

La dynamique Asie-Pacifique et son impact sur les équilibres mondiaux : quelles incidences sur le Maroc ?

NOVEMBRE 2014

Coordinateur du rapport

M. Rachid EL HOUDAIGUI

Groupe de recherche

M. Elmostafa REZRAZI

Mme Kei NAKAWAGA

Mme He WENPING

M. Samir BATTISS

Propriété de l'IRES, le présent rapport, par les opinions qui y sont exprimées, engage la responsabilité de ses auteurs et en aucun cas celle de l'IRES

Table des matières

Introduction.....	4
1. De la centralité de l'Asie-pacifique.....	7
1.1. L'ensemble « occidental » Union européenne/États-Unis à l'épreuve d'une ère « zéro polaire »	7
1.1.1. Une homogénéité culturelle-stratégique séculaire sous influence américaine	7
Une diplomatie américaine au service de la défense et la sécurisation d'intérêts considérés comme stratégiques.....	9
1.1.2. Des partenaires transatlantiques inégalement présents en Asie-Pacifique	11
1.2. Configurations géopolitiques en Asie-Pacifique : une cohérence en devenir ?.....	20
1.2.1. Géographie et influences politiques.....	20
2.2.2. De l'Asie centrale à l'Asie extrême orientale : tentatives l'organisation et de structuration sous leadership sino-russe sur une partie important du continent.	29
2.2.3. La diplomatie Monétaire : le YUAN	33
1.3. Les politiques des puissances asiatiques en Afrique	39
1.3.1. Paragraphe : OMC et relations Asie-Afrique : cas Sino-africain.....	39
1.3.2. Coopération Indienne et le Sommet Inde-Afrique.....	42
1.3.3. Présence Chinoise en Afrique.....	46
1.3.4. La Coopération Nippo-Africain et la Naissance de la TICAD :	51
2. Le nouveau paradigme de la coopération Asie-Afrique et ses implications sur la coopération triangulaire Asie-Maroc-Afrique.....	59
2. 1. Les nouvelles tendances des relations Asie-Afrique.....	60
2.1.1. Coopération Nippo-Africaine.....	60
2.1.2. La Coopération Sino-africaine.....	69
2.1.3. La coopération Corée du Sud-Afrique	73
2.1.4. La coopération Inde-Afrique	76
2.2. Les spécificités des relations Maroc-grands pays Asiatiques.....	79
2.2.1. Les relations Maroc-Corée du Sud : un potentiel faiblement exploité	79
2.2.2. Les relations Maroc-Japon en quête d'un nouveau souffle	85
2.2.3. Les relations Maroc-Inde	91
2.2.4. Les relations Maroc-Chine : Une coopération en pleine convergence et en progression continue	98
3. Définir une feuille de route, misant sur quatre Etats pivots (Chine, Corée du Sud, Inde, Japon)	105
3.1. Relations Maroc-Asie : forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	106
3.1.1. Forces et faiblesses des relations maroc-Asie.....	106
3.1.2. Opportunités et menaces	115
3.2. Vers un positionnement graduel et pragmatique du Maroc en Asie.....	126
3.2.1. Les axes d'une approche globale de l'espace asiatique	126
3.2.2. Propositions de lignes d'action pour les relations bilatérales.....	135
Annexes.....	144
Bibliographie	148



Introduction

La dynamique géostratégique de l'Asie-Pacifique et le jeu des acteurs asiatiques et occidentaux façonnent la politique mondiale au point d'enclencher un processus de glissement du centre de gravité stratégique vers cet espace.

Le basculement des équilibres géostratégiques et géoéconomique se répercutera à terme sur la nature des relations internationales du Maroc. Engagé dans un processus d'interdépendance stratégique géoéconomique avec les puissances du moment (UE/États-Unis), cette diversification extrêmement réduite des partenariats le rend vulnérable, par exemple, aux dommages collatéraux des rapports coopératifs ou conflictuels États-Unis-Chine. Dans un scénario coopératif, la Chine et les États-Unis discuteraient un partage sinon des zones d'influence, du moins des parts de marché en Afrique¹. Dans un scénario concurrentiel, les intérêts marocains se trouveraient affectés par un renforcement par la Chine de ses attributs militaro-stratégiques couplé à une diplomatie activement économique dont l'objectif premier serait une maîtrise de son approvisionnement en matières premières.

Les questions qui se posent pour les décideurs marocains sont de plusieurs natures. Tout d'abord, en matière politico-stratégique, le Royaume entretient des liens étroits et diverses avec les puissances directement impliquées dans cette lutte d'influence soit directement dans la zone Asie-Pacifique soit en Afrique. Aussi, le positionnement marocain devra prendre en compte dans l'élaboration ou la mise à jour de sa stratégie politique, économique ou financière dans ces aires géographiques.

Ces rebondissements géostratégiques et géoéconomiques constituent un défi majeur pour le Maroc tant au niveau national qu'international. La redéfinition de la politique asiatique du Maroc doit dès lors être pensée et élaborée selon une approche globale et intégrée. Faut-il encore mesurer et saisir dans toute sa dimension la dynamique asiatique en Afrique ? Faut-il également cerner sérieusement les atouts et les limites des relations bilatérales Maroc-grands pays asiatiques, en l'occurrence la Corée du sud, la Chine, l'Inde et le Japon.

Les relations Maroc-Asie jouissent d'un ensemble d'atouts qui constituent autant d'ingrédients à l'établissement de relations de partenariats solides : *la convergence des positions diplomatiques sur de nombreuses questions d'ordre régional et international et soutien mutuel au sein des organisations internationales ; *la volonté de consolider davantage les liens d'amitié et de coopération est une tendance qui ne cesse de se manifester dont la plus récente est la volonté d'établir un partenariat stratégique avec la Chine ; le positionnement géographique et stratégique du Maroc lui confère une position de hub attractif et le prédispose à jouer un rôle clé en matière de renforcement de la coopération Sud-Sud ; la stabilité politique du Maroc, dont la résilience face aux effets du printemps arabe est aujourd'hui avérée, en fait un partenaire prisé tant par les grandes puissances que par celles émergentes dont celles relevant de l'Asie.

A cela s'ajoutent les acquis en termes de réformes économiques et financières et la mise en chantier de plusieurs stratégies sectorielles prometteuses. La multiplication des accords de libre-échange conclus par le Maroc avec des pays à niveaux de développement différents, reflet d'une politique d'ouverture commerciale ambitieuse, constitue des avantages importants, en faveur d'un développement des échanges commerciaux et d'une attractivité pour les IDE asiatiques.

Cependant, les relations de coopération entre le Maroc et les pays d'Asie demeurent affectées par quelques insuffisances qui limitent leur potentiel, notamment en ce qui concerne les capacités exportatrices du Maroc vers cette région. Il s'agit en particulier de la distance géographique qui sépare le Maroc des pays de l'Asie ainsi que les différences d'ordre culturel et linguistique. Bien évidemment, le poids de ces deux contraintes de taille est reflété à travers le volume limité des échanges commerciaux Maroc-Asie. Les échanges portent sur un nombre réduit de produits, notamment à l'export, d'où l'existence d'un déficit commercial du Maroc avec la plupart des pays asiatiques.

L'analyse des relations Maroc-Asie, notamment les quatre grandes puissances de la région, en l'occurrence la Corée du sud, la Chine, l'Inde et le Japon, est appréhendée à partir de trois lectures complémentaires :

- Le diagnostic de la dynamique géostratégique de l'Asie-Pacifique et le jeu des acteurs asiatiques, en mettant en correspondance deux axes complémentaires : l'ensemble « occidental » Union européenne/États-Unis à l'épreuve d'une ère « zéro polaire » ; les configurations géopolitiques en Asie-Pacifique : une cohérence en devenir. Ces bouleversements affectent le Maroc tant au niveau national qu'international.
- L'analyse des tendances qui se dégagent de cette dynamique et de son impact sur les intérêts stratégiques du Maroc. L'analyse de la nouvelle politique africaine des grands pays asiatiques montre une réelle volonté de ces pays à structurer leur coopération pour le développement autour de l'Union africaine. De même que les relations bilatérales entre le Maroc et chacun de ces pays asiatiques semble être dépassée par la projection mondiale des grandes puissances asiatiques.
- La proposition d'un certain nombre de recommandations susceptibles de contribuer à la redéfinition de la politique asiatique du Maroc, qui devrait être pensée et élaborée selon une approche globale et intégrée. Faut-il encore circonscrire les forces et faiblesses, ainsi que les opportunités et les menaces des relations maroco-asiatiques.

1. De la centralité de l'Asie-pacifique

Il est incontestable que la dynamique géostratégique de l'Asie-Pacifique s'est activée suite à la combinaison d'un certain nombre de facteurs géostratégiques, géoéconomiques et politiques. Dans cet espace en pleine montée de puissance, les États-Unis et la Chine sont deux grandes puissances économiques et stratégiques interdépendantes mais rivales, ce qui fait dire à certains observateurs que la « nouvelle phase de l'histoire du monde devra sans doute être désignée sous le nom de "guerre pacifique" et opposera pour l'essentiel les États-Unis et la Chine »².

La photographie donnée par cette première partie représente une première étape nécessaire pour comprendre la dynamique géostratégique de l'Asie-Pacifique et le jeu des acteurs asiatiques, en mettant en correspondance trois axes complémentaires :

- L'ensemble « occidental » Union européenne/États-Unis à l'épreuve d'une ère « zéro polaire ».
- Configurations géopolitiques en Asie-Pacifique : une cohérence en devenir.
- Les politiques des puissances asiatiques en Afrique.

1.1. L'ensemble « occidental » Union européenne/États-Unis à l'épreuve d'une ère « zéro polaire »³

1.1.1. Une homogénéité culturelle-stratégique séculaire sous influence américaine

Les États-Unis, les Européens et un certain nombre de nations associées à ce que l'on appelle communément la « culture occidentale » ont depuis longtemps une série d'engagements politico-sécuritaires et économiques dans la région Asie-Pacifique. L'absence de réelles puissances dans la région pendant plusieurs décennies a permis d'en faire par d'autres nations un espace sous influence. En effet, des facteurs politiques et économiques majeurs ont fait que cette partie du monde est au confluent de plusieurs pôles concomitants venant de certains États de la région et d'autres plus éloignés de ses rives.

Aussi, cet espace peut être qualifié à la fois de « sans influence » et « sous influences » et apparaît comme étant un lieu de manifestation que l'on désigne de manière récurrente par des notions et d'expression équivalentes de « multipolarité », « monde zéro polaire » ou encore « ère des puissances relatives ».

À la fin des années 1990, la zone Asie-Pacifique a été frappée par une crise financière et économique qui s'est étendue à toutes les économies occidentales dans un contexte de formation de grands ensembles politico-économiques⁴. Les États de la région vont donc consolider leurs relations de manière institutionnelle pour faire face à cette fragilisation. Cela passe également par la multiplication des accords de libre-échange entre, d'une part, les acteurs économiques majeurs ainsi regroupés et, d'autre part, d'autres pôles considérés comme incontournables (États-Unis, Union européenne) ou devant être pris en compte (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande).

En parallèle aux intérêts de nature économique, il est nécessaire de prendre en compte ceux revêtant un caractère sécuritaire et géopolitique *stricto sensu* et qui justifient, au regard des décideurs américains, une présence militaire ancienne qui découle d'accords bilatéraux constituant le cœur d'une architecture réfléchie commencée pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette dernière fut un temps institutionnalisé sous la forme d'une organisation multilatérale – l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-est (OTASE)⁵ sur le modèle de l'OTAN – avant que ces relations ne reprennent une forme plus souple et moins contraignante conformément aux fondamentaux de la culture stratégique américaine.

Ainsi, l'engagement militaire américain, composante clé de l'architecture de sécurité de la région Asie-Pacifique, a éminemment contribué à la stabilité de la région, dont les principaux alliés aux États-Unis sont l'Australie, le Japon, les Philippines, la République de Corée et la Thaïlande. Toutefois, les alliances militaires ne sont qu'un élément parmi d'autres d'une stratégie élargie visant à promouvoir les intérêts américains et à garantir la stabilité de la région Asie-Pacifique.

Ne se cantonnant pas au volet militaire et sécuritaire, l'approche américaine repose également sur les leviers diplomatiques, économiques et culturels visant à leur faciliter l'accès aux marchés et à l'aide américaine au développement dispensée dans la région. La stratégie américaine est articulée autour de plusieurs piliers. Le premier réside dans le renforcement des relations étroites nouées de longue date avec le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande et les Philippines.

Le deuxième se soucie du développement de partenariats avec d'autres pays asiatiques n'ayant aucun accord formel de sécurité avec les États-Unis tels que l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Singapour et le Vietnam. Par ailleurs, l'accent est mis sur l'instauration d'un dialogue politique sur des questions globales avec la Chine. Enfin, il y a un intérêt particulier à la multilatéralisation dans les relations avec cette zone visant à élargir la posture régionale américaine à questions, comme la promotion de valeurs (droit de l'Homme et la démocratie), tout en y consolidant les intérêts américains en matière d'échanges (négociations d'accords transpacifiques commerciaux globaux).

Ainsi, apparaissent essentiellement deux axes - assez traditionnels - priorisés par les dirigeants américains autour desquels la diplomatie joue le rôle d'acteur majeur : la sécurité et l'économie.

Une diplomatie américaine au service de la défense et la sécurisation d'intérêts considérés comme stratégiques

Défense et diplomatie entretiennent par essence des rapports étroits et complexes. Les relations entre politique étrangère et de politique de défense ou de sécurité s'entremêlent et se complètent sur la scène internationale, le plus souvent dans le sens d'une soumission de la défense à la diplomatie. En temps de conflits, les forces armées servent d'outils de persuasion en tentant d'amener les belligérants autour de la table des négociations. Elles ont également comme utilité de débloquer une situation conflictuelle et dont les tentatives par des moyens diplomatiques pacifiques ne sont pas parvenues à une situation politique satisfaisante. La coopération militaire, et plus largement, en matière de sécuritaire, constitue l'un des instruments de l'action extérieure au confluent des politiques étrangère, de la défense et d'aide au développement. Relevant tant de la politique que de la stratégie, elle fait appel à plusieurs convergentes et codicillaires : la logique de puissance et la logique d'influence. Ces dernières sont en effet les deux ressorts fondamentaux qui sous-tendent toute action de coopération conduite par un État ou un groupe d'États avec d'autres, quelle que soit la zone géographique considérée.

Opérant sur un horizon plus long, un premier vecteur d'influence réside dans la profondeur des liens diplomatiques entretenus avec les différents pays du monde, particulièrement auprès desquels le pays le « mieux-disant politique et militaire » bénéficie d'un rayonnement favorable. Le choix ne se porte pas nécessairement sur des critères de proximité géographique mais surtout en fonction de l'importance stratégique en raison d'une histoire commune ou partagée, de son importance démographique, d'un dynamisme économique attractif, ou d'une caractéristique géographique. S'inscrivant dans un temps plus court, un second vecteur réside dans l'aide technique et des services de conseil apportés par les « mieux-disants » militaires aux forces armées nationales combinées à une présence physique, temporaire ou permanente, dans le cadre d'un pré-positionnement ou des actions de formation, sur leur territoire d'éléments de forces. Ces activités constituent des leviers d'influence de nature tant doctrinale que technico-opérationnelle et économique.

En situation post-conflit comme en période de paix, les forces armées de nombreux États les moins riches sont souvent le dernier rempart à une anarchie institutionnelle et donc la dernière ligne de défense devant conduire à des conflits internes ou des guerres civiles. Bien que, souvent considérées comme « un État dans l'État », elles n'en sont pas moins piètrement dotées en raison de la méfiance qu'elles suscitent, et composées d'éléments peu ou pas expérimentés aux nouvelles formes de menaces. Cependant, nul État ne saurait se passer d'une armée ou d'une police, et le rehaussement du niveau passe par l'extérieur.

La coopération en matière de sécurité résulte d'un accord entre États qui a pour but de déterminer les besoins des uns et les apports des autres. Progressivement apparaissent sur ce secteur particulier de la sécurité, d'autres acteurs comme les pays émergents [Chine, Inde, Brésil], des entités internationales [Union européenne, OTAN, organisations subrégionales] ou encore des sociétés privées de sécurité. Ainsi, depuis plusieurs années les pays « les mieux-disants » en la matière - notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et la France - ont choisi une stratégie de diversification agissant dans un cadre tantôt international tantôt bilatéral et pour certains, en passant des contrats de sous-traitance avec des opérateurs privés, bien que la logique nationale reste encore très présente.

Pour répondre à des nécessités immédiates relevant aussi bien des domaines policier que militaire, les États aidants fournissent à leurs partenaires trois types de prestations. Tout d'abord, l'aide peut prendre la forme d'une assistance technique sous forme d'entraînement opérationnel et tactique ; ce qui est recherché, de part et d'autre, est l'émergence ou le développement de pôles de compétences ciblés parmi les secteurs tels que les patrouilles maritimes, les services de santé des armées, le sauvetage en mer, la lutte contre les trafics en passant par la lutte contre les grandes pollutions, ou encore l'acquisition ou l'amélioration des techniques d'investigation policière ou de contrôle non légal des phénomènes de foule. Cependant, si la plus-value opérationnelle est réelle, elle n'en reste pas moins coûteuse pour tous les participants puisqu'elle implique nécessairement des moyens financiers importants étant donné les coûts des équipements et des infrastructures nécessaires.

Ensuite, le soutien aux forces de sécurité à l'étranger consiste en l'apport d'une expertise et de conseils qui couvrent l'organisation générale de la Défense ou des forces civiles [police, douanes], l'élaboration d'un cadre juridique nationale d'emploi des forces, la création ou l'enrichissement des cursus à tous les types de personnel (de direction et de conception, d'encadrement et d'application) ou d'un programme de formation pour les unités policières d'élite, des gardes républicaines ou des forces spéciales. Ces activités s'inscrivent dans un temps plus long que les précédentes mais restent fondamentales en vue de la pérennisation de la stabilité du pays sortant d'un conflit ou en proie à une guerre civile.

Enfin, à la demande des partenaires, une formation globale *in situ* ou dans le pays aidant peut-être dispensée. Lorsqu'elle est exportée, elle est parfois taillée sur mesure en fonction des bénéficiaires ou prend la forme d'une duplication des activités en vigueur dans les Écoles nationales. Dans les autres cas, le pays aidant accueille sur son sol des stagiaires pour une durée limitée. Il s'agit souvent de personnel de direction et de conception [officiers généraux et supérieurs, hauts responsables de la police ou des douanes].

Plus qualitatives que quantitatives, ces actions visent à consolider les ressources humaines du pays partenaire et elles ne se cantonnent pas au seul domaine purement militaire ou policier suivant le principe gaulliste selon lequel la culture générale est une des qualités premières des dirigeants appelés à commander. Bien que ce volet *élitiste* de la coopération entend répondre, sur le long terme, à la formation de décideurs tout en apportant aux institutions de sécurité associées, une mise à niveau des connaissances, il n'en constitue pas moins un acte politique visant autant à instiller progressivement une culture stratégique étrangère qu'à stimuler une vision nationale préexistante.

La Coopération militaire et sécuritaire au service de l'influence politico-économique

La coopération ou l'assistance en matière de sécurité est également l'occasion d'échanges de bons procédés et de positionnement sur un marché qui peut rapporter gros. Loin d'être philanthropiques, les actions du pays qui aide, recherchent à produire des effets profitables politiquement et économiquement chez son interlocuteur. L'établissement de liens privilégiés entre élites militaires et policières n'en rend que plus efficaces les relations diplomatiques et politiques antérieures et créent de nouveaux relais d'influence. Elles renforcent ou ouvrent de nouvelles perspectives pour la diplomatie traditionnelle. Ce qui continuellement nécessite une mise à niveau des chancelleries et des États-majors en vue d'apprendre à travailler ensemble pour atteindre des objectifs certes politiques, mais également économiques.

1.1.2. Des partenaires transatlantiques inégalement présents en Asie-Pacifique

Les États-Unis ont toujours été présents dans la région depuis plusieurs décades et le « rééquilibrage » annoncé par le Président Obama ne surprend pas. Il doit également être interprété comme la fin d'une ère où les principaux efforts politico-diplomatiques étaient concentrés sur la stabilisation de l'Europe continentale. Ces efforts ont permis aux décideurs américains de constituer un ensemble de canaux politiques et militaires, principalement à travers l'OTAN et l'Union européenne, qui leur offre un cadre et un vecteur d'influence multilatéral unique, d'une proximité politique et d'une intégration doctrinale rarement égalées à cette échelle.

Dans la région Asie-Pacifique, contrairement à la zone euro atlantique, le réseau de coopération en matière politique et de sécurité, reste à ce jour, de moindre importance mais est progressivement en formation. S'agissant des puissances nord-américaines et européennes, peu d'entre elles ont un réel engagement sécuritaire dans la zone en question.

Une présence américaine permanente et stable, dominée par la dimension maritime

Les États-Unis constituent un acteur des fondamentaux de la zone Asie Pacifique. Ils sont une des nations riveraines qui disposent d'une réelle vision géostratégique et souhaitent en constituer un élément structurant. Un examen d'un planisphère centré sur le continent américain met en évidence le caractère vital de l'attraction exercée de cette région pour les États-Unis. Leur rôle dans le bassin du Pacifique se pose en corollaire indispensable à leur fonction dans la partie occidentale de l'Asie via une présence dans la péninsule arabique et une série de relations entretenues sur le continent avec des États d'Asie Centrale. Ce rôle se détermine par leur capacité à élaborer un modèle stable qui viendrait combler une absence réelle d'élément structurant, dans cet espace caractérisé à la fois par un fort contraste entre les potentialités de développement et des sous-régions de « trous noirs » dénuées de cadre modérateur éventuellement source de désordre.



Source : United States Pacific Command (USPACOM)

La présence américaine n'a pas cessé depuis la fin de l'ère bipolaire ainsi que le leadership revendiqué et exercé dans le cadre de coopération bilatérale avec un certain nombre de nations. Elle prend un sens nouveau dans un contexte multipolaire où les États occidentaux, dont les États-Unis, longtemps apparus comme chef de file, ne maîtrisent plus le cours des affaires géopolitiques mondiales. L'héritage politique de ces vingt dernières années teintées d'unilatéralisme est ressenti d'autant plus mal que la menace et les risques présentés ne sont pas *clairement* identifiés ou peut-être injustifiés et des doutes persistent sur l'efficacité des solutions sécuritaires présentées qui sont perçues comme disproportionnées.

La puissance des États-Unis permet de combiner des activités diplomatiques avec des États asiatiques continentaux et des activités militaires sur mer pour exercer une influence dans la région depuis plusieurs décennies. Ils paraissent les seuls à pouvoir assurer de manière quasi continue une telle diplomatie navale sur cette très large partie du globe, malgré de substantielles diminutions des volumes et des formats à venir.

La vision américaine dans la zone Asie-Pacifique s'est progressivement construite au fur et à mesure que l'environnement international se réagence autour des questions économiques et financières, de l'émergence de l'Asie comme carrefour des échanges commerciaux et la stabilisation progressive du continent européen dont certaines parties – Union européenne ou ses membres *per se* — sont tantôt des alliés stratégiques tantôt des concurrents économiques. Il en résulte une attitude plus active de l'*US Navy* en particulier, des forces armées américaines en général, ainsi qu'une importance croissante stratégiquement et politiquement de *United States Central Command* (USCENTCOM) et *United States Pacific Command* (USPACOM) dans l'application d'une réelle, mais classique stratégie maritime de présence et de coopération.

En parallèle, les différentes administrations américaines successives depuis la fin des années 1990, ont renforcé leur appui politique et militaire à un nombre croissant d'États par divers moyens sous le chapitre de « Assistance à la Sécurité (Security assistance) », ou au moyen d'organismes civils tels que USAID.

Une des priorités réside, tout d'abord, dans la volonté d'honorer ses engagements bilatéraux⁶ dans la région et avec des acteurs considérés comme des partenaires stratégiques en vue d'assurer la stabilité dans la zone tout en sous-entendant une volonté politique d'exercer une forme de surveillance de la montée en puissance de la Chine. Les alliances régionales auxquelles les États-Unis participent sont établies sur une base juridique prenant la forme d'un traité bilatéral ou multilatéral de défense mutuelle : le Traité de coopération mutuelle et de sécurité entre les États-Unis et le Japon (1960) (Treaty of mutual cooperation and security between Japan and the United States of America)⁷ ; le traité de sécurité entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique du 1er Septembre 1951 (Australia, New Zealand, United States Security Treaty)⁸ ; Traité de défense mutuelle entre les États unis et la république des Philippines (Aout 1951) (Mutual Defense Treaty between the United States and the Republic of the Philippines)⁹ ; Traité de défense mutuelle entre les États-Unis et la Corée [du Sud] (Octobre 1953) (Mutual Defense Treaty between the United States and the Republic of Korea)¹⁰.

Alors que les États-Unis envisagent leur rééquilibrage vers l'Asie-Pacifique, ce dernier se cantonne au plan des ambitions, les moyens matériels dans la perspective d'un remodelage de l'ordre politique régionale et internationale et pour prévenir l'apparition d'autres pôles d'influence n'ayant pas encore augmenté substantiellement (voir annexes). Pour le moment, ce mouvement de bascule annoncé se veut progressif sans accroissement majeur de la présence militaire américaine dans la région, bien que tous les moyens politiques et légaux existent déjà depuis plusieurs décennies. Les observations mettent en lumière se limite à des déploiements complémentaires des forces spéciales en Australie et la réactivation et la multiplication des exercices aéromaritimes bilatéraux.

Dans cette partie du monde, par contraste à d'autres, la stratégie régionale américaine d'*Offshore Balancer* (contrepois au-delà des mers) poursuit deux objectifs, tous deux tantôt contradictoires tantôt complémentaires¹¹. L'état final recherché (*final end state*), nécessairement de nature politique, consisterait en un maintien de son rang « d'acteur structurant » des affaires internationales dont l'une des déclinaisons est celle de puissance maritime mondiale.

Aussi, il est nécessaire pour les États-Unis de conserver ses possibilités de manœuvre et de circulation sur ces espaces, de garantir la libre disposition de nombreuses et vitales routes maritimes, dont celles allant du Canal de Suez aux cotes californiennes, d'Ouest en Est. Tout d'abord, il s'agit de pérenniser les engagements « *non-neutral honest broker* » qui consistent en une coopération active avec ses alliés et ses partenaires combinée à un déploiement préventif qui permet de maintenir les crises éventuelles au plus bas niveau par une intervention diplomatique avant toute solution militaire.

Cette approche repose sur divers paramètres : la tension provoquée par la Corée du Nord avec la Corée du Sud et le Japon ; le rapport de la Chine à la question de Taiwan ; l'absence de course à l'armement dans la zone combinée à un fonctionnement satisfaisant de l'ASEAN. Par ailleurs, il va s'agir de maintenir une posture discrète dans leurs engagements américains dont l'intensité doit être la moindre possible pour ne pas prêter le flanc à la critique des acteurs régionaux importants, dont la Chine, l'Inde, le Pakistan. En cela, les États-Unis prennent le risque de réduire leur influence et alimenter la relance locale de la course aux armements, impliquant corrélativement un affaiblissement de la situation du Japon et des conséquences en termes de commerce et de transport des marchandises et des biens en provenance d'Asie.

Comme semble le montrer la réintroduction récente dans le vocabulaire stratégique du concept de « Global Commons » (« biens communs internationaux »), les États-Unis et leurs alliés occidentaux aspirent à l'élargissement de la liberté des mers — et la liberté d'action qui lui est associée — à tous les domaines maritimes accessibles, relançant ainsi la course aux richesses minières des grands fonds. Ainsi la maîtrise des mers s'oriente vers une perspective « thalassocratique » originale au regard de la prégnance des concepts de contrôle et de maîtrise des espaces terrestres en vigueur jusqu'alors. Ce qui met la marine américaine – US Navy – aux avant-postes de la réflexion stratégique, et ainsi dans une posture d'influence sur la politique internationale des États-Unis.

La stratégie navale américaine et sa doctrine reposent également sur un dispositif d'alliances navales plus solides et mieux formalisées à l'instar de ce qui se passe dans l'Atlantique, sans pour autant répéter les erreurs politiques et militaires de l'OTASE¹², trop rigide. Elles s'appuient sur des relations économiques très larges et diversifiées qui procurent à la flotte de zone pacifique (*United States 7th Fleet*) des facilités portuaires, propices à des interventions quasiment en tout point de la région.

Cependant elle ne résout pas le déséquilibre induit par l'absence dans le Pacifique d'un allié militairement puissant pour assurer un contrôle du réduit d'Okhotsk, et de façon plus générale de la Chine. Cette doctrine globale se décline aussi en des actions de diplomatie navale telle que des exercices bilatéraux et multilatéraux avec des pays associés (près de 125 annuels) et des visites liées à des escales techniques notamment (près 700 escales annuelles).

EXERCICES NATIONAUX, BILATÉRAUX, ET MULTILATÉRAUX SOUS LEADERSHIP AMÉRICAIN

2013©SamirBattiss

Nom de Code	Type	Hôtes et participants	Nom de Code	Type	États Hôtes
Arctic Sarex	FTX	États-Unis, Canada et Russie en zone arctique	Kernel Blitz	FTX	Exercice Naval dans l'Océan Pacifique
Balance Iroquois	SOCEX	Inde (Vajra Prahar)	Key Resolve	CPX	Exercice Naval entre la mer du Japon et la Mer Jaune
Balance Torch	SOCEX	Thaïlande	Key Resolve/Foal Eagle	CPX/FTX	Installation américaine en Corée du Sud
Balikatan	FTX/CPX	Philippines	Kingfisher	CPX	Sultanat de Brunei / Exercice Naval
Cobra Gold	CPX/FTX	Thaïlande (avec Etats-Unis, Japon, Indonésie, Corée du Sud, Singapour, Malaisie)	Max Thunder	FTX	Corée du Sud/ États-Unis
Commando Sling	FTX	Singapore	Northern Edge	FTX	États-Unis / Alaska
Cooperation From the Sea	FTX	Vladivostok-Hawaii	Philippine Interoperability Exchange	FTX	Philippines/ États-Unis
Cope Tiger	FTX/CPX	Thaïlande	Rapid Thunder	CPX/CMX	Installation américaine en Corée du Sud
Courageous Channel	DRE	Installation américaine en Corée du Sud	Sumo Tiger	LIVEX	Bangladesh / exercice aérien
Crocodile		Australie	Talisman Saber		Australie
Ellipse Charlie	FTX	Cambodge, Australie, USA	Talon Vision	FTX	Philippines
Foal Eagle	FTX	Corée du Sud	Tandem Thrust	FTX	Australie/ États-Unis
Freedom Banner		États-Unis/ Japon / Australie	Team Challenge	FTX	Australie, Thaïlande, Singapour, Philippines
Frequent Storm	FTX	Thaïlande	Team Spirit	FTX	Corée du Sud / États-Unis
Geronimo Thrust	FTX	Inde	Tempest Express	CPX, DiREX	Tourant- États du Pacifique proche des États-Unis
Hong Kong Sarex	SAREX	Hong Kong	Tempo Brave	CPX	Multiples
Keen Edge	CPX	Installation américaine au Japon	Ulchi-Focus Lens / Ulchi-Freedom Guardian	CAX / CPX	Installation américaine en Corée du Sud
Keen Sword	FTX	En mer du Japon			

FTX - Field training exercise; exercice d'entraînement sur le terrain ; ميدانية تدريبية
SOCEX - Special Operations Certification Exercise – Exercice de certification des forces spéciales –
CPX – Command Post Exercise - Exercice d'état-major –
CMX - Crisis Management Exercise – Exercice de gestion de crises
SAREX – Search And Rescue Exercise - Exercice de recherche et de sauvetage - وانقاذ بحث
DRSE - Disaster Response Simulation Exercise – Exercice simulé d'intervention et de réaction aux catastrophes
LIVEX - Live Exercises with Troops/Equipment – Exercice avec personnels et équipement
CAX – Computer Assisted Exercise – Simulation/Exercice informatisé
DiREX - Disaster Relief Exercise – Exercice de Secours aux Victimes de Catastrophes

De manière plus générale, la projection américaine de puissance dans la région Asie- Pacifique et d'influence s'exprime par un prédéploiement global sous plusieurs formes, « dures » et plus « souples ». Dans leurs versions « dures », le prépositionnement des moyens de puissance ou d'influence passe par l'existence d'installations américaines et la présence physique d'équipements et de personnels militaires sur le territoire d'États dans la région. Dans une variante « souple », il prend la forme de liens diplomatique ou de coopération de défense de plusieurs niveaux (politico-stratégique, opératif et tactique) en parallèle d'un fort volet civil et multidimensionnel (économique, commercial, éducation...).

Ces deux aspects visent dans tous les cas à répondre et à prévenir à toute atteinte aux intérêts nationaux des États-Unis et de leurs partenaires dans la région. Notamment, ils permettraient de renforcer la dissuasion contre toute émergence d'une hégémonie rivale et à garantir des acquis stratégiques régionaux principalement la liberté des mers.

Bien que différents projets s'opposent entre partisans de l'offensive et de la défense des lignes maritimes de communication, la vision dominante mettant en avant une présence militaire prépondérante, essentiellement navale et aérienne, atteste d'un engagement de long terme américain dans la zone. Dans un même temps, tous les moyens et les vecteurs d'influence multisectoriels déployés priorisent la promotion des intérêts des États-Unis, ce qui ouvre la voie à des divergences avec leurs alliés européens.

Une perspective des alliés européens de la région Asie-Pacifique pas nécessairement alignée sur celle des États-Unis.

Alors que certains États européens — comme la France — ont très souvent tendance, par leur culture universaliste, à « habiller » leur stratégie d'influence économique en mettant en avant d'abord des idéaux politiques et des valeurs, la culture anglo-saxonne conduit à afficher plus clairement les intérêts économiques comme un objectif à part entière et à utiliser la coopération militaire comme transmetteur important d'aide au développement par le truchement d'activités commerciales y compris par des exportations d'armement.

En Asie-Pacifique comme dans d'autres parties du monde, la coopération permanente interne qui constitue « l'ADN » qui soude entre eux les intérêts parfois divergents des pays européens, pour soutenir leurs ventes à l'extérieur, quand ce n'est pas pour assurer la viabilité d'un programme difficile à réaliser. Par ailleurs, les européens jouent entre eux la carte de l'échange du renseignement et des informations économiques et stratégiques. Il est en effet crucial pour chacun des partenaires d'être prévenu très tôt des besoins locaux pour que les industriels européens réagissent par des propositions adaptées.

En période de routine, les autres formes de présences, notamment par celle des personnels, diplomatiques (y compris les attachés de défense) et économiques, envoyés sur place dans le cadre d'accords de coopération sont alors les plus à même de détecter le besoin potentiel et de le faire appréhender aux autorités locales afin de conclure, le moment venu, de nouveaux marchés, y compris d'armement. En s'appuyant sur les ambassades nationales et autres formes de représentation, le Service d'Action Extérieur de l'Union européenne créé par le Traité de Lisbonne est en charge de la cohérence intra européenne de tels efforts dans le cadre d'une concurrence avec d'autres prestataires.

En parallèle, et de façon plus générale, il joue un rôle en tandem avec les représentations nationales, de soutien aux exportations de toute nature en intégrant des dispositifs « pré-commerciaux » dont deux des missions restent de faire du lobbying auprès des décideurs locaux et de faire remonter les informations nécessaires vers les acteurs concernés.

Ces dispositifs, pour être efficace, tentent, simultanément et sur plusieurs plans (gouvernementaux, industriels) de favoriser la concertation. La coordination entre acteurs européens doit être sans faille pour la création ou le développement de liens économiques visant à valoriser des biens ou marchandises, mais également des savoir-faire – notamment à travers des activités de formation – qui ne sont pas sans relation avec les premiers.

Des domaines encore considérés comme nationalement sensibles ou touchant de trop près à la souveraineté relèvent de la décision nationale et de la politique de défense sans pour autant être contraires aux intérêts européens ; il en va ainsi, par exemple, de l'organisation d'exercices opérationnels conjoints. Cependant, des opérations européennes peuvent être conduites au nom de l'Union européenne par les nations les plus avancées et les plus « capables » militairement comme le montre l'Opération anti-piraterie EURONAVFOR — ATALANTA dans le golfe d'Aden, au large des côtes somaliennes et en Océan Indien¹³.

Sur le terrain de l'influence, les acteurs étatiques et non étatiques ne sauraient être négligés en raison de réels atouts comme en témoigne la myriade de représentations diplomatiques, doublées des bureaux du Service de l'action extérieure sous la responsabilité du Haut représentant pour les affaires étrangères. Malgré les réflexes nationaux bien réels, les moyens matériels et humains, les acquis relationnels des uns et des autres donnent, potentiellement ou *de facto*, à l'Union européenne une panoplie multidimensionnelle d'instruments.

Sous l'angle géostratégique, la lecture « européenne » du rééquilibrage américain concomitant l'installation – la réinstallation — dans le paysage international de nouveaux pôles d'influence reste prioritairement de nature économique. En cela, la Déclaration commune adoptée en mars 2007, par l'UE et l'ASEAN, lors du sommet de Nuremberg sur un partenariat renforcé, pose le premier jalon d'un cadre mieux structuré qui permettrait un renforcement de la coopération entre ces deux entités essentiellement dans les domaines politique et économique bien qu'ont été citées les dimensions sécuritaire, économique, socioculturelle et de développement ainsi que dans les secteurs de la sécurité énergétique et du changement climatique.

L'approche politico-économique demeure pour l'Union européenne (UE) prise en tant que « communauté de destins » celle qui trouve l'approbation de ses institutions, notamment la commission européenne — en charge de la défense des intérêts collectifs qui transcendent les individualités – et le Conseil de l'UE, en charge de la défense des intérêts nationaux et lieu de direction stratégique des politiques à venir. Pendant longtemps présentée comme « géant économique, mais nain politique », l'Union européenne sous l'impulsion de ses États membres a fait l'apprentissage de la réflexion stratégique ces quinze dernières années.

Cette réflexion, souvent raillée par les partisans du tout militaire¹⁴, est dominée par l'idée traditionnelle de « soft power » ; ainsi, dans ses rapports au monde en général, à la région Asie-Pacifique en particulier, les instruments privilégiés dans sa stratégie d'influence sont : la promotion et l'assistance en matière de développement économique ; les principes de bonne gouvernance, de droits humains et de démocratie¹⁵. Cependant, les actions de force et les engagements militaires ont montré, ces dernières années, leurs limites et les risques de l'instrument militaire utilisé isolément, dans des relations internationales profondément tournées vers le commerce et l'économie.

Par ailleurs, l'analyse de l'entité atypique qu'est l'Union européenne ne peut se faire selon un angle calqué selon des schémas traditionnels utilisant les mêmes critères qu'un État ou qu'une organisation internationale ; elle est beaucoup plus qu'une organisation internationale, mais moins qu'un État au sens westphalien tout en en disposant certains attributs. Aussi, une autre vision de l'UE mettrait en avant le processus dynamique sous-tendu qui combine ses moyens et ses ressources propres avec celles de ses États membres.

En effet, son action repose également sur les activités nationales de ses membres les mieux-disants diplomatiquement et militairement à la lecture des dispositions du Traité de Lisbonne et compte tenu de l'héritage stratégique des Européens issu tant de la défunte Union de l'Europe occidentale (UEO) que de l'OTAN. Sous cet angle, en plus d'un acteur économique mentionné plus haut, les alliés européens en dehors de l'Alliance sont également vecteurs d'influence politique et sécuritaire, en s'appuyant sur les réseaux diplomatiques britannique et français, notamment à travers les attachés de défense et de sécurité intérieure (policiers et magistrats de liaison).

Loin d'être un simple spectateur, l'UE est un acteur qui, comme d'autres, cherche sa place dans un monde et une région en forte reconfiguration où des intérêts propres, d'autres partagés avec les États-Unis ou communs à la société internationale doivent être défendus. Si certains des défis européens dans la région Asie-Pacifique coïncident, temporairement et géographiquement, avec ceux de leurs alliés nord-américains, il n'est resté pas moins que ces partenaires occidentaux suivent des voies différentes et utilisent des outils parfois similaires ou uniques, parfois diamétralement opposés selon la situation et les effets politiques et économiques à produire.

Le Royaume-Uni et la France ont un véritable passé historique de présence. Ils en ont hérité un présent certes plus modeste, mais encore très important. Liés à leur ancien empire colonial respectif, les territoires d'influence en Asie-Pacifique sont divers en termes de statut juridique : partie intégrante du territoire national, territoires jouissant d'une autonomie particulière ou totalement indépendante politiquement tout en étant militairement dépendante, ou des dépendances sous administration.

Couvrant plusieurs dizaines de millions de kilomètres carrés, ces nations sont parmi les premières puissances maritimes mondiales en termes de zone économique exclusive. Pour ces raisons essentiellement de défense de prestige politique extérieur et d'intérêts économiques, ces pays — puissances et le moteur dans le domaine de la politique internationale parmi les partenaires européens — ne peuvent pas se permettre d'être absents.

Dans le contexte géostratégique régional où il n'a pas d'ennemi désigné et où l'UE ne peut endosser le rôle fédérateur de « faiseur de paix », elle rentre dans un jeu dont la fixation des règles l'a dépassée et où elle est conduite à une attitude somme toute classique en relations internationales qui consiste à user des possibilités de présence qu'elle possède intrinsèquement ou potentiellement. L'élément fédérateur des Européens autour des Français, des Britanniques et des Allemands n'est pas nécessairement un alignement aveugle mais une prise de conscience de leur poids relatif réduit dans le contexte international hyper compétitif. Certes, les Européens n'ont ni la vocation ni les moyens de diriger les relations ou de dicter la marche à suivre à quiconque ; mais ils, comme d'autres, conservent des zones d'intérêts et des besoins stratégiques.

La nature des liens que l'Union européenne a tissés avec la zone Asie Pacifique s'inscrit en complément des intérêts nationaux ou sur des créneaux inoccupés mais qui dans tous les cas, résultent des mécanismes internes de négociation aux institutions européennes. Celles-ci reflètent également les nouveaux rapports de forces politico-économiques entre les différents protagonistes. Aussi, pour que les intérêts européens et nationaux des États membres soient préservés, et leurs valeurs promues, la question de la volonté politique et des moyens et des leviers permettant de prendre part au jeu géostratégique et géoéconomique régional doit être mise en avant. Dans une logique géopolitique, la présence européenne n'est pas dévolue à sa dimension militaire ou « paramilitaire ». Bien que peu médiatique et dotée de peu de visibilité, l'approche coopérative et « développementaliste » assure une présence par des moyens civils, souvent à des destinations de la société civile sans oublier les institutions politiques.

Les travaux de la Commission européenne et la législation européenne éclairent sur la stratégie de coopération avec l'Asie. Ainsi, sur la base d'un partenariat et de ce cadre pour renforcer et fixer les relations de partenariat Europe-Asie, des approches différentielles, sous-régionales ou thématiques, prévoient la mise en place d'une série de programmes d'aide régionaux, sous régionaux et nationaux. Une première enveloppe budgétaire pour l'exercice financier 2002-2006, allouait à la Commission près de 1,14 milliard d'euros pour la mise en œuvre de cette coopération euroasiatique, en application des règlements communautaires Amérique Latine /Asie (ALA) et TACIS (*Technical Assistance to Commonwealth of Independent States, Asie Centrale*)¹⁶.

En 2007, un document de stratégie de coopération Europe-Asie et un document de stratégie d'aide régionale en Asie centrale ont été publiés pour la période 2007-2013 et dotés d'un budget indicatif de 775 millions d'euros¹⁷. Elle repose, entre autres, sur l'idée d'un dialogue sous-régional en identifiant des interlocuteurs comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ainsi qu'avec des forums politiques tels que le sommet Asie-Europe (ASEM) et le forum régional de l'ANASE (ARF). Leurs documents européens soulignent l'importance de promouvoir la stabilité et la sécurité des pays asiatiques, à les assister dans le développement économique durable et la lutte contre la pauvreté et à faciliter une coopération régionale plus étroite.

La coopération offerte par l'Union européenne à chaque pays s'appuie sur les stratégies communautaires par pays, qui concordent avec les programmes nationaux plusieurs thèmes. Tout d'abord, sous le volet « Développement humain », le premier axe de coopération concerne le développement et la réduction de la pauvreté incluant les secteurs de l'environnement et du développement durable des ressources naturelles (aménagement du territoire, agriculture et sécurité alimentaire, l'eau et l'énergie, les infrastructures physiques relatives aux transports (routiers, etc...) et immatérielles (domaines des communications).

Par ailleurs, politiquement et techniquement, les Européens proposent des prestations dans le domaine de la réponse aux situations d'après-crise et aux États fragiles tout en faisant la promotion de la bonne gouvernance, de démocratie, des droits de l'homme et du soutien aux réformes institutionnelles. Enfin, le dialogue poursuit des buts en matière commerciale et d'intégration régionale : tous ces aspects sont autant de débouchés pour les opérateurs privés ayant leur siège en Europe.

1.2. Configurations géopolitiques en Asie-Pacifique : une cohérence en devenir ?

1.2.1. Géographie et influences politiques

Océanie sous influence « Anglo-Saxonne »

L'Océanie, souvent appelée le « continent insulaire » et classiquement divisée en trois zones correspondant aux trois grandes aires, linguistiques, ethniques et géographiques, regroupe des îles qui sont d'une grande diversité :

- les îles de dimension continentale telles que l'Australie, la Papouasie-Nouvelle — Guinée, voire la Nouvelle-Zélande ;
- les îles de taille moyenne comme la Nouvelle-Calédonie ou Fidji ;
- les très petites îles ou atolls tels que les îles fédérées de Micronésie, Kiribati et les îles Marshall.

Cependant, l'entrée en vigueur en novembre 1994 de la troisième Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a bouleversé cette répartition en accordant les droits souverains à certains des micro-États sur une zone économique très étendue. Alors que ces derniers deviennent de réelles puissances océaniques, les États archipélagiques sont confinés dans leur situation d'insignifiance politique, reflet de leur importance terrestre. Cette disproportion traduit parfois un rapport terre/océan très élevé (près de 3,5 millions de km² de zone économique/811 km² de terres émergées aux Iles Kiribati).

L'examen des différentes composantes de cet espace se fait traditionnellement en trois régions, la Micronésie, la Mélanésie et la Polynésie, l'Australie ayant un statut à part en raison de sa taille continentale. Une des conséquences de cette immensité est une lutte permanente contre les distances. Il n'y a que deux moyens de déplacement possible, l'avion et le bateau. Les distances kilométriques combinées aux rapports distances-temps/distances-coût, raréfient les contacts entre les populations des pays océaniques.

Par ailleurs, ce vaste espace fait aussi peser une contrainte économique sur la région et place en situation déterminante les grandes compagnies aériennes et les compagnies de fret qui peuvent mettre un frein aux économies locales. Enfin, il apparaît que la plupart des petits États ou territoires insulaires sont *per se* non viables s'ils ne bénéficient pas de l'aide étrangère ou de leur État de rattachement. Celle-ci s'avère de première importance dans la faible économie de ces entités et un gage de stabilité.

L'inégal niveau de développement économique est en effet certainement le facteur qui crée les plus forts contrastes. Son originalité dans le Pacifique Sud tient à ce qu'il est fortement corrélé au statut politique des différentes entités. Les États indépendants sont en situation d'isolement et de marginalité et sont en général les plus pauvres. Leurs échanges avec l'extérieur sont d'un poids médiocre. Au contraire, les territoires qui sont sous la dépendance des États-Unis, de la France, voire de la Nouvelle-Zélande sont parmi les plus riches, les plus développés dans la zone.

Finalement, les distances et l'immensité représentent une triple fragilité stratégique, économique et sociale à laquelle les populations du Pacifique Sud sont confrontées.

Extrême-Orient asiatique : la rivalité de puissances entre le Japon, la Chine et la Corée du Sud.

Parmi les régions du monde les plus dynamiques pour ce siècle prochain, l'Asie est maintenant libérée des retenues qu'imposait peu ou prou la guerre froide, la zone Extrême-Orient asiatique est porteuse de risques et voire de menaces qui empêchent toute structuration durable.

Ces dangers ne sont pas si nouveaux, car, en effet, leurs origines résident dans la résurgence de rivalités ancestrales longtemps étouffées, une certaine course aux armements et enfin un sentiment de vide stratégique.

Une des questions importantes porte sur la relation entre trois pays de premier rang que sont le Japon, la Corée du Sud et la Chine. Le Japon, la Corée du Sud et la Chine poursuivent naturellement des intérêts propres dans la région qui sont parfois antagonistes¹⁸.

La Chine cherche à sécuriser sa zone d'influence territoriale après la rétrocession de Hong Kong, Macao, et reste attachée à une réintégration de Taiwan. Par ailleurs, elle s'assure qu'il n'y est pas d'obstacles aux flux de ressources énergétiques et de matières premières nécessaires pour son approvisionnement et à son développement économique au départ et à l'arrivée par le sud. De plus, la présence, supposée ou démontrée, d'hydrocarbures, dans la mer de Chine du Sud a accru les revendications des États riverains. Les questions relatives à la pêche, aux autres ressources maritimes, de même que la demande de sauvegarde du patrimoine écologique peuvent également devenir dans un avenir proche des sources de tensions locales.

Certes, les îles sont occupées par la Chine populaire. Plusieurs îles du centre-ouest et du sud-ouest des Spratley sont sous contrôle vietnamien au nord-ouest, d'autres sont sous le contrôle des Philippines. Cependant, l'Association des Nations du Sud-est — regroupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, et la Thaïlande — souhaite se poser en conciliateur pour prévenir ou résoudre les problèmes dans cette région.

Les enjeux pour le Japon sont la conquête du marché chinois et la sécurisation des voies de communication maritimes, qui relie le Japon avec l'Océan Indien. Même si une guerre pour la poursuite des intérêts entre le Japon et la Chine n'est pas à exclure, une symbiose entre ces deux acteurs asiatiques principaux reste beaucoup plus probable.

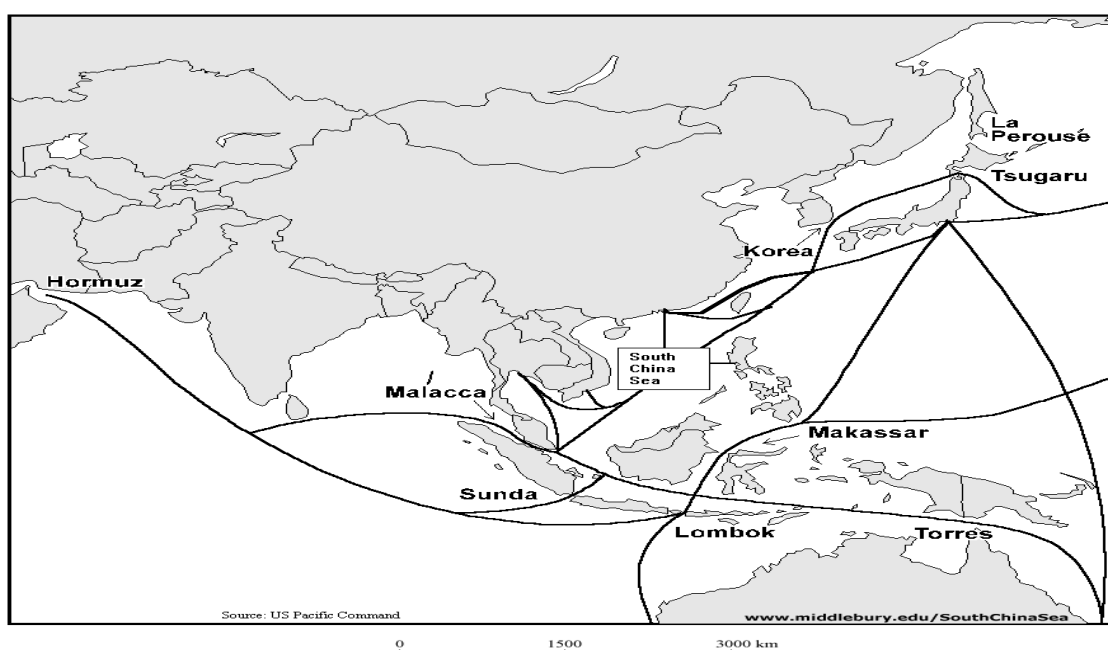
En l'absence de mesures préventives capables d'enrayer les crises politiques, les revendications territoriales dans le sud de la mer de Chine restent une source dangereuse de conflits.

Les dix années écoulées ont vu se réveiller plusieurs crises majeures au cœur desquelles se trouvent des revendications politico-territoriales ou assimilées. Les pistes de réflexion évoquent souvent un volet conflictuel et militaire. Mais, il ne va pas de soi qu'il est dans l'intérêt de tous les acteurs de s'en tenir à cette option sans rechercher activement une solution politique négociée.

L'importance à caractère stratégique réside, entre autres déjà évoqués plus haut quant aux influences étrangères, dans le fait que cette zone maritime constitue un point de transit entre la Mer méditerranée, la péninsule arabique, la mer de Chine

et les Amériques¹⁹. Ces voies navigables servent le passage privilégié pour les produits et de marchandises comme le pétrole ou les produits manufacturés en provenance ou à destination de l'Asie du Sud-est vers le Japon ou la Corée du Sud.

Les voies de communication maritimes représentent des intérêts vitaux pour un ensemble de puissances régionales ou mondiales, pas uniquement les États-Unis ou encore la Chine. Elles constituent pour toutes leurs forces navales un enjeu majeur en raison des débouchés portuaires et les bases militaires asiatiques ainsi que la présence de détroits internationaux les plus vitaux (entre autres, les détroits de Malacca et de Singapour, celui de la Sonde, le détroit de Lombok et le détroit de Macassar).



Leur contrôle est l'objet de convoitise. Toute violation de l'intégrité territoriale ou un appui par des opérations navales et aériennes à des revendications historiques ou à l'exploitation des ressources conduirait à une déflagration internationale aux conséquences multi niveaux difficilement prévisibles. Non seulement les intérêts économiques et stratégiques des États de la région sud-est asiatique seraient mis à mal, mais une perturbation permanente de la navigation internationale suite à des opérations aéronavales de nature militaire conduirait à des conséquences pour les économies de tous les États ayant leur source d'approvisionnement ou des relations commerciales dans cet espace. Ainsi, intrinsèquement, la zone des îles Spratly présente un intérêt évident pour son potentiel en ressources énergétiques offshore, particulièrement en hydrocarbures sous-marins²⁰.

De plus, la bordure australienne de la mer de Chine méridionale s'est révélée très riche en pétrole, et la Malaisie, Brunei et, dans une moindre mesure, les Philippines tirent une partie importante de l'exploitation du pétrole offshore. Bien que, pour partie, les ressources potentielles en hydrocarbures semblent inexploitablement économiquement, car non rentables étant donné le coût des forages offshore, ou ne sont pas confirmées en l'état de l'art en sondage sous-marin, cette question des ressources n'est donc probablement pas étrangère aux revendications permanentes des pays intervenants, qu'ils soient locaux ou régionaux ou encore extérieurs.

La péninsule coréenne a subi tout au long de son histoire de fortes influences chinoises et japonaises²¹. Les relations que le Japon entretient aujourd'hui avec les deux Corées sont également profondément marquées par cette histoire commune. L'archipel nippon et la Corée du Sud partagent aujourd'hui des intérêts économiques et stratégiques communs qui les rendent fortement dépendants. Elles sont aujourd'hui institutionnalisées et normalisées tout en restant toutefois fragiles comme en témoignent périodiquement certains incidents ou frictions²².

En effet, parallèlement au renforcement des liens économiques entre le Japon et la Corée du Sud, les échanges institutionnels entre les deux pays se sont progressivement renforcés à partir de 1965. Au niveau politique, les visites se sont quasi institutionnalisées depuis la visite en Corée du Sud, en 1983 du Premier ministre japonais, Yasuhiro Nakasone.

Au-delà des relations politico-diplomatiques, les différends de souveraineté dans les zones maritimes, hérités parfois d'une histoire très ancienne apparaissent régulièrement parmi les sources de tensions régionales. Ceux-ci s'expliquent par la concurrence économique régionale et internationale, souvent en arrière-plan d'une grille de lecture qui s'appuie sur l'application contemporaine de la convention de *Montego Bay* sur le droit de la mer et la consécration du principe des zones économiques exclusives.

Pour l'heure ces litiges n'ont jamais débouché sur un conflit armé, mais demeurent une source de joutes politico-diplomatiques régulières entre des pays qui doivent partager des espaces maritimes étroits riches en ressources halieutiques et, potentiellement, en ressources énergétiques. Y sont impliqués divers États de la région parmi lesquels la Chine, le Vietnam, Taiwan, mais aussi le Japon et la Corée du Sud. C'est ainsi que cette dernière a exprimé son désaccord avec l'archipel nippon dont les limites territoriales n'ont toujours pas été clairement définies depuis 1945. Ce désaccord porte sur la question de la souveraineté de l'île de Tsushima, des îlots Takeshima et des rochers Danjo.

Quant à la Corée du Nord, elle constitue pour deux raisons une source d'inquiétude pour le Japon et la Corée du Sud. Le régime nord-coréen multiplie, en effet, les provocations à l'égard de son voisin et du Japon, lesquelles prennent la forme de tirs d'essai de missile balistique de courte, moyenne et longue portée. Ces tirs sont souvent des échecs et s'abîment dans le Pacifique, mais survolent cependant des dépendances appartenant au Japon.

Par ailleurs, lesdites provocations se manifestent par des mobilisations massives de troupes pour des exercices de grande ampleur, des défilés et des exhibitions de l'arsenal nucléaire (charges et vecteurs), qui sont autant de sources d'escalades diplomatiques et militaires entre les voisins, et une implication directe des États-Unis et de la Chine sous plusieurs formes (mobilisation des personnels présents soit en Corée du Sud soit au Japon ; envois de bâtiments de guerre, déclarations politiques, etc..) en raison des liens qui lient ces États avec leurs alliés respectifs.

Les orientations géopolitiques dans l'Océan indien et du sous-continent.

L'océan indien est le troisième océan dans le monde par sa taille après l'océan Pacifique et l'océan Atlantique. Sa superficie est de 74 millions de kilomètres carrés, ce qui correspond à 20 % de la totalité de la surface maritime mondiale. Il couvre un certain nombre de zones de tensions qui s'expliquent par leur importance stratégique géopolitique et géoéconomique : la Mer Rouge, la Péninsule Arabique et son Golfe, le Golfe du Bengale et la Mer d'Andaman ; ses eaux bordent trois continents, l'Afrique, l'Asie et l'Antarctique. Il constitue à ce titre, une région à part entière.

Une caractéristique majeure des États de la région est qu'ils ont été colonisés à un moment de leur histoire par les puissances occidentales, telles que la France, les Pays-Bas, le Portugal ou le Royaume-Uni. Indépendant depuis les années 1960, ils sont imprégnés d'une véritable indépendance et à une reconnaissance internationale, bien que considérés comme des pays en voie de développement. Outre la diversité d'histoire, la région est également marquée par une variété géographique, géopolitique et géoéconomique.

La zone de l'océan indien constitue la région de transit par excellence. Tout d'abord, un premier enjeu est la sécurisation de l'approvisionnement en ressources diverses y compris et surtout de nature énergétique. Le Golfe Arabo-persique demeure une des principales sources mondiales d'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel, tous deux nécessaires au fonctionnement des acteurs économiques majeurs, tant gouvernementaux qu'opérateurs privés, situés – originaire d' — en Asie, en Europe, en Amérique du Nord.

Les États du Golfe représentent près de 30 % de la production totale mondiale de pétrole et environ 50 % des réserves mondiales ; s'agissant du gaz naturel, près de 5 % de la production et 3 % des réserves ont pour origine cette zone et certains États (Qatar, Koweït, Irak, les Émirats Arabes Unis) disposent d'une durée de réserve pour près d'une centaine d'années, la production est prévue pour encore plus de 100 ans²³. Le pétrole et le gaz de cette région sont acheminés vers les pays des océans indien, atlantique et pacifique.

Leur croissance économique et leur prospérité dépendent en grande partie de ces ressources énergétiques. La majorité des approvisionnements est acheminée par bateaux au travers du détroit d'Ormuz vers l'océan indien et au-delà. Cette dépendance varie en fonction des États, mais pour l'Inde elle est, par exemple, d'environ de 30 à 35 %, de 65 à 75 % pour le Japon. Cette dépendance indienne, mais également d'autres États comme la Chine devrait se maintenir en raison de la hausse de la demande industrielle et de réserves nationales limitées. La capacité d'assurer la sécurité de l'approvisionnement à partir du port d'origine jusqu'au point de destination est un sujet de préoccupation pour la majorité des pays bordant l'Océan Indien en termes géostratégiques.

Ces inquiétudes rejoignent celles la sécurisation des routes de communication maritimes, au sens large, mais prennent une dimension particulière en raison la valeur marchande et économique-stratégique que constituent les ressources énergétiques. Mais le même raisonnement doit être tenu pour les convois de matières minérales ou non. La position géographique de l'Océan Indien permet de minimiser les coûts et les risques entre l'Océan Pacifique et l'Océan Atlantique, et constitue l'unique voie d'acheminement vers l'Asie extrême-orientale. De cette zone et vers l'ouest, les points stratégiques incluent le canal de Suez et le détroit d'Ormuz qui relie la mer Rouge et le golfe d'Oman. Quant aux détroits de Malacca, Singapour, Sunda, Lombok et Ombai-Wetar, ils constituent des liens nodaux critiques avec l'océan Pacifique.

Il est communément, à juste titre, considéré que la route Suez-Malacca à travers les Maldives représente une des routes océaniques vitales pour l'échange mondial des marchandises. La majorité du commerce est extrarégionale par nature, le commerce infrarégional ne représentant que 20 % du commerce total de la zone. Il a été calculé qu'en un an il y a environ 30 000 mouvements de pétroliers dans les eaux de l'Asie du Sud-est. Dans le même temps, il n'y a que près de 850 traversées du cap de *Bonne Espérance* (Afrique du Sud)²⁴ dont la partie sud permet de relier facilement les océans pacifique et atlantique. Ce commerce intra- et extra régional montre bien la dépendance des pays de la région vis-à-vis de l'Océan Indien²⁵.

Les répercussions sont particulièrement importantes sur les marines des différents États, notamment en ce qui concerne l'acquisition de sous-marins, outils très efficaces dans la guerre contre les bâtiments de commerce. Des tensions multiples traversent régulièrement le sous-continent indien. Au rang desquelles les questions politico-territoriales entre l'Inde et le Pakistan à propos du *Cachemire* et, moins connu, entre l'Inde et la Chine au sujet de l'*Arunachal Pradesh*, mais surtout au sujet du Tibet.

La menace d'un conflit majeur entre les deux puissances nucléaires que sont l'Inde et le Pakistan demeure une constante dans cette partie du monde. Le développement et l'acquisition d'armes conventionnelles de plus en plus sophistiquées ajoutés à la prolifération nucléaire renforcent le phénomène. Les rivalités indo-pakistanaïses datent de la mise en œuvre en 1947 du plan de décolonisation britannique et ont été ponctuées de quatre conflits armés en 1947-1948, 1965, 1971 et en 1999 (« guerre des sommets »). Initialement fondées sur la religion, les confrontations se focalisent territorialement ces deux dernières décennies sur la province du Cachemire dont un tiers est géographiquement sous domination pakistanaïse (Jammu et Cachemire), le reste étant sous administration indienne.

Ces tensions politico-militaires sur la ligne de contrôle n'ont jamais cessé. Dans ce contexte, les premiers essais nucléaires de l'Inde en 1974 ont initié une course à l'acquisition entre les deux puissances régionales, et ont conduit la même année – 1998 – à deux essais, un de l'Inde et un autre du Pakistan. De cette maîtrise du feu nucléaire par ces États résulte une situation de dissuasion mutuelle et d'équilibre des puissances. La détention par ceux-ci a relancé également les rivalités avec un autre protagoniste voisin, la Chine, puissance nucléaire depuis 1962.

La Chine a imposé une défaite à l'Inde dans le nord du Cachemire, devenue à l'issue de ce conflit l'Aksaï Chin. Mais le différend le plus sérieux entre les deux pays concerne le Tibet, les autorités indiennes — dans leur logique de défense des idéaux démocratiques contre le communisme chinois — étant acquises à l'idée d'une large autonomie de celui-ci, ce qui se manifeste par l'asile octroyé au mouvement séparatiste tibétain. L'Inde apparaît ainsi comme une menace première pour la Chine et le Tibet constitue une zone tampon stratégique en raison de sa géographie.

En effet, sa partie orientale est une région de profondes vallées et de montagnes, elle est traversée par trois importants réseaux fluviaux : le Machu (Fleuve Jaune), le Mékong et le Driчу (Fleuve Bleu). Certaines vallées sont extrêmement profondes et leur fond se situe à une altitude variant de 1000 à 3000 m. Les forêts denses à feuillage persistant où les forêts humides à feuillage caduque dominent la région. Le Tibet oriental possède les facteurs naturels les plus favorables à une agriculture intensive.

Les ressources naturelles de cet espace font l'objet de nombreuses convoitises. En effet, outre les facteurs propices à une telle agriculture (des prés de type alpin, des terrains d'arbrisseaux de montagne, des bois clairsemés et des déserts de montagne), cette zone tibétaine a été façonnée par des éruptions et des affaissements géologiques et elle jouit ainsi de considérables réserves en minéraux. Le minerai de fer et l'uranium constituent une proportion significative des réserves mondiales.

Une autre déclinaison des tensions dues aux relations directes intra étiques réside dans la prolifération de l'armement et du trafic de stupéfiants. La prolifération de l'armement de petit calibre et le développement des trafics de stupéfiants touchent tous les États de l'Océan Indien. Ces phénomènes participent pleinement à la tension existant dans la région, et cela concerne tout spécialement les relations indo-pakistanaïses et celles de l'Afghanistan et ses voisins.

Au regard de la nature de ces conflits depuis les années 1980, les énormes quantités d'armement fournies aux *moudjahidins afghans* concernaient essentiellement l'armement de petit calibre. Une grande proportion de ces armes, à la suite du conflit, a transité vers le Pakistan et est utilisée actuellement dans les provinces indiennes du Punja et du Jammu ainsi que dans la zone disputée du Cachemire. Les forces de sécurité indiennes saisissent régulièrement dans ces régions des fusils d'assaut de type Kalachnikov, mitrailleuses, lance-roquettes, armes de poing de type revolver, et des munitions et des explosifs. Ces armes sont transportées par la voie maritime et débarquées sur les côtes indiennes.

Une autre partie est utilisée dans les actes insurrectionnels contre la présence internationale en Afghanistan. Cet « État » combine les phénomènes de trafic d'armement et de trafic de stupéfiants souvent désignés sous le label « narcoterrorisme ». Plusieurs des États du « croissant d'or » (Afghanistan, Pakistan, Iran) et deux États du « Triangle d'or » (Myanmar, Thaïlande) où cette activité se trouve dans la région de l'Océan Indien et du sous-continent.

La culture et le trafic de stupéfiants, combinées au trafic d'armes de petit et de moyen calibre s'y traduisent par l'apparition d'acteurs non étatiques puissants qui possèdent leur propre réseau de transport. Ces acteurs non étatiques constituent des facteurs puissants de déstabilisation des entités étatiques²⁶.

Enfin, sous un autre angle, certains conflits trouvent potentiellement leurs sources dans le domaine maritime en relation avec la définition de la zone économique exclusive d'États riverains. Formalisé en 1994, le nouveau statut juridique des océans a légitimé les revendications d'un certain nombre de pays de l'Océan Indien d'étendre leur zone maritime. Elle inclut une zone économique exclusive (ZEE) de 200 miles nautiques pour le territoire national et les îles ainsi qu'un plateau continental de 200 à 350 miles nautiques. Il en résulte que la ZEE des états côtiers représente près de 30 % de la totalité de l'Océan Indien.

Compte tenu des distances relativement limitées entre les États, des revendications territoriales existantes et des retombées économiques espérées de l'exploitation des ZEE, il ne serait pas surprenant que le droit maritime entraîne un certain nombre de conflits dans l'Océan Indien.

S'agissant des États voisins du Golfe arabo-persique, plusieurs conflits sont liés à la délimitation des ZEE et aux ressources naturelles énergétiques dont elles regorgent. De même, l'Inde n'a toujours pas délimité ses frontières maritimes avec le Pakistan et le Bangladesh, autre dimension des tensions existant entre ces États. Compte tenu de l'importance croissante prise par les ressources tirées de la mer (pêche, pétrole et peut être à plus long terme exploitation des nodules polymétalliques), les revendications des États ne pourront à terme que continuer à exacerber les tensions dans la zone²⁷.

2.2.2. De l'Asie centrale à l'Asie extrême orientale : tentatives d'organisation et de structuration sous leadership sino-russe sur une partie important du continent.

De sa part centrale à la mer de Chine et à la péninsule coréenne, les États se sont organisés, à l'instar du reste du monde, sur un mode coopératif. Les projets et les réalisations de ce vaste mouvement de coopération se sont mis en place et concrétisés autour de deux grands objectifs : la sécurité et le développement/la prospérité économique.

Il apparaît dès la fin de la guerre froide que cette structuration progressive se fait autour de deux États majeurs du continent – la Russie et la Chine — et sous l'impulsion d'acteurs extérieurs ayant des intérêts politico-stratégiques à défendre, notamment les États-Unis.

Dans ce contexte de transition postsoviétique inachevée, les risques menaçant la stabilité de la région sont nombreux et s'illustrent à travers divers phénomènes tels que la généralisation des pratiques mafieuses et de la corruption, la résurgence des tensions ethniques et frontalières, l'émergence de l'islamisme radical ou encore les rivalités liées aux ressources hydrauliques et énergétiques. En effet, l'Asie centrale est stratégiquement importante à plusieurs titres : géopolitique, du fait qu'elle constitue le pont entre l'Europe et l'Asie, mais aussi géoéconomique, en raison des ressources en pétrole, en gaz, et en minerais (notamment (aluminium, cuivre, uranium, zinc, plomb, or).

Au cœur du continent asiatique se trouvent trois puissances nucléaires et acteurs militaires majeurs - la Russie, la Chine et l'Inde – faisant la promotion de la stabilité, mais dont les intérêts politiques tantôt divergents tantôt convergents, et où la nature du régime en place et les alliances externes peuvent jouer un rôle.

Même si la Russie ne prétend pas garantir à elle seule la stabilité et le maintien d'un équilibre général de la région en Asie centrale, la politique multilatérale russe conduite entend y contribuer. La Russie fédère, en effet, autour d'elle les républiques centrasiatiques par le biais de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), tout en s'affichant aux côtés de la Chine au sein de l'Organisation de Coopération de Shanghai (OCS), afin de créer les conditions politico-militaires d'un équilibre des influences qui s'avère plutôt efficace.

L'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC)

Si la Russie n'est plus l'Union soviétique juridiquement ou même politiquement, la culture stratégique russe reste fondamentalement marquée par des données géopolitiques et l'Histoire au regard de laquelle la Guerre froide n'a été qu'une parenthèse. Depuis les années 1990, il n'est plus question de mener une politique de « retenue à tout prix et par la force » dans la zone d'influence traditionnelle, principalement en Europe Centrale et l'Asie centrale.

Il ne s'agit pas, non plus renoncer au statut de « puissance régionale » à vocation mondiale en raison des attributs stratégiques mondiaux dont elle a hérité de l'ère soviétique. En effet, ce legs lui permet d'être systématiquement consulté grâce à son siège permanent de Conseil de Sécurité des Nations Unies, et son appartenance au « club des puissances nucléaires » combinée à ses arsenaux militaires lui donne une forme d'autorité « diplomatico-militaire » sur les questions de sécurité.

Les dirigeants russes soumettent en 1992 à signature un traité de sécurité collective²⁸ dans un contexte international stratégique mû par un mouvement de continentalisation des efforts politico-diplomatiques comme économique, mais surtout dans une période de déstabilisation du continent eurasiatique (notamment la dislocation de la Yougoslavie entre 1993 et 1998, la guerre civile au Tadjikistan de 1992 à 1997). Il s'agit ici d'une stratégie d'influence par des moyens indirects qui produisent au final des effets politiques similaires à ceux de la diplomatie de défense.

Sur le plan opérationnel, les outils militaires de sécurité collective sont essentiellement ceux de la Russie qui jouit d'un soutien politique pour leur mise en œuvre. Initialement un instrument peu formalisé, ce traité de sécurité collective s'institutionnalise en 2002 par la création de structures organisationnelles et prend son nom définitif d'« organisation du traité de sécurité collective » (OTSC). Il complète d'autres initiatives de nature économique comme la Communauté des États indépendants (CÉI) et la Communauté économique eurasiatique (EURASEC). Aujourd'hui, l'organisation compte des membres qui constituent, ce que la culture stratégique russe considère comme étant son étranger proche :

Cela ne se fait pas sans éclat politique et la participation à cette alliance militaire est souvent liée aux méthodes souvent « directes » pour maintenir la cohésion et aux relations tendues et ambiguës que la Russie entretient avec ses ex-républiques soviétiques, souvent tentée par des anciens réflexes de « mise au pas ».

Son acte fondateur contient, dans son esprit, un dispositif d'assistance et de défense mutuelles comparable à l'article V du Traité de l'Atlantique Nord (« *un pour tous, tous pour un* »). Ce dispositif vise à atteindre des objectifs de sécurité en lien avec la défense d'intérêts communs face au terrorisme international dans la droite ligne de la politique américaine du début des années 2000, aux extrémismes régionaux d'inspirations religieuses ou indépendantistes, et aux trafics d'armes et de drogues (chapitre III, articles 7 à 10 : Domaines d'activités) : la garantie de la sécurité collective des États membres de la CÉI ; la coopération en matière militaire ; la défense de la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États signataires ; le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales ; la lutte contre toute forme de terrorisme, de criminalité transnationale (trafic d'êtres humains et immigration clandestine, trafic d'armes et de narcotiques), et la prolifération d'armes de destruction massive.

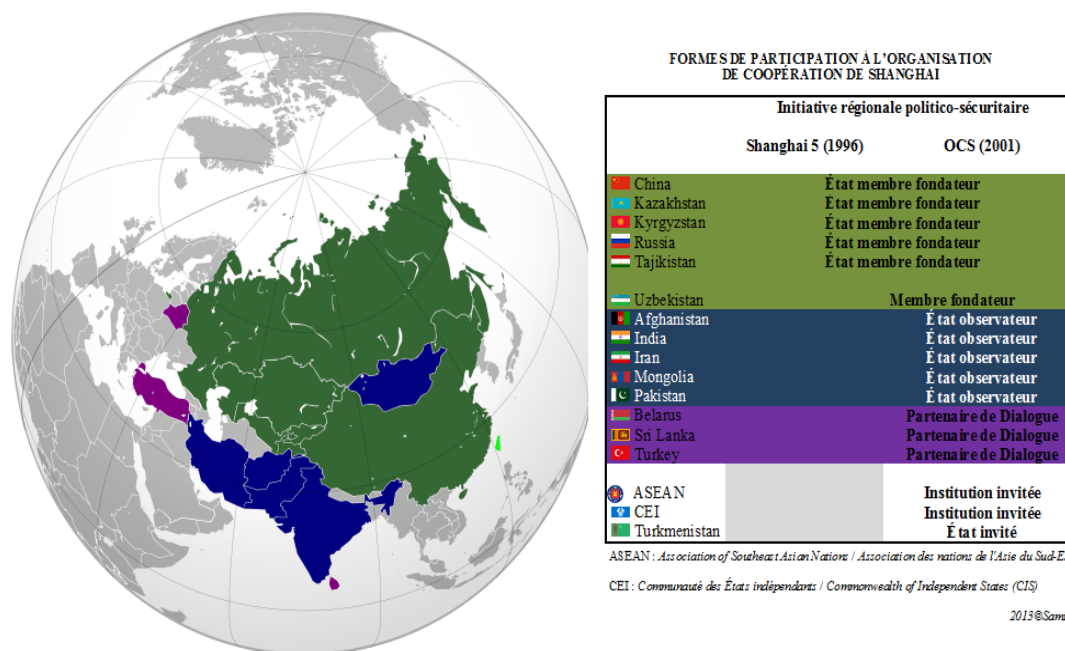
À l'appui de ces professions de foi politique sont organisés des exercices d'entraînement en vue d'améliorer l'interopérabilité de leurs forces armées en particulier, leurs services de sécurité en général. De même, des programmes de formation prennent en compte la volonté de faire travailler ensemble les personnels militaires et civils dans une logique de sécurité collective. La référence en la matière reste les forces armées russes qui forment la grande majorité des effectifs, qui sont les seules à détenir un savoir-faire et une technologie à la hauteur des ambitions de l'organisation, à savoir devenir une organisation comparable à l'OTAN.

La prédominance de la Russie est également tangible au sein de l'OTSC dans le secteur de l'équipement militaire et de la doctrine. Son prépositionnement physique au sein d'installations, le prédéploiement des effectifs et de leurs équipements dans certains des États membres lui permet d'être réactive et de maintenir son influence directe dans l'État hôte et son environnement. Mais, cette résurgence d'une domination historique s'est heurtée à la réalité de l'environnement stratégique régional en raison de l'existence d'initiatives de nature similaire sous l'influence d'autres puissances régionales, notamment la Chine.

Organisation de Coopération de Shanghai

Après moins de deux décennies, la Chine s'est imposée en tant qu'un acteur régional incontournable de cette vaste zone qu'est le continent asiatique, et ce, en dépit de la pénétration stratégique américaine initiée au début des années 2000. L'influence chinoise croît tant en Asie extrême-orientale que centrale pour protéger ses intérêts politiques et économiques, ainsi que pour répondre à des impératifs continentaux de sécurité. Elle s'est manifestée — et continue de se manifester — au moyen d'un activisme diplomatique en direction des républiques centrasiatiques. Sur le plan bilatéral comme multilatéral, elle a surtout remis l'accent sur le renforcement institutionnel et le développement des activités convergentes au sein de l'Organisation de coopération de Shanghai.

Historiquement, elle trouve son origine dans l'association « *Shanghai Five* » ou « *Groupe de Shanghai* » initialement créée en 1996 pour régler les différends de nature frontalière et territoriale entre la Russie, la Chine, le Kirghizstan, le Kazakhstan et le Tadjikistan. À cet objectif initial se sont progressivement ajoutés d'autres domaines d'action commune, parmi lesquelles la lutte contre les trois dangers considérés comme grandissant et menaçant la région, à savoir le terrorisme et la criminalité transfrontalière, l'extrémisme et le séparatisme territorial. La structuration régionale sous forme de coopération multilatérale dotée d'institutions permanentes n'est arrivée à maturation qu'en 2002 avec la signature d'une charte constitutive et l'installation d'un secrétariat permanent à Pékin et la mise en place d'un centre antiterroriste à Tachkent en septembre 2003.



Cette « structure régionale antiterroriste de l'OCS » (Regional antiterror structure, RATS) est opérationnelle depuis 2004. Le choix de son implantation dans la capitale ouzbèke a été effectué dans un contexte régional tendu alors que les autorités locales furent prises entre la demande de soutien logistique des autorités américaines et de l'OTAN opérant en Afghanistan — notamment à partir la base ouzbèke de Manas — et en Irak, et d'autre part, la Russie et la Chine interprétant cette présence avec beaucoup de défiance et comme une tentative « occidentale » d'implantation de longue durée²⁹.

La soustraction des républiques d'Asie centrale de l'influence américaine et l'importance de la coopération en matière de sécurité par le tandem sino-russe sont au cœur des conférences régulières des responsables des organes de maintien de l'ordre et des services de renseignement « groupe de Bichkek »³⁰.

Les activités multilatérales ont pour objectif une meilleure coordination des efforts nationaux et à l'interopérabilité dans les domaines que les États membres se sont fixés; y contribuent: les entraînements interservices et multilatéraux antiterroristes essentiellement terrestres (série d'exercices « coalition » [التحالف], « Peace Mission » ou mission de paix, مهمة السلام), mais également maritime antipiraterie depuis 2009 (séries « Peace Shield » ou bouclier de paix [和平盾牌] [щит мира] et « Joint Sea » ou Mer conjointe [بحرية مشتركة][聯合海][Совместное море]; la formation des cadres par les « mieux-disants sécuritaires » russes et chinois; et les échanges de retours d'expérience par les services des états-majors concernés.

L'OCS a développé une approche économique complémentaire à la sécurité afin de maintenir la cohérence parmi ses membres et de répondre à leurs besoins divers; ainsi, elle a modelé sa structuration interne en créant un conseil économique et commercial et d'un fonds de développement. Mais sa dimension sécuritaire régionale demeure la principale raison d'existence de l'organisation. Ses membres sont en effet directement concernés par la menace terroriste comme le montrent les scénarii des différents exercices d'interopérabilité, les cursus d'entraînements ainsi que les équipements privilégiés par les forces de sécurité des États membres.

Etant donné la géographie et les enjeux politiques des acteurs étatiques participants, le renforcement des structures multilatérales en matière de sécurité et de défense est devenu un élément incontournable de la géopolitique de l'Asie centrale et extrême orientale. La Russie et la Chine recherchent, à travers les deux organisations ainsi décrites, les moyens de jouer un rôle majeur dans la stabilisation en Asie centrale et en Asie Pacifique. Une plus grande proximité de l'organisation de coopération de Shanghai et de l'Organisation du Traité de sécurité collective – en matière politico-sécuritaire – est assurée par la participation de plusieurs États aux deux organisations.

Il est question de dépasser les conflits d'intérêts et les divergences de vues qui peuvent exister en effet entre les deux grands États, et de renforcer les intérêts communs dans le domaine de la sécurité, principalement la stabilité sous continentale, objectif partagé par les deux puissances russe et chinoise. En parallèle, des organisations sous leadership russe et chinois viennent compléter par une dimension plus économique assurée d'autres institutions régionales ou continentales.

2.2.3. La diplomatie Monétaire : le YUAN

Fondements de la stratégie chinoise

Depuis longtemps déjà, le cours de la monnaie chinoise, jugé trop faible, fait l'objet de critiques. Aux Etats-Unis, le yuan est accusé de creuser le déficit commercial et de détruire des emplois. Les états Unis n'ont pas cessé de réclamer son appréciation de la devise chinoise. Mais pour les chinois, le yuan s'approche désormais d'une valeur d'équilibre. Il s'est en effet apprécié de 30% depuis 2005 et n'a que peu évolué.

En d'autres termes, il faut compter sur une appréciation de la devise chinoise dans les deux années qui viennent soit dans l'analyse intercontinentale des rapports de force ou même de la balance commerciale nationale vis-à-vis les exports-imports avec la chine, et dans les marchés africains.

Les chinois sont – en effet conscient- de devoir accélérer la réforme du taux de change. La Chine subit le refroidissement économique des autres pays et le fléchissement de ses exportations s'explique clairement par la baisse des ventes aux pays européens (22% du total des exportations en 2011) et, dans une moindre mesure, aux Etats-Unis. Autre mesure de l'intensité des échanges, l'excédent des comptes courants de la Chine a atteint 2,8% du PIB en 2011. Il est inférieur à la norme internationale de 3% du PIB.

Dans ces conditions Pékin, qui a besoin de croissance pour assurer la paix sociale, a tout intérêt à stabiliser sa monnaie. Ce levier a déjà été utilisé pendant la crise: sur la période 2008-2010, Pékin avait choisi de s'arrimer au dollar avant de lâcher un peu de lest en 2011. De fait, depuis la mi-2008, le yuan ne s'est apprécié que de 5% environ face au dollar, provoquant l'exaspération des Etats-Unis.

Pour 2012, une appréciation de 3% de la monnaie chinoise. Mais son "internationalisation" en revanche, s'est poursuivie à marche forcée. A terme, en effet, la Chine rêve d'être moins dépendante, voire concurrente, du dollar. Ainsi, depuis 2008, elle redouble d'effort pour imposer le yuan sur la scène internationale.

Depuis 2009, les entreprises chinoises peuvent facturer en yuans leurs transactions commerciales avec l'étranger. Depuis 2010, les entreprises étrangères peuvent emprunter en yuans, via Hongkong, sur un marché off-shore. Air liquide a ainsi émis en septembre dernier des obligations en yuans pour 185 millions d'euros. Depuis deux ou trois ans, le yuan voit aussi son rôle renforcé par les accords de swaps (échanges temporaires de liquidités) passés entre la banque centrale de Chine et celles des pays voisins (Corée, Malaisie, Singapour).

- La banque centrale autrichienne a signé un accord avec la banque centrale chinoise, devenant la première banque centrale non asiatique à pouvoir réaliser des placements en yuans.
- La Chine a autorisé le Japon à acheter pour la première fois de son histoire des obligations d'Etat chinoises.
- Le gouverneur de la banque centrale chinoise, réclame l'entrée du yuan dans la composition des DTS, la monnaie du FMI.

Et puis en Afrique, le Nigeria prévoirait ainsi d'investir jusqu'à 10% de ses 33,5 milliards de dollars de devises, soit directement dans des obligations sur le marché interbancaire chinois, ou bien via Hong Kong et le marché du renminbi offshore. La Tanzanie avait acheté 500 millions de yuans d'obligations dim sum de la China Development Bank. De son cote, l'Angola a également investi dans des obligations dim sum, tandis que le Kenya et le Ghana ont manifesté de l'intérêt à détenir des yuans dans leurs réserves.

Pour l'Afrique du Sud qui soutient le projet d'une monnaie unique au sein du groupe BRICS, dont ces géants émergents pourraient se servir pour leur commerce mutuel et éviter ainsi une conversion en dollars ou en euros. Elle prévoyait jusqu'à 1,5 milliard de dollars en obligations dim sum, comme elle l'a annoncé lors du sommet des BRICS à Durban en mars 2013.

Selon plusieurs think-tanks financières, l'étendue géographique de l'utilisation du yuan en Afrique s'accroît progressivement. Les données sur la valeur des paiements en yuans entre l'Afrique, la Chine et Hong Kong, publiées par la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT) en janvier 2013, montrent que des paiements SWIFT libellés en yuans ont été effectués entre la Chine et 18 pays africains. En 2012, ce nombre s'élevait à 16 pays, contre seulement cinq en 2010. L'Afrique du Sud, avec les marchés financiers les plus développés de la région et une forte présence des banques chinoises, est susceptible d'être le principal marché pour le règlement des transactions en yuans (environ 45 %). Les autres grands importateurs de produits chinois, tels que le Nigeria et le Ghana, sont susceptibles de représenter respectivement 20 % et 8 %.

Pour les pays de CCG (Golfe), il y a déjà une volonté qui se ratifie graduellement pour diversifier leurs paniers de devises monétaires afin d'éviter l'effondrement des prix du pétrole, perte à laquelle s'ajoutait celle provenant de la chute continue du \$, commençant à leur tour à se renforcer. Ils envisagent même la création d'une monnaie unique du Golfe. L'initiative n'a pas abouti encore mais la pression de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis continue.

Un autre projet de zone monétaire pointe à l'horizon à la suite de la création d'une zone de libre échange en novembre 2009 entre les 10 pays membres de l'ASEAN, la Chine, la Corée, le Japon, les Philippines, et l'Australie. Au cours de la réunion plénière, le Premier ministre de l'Australie, Kevin Rudd proposa que la zone de libre échange ainsi créée soit transformée en zone monétaire. Les participants trouvèrent l'idée intéressante, mais que l'adopter immédiatement risquerait de doubler les difficultés de réalisation du projet initial, et qu'il serait préférable de reprendre ce second projet lorsque le fonctionnement de la zone de libre échange aura été complètement mis en place.

Vu l'importance de cette guerre de diplomatie monétaire ou de stratégie monétaire comme autres préfèrent l'appeler, plusieurs pays asiatiques notamment la Chine, le Japon et L'Inde restent vigilantes vis-à-vis le projet du Traité transatlantique (officiellement intitulé « Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement / (TPP)»).

L'objectif des Etats-Unis avec ce traité est de contrer la montée en puissance des BRICS, et notamment de la Chine. Ce projet d'accord transatlantique fait suite à la mise en place de négociations portant sur un Accord de partenariat transpacifique, qui a débuté en 2004. Il s'agit d'un accord de libre échange entre les Etats-Unis et l'Australie, le Chili, le Pérou, la Nouvelle Zélande, Singapour, le sultanat de Brunei, la Malaisie, le Vietnam et le Mexique (le Japon en cours de négociation). On notera l'exclusion de la Chine... Avec ces deux projets, on perçoit clairement la volonté des Etats-Unis de s'assurer de la standardisation des règles commerciales et de leur diffusion au monde entier. De plus, ce traité transatlantique permettra aux Etats Unis d'avoir une influence sur le continent européen, où ils ne sont plus présents militairement.

Selon plusieurs experts, Le TPP pourrait constituer une nouvelle étape dans la politique d'intégration régionale en Asie-Pacifique du Japon, de la Corée, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande

Les quatre pays mènent une politique active de conclusion d'accords commerciaux bilatéraux ou régionaux, en grande majorité en Asie-Pacifique. Le Japon et la Corée cherchent à accroître leurs parts de marché notamment dans l'automobile sur les marchés étrangers liés avec eux par des accords de libre-échange ou de partenariat économique, tandis que l'Australie et la Nouvelle-Zélande souhaitent principalement développer leurs débouchés dans le secteur agroalimentaire. Une nouvelle étape pourrait être franchie dans l'intégration régionale en Asie-Pacifique, et la recherche de relais de croissance dans la région, avec le Partenariat transpacifique (TPP).

Les quatre pays de la zone couverte par le Service économique régional de Tokyo sont concernés par le TPP : la Nouvelle-Zélande, initiatrice et signataire du premier traité en 2005, l'Australie, qui a rejoint les négociations en 2008, le Japon, qui pourrait les rejoindre en 2012, et la Corée, qui pourrait rejoindre ultérieurement le TPP. La Corée bénéficie cependant déjà d'avantages comparatifs indéniables via les accords bilatéraux déjà conclus avec les Etats-Unis et l'Union Européenne, et projette des accords avec le Japon et la Chine.

Le déficit commercial du Japon a pratiquement triplé en 2012, à 6927,3 milliards de yens (58 milliards d'euros) par rapport à celui de 2011, qui était déjà lourdement plombé par le tsunami et l'accident nucléaire du 11 mars.

Les exportations de l'Archipel, pénalisées par la crise de la dette en Europe et par les frictions diplomatiques avec la Chine concernant les petites îles revendiquées par les deux pays, ont diminué de 2,7% en valeur, à 545 milliards d'euros. Les importations, gonflées par les achats de gaz et de pétrole destinés à compenser l'arrêt de 49 des 50 réacteurs nucléaires du Japon, ont en revanche progressé de 3,8%, à 603 milliards d'euros. L'Archipel enregistre son premier déficit annuel avec l'Union européenne, limité mais significatif, à 1,25 milliard d'euros. À l'inverse, il est au niveau le plus haut jamais atteint avec la Chine, à 30 milliards d'euros, soit le double de l'année précédente.

Rapports Chine-FMI

Le FMI a toujours estimé le taux de change de la Chine sous-évalué de 5 % à 10 % sur une base de l'inflation, compte tenu des fondements structurants l'économie chinoise. La position extérieure de la Chine apparaît modérément forte et la monnaie modérément sous-évaluée par rapport au niveau cohérent avec les fondamentaux à moyen terme et les paramètres de stratégie souhaitables.

Le FMI qui a évalué les taux de change réels effectifs de 28 pays et la zone euro considère que les réserves de change de la Chine sont " légèrement au-dessus de la mesure du FMI. Cette institution considère que le yuan s'apprécie d'environ 5 % de la fin de 2011 à Avril 2013, ce qui signifie environ 35 % depuis la mi-2005 dans la réforme du taux de change. Sauf que le taux de change effectif réel a été déprécié, il ne l'est en réalité que de 14 % au-dessus du niveau atteint il y a une décennie ; ce qui semble un peu en dessous des augmentations significatives de la productivité du rapport de la Chine avec ces partenaires commerciaux au cours des 10 dernières années³¹.

Les partenaires commerciaux de la Chine estiment en effet qu'un yuan maintenu volontairement trop bas par les autorités monétaires chinoises donne aux produits d'exportations chinois un avantage déloyal, en grande partie à l'origine de leur excédent commercial record. En effet, le FMI ne dément pas que la Chine a fait des progrès considérables depuis plusieurs années pour réduire le déséquilibre de ses comptes extérieurs, largement excédentaires.

L'excédent du compte courant, par exemple a fortement baissé, pour passer de 10% du PIB en 2007 à 3% en 2012. De plus, la valeur réelle du YUAN pondérée en fonction du commerce extérieur de la Chine s'est appréciée, et du fait de ces évolutions, la sous-évaluation du yuan s'en est trouvée réduite.

Après avoir ré-arrimé le yuan au billet vert au moment de l'intensification de la crise financière en 2008, Pékin a décidé en juin 2010 de permettre à sa devise à flotter plus librement par rapport au dollar en l'autorisant à fluctuer à l'intérieur d'une marge de plus ou moins 0,5% autour d'un cours pivot fixé quotidiennement par la banque centrale. Cette marge a été élargie en avril 2012 à plus ou moins 1%. La devise chinoise s'échangeait au taux de 6,3703 yuans pour un dollar, ce qui traduit une appréciation du Yuan d'environ 7,2% par rapport à son niveau de la mi-juin 2010.

Les Etats-Unis, comme les pays européens, estiment que le faible niveau du yuan confère un avantage compétitif injuste aux produits chinois importés sur leur sol et maintiennent la pression sur la Chine pour qu'elle hâte l'appréciation de sa monnaie. Celle-ci répond invariablement que cela prendra du temps. L'idée sur laquelle s'entendent désormais les pays du G20 est de faire en sorte que le yuan devienne à terme totalement convertible et qu'ils soient intégrés au panier de monnaie constituant le droit de tirage spécial (DTS), l'unité de compte du FMI, et actif de réserve international.

L'Océanie, souvent appelée le « continent insulaire » et classiquement divisée en trois zones correspondant aux trois grandes aires, linguistiques, ethniques et géographiques, regroupe des Iles qui sont d'une grande diversité :

Lors de leur sommet de novembre en France, les chefs d'Etat et de gouvernement de ce groupe de pays riches, auquel participent Chine, Etats-Unis et Union européenne, ont indiqué que cela pourrait avoir lieu d'ici à 2015.

Sur le plan d'intérêt national, La croissance du commerce entre le Maroc et la Chine exige de plus en plus une mesure de monitoring financier sur l'évolution de la monnaie chinoise sur le plan mondial et que sur le plan continental. Cette exigence de veille est fondamentale afin de :

- assurer un monitoring efficace aux relations commerciales avec la Chine
- protéger les intérêts du Maroc en Afrique dans une atmosphère où la Chine représente à la fois le partenaire et du concurrent.
- protéger les intérêts du Maroc dans les accords accomplis entre les institutions bancaires marocaines et la Banque Centrale de la Chine.

L'accord établi en 19 juin 2013 entre la BMCE Bank et la Chambre de commerce Chine-Afrique China-Africa Joint Chamber of Commerce and Industry (CAJ-CCI³²), vient de renforcer cette tendance de coopération monétaire entre le Maroc et la Chine. Cet accord va permettre à CAJ-CCI d'apporter sa connaissance du marché chinois et à BMCE Bank d'offrir l'accès à son vaste réseau bancaire local africain qui s'étend, via sa filiale Bank of Africa, à une vingtaine de pays. La première banque marocaine, Attijariwafa Bank, a conclu un accord stratégique avec la Bank of China. Et ces accords vont servir sans doute à promouvoir et à développer les échanges commerciaux et les investissements entre les pays africains, où Attijariwafa Bank est présente³³, et la Chine.

Les moyens mis en place sont multiples. Cela peut passer par l'accueil et l'assistance aux opérateurs clients des deux banques en matière de commerce international, le conseil, l'accompagnement et le financement des projets d'investissement, l'organisation de missions Business-to-Business (B-to-B) et l'accompagnement des expatriés chinois en Afrique et des Africains en Chine.

1.3. Les politiques des puissances asiatiques en Afrique

1.3.1. Paragraphe : OMC et relations Asie-Afrique : cas Sino-africain

L'adhésion à l'OMC constitue pour la Chine une motivation supplémentaire pour abaisser ses barrières protectionnistes. Le commerce de la Chine avec l'Afrique est extrêmement concentré. Environ 60 % des exportations chinoises sont destinées à six pays seulement : Afrique du Sud (21 %), Égypte (12 %), Nigéria (10 %), Algérie (7 %), Maroc (6 %) et Bénin (5 %) 4, tandis que plus de 70 % des importations chinoises proviennent de quatre pays : Angola (34 %), Afrique du Sud (20 %), Soudan (11 %) et République du Congo (8 %). Cette forte concentration traduit en partie l'importance du pétrole brut (70 % des importations chinoises en provenance d'Afrique), lequel représente la quasi-totalité des importations chinoises en provenance de l'Angola et du Soudan. Bien que constituant l'essentiel des importations émanant de plusieurs pays africains, les importations agricoles chinoises n'occupent qu'une place modeste dans le total (Source : Statistiques du commerce international de l'OMC, 2008).

La Chine a nettement abaissé ses obstacles aux échanges en entrant dans l'OMC et a conclu divers accords commerciaux consentant des droits de douane nuls à des nombreux pays africains. Les économies africaines devraient donc théoriquement tirer largement parti de l'exportation de leurs produits agricoles vers la Chine. Or, ces exportations ne comptent que pour environ 3% du total des exportations agricoles de l'Afrique (car la Chine importe principalement ses produits agricoles du Brésil, des États-Unis et du Canada), et ces exportations se concentrent sur quelques produits et sur un petit nombre de pays.

La hausse de la demande chinoise de produits agricoles s'est traduite par une envolée des cours, dont les conséquences pour les pays africains diffèrent selon qu'ils sont exportateurs ou importateurs nets. Ainsi, la coïncidence entre la demande chinoise d'importations agricoles et l'offre d'exportation des pays d'Afrique australe est limitée : « Aucune des principales exportations de la Tanzanie, en particulier, n'entre dans la liste des principales importations de la Chine [...]. Donc, en surface, il semble que les effets de la Chine sur les exportations de l'Afrique australe résultant d'une demande directe soient négligeables »³⁴.

Étant donné le vaste réservoir de main-d'œuvre peu qualifiée que représente l'Afrique notamment la partie sub-saharienne et les conditions préférentielles dont cette région bénéficie pour accéder aux marchés des États-Unis et de l'Union européenne, on peut s'attendre à ce que le secteur de l'habillement, à forte intensité de main-d'œuvre, joue un rôle important dans les exportations de produits manufacturés de cette région. On constate en effet un transfert rapide de la fabrication d'articles d'habillement (Classification type pour le commerce international- Code 84) vers les pays en développement : alors que ces pays ne représentaient que 28,2 % de cette production en 1995, leur part est passée à 57,5 % en 2006.

Ce transfert s'est opéré, pour environ les deux tiers, sur la période 2000- 2006 : la valeur ajoutée manufacturière a reculé de 1,6 %, en moyenne annuelle, dans les pays développés et a progressé de 5,9 % par an dans les pays en développement. Les articles d'habillement exportés par ces derniers proviennent en grande partie de Chine, qui a récemment bénéficié de l'abrogation de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV) de l'OMC, même si les États-Unis et d'autres membres de l'OMC se réservent la possibilité de restreindre les importations chinoises. La productivité et l'importance du secteur de l'habillement varient également d'un pays à l'autre : alors que ce secteur contribue largement à la croissance de l'Égypte et de Maurice, il est aux prises avec de graves difficultés en Afrique du Sud.

Prenant l'exemple du secteur de l'habillement de l'Égypte, celui de l'Afrique du Sud et celui de Maurice illustrent la diversité de la production africaine. L'habillement est l'une des branches d'activité les plus dynamiques en Égypte, avec quelque 1 500 fabricants directs et intermédiaires qui opèrent dans le secteur privé. Il constitue 20 % de l'ensemble des exportations du pays, 3,5 % du PIB et près de 30 % de l'emploi manufacturier (plus d'un demi-million d'ouvriers). Les technologies les plus récentes ont été introduites dans toutes les phases de la production. Ce secteur couvre tout l'éventail des opérations de transformation du coton, et croît, en moyenne, au rythme annuel de 6,5 %. Cependant, malgré les avantages qu'il offre par rapport aux autres secteurs de l'économie, les entreprises égyptiennes n'ont pas encore pleinement réussi à tirer profit du coton pour porter l'industrie manufacturière du pays à un niveau supérieur.

Contrairement à celui de l'Égypte, le secteur de l'habillement de l'Afrique du Sud est en proie à de graves problèmes structurels. En 2008, sa contribution au PIB du pays a diminué de 1 milliard de rands et il a dû réduire sa main-d'œuvre de 10 %. Ce secteur peine depuis de nombreuses années à attirer le capital et l'investissement, ce qui l'empêche de concurrencer les producteurs à bas coûts et accroît sa vulnérabilité face aux importations de Chine. En janvier 2007, l'Afrique du Sud a introduit des quotas sur de nombreuses catégories de vêtements et textiles chinois.

Ces quotas sont destinés à protéger encore plus le secteur de l'habillement sud-africain, qui est déjà protégé par des droits de douane de 40 % sur les importations venant de la plupart des pays extérieurs à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ce secteur s'efforce de suivre les tendances de la mode, qui induisent un raccourcissement du cycle de vie des produits, et de ne pas se laisser distancer par les fabricants asiatiques, qui produisent plus rapidement.

À Maurice, le secteur du textile et de l'habillement a représenté quelque 66 % de l'emploi manufacturier total en 2004. Les observateurs redoutaient que la concurrence chinoise pénalise ce secteur. Celui-ci a effectivement reculé de 12,5 % en 2006, mais il a progressé de 8 % en 2007) et Maurice a importé davantage de main-d'œuvre indienne, chinoise et bangladaise.

D'après les conclusions de certaines études, alors que les pays riches en ressources pourraient bénéficier de la demande chinoise d'hydrocarbures et de minerais, des économies comme Maurice, qui ne disposent pas de matières premières et qui sont en concurrence avec la Chine sur les marchés d'exportation, risquent d'être perdantes. Néanmoins, l'impact économique de la Chine sur Maurice n'est pas aussi négatif que prévu, grâce à plusieurs facteurs : la résilience et la capacité de l'économie mauricienne à s'adapter aux évolutions mondiales, les améliorations structurelles introduites dans le secteur de l'habillement, qui l'ont protégé contre la concurrence chinoise sur les marchés extérieurs, et la diversification des marchés d'exportation, qui a compensé en partie la baisse de la part de Maurice sur le marché des États-Unis, où la concurrence chinoise est la plus vive.

Aux îles Maurice, les Chinois n'ont mis que quelques mois à démanteler les usines textiles qu'ils avaient montées pour contourner les quotas imposés à la Chine par l'OMC, une fois que ceux-ci ont été levés. Sans préoccupation aucune concernant les conditions sociales de leur départ³⁵.

Pour plus de précision, l'échec du cycle des négociations de Doha (OMC, 2001), processus qui devait initialement aboutir fin 2005, est particulièrement grave pour l'Afrique, dans le sens où les clauses d'accès aux marchés extérieurs prévues par l'accord de Doha pourraient permettre une hausse substantielle et une diversification plus grande des exportations de cette région. L'absence de progrès dans les négociations commerciales multilatérales favorise également le développement des accords de libre-échange non réciproques, tels que l'AGOA (loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique) et l'initiative TSA (Tout sauf les armes) de l'Union européenne.

En outre, dans le cadre des accords de partenariat économique (APE) qui ont succédé à l'Accord de Lomé, l'Union européenne a conclu des accords commerciaux réciproques avec un certain nombre de pays d'Afrique. Plusieurs de ces pays sont encore en train de négocier la mise en œuvre de leur APE, lequel sera déployé progressivement sur une période de 12 ans. Ces accords offrent aux pays exportateurs pauvres des avantages temporaires en termes de prix, afin de les aider à développer leurs nouveaux secteurs d'exportation.

Dans l'idéal, ces exportations deviendront au fil du temps suffisamment compétitifs pour se passer de conditions préférentielles. De leur côté, s'ils s'accompagnent d'un cadre propice, les accords de libre-échange non réciproques peuvent contribuer à promouvoir une croissance vigoureuse, tirée par les exportations. Dans certains pays d'Afrique, ils ont encouragé l'investissement dans les secteurs d'exportation. Ainsi, l'accès du Lesotho aux marchés des États-Unis et de l'Europe a incité la Chine à investir dans le secteur du textile, ce qui a élargi les opportunités d'emplois malgré des incertitudes quant à la viabilité à long terme de ces investissements si cet accès préférentiel venait à être restreint, voire supprimé.

Dans plusieurs pays d'Afrique, l'effet positif des accords commerciaux préférentiels est limité par des problèmes structurels, notamment par des coûts de transport élevés et par des carences institutionnelles. C'est pourquoi l'accès aux marchés d'exportation n'engendre pas forcément une croissance économique plus forte et un recul de la pauvreté en Afrique. Dans les pays enclavés, en particulier, le transport est généralement plus cher et l'environnement d'affaires plus précaire que dans les pays côtiers (le Maroc est bien qualifié à jouer dans cette area dans ces coopérations sino-africains, nippono-africains). Étant donné la baisse globale des coûts de transport mondiaux depuis plusieurs décennies, le niveau élevé de ces coûts en Afrique pèse nettement sur la compétitivité des économies de cette région, notamment par rapport à l'Asie.

1.3.2. Coopération Indienne et le Sommet Inde-Afrique

Dans les préoccupations de l'Inde en matière de politique extérieure, l'Afrique n'occupe pas une place de premier plan. Rare est ce qui s'était en Inde sur l'Afrique. L'opinion publique ne s'y intéresse guère, ou pas de tout. Quant à l'Afrique, le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas passionnée par l'Inde.

Et pourtant, actuellement, l'intérêt de l'Inde pour l'Afrique grandit. Ce processus, qui n'en est qu'à ses débuts, est suffisamment affirmé pour faire l'objet d'une réflexion. Les pays du Tiers monde entretiennent encore aujourd'hui des rapports privilégiés avec les ex-puissances colonisatrices, s'apparentant pour l'essentiel à des rapports dominés-dominant. Des relations horizontales, liant les pays sous-développés entre eux, tendent cependant à se nouer.

C'est ce que l'on appelle désormais le dialogue Sud-Sud, et c'est dans ce cadre nouveau que l'Inde apparaît en mesure de jouer un rôle privilégié. Malgré son sous-développement, en effet, l'Inde se situe parmi la douzaine de pays les plus industrialisés du monde. Elle dispose d'un puissant secteur lourd, d'une technologie, d'une infrastructure économique interne et d'un capital en matière grise lui permettant non seulement de poursuivre une politique d'indépendance, mais d'apparaître en quelque sorte à mi-chemin entre le Nord et le Sud. Dans le même temps, son expérience même de pays sous-développé - qu'elle est toujours - l'autorise à se présenter comme un pays du Tiers monde, voire comme un de ses porte-parole. C'est donc du dualisme même de son économie et de son état de développement que l'Inde peut tirer profit pour faire progresser sa coopération avec l'Afrique.

Dès lors, l'une des questions que l'on se pose est de savoir quel type de relations l'Inde entend instaurer et développer avec le continent africain. La coopération indo-africaine s'effectuera-t-elle à l'avantage réciproque de chacun des partenaires ou bien l'Inde adoptera-t-elle un comportement finalement proche de celui des pays capitalistes industriels ? Certains, on le sait, n'hésitent pas, déjà, à taxer son rôle en Afrique de mini-impérialisme.

Certes, personne ne niera que le passé historique de l'Inde n'a rien de comparable à celui de l'Occident en ce qui concerne les rapports avec l'Afrique. Et, surtout, le capitalisme indien dispose de moyens d'intervention infiniment plus faibles que ceux des pays occidentaux. Mais, précisément, cela même ne peut-il pas constituer un phénomène positif aux yeux de nombreux pays africains cherchant à diversifier leurs rapports avec le monde extérieur ? Et l'Inde n'en serait-elle pas consciente, qui pourrait alors espérer jouer en Afrique le rôle de puissance moyenne, d'autant plus légitime à ses yeux que ses frontières maritimes jouxtent la côte orientale de l'Afrique et que, dans le cadre des rapports de force du monde d'aujourd'hui, la notion d'océan Indien, zone de paix, lie géographiquement et stratégiquement les intérêts de l'Inde et ceux d'une partie de l'Afrique ?

Le développement des relations indo-africaines dans ses trois aspects économique, politique et stratégique semblent d'ailleurs aujourd'hui de plus en plus liés entre eux, ce qui n'était pas le cas dans le passé, puisque les rapports économiques indo-africains ne se développèrent réellement qu'à partir de la seconde moitié des années soixante et que l'intérêt stratégique n'apparut qu'avec la militarisation de l'océan Indien, au tout début des années soixante-dix. Les années quatre vingt ont sans doute précisément ceci de qualitativement nouveau que, pour la première fois, le projet économique-politique stratégique de l'Inde revêt une cohérence interne globale.

Sur le terrain, les relations entre l'Afrique et l'Inde sont placées, comme avec les autres pays émergents, sous le signe de la volonté d'intensification des liens économiques et commerciaux et d'approfondissement de la coopération dans des domaines de plus en plus nombreux. L'Inde arrive en deuxième place des partenaires émergents du continent, derrière la Chine; représentant près de 14% du volume total des échanges de l'Afrique avec les émergents. Comme avec la Chine, les échanges commerciaux entre l'Inde et l'Afrique se sont intensifiés de manière significative depuis une décennie. Ainsi, le commerce annuel entre l'Inde et l'Afrique a été multiplié par quinze, passant de 3 milliards de dollars en 2000 à 46 milliards en 2010. Selon le Ministre indien du Commerce, l'Inde vise un volume d'échanges de 70 milliards de dollars avant 2014. Dans le premier quart de 2011, le volume des échanges commerciaux avec l'Afrique s'est élevé à 50 milliards de dollars.

Dans le contexte des ambitions indiennes, l'Exim Bank of India joue un rôle non négligeable, en mettant notamment à la disposition des pays africains des lignes de crédits pour le financement de divers projets. A cet effet, une ligne de crédit (sur sept ans) de 10 millions d'euros a été ouverte le 30 septembre 2011 au bénéfice de la Banque africaine de développement (BAD), financement qui devrait être déboursé le 31 mars 2012. Un crédit (sur cinq) de 15 millions de dollars a été débloqué le 15 mai 2011 pour le compte de la Banque pour le Commerce et le Développement en Afrique de l'Est et Australe; une autre ligne du même montant devrait être ouverte le 9 décembre 2012 pour un déboursement le 9 juin de la même année. C'est également une ligne de crédit de 30 millions de dollars qui a été ouverte le 21 septembre 2011 pour le compte de l'African Export Import.

Ce sont encore des lignes de crédits pour un total de 3,7 milliards de dollars pour financer de projets aussi divers que l'électrification rurale et la construction d'une usine d'assemblage de tracteurs et de machines agricoles au Mali, le renouvellement du système de transport urbain à Abidjan (Côte d'Ivoire), l'électrification rurale et la construction de bureaux présidentiels au Ghana, la construction d'une cimenterie en RDC, etc., qui sont mentionnées.

L'intérêt de l'Inde pour l'Afrique repose bien entendu sur sa volonté de bénéficier des ressources naturelles (y compris en s'impliquant directement dans leur exploration, notamment à travers la société étatique, la Oil and Natural Gas Corporation –ONGC- pour le pétrole) dont le continent regorge et dont elle a besoin pour nourrir la dynamique machine de son économie. L'Inde souhaiterait également tirer profit du potentiel de l'Afrique en matière d'opportunités commerciales et d'investissements. En échange, l'Inde entend contribuer à la réduction du déficit en infrastructures dont souffre le continent et qui limite significativement la réalisation de toutes ses potentialités en termes de croissance et de développement, notamment le développement du commerce intra-africain et l'intégration régionale.

Le dialogue stratégique entre l'Inde et l'Afrique, qui a été marqué en avril 2008 par la tenue à New Delhi (Inde) du premier Sommet du Forum Afrique-Inde, s'est poursuivi en 2011 avec la deuxième édition de ce Forum, qui a rassemblé du 24 au 25 mai 2011 à Addis Abeba (Ethiopie), le Premier ministre indien et des Chefs d'Etat et de gouvernement africains afin notamment de consolider l'"amitié" et de renforcer leur "coopération". Organisé sous le thème: "Pour un partenariat renforcé: une vision partagée", le Sommet a ainsi décidé de "renforcer le partenariat par de nouvelles initiatives". Il faudra ainsi, selon la Déclaration du Sommet s'attendre pour les mois à venir à "d'importants flux financiers de l'Inde à l'Afrique sous forme de subventions, d'investissements étrangers directs (IED) et de prêts à des conditions favorables [devant contribuer] au renforcement des capacités dans les secteurs socioéconomiques, notamment dans la formation des ressources humaines, le développement du secteur privé, l'accroissement de l'appui au développement des infrastructures, l'agriculture et aux PME.

En guise d'illustration de certains de ces flux financiers indiens, en 2011 il a été annoncé que l'Archipel des Comores devait bénéficier d'un prêt de 41,6 millions de dollars US, afin de doter l'île de la Grande-Comores de centrales électriques, de réhabiliter le réseau électrique et de former le personnel technique même ordre d'idées, il a été annoncé en août 2011 que l'Inde accordait un prêt de 70 millions de dollars à la République du Congo afin de financer les travaux de réhabilitation du réseau électrique dans les deux principales villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire. La signature d'accords de partenariat, notamment dans le domaine du commerce, a également été évoquée.

La coopération entre les deux partenaires s'inscrira, selon la Déclaration ayant sanctionné le deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde, dans le "partage de stratégies pour un développement durable, la lutte contre la pauvreté, les soins de santé, l'éducation universelle et dans le partage de technologies appropriées".

L'Inde s'est particulièrement engagée "à contribuer substantiellement au renforcement des capacités africaines à travers des institutions d'appui à l'éducation et de renforcement des capacités, de promotion de la valeur ajoutée et de transformation des matières premières".

Au registre des annonces, l'Inde s'est engagé à offrir des lignes de crédits s'élevant à 5 milliards de dollars destinés à accroître la présence d'entreprises indiennes sur le continent africain.

Le deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde avait été précédé le 21 mai 2011 à Addis Abeba (Ethiopie) d'une rencontre des Ministres du Commerce des pays africains avec leur homologue indien. Il a notamment été décidé de mettre sur pied un Conseil des Affaires Afrique-Inde ainsi que la tenue d'un Dialogue annuel des Ministres du Commerce Afrique-Inde.

L'une des spécificités de l'approche indienne dans son partenariat avec l'Afrique réside dans le renforcement des liens avec l'Union africaine (UA) et les Communautés Régionales Economiques. Elle s'est ainsi illustrée en 2011 par les discussions, dont a fait état le Ministre indien du Commerce, Anand Sharma, le 9 août 2011, qui ont eu lieu avec l'Union Douanière d'Afrique Australe (Southern African Customs Union –SACU) dans le but de conclure fin de l'année 2011 un accord commercial préférentiel. Des discussions préliminaires visant à conclure des accords de libre échange devraient également, aux dires du Ministre Sharma, avoir lieu avec le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) et la CEDEAO.

C'est certainement dans cette optique que le 6 mai 2011 un protocole d'accord était signé à Abuja (Nigeria) entre la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), représenté par le Président de sa Commission, James Victor Gbeho, et l'Inde, représenté par son Haut Commissaire au Nigeria, Mahesh Sachdev.

Ce protocole vise à "renforcer la coopération multisectorielle dans neuf domaines clés identifiés", à savoir la métallurgie, la mécanique, l'énergie, le textile, le cuir, les transports et les communications, l'électronique et la biotechnologie. Il prévoit précisément "l'établissement et le renforcement de relations dans les secteurs bancaire, alimentaire et agricole, le bâtiment et la construction de routes, le transport ferroviaire et les autres moyens de communication". Cet accord reste encore à être opérationnalisé et mis en œuvre; ce qui laisse envisager de nombreuses perspectives pour l'avenir.

Pour l'avenir de ce partenariat les pays africains gagneraient à tirer profit de l'expertise et de l'expérience indienne dans les secteurs agricole, pharmaceutique et des télécommunications. Le transfert de connaissances, par le biais du renforcement des capacités africaines, tel qu'annoncé, sera également bénéfique au continent.

1.3.3. Présence Chinoise en Afrique

En 1978, les réformes économiques et sociales menées par Deng Xiaoping engagent la Chine sur le chemin de la mondialisation. Le pays tire aujourd'hui sa croissance (10 % par ans en moyenne depuis plus de 20 ans) des exportations de marchandises à bas prix.

La compétitivité de ses produits à l'exportation et ses besoins des matières premières modifie les paramètres de l'économie mondiale. Même si elle ne représente pas un enjeu essentiel pour l'économie chinoise, l'Afrique vit avec intensité les conséquences de ces bouleversements.

Les échanges avec l'Afrique ont considérablement augmenté : ils ont été multipliés par 50 entre 1980 et 2005 pour atteindre 40 milliards de dollars. Cependant, ils ne représentent guère que 2,5 % du commerce extérieur chinois. Du point de vue comptable, l'Afrique demeure un partenaire commercial marginal pour Pékin : la dynamique est sensiblement différente : quasiment absente il y a 25 ans, la Chine est devenue en 2004 le troisième partenaire commercial du continent africain, après les Etats-Unis et la France. En une décennie (1993 à 2004), elle a successivement supplanté le Portugal, le Japon, l'Inde, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Globalement, depuis 1993, l'Afrique importe plus de la Chine - principalement des produits de consommation courante, qu'elle n'exporte vers elle - principalement du pétrole et des matières premières. Cependant, la situation diffère selon les régions ; la Chine est importatrice nette vis-à-vis de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe qui disposent d'importantes ressources minières, pétrole notamment.

Concernant l'Afrique de l'Ouest, la quasi-totalité des exportations vers la Chine sont constituées de pétrole et de coton. Ces deux produits n'ont cependant pas le même statut : le coton est une source d'approvisionnement stratégique pour l'industrie textile chinoise alors que le pétrole ouest africain occupe une place marginale dans les sources d'approvisionnement de la Chine.

En l'espace de quelques années, la Chine est ainsi devenue le premier partenaire commercial à l'export des grands pays producteurs de coton (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad). Dans l'autre sens, la place de la Chine dans l'origine des importations Ouest africaines ne cesse également de croître.

Très peuplée (300 millions d'habitants en 2006, soit un tiers de la population du continent), l'Afrique de l'Ouest est un marché de consommation attractif pour les produits chinois. A lui seul, le Nigeria représente 45 % de la population régionale et reçoit 42 % des exportations chinoises en Afrique de l'Ouest. Hormis le Nigeria, les principales destinations chinoises sont par ordre décroissant le Bénin 15 %, le Ghana 9 %, le Togo 8 %, la Côte d'Ivoire 7 % puis la Gambie 3 %. La part de la Côte d'Ivoire et du Ghana dans les exportations chinoises en Afrique de l'Ouest semble être proportionnelle à leur population.

En revanche, le poids respectif du Bénin, du Togo et de la Gambie est très important relativement à la taille de leur marché; la pratique du commerce de transit en direction des pays voisins explique cette situation. L'enjeu du développement de l'Afrique est important pour la Chine, au vu des investissements progressivement engagés sur le continent. La mise en place d'infrastructures puissantes et la relance de l'économie dans les Etats d'Afrique subsaharienne se révèlent être des combats de longue haleine qui ne seront pas achevés dans l'immédiat.

Aujourd'hui, la Chine semble prête à poursuivre ses investissements en Afrique, mais n'inquiète pas les gouvernements répressifs et corrompus. Alors que la Banque Mondiale et le FMI incitent les Etats (récipients de l'aide) mettre en place des politiques d'austérité et de régulation des ressources, notamment pétrolières, Pékin ferme les yeux sur ces critères, ce qui satisfait bon nombre de dirigeants.

La création du Forum Sino-Afrique

Au terme de plusieurs années de croissance des échanges entre la Chine et l'Afrique, le Forum de Coopération Chine Afrique a permis d'adopter un plan d'action triennal visant à définir un "nouveau type de partenariat stratégique". Ce partenariat aurait pour fondement une coopération pratique, l'égalité et des avantages mutuels :

- Doublé de 2006 à la fin 2009 l'aide à l'Afrique (pour la porter à un milliard de dollars environ) ;
- Création d'un fonds de développement Chine Afrique doté de 5 milliards de dollars pour encourager les entreprises chinoises à investir en Afrique ;
- Accorder aux pays africains 3 milliards de dollars des prêts préférentiels et 2 milliards des crédits acheteurs, à des taux préférentiels ;
- Annulation des toutes les dettes provenant des prêts gouvernementaux chinois sans intérêt qui ont été parvenus à maturité à la fin de l'année 2005, pour les 31 pays très endettés et moins avancés (PMA) de l'Afrique qui entretiennent des relations avec la Chine (montant estimé à environ 1,4 milliard de dollars) ;
- Continuer à ouvrir les marchés chinois aux exportations des pays africains les moins avancés en portant de 190 à 440 le nombre de produits entrant en franchise de droits ;

- Former 15 000 cadres africains, doubler le nombre de bourses accordées par le Gouvernement chinois à des Africains (en le portant à 4 000 par ans) et dépêcher 100 experts agricoles et 300 jeunes volontaires ;
- Faire construire 30 hôpitaux, 30 centres de traitement du paludisme et 100 écoles rurales

La Chine s'est également engagée à apporter son soutien à l'Union Africaine (UA), organisation régionale du continent, notamment en faisant construire un nouveau centre des congrès au siège de l'UA à Addis-Abeba. Elle a également réaffirmé son engagement en faveur du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), le plan de développement de l'Union Africaine.

Le Forum de Coopération Chine Afrique, dont le sommet qui a eu lieu en Égypte en 2009, a joué un grand rôle dans la consolidation du dialogue avec l'Afrique. Faut-il souligner que les investissements chinois en Afrique ont connu une croissance spectaculaire depuis le début des années 1990. En 2006, le montant total des investissements (fondé par environ 700 entreprises chinoises en Afrique) a été estimé de 6,3 milliards de dollars. Le sommet de Forum de Coopération Chine Afrique, à Beijing a permis de conclure une dizaine de nouveaux grands accords d'investissements, d'un montant total de 1,9 milliard de dollars. Ces accords visent entre autres à construire des autoroutes au Nigeria, un réseau téléphonique dans le Ghana rural et une fonderie en Egypte.

Les enjeux diplomatiques de la coopération chinoise

La politique africaine de la Chine s'appuie sur une base solide, celui de la coopération révolutionnaire sino-africaine qui remonte aux années 1960-70. A l'époque, la Chine maoïste, cherchant à rivaliser avec « l'hégémonisme soviétique », avait établi des liens solides avec plusieurs pays africains autour d'une thématique révolutionnaire et anti-colonialiste partagée. De cette époque demeurent de nombreux projets de coopération, dont le fameux chemin de fer Tanzam.

La Chine ensuite s'est repliée sur les nécessités de son propre développement, mais depuis le début du deuxième millénaire, Pékin s'intéresse à nouveau de très près à l'Afrique. Les raisons de cet intérêt sont multiples et complexes. La question de la reconnaissance de Taiwan a longtemps constitué un enjeu majeur, c'est beaucoup moins le cas d'aujourd'hui, même si la vigilance reste de mise à Pékin, alors que la Chine semble l'avoir emporté. En 1996 l'Afrique du Sud, alliée symbolique de Taipei reconnaissait la Chine et en 2006, dernier des grands pays africains, le Tchad, voisin du Soudan allié de la Chine et confronté à des tensions croissantes, reconnaissait à son tour le régime de Pékin.

Une des signes de cette présence diplomatique intense de la Chine, on trouve Le président chinois Hu Jintao qui s'est rendu visite depuis 2004 en Afrique, à plusieurs pays africains notamment : Cameroun, Liberia, Soudan, Zambie, Namibie, Afrique du Sud, Mozambique Seychelles, Algérie et le Maroc. Ces visites qui viennent dans le cadre de soutenir la coopération économiques sino-africaine ainsi les opérations du maintien de la paix notamment au Soudan et Liberia.

Mais l'Afrique, demeure aussi essentielle en raison du nombre de voix représentées à l'ONU. Sur l'ensemble des questions qui vont des Droits de l'Homme aux grandes négociations commerciales en passant par la nomination d'une Chinoise à la tête de l'OMS, et le rejet d'une candidature du Japon au conseil de sécurité de l'ONU, le poids des votes africains s'avère très utile aux intérêts de Pékin.

Dans ce contexte, la dimension onusienne (ONU) demeure insuffisante, mais cette dimension a également évolué. Jusqu'au début des années 2000, la question du vote au sein de la Commission des Droits de l'Homme constituait un élément important; cette importance s'est réduite depuis que les grandes puissances ont renoncé à présenter des résolutions « antichinoises ». Des éléments nouveaux sont cependant apparus, confirmant l'importance du vote africain : la réforme de l'ONU et l'éventuelle entrée du Japon au Conseil de Sécurité. On a ici assisté à un véritable duel diplomatique entre Pékin et Tokyo dans l'arène africaine.

De même, la Chine tente d'obtenir le soutien à l'ONU des pays africains sur la question de la définition des zones économiques exclusives qui l'oppose à Tokyo en mer de Chine. Pékin peut, à l'inverse, offrir à ses partenaires africains un « package diplomatique » – possibilité que n'ont ni le Japon ni Taiwan. La Chine joue ainsi de son double statut de pays en développement et de grande puissance capable de peser sur les grandes orientations stratégiques du monde. L'exemple de la résolution 1567 sur le Darfour adoptée en 2004, mais fortement édulcorée grâce à la Chine, en constitue une bonne illustration.

Au niveau stratégique, la Chine dont la croissance demeure particulièrement grande en énergie et en matières premières trouve en l'Afrique un nouveau « grenier » où s'approvisionner en pétrole, minerais, bois d'œuvre et même produits agricoles grâce au rachat, par des intérêts chinois, de nombreuses terres agricoles notamment au Zimbabwe.

L'Afrique enfin pour la Chine est un marché immense, ouvert sans contrainte aux produits chinois de grande consommation dont la piètre qualité est compensée par un coût adapté au pouvoir d'achat des pays africains. Les échanges sino-africains connaissent un nouveau record, ne dépassant pas 10 milliards de dollars en 2000 ils atteignaient 40 milliards de dollars en 2005 puis 55 milliards de dollars en 2006 et l'objectif de 100 milliards de dollars en 2015 pourrait être atteint. Ces échanges globalement sont positifs en faveur de l'Afrique, même si, au niveau bilatéral, il n'est le cas que pour les pays fournisseurs d'énergie ou de matière première.

Les pays africains sont également progressivement conquis par les grandes entreprises chinoises de bâtiment et travaux publics ou de télécommunication, dont les coûts particulièrement bas et une attention très limitée aux prises de risque, constituent une concurrence majeure pour les grandes entreprises occidentales traditionnellement présentes dans ce secteur.

Mais la Chine en Afrique a également pu jouer du relatif retrait de l'Occident qui, après la fin de la guerre froide et la disparition de l'URSS, et alors que l'importance stratégique de l'Afrique diminuait, a progressivement assorti ses programmes d'aide de conditions liées à l'amélioration des règles de gouvernance et de la démocratie. La Chine aujourd'hui, qui dispose de moyens nouveaux, est donc apparue comme un recours face à cette nouvelle exigence occidentale.

Les principes directeurs de la politique africaine de la Chine

La Chine s'appuie sur son rôle « tiers-mondiste » hérité de Bandoung (1954) et du contexte de la guerre froide (3ème voie) pour expliquer sa légitimité en Afrique. Elle bénéficie donc de soutiens de pays africains tout comme elle justifie son projet politique mondial par sa volonté pacifique de participer aux affaires de ce monde au sein d'une gouvernance équilibrée ; opposition à la « pax americana ».

L'Afrique présente également un intérêt pour la Chine dans le processus de réunification avec Taiwan et sans la concurrence de Taiwan, l'attrait pour l'Afrique en serait sans doute moins marqué. La rupture des relations diplomatiques entre Taiwan et le Libéria en 2003 et le Sénégal en 2005 symbolise ce renversement de tendance qui place le non ingérence comme l'un des moteurs de la coopération sino-africaine.

Le sommet de Pékin de 2000 annonçait le renforcement d'une entente qui s'est peu à peu développée dans les années 1990. Ce partenariat stratégique se fonde sur 5 points essentiels contenus dans le « document officiel de la politique chinoise à l'égard de l'Afrique » de 2006 insistant sur le renforcement de la confiance politique mutuelle; l'extension de la coopération économique « gagnant-gagnant »; l'intensification des interactions culturelles, le renforcement de la coopération autour de la sécurité et le maintien d'une coordination forte dans les affaires internationales.

Or, la présence chinoise dérange, car elle remet en question l'influence occidentale en Afrique. Les intérêts économiques d'une ancienne puissance coloniale telle que la France et ceux des Etats-Unis; premiers partenaires historiques des pays africains; pourraient être remis en question. Les propositions de coopération chinoises sont alléchantes pour les pays africains et le total des échanges des 15 dernières années parlent d'eux-mêmes. Le cas de la Côte d'Ivoire; bastion historique français; est révélateur d'une reconfiguration géoéconomique de la région.

La Chine y investie massivement dans la prospection de gisements d'hydrocarbures, dans le développement des infrastructures portuaires d'Abidjan et des infrastructures terrestres qui lui permettront l'ouverture sur le marché potentiel sub-sahélien, mais remet en question l'existant.

La question du Darfour révèle quant à elle les prémices d'une reconfiguration géopolitique majeure. Le règlement du conflit rendu possible par la participation active aux négociations de la Chine et des Etats-Unis place le Soudan comme acteur ayant des arguments à faire valoir pour défendre ses intérêts. Cette situation étant jugée inacceptable par les occidentaux. Cette situation se double d'une critique occidentale dans la manière chinoise de gérer la dette africaine par l'octroi d'aides financières qui amplifie l'opacité politique au sein des pays africains et empêchent aux institutions internationales d'opposer leur veto.

L'opinion publique occidentale développe alors l'image d'un néocolonialisme chinois reprenant le modèle colonial occidental dont elle tente d'en appliquer les principes : « les éléphants blancs » au détriment d'une politique des grands travaux propice au développement, le maintien des régimes critiqués par l'octroi de subsides, l'appauvrissement du continent par l'inondation du marché en produits « made in china ».

Pour les acteurs internationaux, la stratégie chinoise reste difficile à qualifier et à identifier au point de remettre en question les volontés pacifistes de la Chine. C'est à la fois une puissance grandissante dont la « force nationale globale » n'exprime pas encore tout son potentiel en termes d'objectifs et d'intentions.

Les principes directeurs de la coopération chinoise en Afrique sont :

- La Chine et les Etats africains s'en servent pour s'apprendre mutuellement et se compléter en vue d'un " développement partagé" ;
- Le développement et la coopération sur la base de l'approche "win-win" ou "gagnant-gagnant" ;
- La "politique de non-ingérence" dans les affaires intérieures d'autres pays et "l'inconditionnalité de l'aide",

1.3.4. La Coopération Nippo-Africain et la Naissance de la TICAD :

TICAD I

Le ministère des affaires étrangères japonais (MOFA) déclara 1989 «année d'inauguration de sa nouvelle politique extérieure vis-à-vis de l'Afrique». Afin d'assumer pleinement cette annonce, il se réengagea dans un projet d'aide au développement de l'Afrique, parallèlement à l'examen d'aspects politiques tels que les problèmes de l'Afrique australe et à la promotion d'une compréhension mutuelle à travers des échanges personnels et culturels.

Cependant, les questions africaines étaient devenues de plus en plus marginales dans le système politico-économique mondial avec la libéralisation économique et politique de l'après-guerre froide. A l'exception de la France, toutes les grandes ou super puissances, comme les Etats-Unis, la Russie et le Royaume-Uni, s'étaient détournées des affaires africaines. Leur attitude politique à l'égard du continent s'en ressentit. C'est dans ces circonstances que le gouvernement japonais choisit d'organiser au cours de l'année 1993 une conférence internationale sur le développement de l'Afrique au niveau continental, afin d'attirer l'attention des Africains et de la communauté internationale.

La première TICAD se tint en 1993, organisée conjointement par le Japon, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Coalition Mondiale pour l'Afrique (CMA ou Global Coalition for Africa, GCA). Près de 1 000 participants issus de 48 pays africains, de 13 pays donateurs, de 10 organisations, et plus de 45 pays et organismes venus en qualité d'observateurs assistèrent à la conférence, dont notamment cinq pays africains conduits par leur président, certains avec délégation.

La conférence se pencha sur des thèmes tels que la réforme politique et économique, le développement du secteur privé, l'intégration et la coopération régionale, l'expérience de l'Asie au service du développement de l'Afrique, ainsi que la coopération internationale. Le Premier ministre japonais, Moriteru Hosokawa, annonça l'intention du Japon d'offrir son soutien à la démocratisation en Afrique et à l'ajustement structurel, à la coopération en matière de formation et d'environnement en priorité, ainsi qu'à l'exercice d'une aide efficace et effective.

Les participants réaffirmèrent leur engagement à l'égard du développement de l'Afrique en adoptant la «Déclaration de Tokyo sur le développement en Afrique», prônant une coopération dynamique qui servirait de base aux nouvelles orientations de l'ONU pour le développement du continent dans les années 1990. Les trois points essentiels de la déclaration de Tokyo concernèrent une critique de la dépendance excessive de l'Afrique par rapport à l'APD (Aide Publique pour le développement), un encouragement à l'appropriation par les pays africains de leur démocratisation et de leur bonne gouvernance, ainsi qu'une proposition d'organiser dans le cadre de la coopération Sud-Sud un séminaire Asie Afrique.

Pour réaliser ce dernier objectif, un premier Forum Asie Afrique (FAA I) se tint en 1994 en Indonésie. Il avait été conçu afin de permettre un dialogue direct et des échanges entre les décideurs africains et asiatiques, mais aussi dans le but d'identifier les domaines spécifiques où les Africains pourraient tirer des enseignements de l'expérience asiatique. Il en résulta l'adoption du «Cadre de Bandung pour la Coopération Asie Afrique». Le Japon organisa en 1997 un deuxième Forum Asie Afrique (FAA II) dont l'objet était d'évaluer les progrès effectués depuis le FAA I et de préparer les bases de la deuxième TICAD. Le Forum maintient notamment les trois objectifs suivants pour la coopération asiatique en faveur de l'Afrique : renforcement des capacités, développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et développement du secteur privé.

TICAD II

Du 19 au 21 octobre 1998 s'est déroulée à Tokyo la deuxième TICAD consacrée au développement de l'Afrique, co-organisée par le Bureau du Coordinateur Spécial pour l'Afrique et les pays en développement (Office of the Special Coordinator for Africa and the Least Developed Countries, OSCAL) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Les pays du continent africain, à l'exception de la Somalie, 10 pays d'Asie, 16 pays donateurs, 6 organisations internationales, plusieurs observateurs et 22 organisations non gouvernementales (ONG) y participèrent. Le point le plus remarquable de la TICAD II consista en l'adoption du «Programme d'Action de Tokyo ou le Plan de Tokyo». Ce dernier faisait la synthèse des politiques d'aide en direction de l'Afrique déjà mises en œuvre par le gouvernement japonais et revenait sur la définition de principes tels que l'«appropriation» et le «partenariat», qui constituaient les bases mêmes du processus de la TICAD et de la politique africaine du Japon.

Ainsi, selon le texte du Plan, un tel processus «vise à aider l'Afrique à s'approprier son processus de développement, processus qui doit être conforme aux priorités définies par elle-même». La TICAD incarne aussi une conception du développement de l'Afrique qui intègre le principe du partenariat Mondial fondé sur l'égalité entre tous les partenaires». Ces deux principes avaient déjà été énoncés dans le programme d'action du Caire pour le développement économique et social de l'Afrique en 1995.

Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) les avait également approuvés dans son document stratégique, adopté en 1996, sur «Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle». Le Japon n'a donc pas été à l'origine de ces idées, mais celles-ci, reprises à Tokyo, ne se sont pas révélées mal venues à cette époque au sein de la communauté internationale.

La TICAD II a concentré ses actions sur un thème principal : la réduction de la pauvreté grâce à une croissance économique accélérée et à un développement durable, ainsi qu'à une intégration efficace des économies africaines dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, le plan d'action porta essentiellement sur les modalités de coopération pour le développement, dont notamment le renforcement de la coordination entre tous les acteurs, la coopération et l'intégration régionales, la coopération Sud-Sud, et plus particulièrement celle entre l'Asie et l'Afrique. Cette conférence procura, tant aux participants africains qu'à la communauté internationale, le sentiment que le Japon venait réellement de s'engager sur la scène africaine. Par l'ajout dans le Plan d'action de Tokyo des deux principes que sont l'appropriation et le partenariat, les pays africains et les donateurs reconurent l'émergence d'une vraie politique africaine du Japon.

La TICAD II et le Plan d'action de Tokyo auront eu pour effet de consolider la TICAD en tant que processus, en donnant un terme et des objectifs concrets à certains projets d'aide. Il s'agissait d'évaluer régulièrement la réalisation des buts et des objectifs du Plan d'Action de Tokyo, en d'autres termes, de donner une orientation à la politique d'aide japonaise vers l'Afrique. Soulignons que cette orientation n'était pas spécifique à l'Afrique. A l'exception de l'aspect Sud-Sud (Asie Afrique), les politiques de coopération annoncées à l'occasion de la TICAD II n'étaient pas non plus nouvelles. En fait, elles correspondaient fidèlement aux directives de la Charte japonaise de l'APD établie en 1992, qui accordaient notamment la priorité à la satisfaction des besoins essentiels de la personne humaine.

Le processus de la TICAD n'a pas contribué à l'augmentation des montants d'APD attribués au continent africain, par rapport à l'ensemble de l'aide octroyée par le Japon, bien que le gouvernement japonais ait fait savoir à l'occasion de la TICAD II qu'il envisageait d'accorder une somme d'environ 90 milliards de yens à l'Afrique au cours des cinq années suivantes, répartie entre les domaines de l'éducation, de la santé, de la médecine et de l'eau. Le pourcentage de l'APD japonaise allouée à l'Afrique diminua au contraire après 1996. Les nouveautés se situaient plutôt au-delà de la coopération bilatérale. En accord avec le principe de «partenariat», le Japon s'efforça d'entamer des relations de collaboration avec d'autres pays donateurs, comme la France, sur le continent africain.

Par ailleurs, l'agenda politique occupa une place plus centrale dans la TICAD II que lors de la première Conférence de Tokyo. En marge de celle-ci, le Japon organisa 14 rencontres bilatérales entre le Premier ministre japonais et des chefs d'Etat africains, et 15 autres entre le ministre japonais des Affaires étrangères et ses homologues africains. Des mesures relatives à la prévention des conflits furent évoquées dans le Plan d'action de Tokyo. Lors de la première visite effectuée en Afrique par un Premier ministre japonais en la personne de Yoshiro Mori en avril 2001 – un tournant historique dans les relations nippono-africaines –, celui-ci a assuré dans son discours de Pretoria, en Afrique du Sud, que la prévention des conflits et l'assistance aux réfugiés constituaient des axes essentiels de la politique africaine du Japon.

Le gouvernement japonais exprimait l'intérêt qu'il portait à la question des conflits en Afrique et exprimait que le Japon, en tant que membre important de la communauté internationale, se doit de s'y intéresser de manière responsable. Il a insisté aussi que Si les liens historiques entre le Japon et l'Afrique, contrées en outre géographiquement distantes, ont été clairsemés, il n'empêche que le Japon doit, sur ce que l'on peut appeler à juste titre les "nouveaux territoires de la diplomatie japonaise", s'acquitter d'un certain rôle et mener des efforts indépendants sur le plan du développement africain et des questions de conflit, lesquels sont inhérents à sa position sur la scène internationale.

L'expression «nouveaux territoires de la diplomatie japonaise» traduit une idée essentielle du Japon pour légitimer son engagement dans les affaires africaines, surtout dans le domaine de la sécurité. L'aide japonaise dans ce domaine est ainsi un phénomène relativement récent. En outre, les questions de sécurité sont des points très sensibles non seulement au Japon, mais aussi dans les pays asiatiques voisins. Ces derniers n'oublient pas l'occupation militaire japonaise qu'ils durent subir pendant la Seconde Guerre Mondiale. Leur attitude reste ainsi négative à l'égard d'activités militaires du Japon dans le Nord-est comme dans le Sud-est de l'Asie, même s'il ne s'agit que de simples Opérations de Maintien de la Paix (OMP).

Le Japon n'a certes aucunement l'intention aujourd'hui de reconquérir les pays voisins. Mais une partie du gouvernement, ainsi que de l'opposition parlementaire, souhaiteraient pouvoir modifier les clauses de la Constitution actuelle relatives aux opérations militaires extérieures. L'adoption de la «Loi sur la Coopération pour la Paix Internationale» a été considérée comme un premier pas dans la direction d'une normalisation de la situation du Japon à ce sujet. Le Japon avait dû démontrer qu'il n'avait plus d'ambition hégémonique militaire sur l'Asie. Quant à l'Afrique, le Japon a envoyé ses forces d'autodéfense (Zieitai) à deux reprises : pour l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) en 1993 et pour la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) en 1994. Les territoires d'Afrique constituent donc de nouveaux domaines de la diplomatie japonaise, propices notamment à une expérimentation diplomatique de la part du Japon.

Le Japon aspire désormais à se lancer dans des actions de coopération sous la forme d'OMP, avec des partenaires comme les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni. Les deux premiers pays ont lancé chacun dès les années 1990 un programme d'OMP en Afrique avec ACRI (African Crisis Response Initiative) pour les Etats-Unis et RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) pour la France. Le gouvernement japonais trouve davantage d'intérêt à RECAMP, car celui-ci ne se limite pas à un programme d'entraînement militaire au sens strict et comprend aussi des actions non militaires, assistance aux réfugiés par exemple.

Le processus du G8 et la TICAD III

Les chefs d'Etat du G8 décidèrent, au Sommet de Gènes (Italie) en juillet 2001, d'appuyer les efforts africains. Ils rendirent public le «Plan de Gènes pour l'Afrique», dans lequel chacun d'entre eux désigna un représentant personnel de haut niveau, qui était chargé d'élaborer un plan d'action pour l'Afrique avant le prochain sommet du G8 à Kananaskis (Canada). Le Japon engagea la procédure comme les autres membres du G8, mais la crise de l'APD, suivie de la récession économique qui sévissait sur son territoire, lui interdit par la suite de jouer un rôle actif dans le processus, notamment quant aux dossiers de financement du développement de l'Afrique. La France a insisté d'autre part sur la nécessité d'augmenter son volume d'APD lors de la réunion du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) de février 2002.

En Mars 2002, lors de la conférence de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement, furent également annoncés de nouveaux engagements, qui se traduiront par une augmentation de l'APD. Cependant, au moment du sommet de Kananaskis, en Juin 2002, bien qu'ils aient affirmé leur soutien au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development, NEPAD), les chefs d'Etat du G8 ne mentionnèrent aucun financement supplémentaire du développement des pays africains dans leur plan d'action pour l'Afrique. Cette situation fut favorable au Japon, qui réussit ainsi à maintenir au sein du G8 le statut qu'il avait obtenu grâce à la croissance progressive de son APD depuis les années 1980 et à l'évolution du processus de la TICAD depuis 1993, statut de «pays engagé dans les affaires africaines» malgré la récession économique.

La troisième TICAD eut lieu à Tokyo du 29 septembre au 1er octobre 2003. Des délégués de 89 pays, dont 50 pays africains et 47 organismes africains et internationaux, ainsi que des organisations civiles, y participèrent. En dépit de l'annonce faite par le Premier Ministre Junichiro Koizumi, dans son allocution d'ouverture, d'un objectif d'aide japonaise à l'Afrique d'un montant total de 1 milliard de dollars (sous forme de dons) pour les cinq années à venir, elle ne comporta aucune nouveauté de fond, ni même l'annonce d'une augmentation de l'APD en direction de l'Afrique. Par contre, l'agenda politique occupa une place toujours aussi centrale dans la TICAD III. Le Japon organisa 23 entretiens bilatéraux entre le Premier Ministre japonais et les chefs d'Etat africains, qui avaient pour objectif la consolidation de la paix en Afrique, point crucial du discours du président de la conférence de la TICAD III. Cette dernière a ainsi facilité la présence du Japon en Afrique. En qualité de président de la TICAD III, l'ancien Premier Ministre japonais Yoshiro Mori a garanti la continuité de ce processus. L'engagement japonais dans les affaires africaines s'est donc vu raffermi.

Cette nouvelle orientation de la politique africaine du Japon, à savoir le passage d'un engagement économique à un engagement politique, contribuera fermement à lui donner une dimension plus réfléchie, bien que certains gouvernements africains aient préféré voir augmenter le volume de l'APD nipponne. Certes, cette tendance ne se traduira pas uniquement par des effets positifs pour les Africains, car l'intention réelle du Japon est de renforcer, ou tout au moins de maintenir, sa position au sein de la communauté internationale, dans son propre intérêt. L'action d'aide au développement du continent africain non seulement permet de bons résultats dans les candidatures japonaises au sein des organisations internationales, mais aussi consolide la position nationale du Japon en vue de l'adjonction de sièges nouveaux de membres permanents au conseil de sécurité de l'ONU. Mais l'APD seule, sans engagement politique, n'aurait pas permis au Japon d'établir une relation constructive à long terme avec l'Afrique. Il lui faut à tout prix éviter que l'Afrique subsaharienne ne demeure un continent «lointain» à ses yeux.

Au cours des trois sessions précédentes de la TICAD, le Japon a pu dégager les directifs pour son intervention développementale en Afrique. Ces directifs peuvent être résumés comme suivant : le développement social et la réduction de la pauvreté; le développement économique; la gouvernance; la prévention du conflit et le développement après le conflit; l'agenda pour l'action: le développement de l'Afrique vers le XXI^e siècle, l'élargissement du partenariat; le dialogue avec la société civile.

L'idée initiale était de se servir des expériences du développement asiatique pour le développement africain. C'était alors la période du «miracle asiatique», avec aussi l'apparition d'autres pays asiatiques au sein du groupe des Etats donateurs. Cette coopération Sud-Sud visait également à promouvoir les investissements asiatiques vers le continent africain. Ainsi, sous l'initiative de la TICAD, le gouvernement japonais a organisé plusieurs réunions gouvernementales du Forum Afrique-Asie (FAA), et du Forums d'Affaires Afrique-Asie. Le Japon a pareillement financé de nombreux stages d'africains dans des pays asiatiques, de même que la mise en place du Centre de promotion des investissements et de la technologie Asie-Afrique (centre Hippalos) géré par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

Les relations entre la Corée du Sud et l'Afrique

Les relations entre la Corée du Sud et l'Afrique ont connu la même trajectoire que celles des pays émergents dont il a déjà été question jusqu'à présent, avec une intensification des liens économiques et commerciaux au cours de la dernière décennie. Comme pour les autres pays émergents, c'est entre autres le dynamisme économique sur le continent qui semble attirer la Corée qui espère tirer profit des nombreuses opportunités, notamment en termes d'investissement dans la construction d'infrastructures, dans l'exploitation de ressources naturelles et dans l'exportation de produits manufacturés.

L'Afrique bénéficie, aux dires de l'Agence Coréenne de Promotion du Commerce et des Investissements (Korea Trade- Investment Promotion Agency - KOTRA), Byung-Sam Kim, d'un changement positif de perception et de son image, suscitant de plus en plus l'intérêt d'entreprises et d'hommes d'affaires, se traduisant par leur volonté d'accroître leurs relations d'affaires avec le continent, "dernier océan bleu" du monde resté inexploré. C'est à ce titre qu'au cours de l'année 2011 la KOTRA a installée des centres d'affaires coréens en Éthiopie, au Ghana et au Cameroun, portant à sept le nombre des dites implantations présentes sur le continent.

Les entreprises coréennes sont encouragées par leur gouvernement à investir en Afrique. C'est notamment l'un des objectifs qu'avait la tournée africaine du Président coréen, Lee Myung Bak, qui la conduit pendant neuf jours au début du mois de juillet 2011, tour à tour en Afrique du Sud, en République Démocratique du Congo (RDC) et en Éthiopie.

En République Démocratique du Congo (RDC) où, du 7 au 8 juillet 2011, le Président Lee Myung Bak était à la tête d'une délégation composée de représentants d'entreprises, parmi lesquelles Samsung C&T Corp., Pohang Iron and Steel Co. et la Korea National Oil Corp, sept accords de coopération ont été signés entre les deux pays, notamment dans l'exploitation du cuivre, du cobalt et dans l'exploration pétrolière.

La tenue du 4 au 6 juillet 2011 à Johannesburg (Afrique du Sud) de la Korean Expo 2011 Africa, première foire économique coréenne en Afrique, a également représenté une opportunité pour les milieux économiques d'Afrique (particulièrement ceux d'Afrique du Sud) et de Corée de se rencontrer et d'en apprendre plus sur les possibilités d'affaire avec la Corée. Il s'est en fait agit pour les entreprises coréennes présentes de présenter leurs technologies et produits.

Le partenariat entre la Corée et l'Afrique s'est formellement mis en place par le biais de rendez-vous qui se sont progressivement institutionnalisés de sorte à mettre en œuvre une coopération mieux structurée, ainsi que le dialogue politique nécessaire à la définition et à l'exécution des initiatives et projets envisagés.

La Korea-Africa Economic Cooperation Conference (KOAFEC), conjointement mis en place en 2006 par le gouvernement coréen, la Banque africaine de développement (BAD) et la Korea Eximbank afin de renforcer la coopération économique entre la Corée et l'Afrique, se présente ainsi comme le cadre de référence de ce partenariat. La KOAFEC est guidée par son Plan d'action 2011-2012 qui se présente comme une feuille de route ayant pour but de "maximiser les synergies entre l'Afrique et la Corée". La mise en œuvre de ce plan se fait par le biais d'un Fonds, le KOAFEC Trust Fund, spécialement constitué par le gouvernement coréen et géré par la BAD; il a été doté d'environ 11 millions de dollars US.

Pour la période 2011-2012, la KOAFEC a défini six domaines prioritaires dans lesquels une assistance technique et un partage de connaissances et d'expériences seront mis en œuvre:

- Infrastructure et Développement durable des ressources naturelles. Dans ce domaine il est question de doter les pays africains de compétences, d'infrastructures et d'installations industrielles leur permettant de mieux exploiter leurs ressources naturelles en accroissant la valeur ajoutée;
- Développement des ressources humaines pour la croissance économique. Devant passer par une assistance au pays africains dans la conception de stratégie de développement des ressources humaines, à travers notamment un programme intitulé "Next African Leader Program";
- Coopération dans le domaine des technologies de l'information. Il est question dans ce domaine de contribuer à la mise en place de plans de développement des infrastructures de technologies de l'information et de la communication et de systèmes nationaux d'information;

- Partage des expériences en matière d'expérience de développement. Visant à partager avec les pays africains l'expérience et le savoir-faire coréens dans des domaines aussi divers que les politiques de développement économique, la diversification industrielle, le développement des ressources humaines, le développement rural, la promotion des petites et moyennes entreprises et les politiques de promotion des exportations;
- Développement agricole et rurale. Dans ce domaine l'assistance coréenne aura pour but d'accroître la productivité de l'agriculture africaine;
- Partenariat pour une croissance verte. Les actions dans ce domaine auront pour objectif de promouvoir et de mettre en œuvre une croissance économique faible en émission de carbone.

2. Le nouveau paradigme de la coopération Asie-Afrique et ses implications sur la coopération triangulaire Asie-Maroc-Afrique

Nous avons analysé dans la première partie de cette étude la dynamique géostratégique de l'Asie-Pacifique et le jeu des acteurs asiatiques, en mettant en correspondance deux axes complémentaires: l'ensemble « occidental » Union européenne/États-Unis à l'épreuve d'une ère « zéro polaire »; les configurations géopolitiques en Asie-Pacifique : une cohérence en devenir.

Cette deuxième partie se focalise sur les enjeux de l'institutionnalisation des relations Asie-Afrique, d'une part et, d'autre part sur le poids des relations bilatérales Maroc-Asie. L'objectif sous-tendu par cet exercice est l'analyse des tendances qui se dégagent de ces deux dynamiques et de leurs incidences sur les intérêts stratégiques du Maroc.

Dans cette optique, l'analyse de la nouvelle politique africaine de la Corée du Sud, de la Chine, de l'Inde et du Japon, montre une réelle volonté de ces pays à structurer leur coopération pour le développement autour de l'Union Africaine. D'autre part, les relations bilatérales entre le Maroc et chacun de ces pays asiatiques semble être dépassées par la projection mondiale des grandes puissances asiatiques.

Pour cette raison, la présente partie est divisée en deux grands chapitres :

- Les nouvelles tendances des relations Asie-Afrique.
- Les spécificités des relations bilatérales Maroc-grands pays Asiatiques.

2. 1. Les nouvelles tendances des relations Asie-Afrique

Parmi les régions du monde les plus dynamiques pour ce siècle prochain, l'Asie est maintenant libérée des retenues qu'imposait peu ou prou la guerre froide. La zone Extrême-Orient asiatique est porteuse de défis et d'opportunités qui contribuent à la reconfiguration du jeu géostratégique mondial. Une des questions importantes porte sur la relation entre quatre pays de premier rang que sont le Japon, la Chine, la Corée du Sud et l'Inde, et l'Afrique. Ces pays poursuivent naturellement des politiques propres dans cette région qui sont certes antagonistes mais convergentes, quant à la nécessité de déplacer les instruments de la coopération au développement du bilatéral à l'Union africaine.

2.1.1. Coopération Nippo-Africaine

Le Japon a commencé à formuler sa politique de développement pour l'Afrique il y a 21 ans. L'engagement du Japon a été démontré dans le lancement de la TICAD (Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique) en 1993, suite au processus et au changement de l'attention de la communauté internationale vers l'Afrique.

Les partenaires

La TICAD, un cadre international pour la promotion du développement de l'Afrique

Dès l'organisation de la TICAD en 1993, le Japon a commencé à intégrer l'idée d'une coopération Asie-Afrique dans sa politique à l'égard de l'Afrique. A l'époque, il avait déjà une certaine expérience de la coopération Sud-Sud notamment en Asie. A travers cet engagement, le Japon visait quatre objectifs : l'augmentation des ressources de l'aide internationale ; la promotion de la coopération interrégionale ; un transfert plus efficace et effectif de la technologie à partir d'une similitude du degré de développement, de culture et de langue entre pays en développement ; la réduction du coût de réalisation des projets en jouant sur la proximité.

Les idées japonaises quant à ce type de coopération ont été concrétisées pour la première fois en 1975, par la création de stages pour les pays tiers. Leur objectif était de permettre aux Etats déjà bénéficiaires de la coopération technique japonaise de transférer à leur tour, avec le concours du Japon, la technologie et le savoir-faire acquis à d'autres pays moins développés qu'eux. Pour favoriser ce transfert technologique entre pays en développement, le Japon a également établi un système d'envoi d'experts de pays tiers en 1994.

Depuis 1994, le Japon a conclu avec des pays émergents un programme de partenariat qui définit un cadre de coopération générale, des objectifs et des programmes à moyen terme concernant le nombre de stages dans des pays tiers et l'envoi en commun d'experts.

La réussite de la coopération Sud-Sud a fourni des idées pour le développement ultérieur de ce concept en direction du continent africain. L'organisation de la TICAD fut bien l'un des moments décisifs dans la promotion du concept de coopération Asie-Afrique.

La « déclaration de Tokyo » adoptée lors de la TICAD indiquait notamment la reconnaissance d' : « une certaine pertinence aux expériences asiatiques pour le développement africain ». Néanmoins, cette déclaration a également reconnu que « La grande diversité des succès des pays asiatiques montre avec espoir les leçons qui peuvent être tirées pour le développement de l'Afrique ».

Dans cette déclaration a été également mentionnée, comme l'une des explications du développement asiatique, l'existence d'un lien entre, d'une part, les engagements du leadership et de la population en faveur de la prospérité économique et, d'autre part, des stratégies adéquates pour le développement à long terme ainsi que, enfin, une administration gouvernementale efficace afin de poursuivre ces stratégies d'une manière cohérente.

Dans la déclaration de 10e anniversaire de la TICAD adoptée lors de la TICAD III en 2003, l'élargissement du partenariat pour le développement, particulièrement celui de l'Asie vers l'Afrique, est mentionné ainsi : « le processus de la TICAD, en suggérant des solutions alternatives susceptibles de relever les défis auxquels l'Afrique est confrontée, a permis de diversifier et de dynamiser le processus de développement du continent africain. ». La coopération Asie-Afrique constitue donc l'une des composantes de ces solutions alternatives.

Dans le cadre de cette coopération, le transfert et le partage d'expériences asiatiques réussies en direction de l'Afrique deviennent un enjeu important. D'autant plus que les amitiés nouées depuis l'organisation de la conférence de Bandung et l'absence d'héritage historique négatif interviennent comme des facteurs facilitateurs.

En dehors de la coopération technique, le Japon a également créé en 1999 un centre de promotion des investissements et de la technologie Asie-Afrique (centre Hippalos, en Malaisie) afin de stimuler des échanges commerciaux et des investissements entre ces deux régions. Dans ce but, le Japon a organisé à plusieurs reprises, avec différents partenaires, des forums économiques Asie-Afrique.

Une des composantes importantes qui détermine l'identité de la TICAD, demeurait dans l'ambition de faire alors de la TICAD, une plateforme et une référence internationale de toute la coopération afro-asiatique. Mais depuis la TICAD IV, l'ingénierie de la coopération japonaise s'est dirigée vers l'internationalisation du processus de la TICAD, puisque l'émergence du caractère asiatique chez les chinois, les coréennes est muté compétitif.

Dans une perspective de faire de la TICAD un hub international et un cadre mondial principal dont la mission est de coordonner l'exécution des programmes visant à promouvoir le développement de l'Afrique (notamment l'exécution du plan d'action des nations unies sur les OMDs), le Japon a fait appel aux autres coorganisateur afin de s'impliquer dans l'ingénierie des agendas de la TICAD, notamment, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de l'ONU, le PNUD, la Banque mondiale et plus tard l'union africaine.

Lors des cinq dernières éditions de la TICAD (1993, 1998, 2003, 2008, et 2013) Tokyo s'est démarqué des grandes puissances occidentales en mettant en avant sa singularité d'ancien pays receveur d'aide au développement et également son expérience positive de pays donneur en Asie. L'approche japonaise en matière de développement met l'accent sur la croissance économique et l'implication du receveur autour du concept « 開発のオーナーシップ/ Ownership of development ». Cette approche a pu séduire plusieurs pays africains. Tokyo a toutefois dû faire face en matière d'aide au développement et de stratégie africaine à une concurrence chinoise particulièrement agressive.

Et afin de se distinguer des autres forums de coopération afro-asiatique (notamment le FOCAC), Tokyo a lancé une nouvelle approche visant à impliquer d'une part, la communauté d'affaires et le secteur privé. D'autre part, par l'implication de la société civile qui pourrait servir comme une plateforme à la promotion de la TICAD et la diffusion de ces messages.

La TICAD : Une approche participative (Gouvernement+Business+Société Civile : G+B+SC)

Cette initiative réside dans l'intérêt que la TICAD a donné depuis sa troisième édition pour l'incorporation de la société civile et le secteur privé en tant que acteurs majeurs pour la promotion et l'achèvement des objectifs de la conférence.

L'excellence de l'approche Japonaise résidait dans l'intégration des activités de la communauté d'affaires et des ONGS dans l'ordre du jour du sommet principal de la TICAD ainsi dans toutes les réunions ministérielles annuelles de la TICAD de la conférence³⁶

La configuration de cette incorporation a dépassé la construction classique de G to B or G to C, afin d'aboutir à une jonction dynamique qui rassemble tous les acteurs, malgré le fait que le secteur privé et les OSC restent insatisfait de ne pas faire partie des comités de suivi en charge de la mise en œuvre des programmes de la TICAD.

Mais malgré cela, Il convient de noter aussi que la TICAD a excellé depuis 2007 sur la coopération chinoise avec l'Afrique, puisque Tokyo était consciente que la structure du régime communiste chinois est loin d'avancer dans ces deux mesures à caractères libérales.

Du côté chinois, c'était après la réunion de Charm el-Cheikh en 2009, que Pékin a procédé à élargir le rayonnement du Focac à travers trois projets :

- commencer à relier les objectifs du FOCAC avec les concepts les axes de développement comme désignés par le PNUD et l'OCD.
- accroître la participation des entreprises chinoises et aménager la création d'un forum d'affaires qui rassemble les entreprises africaine en chinoises.
- lancer l'initiative d'un forum « People's Forum » qui vise à impliquer/neutraliser la société civile africaine qui a demeure plus critique à l'invasion chinoise des marchés africains.

Les axes d'intervention

Lors des trois dernières décennies la politique japonaise vers l'Afrique a connu plusieurs mutations, afin de se reposer sur axes primordiaux :

- l'encouragement de la croissance économique ;
- le soutien des installations relatives à l'amélioration de la Sécurité humaine en Afrique
- la coopération dans les domaines de l'environnement et du changement climatique

Malgré les fonds injectés par le Japon pour le développement de l'Afrique sont moins importants que les fonds mobilisés par la Chine, il faut reconnaître, cependant, que la TICAD a pu mettre l'accent sur les questions telles que la sécurité humaine et la croissance induite par le secteur privé, qui font aujourd'hui une partie intégrante des Agendas de développement de l'Afrique et de la communauté internationale.

Depuis la première Conférence de la TICAD (TICAD I) tenue en 1993 à Tokyo. Le Japon a modifié son discours sur la coopération nippo-africaine de coopération dans la poursuite des réformes politiques et économiques, le développement du secteur privé, la coopération régionale et l'intégration, et le rapprochement avec l'Asie afin de faire bénéficier aux pays africains de l'expérience asiatique , a un discours plus adapté pour les africains et plus cohérent avec les attentes du programme des OMDs.

Régions	1997			1999			2001		
	Nombre de cas	Valeur*	%	Nombre de cas	Valeur*	%	Nombre de cas	Valeur*	%
Amérique du Nord	611	26 247	39,6	355	27 629	37,1	207	8 081	20,4
Amérique latine	303	7 775	11,7	240	8 295	11,2	152	9 583	24,2
Asie	1 151	14 948	22,6	528	7 988	10,7	495	7 730	19,5
Moyen-Orient	6	578	0,9	1	126	0,2	3	25	0,1
Europe	250	13 749	20,8	509	28 782	38,7	858	13 228	33,4
Afrique	26	407	0,6	24	574	0,8	13	241	0,6
Océanie	142	2 525	3,8	56	997	1,3	25	660	1,7
Total	2 489	66 229	100,0	1 713	74 390	100,0	1 753	39 548	100,0

** En centaines de millions de yens.*

Source : Ministère japonais des Finances, Statistics Monthly, Tokyo, 2000, 2002.

Lors de La deuxième Conférence de la TICAD (TICAD II) qui a eu lieu en 1998, le Japon avait choisi comme slogan "Réduire la pauvreté grâce à une croissance économique accélérée et à un développement durable ainsi qu'au moyen de l'intégration efficace des économies africaines dans l'économie mondiale".

Le bilan de la coopération nippo-africaine entre la TICAD II et III, était très satisfaisante pour les africaines. Cette période a connu un rôle important de l'effectif des africains bénéficiant de stages au Japon (plus de 20.000), et des experts japonais en Afrique (environ 7000).

La troisième Conférence de la TICAD (TICAD III) a été organisée en 2003, a mis, par ailleurs, en relief les actions suivantes :

- faire partager l'expérience nipponne dans les domaines de l'industrie et du commerce;
- encourager les entreprises japonaises à investir davantage en Afrique;
- aider à l'allègement ou à l'extinction de la dette extérieure de l'Afrique à travers un soutien appréciable à l'initiative PPTE;
- contribuer à la consolidation de la paix, regardée comme le fondement essentiel de tout processus de développement;
- développer un dialogue plus ouvert avec ses partenaires africains;
- promouvoir l'« ownership » et le partenariat, perçus comme la condition première du succès de l'initiative NEPAD. A propos du NEPAD, le Premier Ministre du Japon a souligné le fait que l'Afrique doit tout mettre en œuvre pour traduire dans la réalité la vision qu'elle s'est donnée.

L'analyse du processus de la TICAD tel qu'il s'est décliné depuis sa troisième édition en 2003 jusqu'à la quatrième en 2008 a marqué de manière énigmatique le passage d'une philosophie traditionnelle du Japon dans sa politique africaine de coopération vers une nouvelle orientation apportée par la TICAD IV. On est ainsi passé d'une coopération centrée autour de la sécurité humaine avec la TICAD III à une coopération centrée sur le business avec la TICAD IV, pourtant la rupture entre les plans d'action des éditions précédentes et celle de 2008 n'était pas absolue.

Lors de la troisième conférence de la TICAD, le Japon est parti du principe que sans la croissance économique la pauvreté ne saurait être réduite. Le gouvernement japonais s'est donc engagé à mettre davantage l'accent sur la coopération destinée à améliorer la productivité agricole pour réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des importations des produits alimentaires, notamment à travers la diffusion et la vulgarisation du Nouveau Riz pour l'Afrique (NERICA) qui est un « métissage » d'un riz asiatique et d'un riz africain.

Le Japon s'est engagé également à encourager l'investissement privé des entreprises japonaises en Afrique par le biais des prêts d'investissement à l'étranger et d'autres mesures pour un montant total de 300 millions de dollars US pendant cinq ans. Le Japon s'est aussi engagé à mettre en œuvre l'annulation de prêts en yen l'APD d'un total approximatif de 3 milliards de dollars US à l'égard des pays pauvres très endettés et d'autres pays éligibles. Dans cette même perspective, il a entendu intensifier avec ces pays dont la dette sera annulée, à travers des cadres internationaux, des politiques de dialogue afin que ceux-ci puissent s'attaquer au développement socio économique notamment l'éducation.

La quatrième édition de la TICAD (TICAD IV) a donc été marquée par une détermination politique très forte de renforcer les liens avec l'Afrique et de reprendre l'initiative. Le gouvernement japonais a annoncé le doublement de l'aide publique au développement (APD) à l'Afrique dans les cinq prochaines années (2008-2013). Il a également annoncé la mise à disposition de 4 milliards de dollars US en cinq ans sous forme de prêts destinés à développer les infrastructures et la mise en place par la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) d'un fond d'aide aux investissements en Afrique pour porter son soutien financier à 2,5 milliards de dollars en cinq ans. Ce soutien financier doit permettre de doubler les investissements privés japonais en Afrique entre 2008-2012. Par ailleurs, la coopération technique dans le domaine agricole et sanitaire devrait être renforcée.

Ces annonces se sont inscrites dans la continuité de la politique initiée en 2005 par le premier ministre japonais qui s'était alors engagé à doubler l'APD japonaise à l'Afrique en trois ans. L'augmentation de l'APD japonaise à l'Afrique est d'autant plus significative que celle-ci intervient dans un contexte de baisse régulière du montant global de l'APD japonaise depuis 2000 (excepté 2005 et 2006 en raison de l'effacement de la dette de certains pays), baisse qui a entraîné la relégation du Japon au cinquième rang mondial des pays donateurs en 2007.

Cet effort japonais en direction de l'Afrique a réussi concrètement à renforcer les positions du pays du soleil levant en Afrique à un moment où ce continent attire toutes les envies et notamment celle de la Chine.

Du point de vue économique, les perspectives offertes par le continent sont encourageantes. La croissance moyenne s'élevait à 5,7% en 2007, et malgré les grandes disparités de développement, l'émergence dans un certain nombre de pays d'une classe moyenne pourrait offrir de nouveaux débouchés aux entreprises japonaises. Mais c'est surtout sa richesse en ressources naturelles qui fait de l'Afrique, un continent incontournable. La montée des cours des matières premières inquiète le Japon et lui impose de sécuriser des sources d'approvisionnement nouvelles en Afrique. Ceci d'autant plus que les pays occidentaux et la Chine ont pris de l'avance.

A ce titre, si elle les a précédées, la TICAD IV (2008) s'inscrit désormais au côté des dernières initiatives chinoises ou indiennes telles que le Forum de coopération Afrique-Chine de 2006 et le Forum Inde-Afrique d'avril 2008. Si le gouvernement semble avoir réussi son pari en égalant voire en dépassant la performance de Pékin en 2006, il lui reste beaucoup à faire pour rattraper la percée économique chinoise sur le continent. Ainsi alors que les échanges entre l'Afrique et la Chine ont atteint 73 milliards de dollars en 2007, les échanges avec le Japon n'ont été que de 26 milliards de dollars. Pékin s'est retrouvé également au premier rang des donateurs d'aide à l'Afrique tout en insistant sur 'l'inconditionnalité' de cette aide.

Les enjeux n'étaient pas seulement économiques, les ambitions politiques du Japon sur la scène internationale dépendent aussi du soutien des pays africains. L'obtention d'un siège au Conseil de sécurité nécessite le plus large soutien possible. Enfin, l'investissement du Japon dans le développement de l'Afrique ne peut que l'aider à renforcer une image d'acteur responsable à l'écoute des besoins de la communauté internationale à un moment où le pays cherche à normaliser son positionnement stratégique. L'intérêt grandissant du Japon pour l'Afrique est une bonne nouvelle pour les pays africains. Si l'APD japonaise prend en compte les spécificités africaines, elle pourrait se montrer aussi bénéfique pour l'Afrique qu'elle l'a été pour l'Asie. Combinée à des investissements privés plus importants, elle pourrait jouer un rôle non négligeable dans le développement du continent.

En Juin 2013, la cinquième édition de la TICAD (TICAD V) a dévoilé clairement la convergence d'intérêts qui émergeait entre les partenaires africains et japonais, potentiellement favorable à l'établissement de 'relations de bénéfice mutuel'.

Le plan d'action de la TICAD V s'est focalisé sur les aspects suivants :

- Mettre l'accent sur la stimulation de la croissance économique, tout en restant focalisée sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité
- Viser à la croissance inclusive et durable et à la construction des sociétés résilientes

- Assister La croissance économique en Afrique
- Encourager les réforme des politiques et régulations pour l'amélioration de l'environnement pour les investissements
- Promouvoir le développement des infrastructures, y compris des partenariats Public-Privé(PPP)
- Insister sur l'importance de l'agriculture pour l'économie et la sécurité alimentaire. Il nécessite de renforcer la capacité d'offre alimentaire en promouvant PPP, tout en étant attentif aux petits agricoles et les femmes
- Promouvoir le commerce intra-africain et l'intégration régionale en avançant la facilitation des commerces
- Promouvoir le tourisme et les échanges culturels
- Atteindre les OMDs et renforcer les efforts dans le domaine de la pauvreté et la santé maternelle et infantile. Tout en mobilisant le secteur privé.
- Se projeter sur l'agenda de développement mondial au-delà de 2015 (Post MDGs), ce qui doit comprendre des concepts importants comme la sécurité humaine.
- Construire des sociétés résilientes, ce nécessite de placer l'enjeu de la réduction des risques de catastrophes au cœur du développement et de la coopération internationale.
- Renforcer la coopération dans le domaine de la technologie scientifique
- Contribuer à la consolidation de la paix et la bonne gouvernance et accompagner les efforts africains et accorder l'appui continu aux efforts africains pour la réalisation de la paix et la stabilité, formant la base du développement.
- Conduire un travail conjoint en mer et sur terre pour l'éradication de piraterie. Y compris l'échange des expériences de la lutte contre la piraterie en Asie avec l'Afrique.
- Sauf que le changement climatique qui représentait un des défis majeurs du développement, a figuré moins signifiant dans la quatrième édition de la TICAD.

Concernant l'affermissement sur les questions de la sécurité et la défense, il est à noter que malgré la résistance des affaires étrangères nippones à se lancer vers le financement du panier- «sécurité-défense», la soumission du Japon à la pression l'Union africaine, a été décisive à cause de plusieurs facteurs :

- Le premier étant la tendance générale, qu'a commencé à prendre les forums de coopération avec l'Afrique qui accordent une place importante au volet sécuritaire.

- La nécessité d'assurer les liens entre les mécanismes de développement et de sécurité, en particulier après l'attentat terroriste de In-Amenas en Algérie, le déclenchement de la guerre Mali, et les conséquences du printemps Arabe. Ces variables ont poussé le gouvernement du Japon l'intégration appropriée de la sécurité dans le panier de ses financements des initiatives africaines. Le Japon dont dix techniciens travaillant dans le site gazier algérien d'In Amenas ont été exécutés en janvier 2013 par des groupes islamistes, va accorder 100 milliards de yen (765 millions d'euros) pour la stabilisation du Sahel pour financer l'éducation, la santé, l'aide alimentaire, la formation de 2000 Africains dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. En 2013, le Japon a octroyé 550 millions de dollars à la paix en Afrique : 6 millions pour la Mission internationale de soutien au Mali (MISMA) et 540 millions aux victimes du conflit malien.
- En outre, il faut admettre aussi que le Japon s'est engagé depuis 2008 (lors de la TICAD IV) pour l'élargissement des mécanismes de mise en œuvre des programmes de la TICAD entre les institutions de l'Union africaine, plutôt que de rester limiter à l'exécution du plan d'action à travers la coopération bilatérales entre Tokyo et les pays africains. Par conséquent, le Japon s'est engagé de soutenir les efforts de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
- Depuis 2008-2010, à travers une campagne de promotion de la théorie « Sécurité Humaine » que le Japon s'est engagé à contribuer à l'ingénierie du concept « Développement durable Vs sécurité durable », convaincu qu'il n'y aura pas de stabilité ou de prospérité dans le monde tant que les problèmes de l'Afrique ne seront pas réglés.
- Les divergences entre d'une part la commission de l'Union africaine et le ministère japonais des Affaires étrangères et entre l'union africaine et la société civile d'autre part autour du rôle de la TICAD dans l'assistance de la paix et sécurité en Afrique se sont manifestées clairement lors de la réunion préparatoire de la TICAD V à Addis-Abeba en Mars 2013³⁷. Ces divergences concernent en premier lieu la sollicitation de l'Union africaine (UA) l'appui financier de la TICAD pour mettre en vigueur le plan de l'architecture africaine de paix et de sécurité à travers le financement des capacités de gestion de la sécurité et de la paix en Afrique.
- Il est à clarifier que le projet de « l'architecture africaine de paix et de sécurité » de l'Union africaine, repose essentiellement sur l'installation des forces de maintien de la paix de l'Union africaine (UA), qui devront être présentées dans chacune des cinq régions du continent³⁸.

2.1.2. La Coopération Sino-africaine

Les fondements exclusivement économiques de la coopération Sino-africaine

De 1956 à 1996, la Chine a lancé près de 800 projets dans le cadre d'assistance aux pays africains. Ces projets concernent l'agriculture, les pêcheries, le textile, l'énergie, le transport, la radiodiffusion et les communications, les barrages hydroélectriques, la machinerie, la construction civile et publique, l'éducation, la santé, la technologie, l'artisanat et la transformation alimentaire³⁹

Pendant les années 70, 33 chefs d'état africains ont visité la Chine. En 1970, la Chine a entrepris la construction du chemin de fer Tanzanie-Zambie, projet que l'occident avait refusé d'entreprendre sur la base de coûts et de logistique impraticable. Le gouvernement chinois a pris en charge cet énorme projet et a terminé la ligne en 1976. En octobre 1971, avec l'appui d'autres pays en voie de développement, la Chine a repris de droit sa place aux Nations Unies. Parmi les 76 pays qui ont appuyés et votés pour la Chine, 26 sont africains. Le Président Mao Tse Toung avait clairement affirmé que « c'était nos amis de l'Afrique noire qui nous ont permis de revenir »⁴⁰

Par ailleurs, les années 80 ont été considérées comme « l'ère dorée des relations Chine-Afrique depuis 1949 ». Vingt-neuf chefs d'état africains ont visité la Chine de 1982 à 1985 et le secrétaire-général Li Xiannian s'est rendu dans trois pays d'Afrique en 1986. La coopération économique et commerciale Chine-Afrique s'est vue renforcée. Depuis les années 70 jusqu'à la fin du 20^e siècle, la Chine a signée pas moins de 6000 contrats de travail avec des pays africains pour un montant total approchant les 10 milliards de dollars.

La politique Afrique de la Chine a également changé au début des années 80. En 1982, à la 12^e conférence du Parti communiste chinois, deux décisions stratégiques ont été prises : la modernisation de l'économie chinoise ; la paix et le développement comme axe central d'une politique étrangère indépendante. Trois mois après, le premier ministre Zhao Ziyang a visité l'Afrique où il a annoncé les quatre principes qui sous tendraient la coopération économique et technologique avec l'Afrique : sincérité, égalité et bénéfice mutuel, solidarité et développement partagé.

Le développement rapide des relations Chine-Afrique dans les années 90 a demandé une approche plus systématique pour maintenir le momentum initial. L'Afrique a traversé une période difficile suite au déclin économique draconien des années 80, habituellement appelée « la décennie perdue ». Dans l'arène de la mondialisation économique, la coopération Chine-Afrique a vu naître des défis et des opportunités.

Durant cette période, les conditions politiques se sont stabilisées. Par ailleurs, les économies africaines ont retrouvées la relance économique pour atteindre en 1995, un taux de croissance de 2,4%. Le nombre de pays africains affichant des indicateurs de croissance négatifs, est passé de 14 en 1994 à 3 en 1995, tandis que ceux qui ont vu un taux de croissance de plus de 6% ont augmentés de 2 en 1994 à 8 en 1995.

Selon les données de la BAD, le taux de croissance économique en Afrique est monté à 4,8% en dépassant ainsi le taux de croissance de la population pour la première fois ayant pour effet de renverser la situation du revenu décroissant sur le continent⁴¹.

Les pays africains ont continué d'affirmer leur dévouement envers la Chine en 1997 lors de la 53^e conférence de la Commission des droits de la l'Homme des Nations Unis, ou une opposition africaine s'est exprimée contre une résolution antichinoise. Entre 1990 et avril 1998, l'Afrique a maintenue son appui envers la Chine sur les dossiers de Taiwan et du Tibet. L'Afrique a également appuyé les candidatures chinoises pour le poste de directeur général à l'OMS et pour la tenue des jeux olympiques de 2008⁴².

Avec sa politique « d'aller vers l'étranger », la Chine est passée de l'idéologie au pragmatisme en se concentrant sur l'échange commercial et l'investissement. La stratégie des « deux ressources et des deux marchés » ont encouragés le entreprises chinoises d'aller investir en Afrique. Les relations Chine-Afrique ont connu un essor en 1995, de même que la visite de dirigeants chinois dans 23 pays africains. Au Soudan, un projet pétrolier a été inauguré et le pétrole africain est devenu un produit de première commodité exporté vers la Chine voyant ainsi les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique augmentés de 48,3%.

Chemins faisant les présidents chinois se rendent régulièrement en Afrique plusieurs fois depuis 2004, notamment : Cameroun, Liberia, Soudan, Zambie, Namibie, Afrique du Sud, Mozambique Seychelles, Algérie et le Maroc. Ces visites offrent l'occasion de consolider la coopération économiques sino-africaine, et permet à la Chine de réaffirmer sa stratégie africaine fondée sur non-ingérence dans les affaires intérieures des partenaires.

Le Forum sur la coopération Chine-Afrique (FOCAC)

La mondialisation de l'économie et le rétablissement post guerre froide des pays occidentaux de leur l'expansion de leurs engagements économiques vers Afrique a stimulé la Chine à prendre une décision proactive pour développer une approche globale pour engager le continent africain. Et c'est de la que le projet d'un mécanisme de coopération Chine-Afrique s'est concrétisé par la mise en œuvre de la FOCAC. Le slogan de "Partir à l'étranger" n'était plus seulement qu'une décision commerciale chez les décideurs chinois, mais une nouvelle doctrine de la politique extérieure de la Chine.

Le Forum pour la Coopération Chine-Afrique (FOCAC) occupe une place considérable dans l'architecture diplomatique chinoise vers l'Afrique. C'est un nouveau modèle de coopération entre la Chine et l'Afrique. Le FOCAC a été mis sur pied en 2000. Il s'agit d'une plateforme pour l'échange et la coopération entre la Chine et les pays africains, qui entretiennent des relations diplomatiques officielles avec la Chine, et couvre divers aspects concernant la politique, les échanges commerciaux et l'économie.

Cinq conférences ministérielles ont eu lieu jusqu'à ce jour, la troisième coïncident avec le Sommet Chine-Afrique. Les conférences ministérielles ont lieu à chaque trois ans, en alternance entre la Chine et un pays d'Afrique. La cinquième conférence ministérielle a eu lieu à Beijing, les 19-20 juillet, 2012.

Depuis l'établissement du FOCAC, la présence intense de la Chine en Afrique a soulevé une énorme réaction dans le monde. (Il y a eu 34.2 millions de requêtes en cherchant « Forum on China-Africa Coopération » sur Google (consulté en 7 avril, 2011).

Le FOCAC a considérablement fortifié les relations Chine-Afrique. Les investissements chinois en Afrique ont connu une croissance spectaculaire depuis le début des années 1990. En 2006, le montant total des investissements (fondé par environ 700 entreprises chinoises en Afrique) a été estimé de 6,3 milliards de dollars. Le sommet de Forum de Coopération Chine Afrique, à Beijing a permis de conclure une dizaine de nouveaux grands accords d'investissements, d'un montant total de 1,9 milliard de dollars. Ces accords visent entre autres à construire des autoroutes au Nigeria, un réseau téléphonique dans le Ghana rural et une fonderie en Egypte.

Par ailleurs, certains rapports ont souligné les carences de la participation économique de la Chine en Afrique, notamment le peu d'importance accordée aux normes relatives au respect de l'environnement et à la sécurité. Ces rapports critiques également la tendance à faire venir de la main-d'œuvre chinoise au lieu d'engager des Africains ainsi que la rude concurrence que les produits chinois importés en grande quantité et à bas prix font subir aux industries manufacturières africaines.

Au terme de plusieurs années de croissance des échanges entre la Chine et l'Afrique, le Forum de Coopération Chine Afrique a permis d'adopter un plan d'action triennal visant à définir un "nouveau type de partenariat stratégique". Ce partenariat aurait pour fondement une coopération pratique, l'égalité et des avantages mutuels:

- Doubler de 2006 à la fin 2009 l'aide à l'Afrique pour la porter à un milliard de dollars environ.
- Créer un fonds de développement Chine-Afrique doté de 5 milliards de dollars pour encourager les entreprises chinoises à investir en Afrique.
- Accorder aux pays africains 3 milliards de dollars des prêts préférentiels et 2 milliards des crédits acheteurs, à des taux préférentiels.

- Annuler de la dette provenant des prêts gouvernementaux chinois sans intérêt qui sont arrivés à maturité à la fin de l'année 2005, pour les 31 pays très endettés et moins avancés (PMA) de l'Afrique. Un montant estimé à environ 1,4 milliard de dollars.
- Continuer à ouvrir les marchés chinois aux exportations des pays africains les moins avancés en portant de 190 à 440 le nombre de produits entrant en franchise de droits.
- Former 15 000 cadres africains, doubler le nombre de bourses accordées par le Gouvernement chinois à des Africains (en le portant à 4 000 par ans) et dépêcher 100 experts agricoles et 300 jeunes volontaires.
- Faire construire 30 hôpitaux, 30 centres de traitement du paludisme et 100 écoles rurales.

La Chine s'est également engagée à apporter son soutien à l'Union Africaine (UA), organisation régionale du continent, notamment en faisant construire un nouveau centre des congrès au siège de l'UA à Addis-Abeba. Elle a également réaffirmé son engagement en faveur du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), le plan de développement de l'UA.

En 2012, la conférence du Focac a été présidée par l'ancien président chinois Hu Jintao en présence de son homologue sud-africain Jacob Zuma, du président du Bénin et de l'Union africaine Boni Yayi ainsi que du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. La Chine avait annoncé un doublement de ses crédits à l'Afrique, ce qui les porte à 20 milliards de dollars, pour les trois années à venir. Le doublement de crédits reflète – pour les experts- la montée en puissance des engagements chinois en Afrique.

En effet, depuis trois ans, la Chine est le premier partenaire commercial de l'Afrique avec un nouveau record atteint en 2011 pour un volume d'échange de 166 milliards de dollars. La Chine a contribué à former 40 000 africains. Deux milles entreprises chinoises sont installées sur le continent fin 2011 et plus de 29 Instituts Confucius sont aujourd'hui présents dans une vingtaine de pays. Dans ce dynamisme, la Chine s'est engagée à envoyer 1500 personnels médicaux sur le continent et à attribuer des bourses à 18 000 étudiants.

Le plan d'action de suivi la cinquième édition a mis l'accent sur trois priorités : le développement du secteur agricole, sur l'emploi des jeunes notamment et les transferts de technologies. Ce plan d'action de Beijing 2013-2015 s'est étalé autour de sept axes stratégiques :

- La consolidation des acquis et ouverture de nouvelles perspectives
- Les affaires politiques la paix et la sécurité régionale
- La coopération dans les affaires internationales
- La Coopération économique

- La coopération pour le développement
- Les échanges et la coopération humaine et technique
- La création de nouveaux sous-forums pour élargir le dynamisme Chine-Afrique

2.1.3. La coopération Corée du Sud-Afrique

Le processus des relations Corée du Sud-Afrique

Les relations entre la Corée du Sud et l'Afrique ont connu la même trajectoire que celles des pays émergents dont il a déjà été question jusqu'à présent, avec une intensification des liens économiques et commerciaux au cours de la dernière décennie. Comme pour les autres pays émergents, c'est entre autres le dynamisme économique du continent qui semble attirer la Corée qui espère tirer profit des nombreuses opportunités, notamment en termes d'investissement dans la construction d'infrastructures, dans l'exploitation de ressources naturelles et dans l'exportation de produits manufacturés.

L'Afrique bénéficie selon l'Agence Coréenne de Promotion du Commerce et des Investissements (Korea Trade- Investment Promotion Agency -KOTRA), Byung-Sam Kim, d'un changement positif de perception et de son image, suscitant de plus en plus l'intérêt d'entreprises et d'hommes d'affaires, se traduisant par leur volonté d'accroître leurs relations d'affaires avec le continent, "dernier océan bleu" du monde resté inexploré. C'est à ce titre qu'au cours de l'année 2011 la KOTRA a installée des centres d'affaires coréens en Éthiopie, au Ghana et au Cameroun, portant à sept le nombre desdites implantations présentes sur le continent.

Les entreprises coréennes sont encouragées par leur gouvernement à investir en Afrique. C'est notamment l'un des objectifs qu'avait la tournée africaine de l'ancien président coréen, Lee Myung Bak, qui la conduit pendant neuf jours au début du mois de juillet 2011, tour à tour en Afrique du Sud, en République Démocratique du Congo (RDC) et en Ethiopie. En République Démocratique du Congo (RDC) où, du 7 au 8 juillet 2011, l'ancien président Lee Myung Bak était à la tête d'une délégation composée de représentants d'entreprises, parmi lesquelles Samsung C&T Corp., Pohang Iron and Steel Co. et la Korea National Oil Corp, sept accords de coopération ont été signés entre les deux pays, notamment dans l'exploitation du cuivre, du cobalt et dans l'exploration pétrolière.

La tenue du 4 au 6 juillet 2011 à Johannesburg (Afrique du Sud) de la Korean Expo 2011 Africa, première foire économique coréenne en Afrique, a également représenté une opportunité pour les milieux économiques d'Afrique (particulièrement ceux d'Afrique du Sud) et de Corée de se rencontrer et d'en apprendre plus sur les possibilités d'affaire avec la Corée. Il s'est en fait agit pour les entreprises coréennes présentes de présenter leurs technologies et produits.

Institutionnalisation progressive des relations Corée du Sud-Afrique

Le partenariat entre la Corée et l'Afrique s'est formellement mis en place par le biais de rendez-vous qui se sont progressivement institutionnalisés de sorte à mettre en œuvre une coopération mieux structurée, ainsi que le dialogue politique nécessaire à la définition et à l'exécution des initiatives et projets envisagés.

La Korea-Africa Economic Cooperation Conférence (KOAPEC), conjointement mis en place en 2006 par le gouvernement coréen, la Banque africaine de développement (BAD) et la Korea Eximbank afin de renforcer la coopération économique entre la Corée et l'Afrique, se présente ainsi comme le cadre de référence de ce partenariat.

La KOAPEC est guidée par son Plan d'action 2011-2012 qui se présente comme une feuille de route ayant pour but de "maximiser les synergies entre l'Afrique et la Corée". La mise en œuvre de ce plan s'est faite par le biais d'un Fonds, le KOAPEC Trust Fund, spécialement constitué par le gouvernement coréen et géré par la BAD; il a été doté d'environ 11 millions de dollars US.

Pour la période 2011-2012, la KOAPEC a défini six domaines prioritaires dans lesquels une assistance technique et un partage de connaissances et d'expériences seront mis en œuvre :

- Infrastructure et Développement durable des ressources naturelles. Dans ce domaine, il est question de doter les pays africains de compétences, d'infrastructures et d'installations industrielles leur permettant de mieux exploiter leurs ressources naturelles en accroissant la valeur ajoutée;
- Développement des ressources humaines pour la croissance économique. Devant passer par une assistance au pays africains dans la conception de stratégie de développement des ressources humaines, à travers notamment un programme intitulé "Next African Leader Program";
- Coopération dans le domaine des technologies de l'information. Il est question dans ce domaine de contribuer à la mise en place de plans de développement des infrastructures de technologies de l'information et de la communication et de systèmes nationaux d'information;
- Partage des expériences en matière d'expérience de développement. Visant à partager avec les pays africains l'expérience et le savoir-faire coréens dans des domaines aussi divers que les politiques de développement économique, la diversification industrielle, le développement des ressources humaines, le développement rural, la promotion des petites et moyennes entreprises et les politiques de promotion des exportations;
- Développement agricole et rurale. Dans ce domaine l'assistance coréenne aura pour but d'accroître la productivité de l'agriculture africaine;

- Partenariat pour une croissance verte. Les actions dans ce domaine auront pour objectif de promouvoir et de mettre en œuvre une croissance économique faible en émission de carbone.

A ce jour un certain nombre de projets et d'actions concrètes ont déjà été mis en œuvre dans les différents domaines. Citons par exemple, en matière d'infrastructure et Développement durable des ressources naturelles, des projets en Mauritanie et au Togo de l'ordre de 900.000 dollars; dans le domaine des technologies de l'information, le soutien au développement d'une stratégie nationale, en Côte d'Ivoire, d'informatisation et d'un Plan d'action, ayant bénéficié d'un financement de 300.000 dollars et un programme de formation conjoint avec la BAD sur les politiques en matière de technologies de l'information soutenu à hauteur de 500.000 dollars US.

Il faut mentionner, également, en matière de développement des ressources humaines, la contribution à la mise en place d'une stratégie de développement des ressources humaines en Algérie, au Kenya et au Zimbabwe par le partage de l'expérience coréenne financé à hauteur de 400.000 dollars US; en matière de partage d'expériences, la conférence sur la mobilisation des ressources internes qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) du 4 au 7 avril 2011 qui a bénéficié d'un financement de 600.000 dollars, l'invitation de responsables africains (du Ghana, de la Namibie, du Congo, du Kenya et de la Tanzanie) à un programme de formation en politique pour les petites et moyennes entreprises d'un montant de 500.000 dollars et le programme de recherche sur "Vision pour le Développement de l'Afrique" mené par la BAD sur un financement d'un million de dollars US

En matière agricole, le programme de formation en technique d'aquaculture d'un montant de 200.000 dollars en Namibie; dans le domaine de la croissance verte, le soutien à la conception d'une "Stratégie de croissance verte" au Rwanda qui a bénéficié d'un financement de 500.000 dollars ou encore le développement d'une carte des ressources climatique en Éthiopie et au Kenya qui ont bénéficié d'un soutien financier de 200.000 dollars.

De nombreux autres projets dans ces domaines ont été mis en œuvre au cours de l'année 2012, apportant une dimension plus concrète et visible au partenariat entre la Corée et l'Afrique; dimension qui manque dans d'autres partenariats.

La Corée du Sud est généralement vue comme plus discrète en Afrique, comparée à ses deux voisins directs la Chine et le Japon. Elle n'en défend pas moins ses intérêts dans ce continent aux immenses ressources. Depuis 2006 la coopération n'a pas cessé. Le commerce bilatéral entre Corée du Sud et Afrique augmente de 10% chaque année, atteignant 20 milliards de dollars en 2008.

Séoul investit également massivement dans l'économie africaine, avec 600 millions de dollars en 2008, ce qui représente 15 fois le montant de 1998. Pour convaincre les entreprises coréennes de s'engager sur le marché africain, le gouvernement accorde également des prêts dont le total s'élèvera à 2.1 milliards de dollars en 2012 (au lieu de 1.3 aujourd'hui).

Lors de la Conférence ministérielle sur la coopération économique entre la Corée et l'Afrique « Conférence ministérielle KOAFEC » tenue à Séoul du 15 au 18 octobre 2012, la déclaration a déterminé les Principaux domaines de coopération dans :

- Développement de l'infrastructure
- Technologies de l'information et de la communication
- Valorisation des ressources humaines pour la croissance économique
- Développement de l'agriculture
- Partenariat pour une croissance verte
- Partage des connaissances sur l'expérience en matière de développement.

Mais la Corée de Sud a mis en avant lors de la troisième édition de son forum une nouvelle tendance affichée vers la combinaison de trois formats : le format de la TICAD (dont les OMDS s'expriment prioritaires), le format du Sommet Indo-Africain porté par les principes de la formule du Banjul, et puis par le biais de ses propres pratiques en matière de développement insistant principalement sur les domaines de l'industrie, de l'éducation et de l'agriculture⁴³.

Cette nouvelle orientation sud-coréenne tend à limiter la participation au Forum Corée du Sud-Afrique qu'aux pays membre de l'UA au président de la commission de l'Union Africaine, et d'autres organisations et agences. Par conséquence, le Maroc risque d'être écarté de ce Forum, vu qu'il n'est pas membre de l'UA. Pour l'instant, le lobbying marocain a réussi à garantir la participation du Maroc à l'édition de 2012. D'où la vigilance à l'égard des tentatives répétées de contrer la participation du Maroc comme acteur incontournable de Forum régional.

2.1.4. La coopération Inde-Afrique

La coopération Indienne et le Sommet Inde-Afrique

Dans les préoccupations de l'Inde en matière de politique extérieure, l'Afrique n'occupe pas une place importante. Quant à l'Afrique, le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas passionnée par l'Inde. Et pourtant, actuellement, l'intérêt de l'Inde pour l'Afrique grandit. Ce processus associé au dialogue Sud-Sud permet d'avantage à l'Inde d'apparaître en mesure de jouer un rôle privilégié.

En effet, l'Inde se situe aujourd'hui parmi la douzaine de pays les plus industrialisés du monde. Elle dispose d'un puissant secteur lourd, d'une technologie, d'une infrastructure économique interne et d'un capital en matière grise qui lui permettant non seulement de poursuivre une politique d'indépendance, mais d'apparaître en quelque sorte à mi-chemin entre le Nord et le Sud.

En plus, son expérience même de pays sous-développé - qu'elle est toujours - l'autorise à se présenter comme un pays du Sud, voire comme un de ses porte-parole. C'est donc du dualisme même de son économie et de son état de développement que l'Inde peut tirer profit pour faire progresser sa coopération avec l'Afrique.

Aujourd'hui, l'Inde arrive en deuxième place des partenaires émergents du continent, derrière la Chine; représentant près de 14% du volume total des échanges de l'Afrique avec les émergents. Comme avec la Chine, les échanges commerciaux entre l'Inde et l'Afrique se sont intensifiés de manière significative depuis une décennie. Ainsi, le commerce annuel entre l'Inde et l'Afrique a été multiplié par quinze, passant de 3 milliards de dollars US en 2000 à 46 milliards en 2010. Selon le Ministre indien du Commerce, l'Inde vise un volume d'échanges de 70 milliards de dollars US avant 2014. Dans le premier quart de 2011, le volume des échanges commerciaux avec l'Afrique s'est élevé à 50 milliards de dollars US.

A cet effet, une ligne de crédit (sur sept ans) de 10 millions d'euros a été ouverte le 30 septembre 2011 au bénéfice de la Banque africaine de développement (BAD). Un crédit (sur cinq) de 15 millions de dollars a été débloqué le 15 mai 2011 pour le compte de la Banque pour le Commerce et le Développement en Afrique de l'Est et Australe; une autre ligne du même montant est ouverte le 9 décembre 2012. C'est également une ligne de crédit de 30 millions de dollars US qui a été ouverte le 21 septembre 2011 pour le compte de l'African Export Import.

Le dialogue stratégique entre l'Inde et l'Afrique, qui a été marqué en avril 2008 par la tenue à New Delhi (Inde) du premier Sommet du Forum Afrique-Inde, s'est poursuivi en 2011 avec la deuxième édition de ce Forum, qui a rassemblé du 24 au 25 mai 2011 à Addis Abeba (Ethiopie) le Premier ministre indien et des Chefs d'Etat et de gouvernement africains afin notamment de consolider l'"amitié" et de renforcer leur "coopération". Organisé sous le thème: "Pour un partenariat renforcé: une vision partagée", le Sommet a ainsi décidé de "renforcer le partenariat par de nouvelles initiatives".

Il faudra ainsi, selon la Déclaration du Sommet s'attendre pour les mois à venir à "d'importants flux financiers de l'Inde à l'Afrique sous forme de subventions, d'investissements étrangers directs (IED) et de prêts à des conditions favorables au renforcement des capacités dans les secteurs socioéconomiques, notamment dans la formation des ressources humaines, le développement du secteur privé, l'accroissement de l'appui au développement des infrastructures, l'agriculture et aux PME.

Le deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde avait été précédé le 21 mai 2011 à Addis Abeba (Ethiopie) d'une rencontre des Ministres du Commerce des pays africains avec leur homologue indien. Il a notamment été décidé de mettre sur pied un Conseil des Affaires Afrique-Inde ainsi que la tenue d'un Dialogue annuel des Ministres du Commerce Afrique-Inde.

Les caractéristiques de la coopération Indienne et le Sommet Inde-Afrique

L'une des spécificités de l'approche indienne dans son partenariat avec l'Afrique réside dans le renforcement des liens avec l'Union africaine (UA) et les organisations régionales économiques. Elle s'est ainsi illustrée en 2011 par les discussions, dont a fait état le Ministre indien du Commerce, Anand Sharma, le 9 août 2011, qui ont eu lieu avec l'Union Douanière d'Afrique Australe (Southern African Customs Union –SACU) dans le but de conclure fin de l'année 2011 un accord commercial préférentiel. Des discussions préliminaires visant à conclure des accords de libre échange devraient également, aux dires du Ministre Sharma, avoir lieu avec le Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) et la CEDEAO.

Pour l'avenir de ce partenariat, les pays africains gagneraient à tirer profit de l'expertise et de l'expérience indienne dans les secteurs agricole, pharmaceutique et des télécommunications. Le transfert de connaissances, par le biais du renforcement des capacités africaines, tel qu'annoncé, sera également bénéfique au continent.

A cause de l'adoption intégrale de la Formule du Banjul, le Maroc se retrouve en dehors ce forum. Mais il continue le Lobbying auprès de l'Inde pour assurer la contribution du Maroc aux projets de coopération tripartite (Inde / Afrique) prévus par le Forum Inde Afrique même s'il n'y participe pas.

Ces efforts demeuraient indispensables pour contrecarrer toutes les conversions supposées dans la performance de la coopération Corée-Afrique(2015), Japon-Afrique (2018) (TICAD VI).

En dépit du développement favorable de l'action diplomatique marocaine vers l'Asie, on peut remarquer que les acteurs économiques privés hésitent encore à s'engager de manière globale et inclusive dans les différentes formules opérationnelles mettant en relation l'Asie et l'Afrique ou encore pour drainer les investissements asiatiques. Ce sont là les deux conditions préalables à l'interdépendance d'intérêt entre le Maroc et ces partenaires asiatiques.

2.2. Les spécificités des relations Maroc-grands pays Asiatiques

2.2.1. Les relations Maroc-Corée du Sud : un potentiel faiblement exploité

Dotée d'une population de 50 millions d'habitants et d'une superficie de 99.900 km², la République de la Corée du Sud a connu une croissance spectaculaire au cours des trente dernières années lui permettant de se positionner parmi les pays à revenu élevé. EN 1953, à la fin de sa sortie de la guerre fratricide qui l'a opposée à sa voisine du nord, la Corée du Sud avait un PIB par habitant comparable à celui des pays les plus pauvres d'Afrique.

Le pays comptait alors près de 30% de sans-abri. Aujourd'hui, la Corée du Sud, est la 12e puissance économique mondiale en 2014, avec un PIB par habitant de plus de 21.000 dollars⁴⁴ contre 100 dollars en 1963. Le succès du modèle coréen doit à son peuple et à ses dirigeants et surtout autour de valeurs confucéennes et civiques (respect de l'autorité, de l'environnement, l'amour du travail,...) auxquelles tout le peuple adhère⁴⁵.

Les relations diplomatiques entre le Royaume du Maroc et la République de Corée datent depuis 1962 marquées par le partage de valeurs communes en l'occurrence le renforcement de la démocratie, le respect des libertés publiques, le soutien à la paix et la stabilité internationales, la résolution pacifique des conflits et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Cependant, le bilan de ces relations laisse entrevoir un certain nombre de constats qui sont en deçà des aspirations portées par leur discours diplomatique mutuel.

Une coopération politique à développer

Il est évident que les relations maroco-sud-coréennes n'ont pas encore atteint le statut de partenaires, dès lors que le cadre référentiel politique et juridique, qui régit leur relation bilatérale est anachronique.

Le dialogue politique est certes porté, d'une part, par un mécanisme de consultations politiques périodiques entre les Ministères des Affaires Etrangères des deux pays et, d'autre part, par le Groupe Interparlementaire d'Amitié Maroc-Coréen. Il a du reste permis aux deux pays de coordonner leur position diplomatique dans les instances internationales et d'adopter une politique d'appui réciproque dans le cadre du système onusien.

En outre, le rythme des réunions de la Commission mixte est conforme à la dynamique des relations bilatérales ; la 6^e session s'est tenue en 2012. A titre de comparaison, la commission mixte algéro-sud-coréenne s'est réunie 4 fois. Cependant, ce dialogue n'a pas encore atteint le niveau stratégique susceptible de favoriser les conditions d'un véritable partenariat entre les deux pays. A ce titre, soulignons qu'aucune Déclaration stratégique commune n'est adoptée à l'instant.

Le cadre juridique semble à première vue conforme à la taille des relations bilatérales, dès lors que les 22 accords et conventions qui lient les deux pays sont multisectoriels. Force est de constater qu'aucun de ces instruments juridiques ne porte sur les aspects structurants d'un partenariat renforcé (déclaration stratégique, coopération sécuritaire). Pour l'instant les accords de promotion et de protection des investissements et de non double imposition, signés entre le Maroc et la Corée en janvier 1999, constituent le seul atout juridique pour le développement des relations d'affaires entre les deux pays. La Corée du sud a par ailleurs exprimé son souhait de conclure un accord de libre échange avec le Maroc.

Une coopération culturelle en progression. Dans le domaine culturel, la Commission Mixte culturelle et éducative établit à chaque session un programme d'action ayant trait généralement à l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, l'éducation, l'organisation de journées culturelles⁴⁶ et l'échange de jeunes sur une fréquence annuelle pour un meilleur rapprochement culturel entre les deux peuples ainsi que l'échange d'expertise dans le domaine du sport. Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement coréen attribue des bourses aux étudiants marocains d'une durée allant de 3 à 5 ans pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures dans plusieurs disciplines.

Une coopération technique adéquate aux attentes marocaines. Le soutien financier et technique apportée par l'Agence Coréenne de Coopération Internationale⁴⁷, à plusieurs projets de développement au Maroc notamment dans les domaines des technologies de l'information, de l'éducation, du commerce, de l'industrie et de l'automobile, ainsi que l'organisation de plusieurs stages de perfectionnement annuels au profit de cadres marocains de divers Départements et dans plusieurs secteurs, sans oublier l'envoi de volontaires et d'experts coréens au Maroc pour faire bénéficier les jeunes marocains de l'expertise et du savoir-faire coréens dans les domaines de l'éducation, des technologies de l'information, de l'automobile et de la santé.

Une coopération sécuritaire inexistante, ce qui n'est pas sans affecter les perspectives éventuelles d'un véritable partenariat. C'est un des leviers de la confiance qui fait défaut dans les relations bilatérales, alors même que leur appartenance à des espaces maritimes stratégiques, par exemple, les prédispose à une coopération renforcée dans le domaine de la sécurité et la sûreté maritime.

Les relations maroco-coréenne demeurent prometteuses, à condition que le Maroc consolide son rôle dans un certain nombre de forums influents, que ce soit l'initiative coréenne pour le développement de l'Afrique dont le but est de consolider le programme d'aides gouvernementales pour l'année 2008, ou bien du Forum de Coopération Corée-Moyen Orient (KMECF) qui fut créé par la Corée en collaboration avec le Caire en 2003, et qui a tenu sa session de l'année 2005 à Amman, avec la participation de diplomates, de politiques, d'intellectuels, d'hommes d'affaires, de journalistes et d'experts. L'importance de ce Forum vient de l'intérêt maximal que lui accordent les Affaires Etrangères Coréennes.

Des relations économiques et commerciales à diversifier

Echanges commerciaux : Une structure largement déséquilibré

Les échanges commerciaux entre les deux pays connaissent depuis quelques années un accroissement continu. Ils ont enregistré une nette progression notamment depuis 2007 où les importations marocaines en provenance de la Corée du Sud sont passées de 390 millions de dollars à 508 millions en 2012, soit une hausse de 30,25%. Les exportations marocaines vers la Corée du Sud sont passées seulement de 25 millions de dollars à 201,6 millions de dollars en 2012 soit une hausse de 7%.

En 2012, la Corée du Sud est devenue le 18^{ème} client et le 12^{ème} fournisseur du Maroc. Toutefois, les échanges commerciaux sont marqués par un déficit chronique au détriment du Maroc qui a commencé à se creuser depuis 2007 comme le montre le graphique ci après :

Graphique : Balance commerciale Maroc – Corée du Sud



Source : Chelem calcul auteurs

En 2012 par exemple, la Corée du Sud⁴⁸ a exporté vers le Maroc près de 508 millions de dollars de produits automobiles, électroménagers, chimiques et autres équipements médicaux et industriels. Ainsi, la nature des produits à haute valeur ajoutée se rapportant généralement aux secteurs de la haute technologie expliquent largement le déficit de la balance commerciale du Maroc avec la Corée du Sud.

En effet, l'essentiel des importations de la Corée du Sud vers le Maroc ont été représentés en 2012 par les véhicules des particuliers et véhicules utilitaires (26%) soit une évolution spectaculaire de près 10 fois par rapport aux importations de même nature en 2000. Ce poste est suivi du matériel électrique et fournitures électriques (10%) plastique et articles en plastique (8%), les moteurs et l'électronique grand public représentent respectivement 7%.

Quant aux exportations marocaines, elles restent limitées principalement en 2012 aux produits raffinés de pétrole (41%), aux phosphates et dérivés (27%), ainsi que d'autres minerais (11%), des vêtements de confection (8%).

Ce volume d'échanges entre le Maroc et la Corée pourrait augmenter avec la signature d'un accord de libre échange. Si cet accord pourrait être bénéfique pour les produits coréens au regard des avantages compétitifs de ce pays dans plusieurs secteurs, les effets positifs potentiels découlant d'un attrait des investissements directs sud-coréens pour favoriser un rééquilibrage des relations commerciales, notamment dans le secteur automobile où le Maroc se positionne désormais comme plateforme d'exportation vers l'Europe et l'Afrique.

Présence des entreprises de la Corée du Sud au Maroc

Depuis le début des années 2000, les entreprises sud-coréennes sont devenues leaders du marché marocain dans divers domaines tels l'électroménager, la téléphonie, l'automobile, chantiers de construction...

Au nombre de six grandes compagnies appelées les "Chaebols", auxquelles s'ajoutent quelques petites et moyennes entreprises qui opèrent dans le secteur médical ou le textile. Ces entreprises et à leur tête: Samsung⁴⁹ Electronics, LG Electronics⁵⁰ dans le secteur de l'électroménager et du téléphone portable, Hyundai⁵¹ et Kia Motors dans le secteur de l'automobile et Daewoo E&C dans le dans le secteur de l'infrastructure. Ces conglomérats géants devenus en moins d'un demi-siècle le fer de lance du «miracle de la Han River».

Au Maroc et à titre illustratif, l'entreprise Daewoo Construction spécialiste dans la construction de complexes industriels est parvenue à réaliser trois grands marchés dont la construction à partir de 2010 des deux nouvelles unités de production d'électricité à Jorf Lasfar, pour le compte de Jlec, filiale marocaine du groupe émirati Taqa, qui fournit presque la moitié des besoins en électricité du pays d'un montant de 1,05 milliard de dollars, l'un des plus gros contrats remportés par le géant coréen dans le monde face au Français Alstom ayant construit les quatre premières unités de Jlec. Ces deux projets ont été suivis par celui de la construction de la centrale électrique de Safi pour le compte de Nareva, filiale énergétique du groupe royal SNI d'un montant de 1,8 milliard de dollars en 2013.

Daewoo a également pu se lancer dans la construction de deux unités de fertilisants à Jorf Lasfar pour le compte de l'OCP d'un montant de plus de 300 millions de dollars. Inconnu au Maroc jusqu'en juillet 2000, date de son implantation à Casablanca, le spécialiste des produits électroménagers LG electronics occupe une place privilégiée dans presque tous les segments de marchés mais qui commence à se faire concurrencer par l'autre Chaebol Samsung Electronics, devenu leader au Maroc sur le marché des équipements audiovisuels, des smartphones et des tablettes. Présent au Maroc depuis 1995, ce nouvel positionnement a été permis grâce à l'ouverture d'une filiale propre en 2010 employant près de 130 personnes.

La marque Hyundai, commercialisée au Maroc par Global Engines, entreprise à capitaux saoudiens, est parvenue ainsi en moins de douze ans à occuper une place de choix parmi les constructeurs traditionnellement présents dans le pays. Classée aujourd'hui 4ème en termes de ventes, la marque a écoulé plus de 7900 véhicules, toutes catégories confondues, depuis le début de l'année 2013

Flux touristiques sud-coréen au Maroc

Le Maroc œuvre à la promotion de la destination «Maroc » auprès du public et des opérateurs touristiques coréens étant donné que la Corée offre des opportunités probantes en la matière.

Dans ce cadre, des efforts sont déployés à travers des manifestations culturelles et touristiques telles que «Hi Séoul Festival», «Korea Tourism Fair», l'Exposition Internationale de la Culture et du Voyage de l'île de Jeju, ainsi qu'aux festivités organisées par «Korea Arab Society».

Les recettes de voyages au titre de l'année 2011 provenant de la Corée du Sud s'élèvent à 154,7 millions de MAD soit 0,3% de l'ensemble des recettes voyages reçues par le Maroc expliquant l'intérêt des touristes coréens vers la destination Maroc. Le nombre de touristes étant passé de 3247 en 2000 à 18750⁵² en 2013 soit une évolution de presque 5%. Les flux touristiques coréens représentent 17% des flux provenant de l'Asie au titre de 2013. Cette nouvelle tendance est expliquée par l'effort de communication du Maroc dans auprès du peuple coréen et par l'intégration du Maroc par certains tours opérateurs coréens comme destination principale dans leur programme annuel de voyage.

Potentiel relationnel entre le Maroc et la Corée du Sud

Les relations entre le Maroc et la Corée s'avèrent non seulement anciennes (plus de 40 ans) mais positives, elles ont été renforcées au fil de ses années, l'évolution des échanges commerciaux et des IDE ainsi que le développement des relations bilatérales dans d'autres volets notamment culturel et touristique sont les principaux indicateurs de cette évolution. En dépit de certaines limites et obstacles, ces relations sont appelées à être renforcées compte tenu de la volonté politique qui anime les deux pays et des potentialités réelles qui s'offrent sur le plan économique.

La Corée du Sud porte un intérêt particulier pour le Maroc. A ce titre, elle a proposé la conclusion d'un accord de libre échange (ALE). La signature d'un tel accord ouvrira la voie à une nouvelle configuration bilatérale à même d'établir un partenariat renforcé et diversifier les échanges.

La prospection de nouveaux chantiers d'intérêt communs est une nécessité impérieuse pour hisser la coopération à un niveau plus important. Les développements récents de l'économie marocaine, les stratégies sectorielles et les chantiers en cours menés par le Maroc ainsi que son positionnement géographique constituant une plateforme de production et d'exportation sont tous des atouts à exploiter pour développer les relations bilatérales.

A titre illustratif, le gouvernement sud-coréen a décidé en 2011 de contribuer au financement de la réalisation de plusieurs projets de développement au Maroc, notamment dans les domaines de l'industrie automobile⁵³, de l'informatique⁵⁴, des énergies renouvelables⁵⁵ et de la formation⁵⁶.

La dynamisation du Conseil d'affaires maroco-coréen, l'organisation des visites d'affaires entre les opérateurs marocains et coréens ainsi que des séminaires ciblées aussi bien qu'au Maroc qu'à Séoul autour des secteurs clés de la coopération permettant de réunir les différents opérateurs doivent être renforcés davantage.

L'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) ainsi que la fondation Korea Arab Society (KAS)⁵⁷ sont appelées à développer leurs visibilités ainsi que leurs programmes pour renforcer la coopération bilatérales entre les deux pays dans les domaines d'intérêt communs.

Un examen sectoriel de la Corée du Sud⁵⁸ montre un positionnement privilégié dans les domaines liés au textile, l'Industrie de l'acier, la fabrication automobile, la construction navale et l'électronique. La Corée du Sud est le plus grand producteur de semi-conducteurs au monde. Les appareils de communication sans fil, l'électroménager et les articles de technologie de l'information figurent parmi les postes en croissance continue. Le Maroc pourrait non seulement être un relais de croissance de la Corée du Sud pour l'Europe mais également pour l'Afrique.

Le Maroc pourrait également profiter de la Corée du Sud en matière d'innovation qui a été considéré selon un classement établi par l'Agence Bloomberg⁵⁹ en 2014 le pays le plus innovant au monde.

L'ouverture prochaine d'une délégation de l'ONMT à Pékin ou à Shanghai selon les projections du Ministère du tourisme marocain⁶⁰ en tant que future plateforme pour encourager la destination Maroc auprès du marché asiatique en l'occurrence le marché sud coréen serait également un atout.

En somme, une nouvelle approche visant à rapprocher les tissus productifs des deux pays autour de secteurs à fort potentiel de développement devra être conçue pour favoriser la création de réelles opportunités de partenariat entre les entreprises marocaines et coréennes dans les domaines susmentionnés. Cette démarche nécessite la mobilisation et la sensibilisation des milieux d'affaires marocains et coréens quant aux opportunités d'investissement et d'affaires dans les deux pays, d'où le rôle important qu'est appelé à jouer à cet égard le Conseil d'Affaires Conjoint maroco-coréen établi entre la Confédération Générale des Entreprises du Maroc et la Fédération des Entreprises Coréennes.

2.2.2. Les relations Maroc-Japon en quête d'un nouveau souffle

Le Royaume du Maroc et le Japon ont établi leurs relations diplomatiques en 1956. Ces relations ont depuis été empreintes d'amitié, d'entente et de compréhension mutuelle. Les liens particuliers entre la famille Royale marocaine et la famille Impériale japonaise contribuent à la solidité des relations entre les deux pays. Ces relations ont connu un nouvel élan suite à la visite d'Etat de Sa Majesté le Roi en 2005, la première d'un Souverain marocain, et qui a insufflé une nouvelle dynamique aux relations déjà excellentes entre les deux pays. Les relations nippo-marocaines reposent sur un certains nombres d'acquis qui exigent une attention particulière quant aux possibilités d'évolution vers des un niveau stratégique.

Les relations politiques et institutionnelles

Un dialogue politique convergent

Le dialogue maroco-nippone se caractérise par la confiance mutuelle et la convergence politique, si bien que des constantes semblent prendre place dans l'agenda bilatéral :

- La satisfaction des japonais de la sécurité et de la stabilité politique qui prévaut au Maroc, ainsi que du degré de tolérance religieuse et de modération qui caractérise les traits généraux de la culture marocaine, bien que les menaces terroristes dans la région ont du influencer partiellement cette image, notamment à la suite de références de plusieurs médias aux nouvelles impliquant des individus d'origine maghrébine marocaine dans un certain nombre d'opérations terroristes .
- Le Japon ne reconnaît pas la RASD, une position nippone qui se caractérise par la neutralité positive et la permanence de leur soutien aux efforts des Nations Unies dans la recherche d'une solution définitive à cette affaire. En harmonie avec les intérêts nippons dans la région du Maghreb arabe, le Japon ne voit son intérêt qu'à travers un Maghreb stable et prospère. Du fait de la dépendance du Japon des ressources énergétiques, son comportement diplomatique est parfois empreint d'un pragmatisme franc qui influence l'équilibre des relations diplomatiques nippones avec les cinq divers pays du Maghreb.
- La valorisation par le Japon des positions du Maroc relatives à un certain nombre de causes régionales et internationales comme le processus de paix au Moyen orient et la guerre contre le terrorisme.
- Le soutien permanent du Maroc en faveur de la candidature du Japon dans un certain nombre de forums et de rencontres internationales.
- Cohésion et accord des positions marocaine et nippone dans un certain nombre de rencontres internationales que ce soit des questions d'ordre géopolitique comme la prolifération de l'armement, les questions de terrorisme ou des questions économiques, notamment celles se rapportant à la pêche.

Une coopération triangulaire et multilatérale progressive

Au niveau multilatéral, au sein de la sphère arabe (tel que le Dialogue arabo-nippon et le Dialogue Nippo-Islamique) ou africaine (telle est la TICAD), le Maroc devrait continuer à sensibiliser les japonais à l'importance du Maroc dans l'ensemble arabe et en Afrique. La décision conjointe nippo-arabe d'organiser la 4ème édition du Forum Economique Japon-Pays Arabes, au Maroc, témoigne de la confiance manifeste accordée au Maroc et qui fait suite au succès de la 4ème réunion ministérielle de suivi de la TICAD IV tenue à Marrakech en mai 2012.

Outre la coopération bilatérale, le Maroc et le Japon ont initié une coopération triangulaire riche et diversifiée avec de nombreux pays africains. De nombreux projets ont ainsi été réalisés dans ce cadre : on peut citer les programmes quinquennaux Maroc/Japon/Pays africains en matière de pêches maritimes, de navigation marchande, d'entretien routier et d'eau potable, qui consistent en l'organisation au Maroc de sessions de formation de quatre à cinq semaines par an dans ces différents domaines au profit de cadres africains.

Une coopération scientifique et culturelle en construction

La coopération culturelle et technique a été lancée, durant les années 60. Elle porte actuellement sur la formation, l'échange de professeurs et des experts, ainsi que l'organisation de manifestations culturelles et de stages annuels au profit des cadres marocains. Le volet culturel de la coopération n'est cependant régi par aucun accord pour des raisons ayant trait à la conception japonaise de la diplomatie culturelle : le Japon préfère développer des relations directes entre institutions concernées en dehors du cadre classique d'accords ou de programmes d'application.

Un cadre juridique et institutionnel à renforcer

Les relations bilatérales souffrent de certaines limites qui se manifestent à deux niveaux :

- Le mécanisme institutionnel des relations bilatérales est certes important, mais demeure insuffisant pour hisser les relations bilatérales au niveau stratégique : la Commission mixte maroco-japonaise est encore à ses débuts (la première session a eu lieu en octobre 2009, la deuxième en mars 2011, la troisième en mars 2014). Tandis que les réunions du groupe d'amitié parlementaire maroco-japonais sont occasionnelles. Il convient de noter cependant le renforcement institutionnel des relations économiques suite à la décision de l'Organisation Japonaise de Commerce Extérieur (JETRO) d'ouvrir un bureau régional au Maroc.

- Le cadre juridique régissant les relations maroco-nippones est composé d'un nombre limité d'instruments juridiques : Accord Commercial (26/04/1961); Accord dans le domaine de la pêche du thon (11/09/1985); Mémoire d'Entente entre le Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs, et l'Institut Japonais des Investissements Étrangers (JOI) (15/11/1996); Mémoire d'Entente entre les Ministères des Finances, du Commerce et de l'Industrie, et le JETRO (avril 2002) ; Procès-verbal sur le Programme de coopération technique triangulaire pour la promotion de la coopération Sud-Sud en Afrique (30/09/2003) ; Mémoire sur les échanges culturels entre le Japon et le Royaume du Maroc (le 29/11/2005) ; 90 Echanges de Notes signées dans le cadre de la coopération financière remboursable (prêts) et non remboursable (dons). On constate dès lors l'absence d'un accord général et d'une déclaration politique commune de portée stratégique.

Echanges commerciaux et économiques

Des échanges commerciaux asymétriques

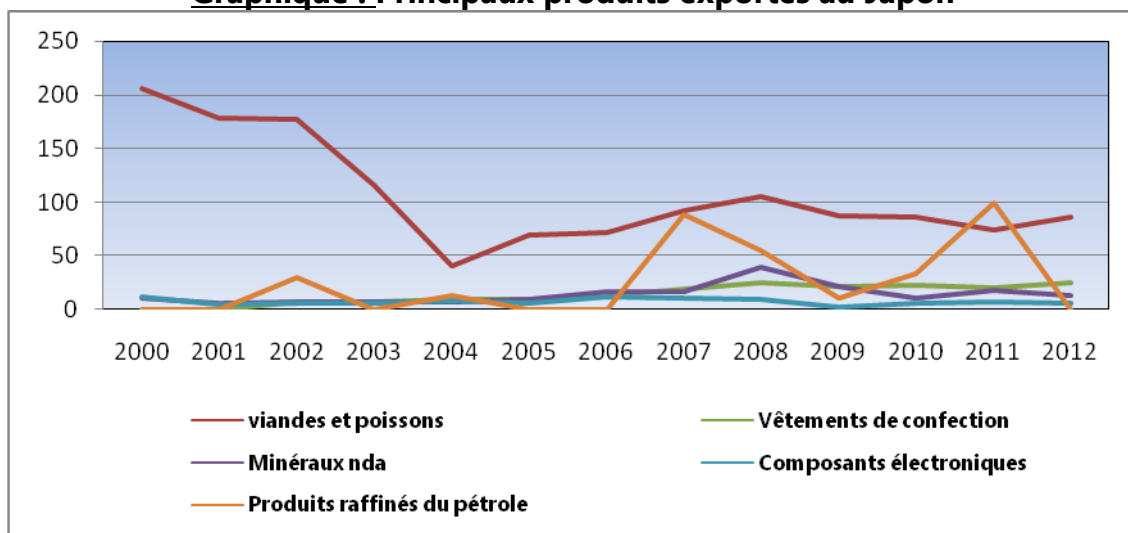
Les échanges commerciaux entre le Maroc et le Japon se sont distingués par leur tendance régulière avec un volume d'échanges qui est passé de 378,5 millions de dollars en 2000 à 576,5 millions de dollars en 2012 soit une augmentation de 52,3% au cours de 12 ans. En 2012, le Japon est le 21ème client et le 14ème fournisseur du Maroc.

Ce volume des échanges cache une asymétrie dans les relations bilatérales dans la mesure où le montant des importations du Japon vers le Maroc montre une croissance depuis 2000 à 2012 passant de 129,6 millions de dollars à 405,5 millions de dollars soit 213% avec une nette augmentation des importations jusqu'à 2008 et qui a commencé à chuter depuis 2009 avec une légère reprise en 2011.

Toutefois, l'évolution des exportations marocaines observée depuis 2000 à 2012 montre une tendance irrégulière avec une baisse de 31%, le volume des exportations a commencé à chuter particulièrement depuis 2006 de 260 millions de dollars US à 171 millions de dollars US soit une baisse de 34%. L'examen des principaux produits exportés vers le Japon révèle que l'essentiel des exportations marocaines vers le Japon sont représentés par les produits de la mer. Représentant presque 83% du volume global des exportations en 2000. Ils ne représentent en 2012 que 51% seulement.

La baisse constatée de la part des exportations marocaines de poulpe sur le marché japonais notamment depuis les années 2003⁶¹ trouve son origine, d'une part, dans le recul de la demande du Japon en ce produit, suite à la récession économique, et d'autre part, dans la baisse de la production marocaine du poulpe, en raison d'une pression de plus en plus accrue sur le stock après une longue période de surpêche. Ce recul des exportations des céphalopodes sur le marché asiatique explique largement la substitution du poulpe marocain par les produits exportés par d'autres producteurs plus compétitifs, à l'instar de la Mauritanie.

Graphique : Principaux produits exportés au Japon



Source : Chelem calcul auteurs

En effet, la part du marché du Maroc sur le marché japonais pendant la dernière décennie a nettement reculé alors que le Maroc a été classé, auparavant, comme premier fournisseur. Cette régression a été en faveur des principaux concurrents sur ce marché, notamment la Mauritanie et la Chine qui ont significativement augmenté leur part de marché, passant respectivement de 18% et 3% en 2000 à 35% et 24% en 2011.

Il importe de souligner à cet effet que le marché européen demeure le principal débouché absorbant près de 70% des exportations marocaines des produits de la mer. Les exportations vers l'Afrique, quant à elles, ont presque triplé sur la période 2000-2011, passant de 570 millions de dirhams à plus de 1.530 millions de dirhams avec un pic de 1.900 millions de dirhams en 2010. Ce marché présente encore d'énormes potentialités pour les exportations marocaines.

Quant aux exportations du Japon vers le Maroc, l'essentiel porte sur les véhicules des particuliers et véhicules utilitaires ayant représenté 50% entre 2000 et 2006 avec un pic de 70% en 2007 et 2008 et pour chuter en 2011-2012 à une moyenne de 33%.

IDE japonais au Maroc

Le Maroc constitue selon les responsables japonais une destination privilégiée pour les investissements japonais. Le montant d'investissement japonais vers le Maroc a connu une forte augmentation, de 4 millions de DH en 2004 à 65,6 millions de DH en 2007, mais a chuté fortement en 2009 à 7,7 millions de DH.

La fabrication de câblage électronique pour voitures représente la part la plus importante en matière de volume d'investissement. Aujourd'hui, quelque 35 entreprises japonaises se sont déjà installées au Maroc et ont créé plus de 20 000 emplois.

Parmi les principales sociétés japonaises en activité au Maroc, il y a lieu de relever :

- Les sociétés japonaises ayant installé leurs usines au Maroc telles :
 - ✓ Harnais de câblage pour voitures : Sumitomo Wiring Systems Ltd. (emploi environ 16000 personnes), Yazaki Corporation (emploi environ 9000 personnes), Fujikura (emploi environ 700 personnes).
 - ✓ Pièces détachées pour voitures : Takata (emploi environ 280 personnes, fabrication des ceintures de sécurité), Denso (emploi environ 35 personnes, fabrication de climatiseurs).
 - ✓ Fermetures à glissière pour habillement : YKK (emploi environ 65 personnes).
- Les Sociétés japonaises ayant un bureau de représentation au Maroc telles Mitsubishi Corporation, Itochu Corporation, Sumitomo Corporation (représentation supervisée par le bureau d'Alger), Mitsui Corporation, Sojitz Corporation, Taichi Holdings, Makita, NEC, Fujitsu, Canon, Fuji Film, etc.

De même, le fabricant alimentaire, "Nissin", et l'agence de voyage, "HIS", sont également en train de préparer leur installation au Maroc. Le Géant Nippon Marubeni a également confirmé la réouverture de son bureau à Casablanca avec l'intention de développer des investissements dans le domaine des fertilisants, des résines et des produits pétrochimiques. Les deux géants Hitachi et Mitsui comptent également ouvrir des bureaux de représentation prochainement.

Ces entreprises seront accompagnées par l'organisation japonaise du commerce extérieur, «Japan External Trade Organization» (JETRO). Cette agence administrative à but non lucratif compte ouvrir une antenne à Casablanca pour renforcer la coopération bilatérale qui a été scellée en 2002 par la signature d'un mémorandum d'entente entre cette agence et le gouvernement marocain. Elle aura pour principale mission de promouvoir les investissements, le transfert de technologie et la formation et d'accompagner les différents opérateurs par l'information, les stages et éventuellement par l'expertise japonaise.

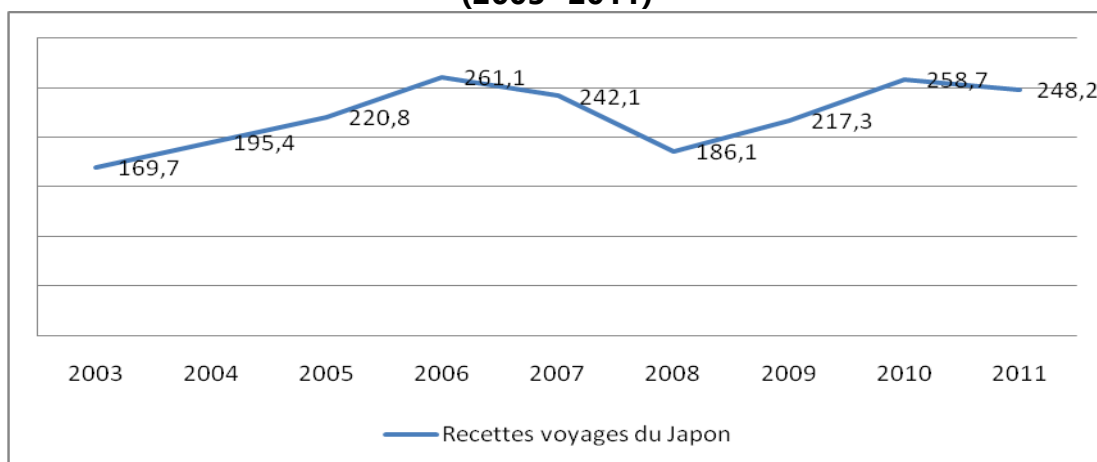
Cette présence des entreprises japonaises au Maroc pourrait se renforcer avec la récente signature le 8 Octobre 2013 d'une convention entre la BMCE Bank et la Japan Bank for International Coopération (JBIC) par laquelle cette dernière mettra à la disposition du groupe marocain une ligne de refinancement de 100 millions de dollars, l'équivalent de 820 millions de DH destinée à financer les projets des entreprises japonaises au Maroc et sur le continent ou encore les exportations nippones vers le continent Africain.

L'accord inclut également le financement des investissements avec une durée pouvant atteindre 10 ans. Le choix de BMCE Bank pour soutenir les échanges entre les entreprises africaines et japonaises s'explique notamment par la forte présence du groupe bancaire dans 30 pays dont près d'une vingtaine en Afrique subsaharienne. En 2011, BMCE Bank avait obtenu une ligne de refinancement de 200 millions de dollars auprès de la China Development Bank (CDB) pour l'accompagnement des PME exportatrices marocaines et chinoises. Contrairement à l'accord avec la China Development Bank CDB, qui se focalisait essentiellement sur le financement du commerce, la convention avec la Japan Bank for International Coopération (JBIC) intègre en plus le volet financement des investissements.

Flux touristiques japonais au Maroc

Les recettes voyages du Maroc en provenance du Japon ont évolué de 169,7 millions de MAD en 2003 à 248,2 millions de MAD en 2011 soit une hausse de 46,26% et une moyenne annuelle de 222 millions de MAD et 0,5% des recettes voyages globales. Le nombre de touristes japonais est passé de 23643 en 2000 à 32184 en 2013 soit une évolution de 36%. Les flux touristiques japonais représentent 29,71% de l'ensemble des flux touristiques asiatiques au Maroc occupant ainsi la première position.

Graphique : Recettes voyages du Japon au Maroc en millions de MAD (2003- 2011)



Source : Office de changes

Potentiel relationnel entre le Maroc et le Japon

Les relations entre le Maroc et le Japon sont qualifiées d'anciennes et cordiales. Néanmoins, les relations économiques ne sont pas à la hauteur des ambitions, tant que les échanges et les IDE restent limités. Le Maroc dispose de plusieurs atouts économiques pour les investisseurs japonais, notamment sa position géographique, les réformes entreprises par le Royaume pour créer un cadre propice pour les investissements, ses différents accords de libre-échange, la main d'œuvre qualifiée, le développement d'infrastructures de qualité et la stabilité politique.

Les liens économiques devront être développés davantage dans les métiers mondiaux du Maroc notamment dans les secteurs automobile, des nouvelles technologies, dans le domaine des énergies renouvelables. Il importe de souligner que le Japon dispose de haute technologie en matière d'énergie photovoltaïque au Maroc. Le Japon dispose d'une expertise dans la conception des réseaux de transport et pourrait apporter son expertise au Maroc sur cet aspect. L'ouverture prochaine d'une délégation de l'ONMT à Shanghai en tant que future plateforme pour encourager la destination Maroc auprès du marché asiatique en l'occurrence le marché japonais serait également un atout.

2.2.3. Les relations Maroc-Inde

Il est difficile de qualifier les relations maroco-indiennes de stratégique. Les deux pays éprouvent encore des difficultés à les rehausser au stade de partenariat pour des raisons géoéconomiques (les échanges sont dominés par le phosphate et ses dérivés) et géostratégiques (la centralité des problèmes de voisinage dans l'agenda stratégique des deux pays). Quel bilan pouvons-nous dresser des relations bilatérales ? Quels en sont les enjeux ? Quels sont les facteurs déterminants dans la relance des relations bilatérales depuis 1999 ?

L'histoire des relations maroco-indiennes a connu de nombreuses vicissitudes depuis l'indépendance du Maroc⁶². La période 1999-2011 est particulièrement marquée par une relance consacrée des échanges au regard de la visite royale en Inde, en février 2001 et celle du Premier ministre indien au Maroc, en décembre 2004. Ces relations semblent présenter trois caractéristiques : le poids des priorités stratégiques des deux pays (I), les paradoxes des relations politiques et institutionnelles (II), des échanges économiques et commerciaux dominés par le phosphate (III).

Le poids des priorités stratégiques

Les relations indo-marocaines qualifiées de traditionnellement cordiales et non stratégiques ont connu des périodes d'alternance de positionnement. Ces relations se sont heurtées essentiellement à la question du Sahara occidental. En effet, New Delhi avait reconnu la « *rasd* » en 1985. Cette dernière a même ouvert une ambassade à New Delhi. Cette décision qui confortait la position algérienne, a effrité les relations avec le Maroc pendant une quinzaine d'années.

Longtemps relégué au statut de région d'importance secondaire, les liens socioéconomiques et énergétiques de l'Inde avec les pays du Golfe ont été toujours qualifiés intenses. Le regain d'intérêt de l'Inde vis-à-vis des pays du Maghreb au début des années 2000, motivé entre autres par l'accélération de la croissance économique indienne a poussé l'Inde à revoir sa position voire même apaiser certains dossiers jugés conflictuels au Maghreb dont notamment la question sahraouie qui a pris fin lorsque New Delhi a retiré sa reconnaissance de la « *rasd* » en juin 2000, supprimant de la sorte un sujet houleux dans sa relation au Maroc.

En Février 2001, le Roi Mohammed VI a effectué une visite d'État en Inde, comme pour marquer un nouveau départ dans les relations bilatérales, ont été rehaussées par la signature de plusieurs accords de coopération dans les domaines politique, économique, commercial et culturel .

La priorité affichée de la politique étrangère de l'Inde est de garantir les conditions d'un positionnement régional favorable, d'assurer le développement économique du pays, à travers la multiplicité des partenariats et d'être présente dans les instances internationales et dans la coopération Sud-Sud⁶³.

Ces priorités sont largement motivées par ses besoins en matière de sécurité énergétique et alimentaire. Le Maghreb figure parmi la liste de ses intérêts. A titre illustratif, l'Inde a besoin du phosphate marocain et de ses dérivés pour appuyer son développement économique et relancer son agriculture dans un pays où la population augmente de 19 millions d'individus par an.

Les paradoxes des relations politiques

Les relations entre le Maroc et l'Inde, qui ont connu un saut qualitatif depuis la visite historique effectuée par SM le Roi Mohammed VI en février 2001 à New Delhi, ont été rehaussées par la signature de plusieurs accords de coopération dans les domaines politique, économique, commercial et culturel.

Les axes des relations bilatérales

La consolidation des acquis politiques avec l'Inde, notamment, le retrait de la reconnaissance du pseudo « rasd » par le gouvernement indien, le 26 juin 2000. La position de l'Inde semble répondre à une double logique : le retrait de la reconnaissance intervient au moment où l'Inde entame une profonde refonte de sa politique étrangère vers une lecture pragmatique du Monde. Dès lors, la défense des intérêts géoéconomiques et géopolitiques se substituent aux principes tiers-mondistes de l'ordre bipolaire ; dans cette optique, la position de l'Inde semble être dictée tant par des considérations politiques qu'économiques ; dans le premier cas, l'Inde gagne le soutien d'un acteur influent au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique par rapport au conflit du Cachemire.

Ce soutien s'est réitéré, par ailleurs, avec l'appui du Maroc à la candidature de l'Inde au siège de membre permanent du Conseil de Sécurité. Sur le plan économique, l'Inde a besoin du phosphate marocain et de ses dérivés pour appuyer son développement économique et relancer son agriculture dans un pays où la population augmente de 19 millions d'individus par an⁶⁴. Il s'agit d'un défi permanent pour les autorités indiennes.

Dans ce sens, le positionnement du Maroc dans un secteur stratégique pour l'Inde est un atout considérable pour la consolidation des relations bilatérales. L'Inde est le premier importateur mondial de phosphate et d'acide phosphorique, avec l'acquisition de près de 53 millions de tonnes de produits d'engrais au cours de 2009/2010. L'Office chérifien des phosphates (OCP) demeure ainsi un des partenaires de poids de l'Inde.

Un dialogue bilatéral continue aussi bien sur les questions politiques qu'économiques. Sur le plan politique et diplomatique, le Maroc et l'Inde semblent exprimer le souhait d'une coordination plus étroite tant au niveau des organisations que des forums internationaux. Certaines positions diplomatiques indiennes sur la réforme des institutions internationales et sur les négociations commerciales de l'OMC sont d'ailleurs conformes aux positions marocaines.

Les limites des relations bilatérales :

La coopération militaire avec l'Inde est quasi-inexistante. Comme dans le cas des relations Maroc-Brésil, le domaine militaire ne relève pas du centre d'intérêt des relations Maroc-Inde, alors même que l'industrie indienne devrait permettre au Maroc de diversifier ses fournisseurs et d'explorer des niches de coopération. L'Inde dispose en fait de savoir-faire dans les technologies et équipements de lutte contre le terrorisme, dans les équipements de surveillance frontalière, dans la cyber-sécurité et dans les systèmes de lutte anti-IED (*Improved Explosive Device*).

Un cadre juridique et institutionnel dépassé : le cadre juridique de la coopération maroco-indienne semble ne plus répondre aux exigences de la dynamique en cours. Les deux pays sont, dès lors, amenés à réfléchir sur un nouveau cadre juridique en vue de conjuguer les efforts pour la mise en œuvre des différentes conventions. Par ailleurs, la Commission économique mixte maroco-indienne devrait renforcer les axes de la coopération et en créer d'autres à forte valeur ajoutée technologique et stratégique.

Relations économiques Maroc-Inde :

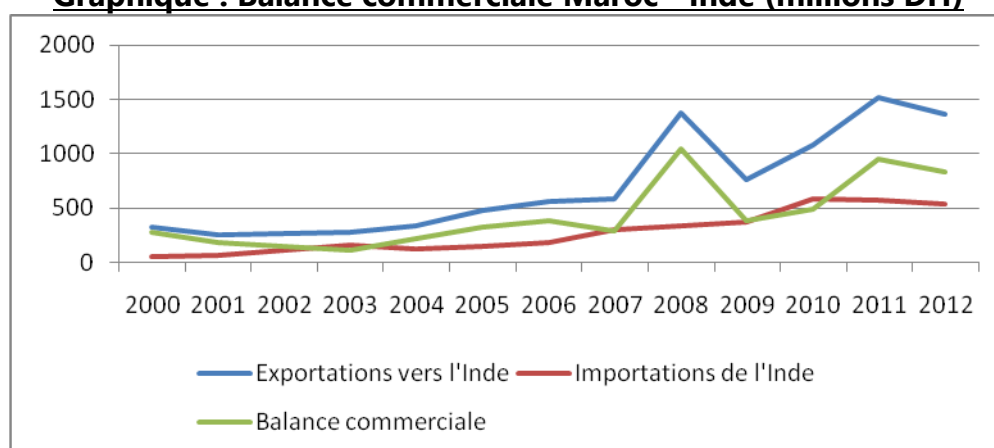
Echanges commerciaux largement dominés par les phosphates

En 2012, l'Inde est le 3^{ème} principal pays client et le 11^{ème} fournisseur du Maroc. C'est aussi le seul pays avec lequel le Maroc réalise un excédent commercial. Avec 1 milliard 367 millions de dollars en 2012, les exportations vers ce pays ont quadruplé par rapport à l'année 2000. La part de l'Inde dans les exportations totales s'est améliorée au cours de cette période passant de 3% à 6% en 2012.

De leur côté, les importations se sont inscrites en hausse pour atteindre 539 millions de dollars en 2012 contre 55 millions de dollars en 2000.

La différence du rythme et de la valeur des importations et des exportations avec l'Inde a permis au Maroc de dégager un excédent commercial au cours de toute la période. Cet excédent a varié entre 273,5 millions de dollars en 2000 à 1 milliard et 379 millions de dollars en 2008 (*graphique suivant*). L'excédent remarquable en cette année s'explique principalement par les ventes exceptionnelles par le Maroc des phosphates, engrais et chimie minérale de base de l'ordre de 97% du volume des exportations.

Graphique : Balance commerciale Maroc - Inde (millions DH)



Source : Chelem calcul auteurs

La majorité des exportations marocaines vers l'Inde est constituée de phosphates et dérivés. En 2012, ces produits ont représenté 98% des exportations totales. Ces produits peuvent constituer un risque pour les exportations dans le cas d'une chute des cours au niveau international ou d'une conjoncture économique défavorable dans ce pays. De même, l'Arabie Saoudite pourrait constituer un sérieux concurrent dans le domaine des phosphates.

L'Inde figure parmi les premiers importateurs mondiaux de phosphates, son agriculture étant particulièrement consommatrice en engrais ce qui explique l'importance de ses besoins, de ses importations et par conséquent l'incitation par les autorités des principaux acteurs du secteur à créer des entreprises conjointes directement dans les grands pays producteurs, entres autres, au Maroc⁶⁵.

Pour ce qui est des importations, les produits les plus importants en 2012 sont les fils et tissus (21%) , les véhicules utilitaires et particuliers (8%), les produits raffinés du pétrole (7%), moteurs (7%), ... Il y a lieu de remarquer que le Maroc a commencé à importer des quantités importantes de produits raffinés du pétrole à partir de 2009. Ce poste a occupé 36% des importations marocaines en provenance de l'Inde.

Investissements directs de l'Inde au Maroc : largement orientés vers le secteur des phosphates

Les investissements de l'Inde au Maroc sont en général limités et irréguliers. Le montant le plus élevé a été enregistré en 2005, soit 183,6 millions dirhams ou 0,7% des flux d'IDE reçus par le Maroc cette année. Ils sont répartis entre différents secteurs tels que les industries chimiques, le montage de véhicules et l'offshoring. Pour les autres années, les flux d'IDE ont été généralement réduits, ne dépassant pas 0,4% du total des entrées d'IDE.

Le Maroc étant l'un des leaders mondiaux de la production de phosphates et qui, de surcroît, détient un important savoir-faire industriel en ce domaine, les importations indiennes ont même conduit à des investissements croisés largement orientés vers la production des phosphates et dérivés.

Il y a lieu de signaler dans ce cadre un certain nombre d'opérations d'investissements effectuées par certaines entreprises indiennes au Maroc. Ces investissements prenant la forme de joint-ventures ont porté outre sur les phosphates et ses dérivés, sur des secteurs aussi variés que les mines, l'automobile, l'hôtellerie ou encore les produits pharmaceutiques. Des grands groupes indiens comme Tata, Birla, Rhartia ou Ranbaxy sont déjà implantés au Maroc. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- Les investissements au Maroc en 1997 et en 1998 (80 et 45,9 millions dirhams respectivement) dans le cadre de l'Accord de partenariat signé le 17 mars 1997 entre l'OCP et la Société indienne «*Chambal Fertilizers and Chemical*» du conglomérat BIRLA pour la production de dérivés de phosphates à Jorf Lasfar. (1 million de tonnes d'acide sulfurique et 330.000 tonnes d'acide phosphorique par an). L'investissement qui est réalisé conjointement par les deux parties est estimé à 230 millions dollars et permettra d'exporter régulièrement des dérivés de phosphates vers ce pays.
- L'Accord, signé en février 2000, entre le Groupe ONA et le Groupe indien OBEROI portant sur un investissement de 100 millions dollars en matière d'infrastructure touristique au Maroc (construction de 5 hôtels). Ce même groupe OBEROI a obtenu la gestion d'un hôtel de luxe à Casablanca en 2011, alors que le conglomérat Tata, qui possède la chaîne d'hôtel de luxe Taj, a ouvert le 15 janvier 2013, le Taj Palace Hôtels Marrakech.
- La convention d'investissement, signée le 13 juin 2006, entre le gouvernement marocain et Tata Motors, qui porte sur la réalisation à Casablanca d'un projet de montage et d'assemblage d'autobus et d'autocars pour un montant de 225 millions dirhams. La capacité de production est estimée à 2500 véhicules par an.

- La convention signée avec le groupe indien "TATA Consultancy Services (TCS)", à l'occasion de la 4ème édition des Intégrales de l'investissement qui s'est déroulée en 2006 à Rabat. Cette convention porte sur la mise en place au Maroc d'un "delivery center" pour l'Europe francophone et hispanophone en développant des activités d'offshoring. En 2007, Tata Consultancy Services (TCS), l'un des leaders mondiaux de l'industrie des logiciels, a lancé un centre de livraison offshore à Casablanca.

L'OCP, de son côté, a entrepris d'investir en Inde pour accroître sa présence sur cet immense marché. Avec son partenaire indien, le groupe Chambal, il a acquis en 2002, 74% de Paradeep Phosphates, une unité de fabrication d'engrais située en Orissa, dans l'est du pays, affichant une capacité de production annuelle de 1 million de tonnes (les 26% restant sont détenus par le gouvernement indien).

En 2005, Ranbaxy, un géant indien de l'industrie pharmaceutique, a d'abord établi un bureau de ventes au Maroc pour renforcer sa présence, et a ensuite lancé une unité de production à Casablanca, qui est entrée en fonctionnement en mars 2012, avec le projet à moyen terme de distribuer ses médicaments génériques sur l'ensemble des marchés nord-africains.

Flux touristiques indiens au Maroc

Le nombre de touristes indiens est relativement faible comparativement aux flux touristiques japonais et chinois et est passé de 2568 touristes en 2000 à 9784 touristes en 2013 et représente 9% des flux touristiques asiatiques.

Un potentiel des relations bilatérales à exploiter

Malgré des relations en émergence entre le Maroc et l'Inde, elles restent en deçà des potentialités dont disposent les deux pays. En comparaison de la prééminence des pays du Golfe, le Maghreb en tant que région reste relativement lointaine dans l'horizon politico-économique indien. Le marché marocain est encore perçu comme difficile d'accès en raison de l'obstacle de la langue à laquelle s'ajoute une impression d'omniprésence des intérêts français, et plus généralement européens dans les économies de ces pays.

Des marges de progrès importantes et de grandes opportunités offertes existent. Tout d'abord, la situation géographique du Maroc peut constituer pour une puissance globale future, comme l'Inde, un atout pour faciliter et assurer son accès à l'Afrique de l'ouest et à l'Amérique latine. Les accords de libre-échange entre notre pays et l'Union européenne d'une part et les Etats-Unis, d'autre part, est un autre déterminant pour l'Inde afin de profiter des avantages permis par ces accords pour faire du Maroc une plate-forme d'export vers ces deux grandes régions.

L'expérience importante de l'Inde dans certains secteurs peut être à l'origine d'un attrait d'investissements de ce pays vers la Maroc et dynamiser le commerce extérieur entre les deux pays. La logistique est un domaine important qui peut attirer les investissements de l'Inde, notamment dans les ports et les chemins de fer.

La pêche maritime est un autre secteur au niveau duquel l'Inde a beaucoup d'expérience. Des synergies positives pourraient être obtenues, notamment à travers le développement des joint-ventures, le transfert d'expérience et de savoir faire dans ce secteur tant stratégique pour le Maroc et l'expansion des investissements croisés dans les deux économies. La récente signature d'un accord dans le domaine de pêche maritime en Février 2014 portant sur l'échange des expériences et des investissements en matière de pêche maritime, reflète l'intérêt accordé à ce secteur par les deux pays.

L'expérience indienne dans le secteur des TIC est fort probante et mérite d'être capitalisée dans les relations maroco-indiennes. Le chiffre d'affaire de ce secteur est passé de 10 milliards d'euros en 2001 à 53 milliards d'euros fin 2008 et emploie 2 millions de personnes. Il représente aujourd'hui 6% du PIB. Le segment « logiciels & services » qui proposent des services de sous-traitance informatique et d'externalisation des services aux entreprises constitue le pilier central de cette industrie. Le chiffre d'affaire de ce segment sillonnait aux alentours des 5 milliards d'euros en 2001 pour peser 40 milliards d'euros en 2009. Il représente 75% de la production totale du secteur. Le matériel électronique représentant le reste, soit 13 Milliards.

Enfin, l'Inde reste le leader incontesté du BPO (sous-traitance d'activités « back office » : facturation, comptabilité, traitement des ventes en ligne, les centres d'appel, etc.) avec encore de fortes perspectives de croissance. Il a été estimé que 90% du marché du IT-BPO est encore inexplorée.

L'expérience agricole et de maîtrise de l'eau par l'Inde (plan du système fluvial) sont intéressants pour le Maroc et pourrait s'arrimer à celle marocaine au niveau des engrais afin de mettre en place une stratégie commune de sécurité alimentaire. L'Inde, s'agit-il de le rappeler, premier importateur mondial de phosphate et d'acide phosphorique, a importé près de 53 millions de tonnes de produits d'engrais en 2010. Dans ce cadre, il y a lieu de signaler que certains pays constituent une menace pour le Maroc au niveau de ce secteur. C'est le cas de l'Arabie Saoudite qui risque de devenir dans les prochaines années un grand concurrent en matière de phosphates, en Asie, en particulier l'Inde. L'Arabie Saoudite, qui est à la recherche de diversification de son économie, dispose en effet de potentialités phosphatières immenses et exploitables à ciel ouvert, jointes à l'énergie et au soufre abondants.

Le développement des relations économiques bilatérales, à travers notamment ces domaines qui peuvent faire l'objet d'échanges commerciaux et d'investissements, reste tributaire des efforts entrepris aussi bien par des entreprises marocaines que des pouvoirs publics.

La récente décision de l'Inde d'assouplir les procédures de délivrance des visas pour les touristes de 180 pays, dont le Maroc, dans un effort pour promouvoir le secteur touristique est une excellente initiative qui permettra non seulement d'encourager les flux touristiques mais de voir les possibilités de coopération marocco-indienne.

2.2.4. Les relations Maroc-Chine : Une coopération en pleine convergence et en progression continue

Malgré la distance géographique qui sépare le Maroc et la Chine, les liens entre les deux pays sont anciens. Les relations diplomatiques ont été établies en 1958.

Les années 2000 ont permis des avancées remarquables dans les relations bilatérales maroco-chinoises. La visite de SM le Roi Mohammed VI en février 2002 a permis de relancer ces relations sur des bases nouvelles et multidimensionnelles. La visite du Président chinois Hu Jintao en avril 2006 est venue pour consolider le processus de consolidation de la coopération mettant en correspondance les échanges politiques, économiques et culturels. Quels sont les atouts et les limites de cette nouvelle dynamique ?

Les relations maroco-chinoises sont caractérisées par le poids des enjeux stratégiques (I), la densité et la diversité de la coopération bilatérale (II), le déficit commercial en faveur de la Chine (III).

Le poids des enjeux stratégiques pour les deux pays

Les relations sino-marocaines mettent en interaction deux aires géopolitiques et géoéconomiques dissemblables, mais connectées à la faveur des déterminants stratégiques et tactiques.

Sur le Plan stratégique, la Chine est une grande puissance humaine, politique, économique et militaire. Son rayonnement sur le Monde prend une allure impressionnante, au point de susciter autant d'admiration que d'inquiétude. Elle s'affirme, à travers sa politique étrangère, comme un pilier incontournable de la gouvernance multilatérale des affaires internationales⁶⁶.

Le Maroc reconnaît cette posture planétaire à la Chine et tente depuis les débuts de l'an 2000 de s'adosser à l'émergence chinoise afin de valoriser les deux atouts de son comportement international : un positionnement géoéconomique, en tant que plate-forme économique et commerciale située à l'intersection des marchés, américain, européen, arabe et africain ; le rôle d'acteur stabilisateur au Maghreb et en Méditerranée occidentale.

Dans ce même registre stratégique se situe le séparatisme auquel sont confrontés les deux pays ; le Taiwan et le Tibet pour la Chine, le Sahara pour le Maroc. Cette communauté de destin rapproche les deux pays au profit d'une convergence de vue sur la primauté des principes de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans la politique intérieure.

Chemin faisant, sur le plan tactique, le fait que la Chine soit un membre permanent du Conseil de Sécurité est un atout pour le Maroc tant pour accroître son influence diplomatique que pour soutenir sa position sur la question du Sahara.

Des relations politiques denses et diversifiées

Les relations politiques sont marquées par un dialogue politique constructif et une coopération bilatérale renforcée.

Un dialogue constructif pour une meilleure convergence des positions diplomatiques

Le Maroc et la Chine ont toujours eu un dialogue politique informel. Ce n'est qu'en 2011 que les deux parties ont décidé d'institutionnaliser les consultations politiques, à travers l'établissement d'une Commission de haut niveau présidée par les ministres des Affaires étrangères des deux pays. Un séminaire intergouvernemental est également prévu pour débattre des orientations stratégiques adoptées par la Commission.

La Chine suscite l'intérêt particulier de la diplomatie marocaine en raison de son statut de membre permanent du Conseil de Sécurité. Les soutiens mutuels et la coordination entre les deux pays au sein des instances internationales font partie des piliers des relations sino-marocaines ; le soutien de la Chine à la candidature du Maroc pour occuper un siège non permanent au Conseil de sécurité en est une des illustrations parfaites.

La Chine qui ne reconnaît pas la prétendue « rasd » apporte son appui à une solution politique juste et durable du conflit du Sahara. Le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Yang Jiechi ayant déclaré "La Chine, en tant que pays membre du Conseil de sécurité et en tant que pays responsable, continuera à travailler pour une solution adéquate à ce problème"⁶⁷.

De son côté, le Maroc adopte une démarche pragmatique sur la question de Taiwan. Il ne reconnaît pas ce pays et apporte son appui entier à la Chine. Cependant, le Maroc entretient des échanges commerciaux avec le Taiwan, à travers le « Taiwan Trade office » présent à Casablanca, avec l'accord tacite de la Chine.

Une coopération bilatérale renforcée

Les relations bilatérales se distinguent par rapport aux relations du Maroc avec les autres pays asiatiques par quatre aspects :

- L'accroissement des échanges de visites de très haut niveau, permettant d'entretenir la concertation politique et économique. Ces visites se répartissent ainsi pour la période allant de 1999 à 2010⁶⁸ : trois visites au niveau des deux chefs d'Etat ; la visite du président chinois, Jiang Zemin au Maroc, en octobre 1999 ; la visite du roi Mohammed VI en Chine, en février 2002 ; la visite d'Etat au Maroc du président Hu Jintao, du 24 au 26 avril 2006. Quant au niveau ministériel, on répertorie une vingtaine du côté marocain et une trentaine du côté chinois ;
- La même tendance est remarquée au niveau des accords bilatéraux. Les deux pays en ont signé une soixantaine répartis par ordre de priorité : trente dans les domaines liés au commerce et à la coopération économique ; dix dans les domaines techniques (agriculture, mines, équipement et travaux publics) ; un accord sur chacun des aspects suivants : culture, exportation des agrumes, coopération universitaire. A souligner également que la Chine a accordé au Maroc le statut de Destination approuvée, le 26 avril 2006. En 2011, une dizaine d'accords et contrats ont été signés dans les domaines du financement des autoroutes, de la coopération décentralisée et de la formation;
- L'élargissement continu du cadre de la coopération bilatérale à de nouveaux domaines : technologie nouvelle, énergie renouvelable, science de la communication. Une évolution qualitative qui a permis à la Chine de devenir le 3^{ème} partenaire commercial du Maroc. Toujours est-il que la balance commerciale est fortement déséquilibrée en faveur de la Chine. En 2010, le Maroc a exporté pour à peine 2 milliards de DH contre 25 milliards de DH de produits importés;
- La coopération militaire est en phase de construction. Cette coopération porte sur l'achat d'armement chinois et sur l'aide de l'armée chinoise dans des domaines comme la formation militaire ou la technologie.

Des échanges commerciaux et économiques entre le Maroc et la Chine

Un déficit commercial en faveur de la Chine

Avec des importations de marchandises de 3,6 milliards de dollars en 2012, la Chine est le 3^{ème} principal pays fournisseur et le 10^{ème} pays client du Maroc.

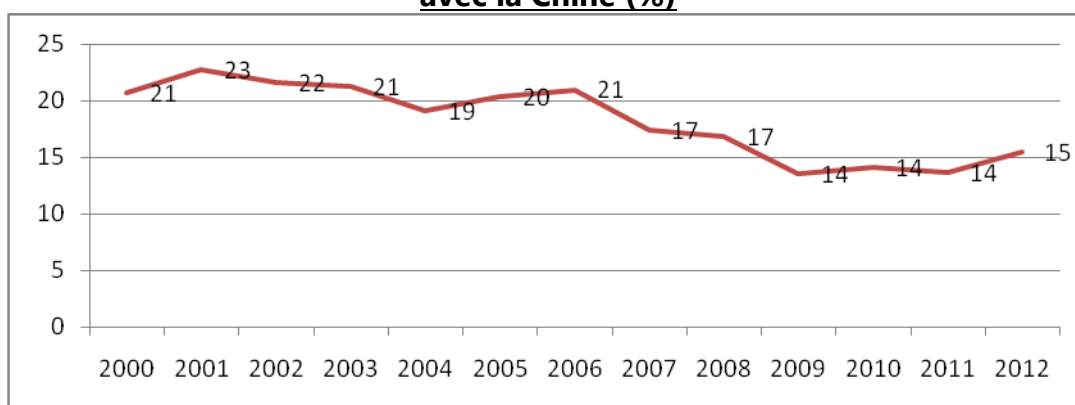
Alors le volume des transactions commerciales entre la chine et le Maroc a évolué de 394 millions de dollars en 2000 à 4 milliards et 175 millions de dollars en 2012 soit 959,6%. Cette évolution positive cache une moyenne annuelle des exportations marocaines vers la chine ne dépassant pas 318 millions de dollars au cours de 2000-2012,

L'évolution du commerce extérieur a été marquée par une forte croissance des importations par rapport aux exportations. Ces dernières ont augmenté de 67,5 millions de dollars en 2000 à 560 millions de dollars en 2012. Leur poids dans les exportations totales du Maroc a progressé entre ces deux années de 1% à 2,5%.

De leur côté, les importations provenant de la Chine ont atteint 3 milliards et 615 milliards de dollars en 2012 contre 326,4 millions de dollars en 2000. Elles contribuent par conséquent à 8% des importations du Maroc en 2012 contre 4% en 2002.

L'évolution disproportionnée des importations et des exportations avec la Chine est reflétée à travers le taux de couverture. Ce dernier n'a cessé de se dégrader au fil des années pour atteindre 15% en 2012 contre 21% en 2000.

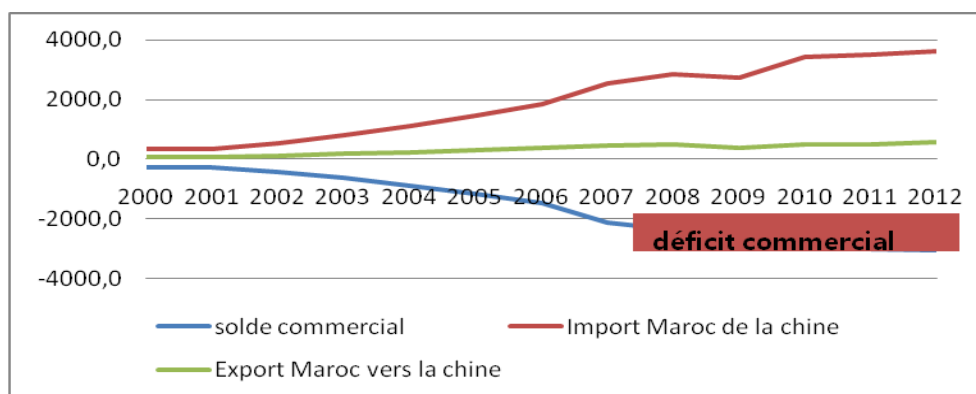
Graphique : Taux de couverture des importations par les exportations avec la Chine (%)



Source : Chelem. Elaboration auteurs

La différence du rythme et de la valeur des importations et des exportations avec la Chine a entraîné un déficit commercial en défaveur du Maroc (*graphique suivant*). Ce déficit qui était de 258,8 millions de dollars en 2000 a été multiplié par 3 entre 2000 et 2004 pour atteindre près de 3 milliards et 55 millions de dollars en 2012. Le solde commercial avec la Chine contribue à 14% du déficit global du Maroc avec le monde en 2012.

Graphique : Balance commerciale Maroc - Chine (millions DH)



Source : Chelem. Elaboration auteurs

D'une manière générale, la plupart des exportations marocaines vers la Chine est dominée par les produits miniers. Les premiers produits exportés par le Maroc sont les « minerais non ferreux » représentent 35% de la totalité des exportations nationales vers ce pays en 2012 suivi des composants électroniques (31%), des engrais (12%) et des vêtements de confection et de bonneterie (9%).

A signaler, à cet égard, la signature par la société chinoise "Sinochem Corporation" et l'OCP d'un contrat pour importer 2 millions de tonnes d'engrais chimiques d'ici à 2014. Les premiers convois de 20 tonnes de clémentines marocaines sont entrés sur le marché chinois en fin 2010 et le volume d'importation annuel prévu pour les 5 ans à venir est de 40-50 mille tonnes⁶⁹.

Concernant les importations, elles sont beaucoup plus diversifiées comparativement aux exportations alors que par le passé les importations consistaient surtout en des produits alimentaires tels que le thé ou encore des engrais, ils se sont diversifiés et concernent désormais les nouvelles technologies et les équipements High Tech des entreprises marocaines. Elles sont composées principalement des fils et tissus (12%); cuirs (8%), du matériel de télécommunication (7%), des vêtements de confection et de bonneterie (5%), de la quincaillerie (6%), matériel informatique (6%), fournitures électriques (5%).

De l'évolution des investissements directs chinois au Maroc

Les investissements directs chinois au Maroc, outre qu'ils soient irréguliers, sont en général réduits dans la mesure où ils n'ont jamais atteint 0,2% du total des IDE destinés au Maroc. Le montant le plus élevé d'investissements chinois a été réalisé en 2004 avec 14,5 millions dirhams, soit à peine 0,15% du total des IDE.

En 2010, les IDE chinois au Maroc ont totalisé près de 3 millions dirhams, soit 0,01% de l'ensemble des entrées d'IDE ; ce qui classe la Chine au 49^{ème} rang des pays ayant des investissements directs au Maroc. Par ailleurs, sur les 68 milliards dollars d'investissements chinois dans le monde, le Maroc n'a attiré qu'environ 0,4 million dollars. De tels montants demeurent insuffisants au regard des potentialités offertes par le Maroc et de l'engagement extérieur chinois au cours des dernières années.

Environ une vingtaine de sociétés chinoises sont implantées au Maroc dans les domaines de la construction de route et du pont, de la télécommunication, et autres⁷⁰. A signaler que Transtech engineering corporation (TEC) a construit le tunnel ferroviaire de Borj Moulay Omar en 2004 sur la voie qui relie Sidi Kacèm à Meknès, puis a géré les travaux de la liaison ferroviaire entre Tanger et le port de Ras R'mel. D'une longueur de 172 km, la construction de l'autoroute Berrechid-Béni Mellal a été adjugée aux entreprises CWE (China international water & Electric Corporation) et Covec.

Dans le secteur des télécommunications, Deux grandes sociétés chinoises de télécommunication, HUAWEI et ZTE, sont devenues des partenaires importants des opérateurs marocains de télécommunication (Maroc Telecom, Méditel et WANA).

De grandes entreprises chinoises sont présentes dans le secteur des équipements électroniques. Lenovo, leader dans la fabrication de PC, a installé un bureau régional au Maroc. En matière de prospection pétrolière le groupe pétrolier chinois CNOOC collabore avec l'ONHYM (Office national marocain des hydrocarbures et des mines).

Enfin, dans le secteur de la pêche, les deux pays ont créé « plusieurs joint-ventures embauchant quelque 2 000 ouvriers marocains »⁷¹. Les principaux atouts des entreprises chinoises sont leur compétitivité par rapport aux fournisseurs occidentaux (la main d'œuvre chinoise est rémunérée aux conditions du pays d'origine) et leur rapidité dans l'exécution des travaux.

Les investissements des entreprises chinoises au Maroc s'opèrent aussi dans le montage de motos (MOTOCHIMA) et de production des lampes écologiques (MACNOUC). Les entreprises chinoises participent aussi à la construction de grandes infrastructures telles que les tunnels ferroviaires, barrages, autoroutes et usines de cimenterie.

Flux touristiques chinois au Maroc

Par ailleurs, le nombre de touristes chinois au Maroc augmente continuellement. Selon l'observatoire marocain du tourisme, le nombre de touristes chinois a été multiplié par 4 fois passant de 1972 en 2000 à 7871 touristes. Les flux touristiques chinois restent faibles par rapport au potentiel du marché chinois vu qu'il ne représente que 7% des flux touristiques asiatiques et se positionne après le Japon, la Corée du Sud, philippines et l'Inde.

Un bureau a été inauguré en 2001 à Pékin pour la promotion touristique du Maroc. Il y a lieu de rappeler qu'en 2002, le Maroc s'est vu accorder le statut de «destination agréée» pour les touristes chinois.

D'après les prévisions de l'Organisation mondiale du tourisme, la Chine sera le premier marché émetteur de touristes à l'horizon 2020. Ceci dit, l'absence de ligne aérienne directe est un frein pour attirer les chinois au Maroc⁷². Le projet de mise en place au cours de 2014 d'une ligne aérienne entre Pékin et Rabat redressera certainement cette situation.

Potentiel de la coopération économique entre le Maroc et la Chine

Si les relations avec la Chine ont connu ces dernières années un développement spectaculaire, dont témoigne l'intensité des échanges et des rencontres, le cadre institutionnel demeure cependant insuffisant pour porter ses relations à un niveau stratégique.

Les relations sino-marocaines ont besoin d'évoluer vers un partenariat stratégique pour mieux répondre aux exigences de leurs attentes stratégiques réciproques. Dès lors, ce partenariat pourrait être basé sur un nouveau mécanisme de dialogue politique et sur un comité de partenariat économique entre les deux pays. Enfin, la coopération militaire devrait également prendre forme dans le cadre d'un accord-cadre.

Les deux pays ont tout intérêt à approfondir leurs relations économiques. Pour la Chine, le Maroc représente une destination privilégiée. Son positionnement géostratégique comme plateforme d'investissement, d'exportation et de service après-vente, permet aux investisseurs chinois l'accès préférentiel aux marchés des 55 pays (1,2 milliard de consommateurs) avec lesquels le Maroc a conclu des accords de libre-échange, notamment l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et les pays arabes.

La Chine pourrait, d'un autre côté, exploiter les avantages offerts par le port Tanger-Med. Ce dernier dispose d'un positionnement géographique stratégique et constitue une plate-forme d'exportation et d'offre de services après-ventes pour les régions arabo-africaines.

De son côté, et avec la grande expérience qu'elle a acquise, la Chine pourrait, dans le cadre d'une coopération économique, apporter son savoir-faire et aider le Maroc dans des domaines aussi diversifiés. Il s'agit surtout de l'agriculture, de la pêche, de l'infrastructure, de la télécommunication et des énergies renouvelables⁷³ notamment la photovoltaïque. D'autres domaines tels l'exploration pétrolière et gazière, des mines ainsi qu'au pompage solaire dans lequel les Chinois disposent d'une grande expérience sont également à creuser pour booster la coopération bilatérale.

Pour le Maroc, la Chine constitue un grand marché potentiel de 1,3 milliard de consommateurs. Ses perspectives de croissance énormes qui, fort probable, serait à l'avenir la première puissance économique du monde et ses besoins croissants sont autant d'atouts pour le Maroc pour renforcer ses relations avec ce pays, notamment, pour améliorer sa compétitivité économique.

A cet effet, le Maroc pourrait capter une part du marché chinois grâce à ses projets d'envergure lancés dans le cadre de ses stratégies sectorielles au niveau desquels beaucoup d'entreprises chinoises ont de grandes expériences, ou par la promotion de ses produits de qualité, tels que l'huile d'olive, l'huile d'argan ou de figuier de barbarie, les fruits et légumes,... Un effort de communication et de promotion de l'image du Maroc devra être davantage déployé pour améliorer son positionnement au niveau de ce vaste marché.

La Chine représente aujourd'hui une destination principale d'intérêt pour les autorités touristiques marocaines eu égard de ses grandes potentialités en tant que marché émetteur de touristes. L'inauguration d'une antenne de l'ONMT en 2001 et prochainement selon les déclarations du Ministère marocain du Tourisme une autre à Pékin ou à Shanghai attestent cet intérêt. De même qu'une ligne aérienne directe Casablanca-Pékin sera ouverte dès 2014, l'accord relatif à l'ouverture de cette desserte a été paraphé et les conditions de préparation technique sont en cours.

Dans ce cadre, le Conseil d'Affaires et de Promotion du partenariat, créé en 2001 par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et son homologue chinois, est appelé à jouer un rôle plus important dans le développement des échanges commerciaux et les investissements porteurs pour les deux pays.

La visite prévue de Sa majesté le Roi Mohamed VI en juin 2014 permettra certainement de valoriser la coopération bilatérale entre les deux pays et faire connaître davantage le Maroc auprès des chinois qui ne font pas la distinction entre le Maroc et Monaco⁷⁴. Le Maroc et la Chine comptent en effet signer un accord de coopération économique, qui comprend les volets structurants de l'économie nationale.

3. Définir une feuille de route, misant sur quatre Etats pivots (Chine, Corée du Sud, Inde, Japon)

L'objectif de cette troisième partie est de livrer un certain nombre de recommandations susceptibles de contribuer à la redéfinition de la politique asiatique du Maroc, qui devrait être pensée et élaborée selon une approche globale et intégrée. Faut-il encore circonscrire les forces et faiblesses, ainsi que les opportunités et les menaces des relations maroco-asiatiques. Faut-il également garantir les conditions d'un positionnement graduel et pragmatique du Maroc en Asie.

Dans ce sens, le présent livrable est divisé en deux grandes parties :

- En premier lieu : **Relations Maroc-Asie : forces, faiblesses, opportunités et menaces.**
- En deuxième lieu : **Vers un positionnement graduel et pragmatique du Maroc en Asie.**

3.1. Relations Maroc-Asie : forces, faiblesses, opportunités et menaces

3.1.1. Forces et faiblesses des relations maroc-Asie

Faiblesses : des insuffisances qui n'empêchent pas cependant d'avancer Sur le plan géostratégique

Les relations Maroc-Asie mettent en rapport des pays aux poids internationaux diamétralement différents et au destin géostratégique distinct (Maroc-Chine, Corée du Sud, Inde, Japon). Il est question de démontrer dans ce chapitre que les agendas stratégiques du Maroc et de ces quatre pays semblent avoir des priorités qui enferment, par ricochet, leur relation bilatérale uniquement dans le registre de la diversification des relations internationales. Autrement dit, les perspectives des relations Maroc-Asie sont conditionnées par l'éloignement géographique et par la structure logique de l'intérêt national. Cette distance engendre des lignes de transport et de frets, aériennes ou maritimes, généralement indirectes et coûteuses.

Sur le plan économique

Les quatre économies asiatiques ont des prétentions mondiales qui semblent accorder au Maroc une place marginale. Par ailleurs, les échanges sont concentrés sur un nombre réduit de produits tant à l'import qu'à l'export. Le déficit commercial, généralement au détriment du Maroc est dû à une faible offre exportable. Les capacités de l'offre exportable marocaine, en termes quantitatif mais aussi en termes d'adaptation à la demande des marchés asiatiques, expliquent dans une certaine mesure les contreperformances commerciales du Maroc dans ses relations avec l'Asie.

Par ailleurs, le système promotionnel du Maroc auprès des pays d'Asie se caractérise par le manque de vision commune partagée entre les différents acteurs institutionnels impliqués, faute d'une coordination suffisante qui aurait permis d'avoir un meilleur ciblage des marchés et une efficacité de la politique d'attraction des investissements originaires de cette région.

Plus particulièrement, l'absence d'un dispositif d'informations ciblées sur les marchés asiatiques affecte les capacités des opérateurs économiques marocains à prospecter les opportunités que recèlent ces marchés et rend difficile la prise de décision pour une extension de leurs opérations commerciales, en particulier, vers ces marchés porteurs.

Il est clair, aujourd'hui, que le rôle de certaines institutions comme le Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE) et Maroc Export s'avère primordial pour contribuer à la promotion du commerce extérieur du Maroc et à sa diversification géographique. Néanmoins, les limitations en termes de ressources humaines et financières et le peu de synergies qui caractérise leurs actions ne permettent pas pour l'instant de traduire les ambitions en résultats concrets.

La stratégie Maroc Export Plus, qui est l'outil par excellence de la promotion commerciale extérieure du Maroc, a été construite sur une vision du commerce international qui n'est pas totalement en phase avec la dynamique mondiale. L'Asie, ne semble pas être prise suffisamment à sa juste valeur au regard de son poids de plus en plus important dans les affaires économiques internationales. Une relecture de cette stratégie et son réajustement au gré des nouvelles données mondiales s'impose avec acuité.

Sur le registre des contraintes qui pèsent sur les relations du Maroc avec les pays d'Asie, il est certain que le poids concurrentiel de ces pays et leur taille économique importante fait que le Maroc se trouve dans des rapports d'échange asymétriques.

Le Maroc supporte déjà les effets de la concurrence chinoise, par exemple, sur le marché local et sur les marchés tiers. Les capacités limitées de l'offre exportable marocaine, comme il a été souligné précédemment, constituent une entrave majeure dont la résorption suppose au plan interne le développement de consortium à l'export pour mutualiser les efforts et compresser les coûts et, sur le plan externe, de recourir à des approches collaboratives avec les entreprises asiatiques. Le rôle de la CGEM pourrait être très utile à cet égard.

- Sur le plan institutionnel

Le Maroc et la Chine ont toujours eu un dialogue politique informel. Ce n'est qu'en 2011 que les deux parties ont décidé d'institutionnaliser les consultations politiques, à travers l'établissement d'une Commission de haut niveau présidée par les ministres des Affaires étrangères des deux pays.

Les relations bilatérales maroco-chinoises relèvent presque de l'exception et se distinguent, par rapport aux relations du Maroc avec les autres pays asiatiques, par quatre aspects : un accroissement des échanges de visite de très haut niveau, permettant d'entretenir la concertation politique et économique, des accords bilatéraux, un élargissement continu du cadre de la coopération bilatérale à de nouveaux domaines et une coopération militaire en phase de construction.

A contrario, le cadre juridique de la coopération maroco-indienne semble être dépassé et ne répond plus aux exigences de la dynamique en cours. Les deux pays sont, dès lors, amenés à réfléchir à un nouveau cadre juridique en vue de conjuguer les efforts pour la mise en œuvre des différentes conventions. Par ailleurs, la Commission économique mixte maroco-indienne devrait renforcer les axes de la coopération et en créer d'autres à forte valeur ajoutée technologique et stratégique.

En outre la coopération militaire avec l'Inde est quasi-inexistante. Comme dans le cas des relations Maroc-Brésil, le domaine militaire ne relève pas du centre d'intérêt des relations Maroc-Inde, alors même que l'industrie indienne devrait permettre au Maroc de diversifier ses fournisseurs et d'explorer des niches de coopération. L'Inde dispose de savoir-faire dans les technologies et équipements de lutte contre le terrorisme, dans les équipements de surveillance frontalière, dans la cyber-sécurité et dans les systèmes de lutte anti-IED (*Improved Explosive Device*).

Ainsi, il est difficile de qualifier les relations maroco-indiennes de stratégique. Les deux pays éprouvent encore des difficultés à les rehausser au stade de partenariat pour des raisons géoéconomiques (les échanges sont dominés par le phosphate et ses dérivés) et géostratégiques (la centralité des problèmes de voisinage dans l'agenda stratégique des deux pays).

Les relations maroco-sud-coréennes n'ont pas encore atteint le statut de partenaires, dès lors que le cadre référentiel politique et juridique, qui régit leur relation bilatérale est anachronique. Le dialogue politique est certes porté, d'une part, par un mécanisme de consultations politiques périodiques entre les Ministères des Affaires Etrangères des deux pays et, d'autre part, par le Groupe Interparlementaire d'Amitié Maroco-Coréen. Il a du reste permis aux deux pays de coordonner leur position diplomatique dans les instances internationales et d'adopter une politique d'appui réciproque dans le cadre du système onusien. En outre, le rythme des réunions de la Commission mixte est conforme à la dynamique des relations bilatérales ; la 6^e session s'est tenue en 2012. A titre de comparaison, la commission mixte algéro-sud-coréenne s'est réunie 4 fois.

Toujours est-il que ce dialogue ne permet pas d'instaurer des passerelles permanentes, susceptibles de favoriser les conditions d'un véritable partenariat entre les deux pays. A ce titre, soulignons qu'aucune Déclaration stratégique commune n'a été adoptée pour l'instant.

Les relations bilatérales entre le Maroc et le Japon souffrent quant à elles de certaines limites qui se manifestent à deux niveaux :

D'une part, le mécanisme institutionnel des relations bilatérales est certes important, mais demeure insuffisant pour hisser les relations bilatérales au niveau stratégique : la Commission mixte maroco-japonaise est encore à ses débuts (la première session a eu lieu en octobre 2009, la deuxième en mars 2011, la troisième en mars 2014). Tandis que les réunions du groupe d'amitié parlementaire maroco-japonais sont occasionnelles. Il convient de noter cependant le renforcement institutionnel des relations économiques suite à la décision de l'Organisation Japonaise de Commerce Extérieur (JETRO) d'ouvrir un bureau régional au Maroc.

D'autre part, le cadre juridique régissant les relations maroco-nippones est composé d'un nombre limité d'instruments juridiques : Accord Commercial (26/04/1961); Accord dans le domaine de la pêche du thon (11/09/1985); Mémoire d'Entente entre le Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs, et l'Institut Japonais des Investissements Étrangers (JOI) (15/11/1996); Mémoire d'Entente entre les Ministères des Finances, du Commerce et de l'Industrie, et le JETRO (avril 2002) ; Procès-verbal sur le Programme de coopération technique triangulaire pour la promotion de la coopération Sud-Sud en Afrique (30/09/2003) ; Mémoire sur les échanges culturels entre le Japon et le Royaume du Maroc (le 29/11/2005) ; 90 Echanges de Notes signées dans le cadre de la coopération financière remboursable (prêts) et non remboursable (dons). On constate dès lors l'absence d'un accord général et d'une déclaration politique commune de portée stratégique.

Forces : Convergences diplomatiques et économiques

- Les atouts de la position géopolitique et de la stabilité politique

Les relations Maroc-Asie jouissent d'un ensemble d'atouts qui constituent autant d'ingrédients à l'établissement de relations de partenariats solides. En effet, l'histoire des relations politiques et diplomatiques du Maroc avec l'Asie est ancienne et reste généralement marquée par une convergence des positions sur de nombreuses questions d'ordre régional et international, ainsi que par le soutien mutuel au sein des organisations internationales.

La volonté de consolider davantage les liens d'amitié et de coopération est une tendance qui ne cesse de se manifester dont la plus récente est la volonté d'établir un partenariat stratégique avec la Chine.

Le positionnement géographique et stratégique du Maroc à la fois comme pays méditerranéen, atlantique et africain, à la croisée des grands marchés européens et nord-américains lui confère une position de hub attractif et le prédispose à jouer un rôle clé en matière de renforcement de la coopération Sud-Sud.

La stabilité politique du Maroc, dont la résilience face aux effets du printemps arabe est aujourd'hui avérée, en fait un partenaire prisé tant par les grandes puissances que par celles émergentes dont celles relevant de l'Asie. A cela, il s'ajoute les acquis en termes de réformes économiques et financières et la mise en chantier de plusieurs stratégies sectorielles prometteuses. La multiplication des accords de libre-échange conclus par le Maroc avec des pays à niveaux de développement différents, reflet d'une politique d'ouverture commerciale ambitieuse, constitue des avantages importants, en faveur d'un développement des échanges commerciaux et d'une attractivité pour les IDE asiatiques.

En effet, le Maroc pourrait bénéficier des perspectives de croissance et de développement économique des pays asiatiques objet de l'étude qui recèlent d'immenses gisements de croissance et disposent d'un savoir technologique important dont la mobilisation serait opportune pour faire accélérer la convergence de l'économie marocaine.

Prenant appui sur un cadre institutionnel et réglementaire suffisamment développé, les relations de coopération entre le Maroc et les pays d'Asie pourraient être enrichies par la multiplication des opportunités économiques dans plusieurs secteurs. Les deux parties (Maroc et Asie) disposent de richesses naturelles, agricoles et minières, abondantes et variées. Le potentiel d'échange en matière de commerce et d'investissement reste considérable, notamment au niveau de certains secteurs où l'offre marocaine dispose d'atouts compétitifs (agro-alimentaire, pêche, nouveaux métiers mondiaux du Maroc...).

Cela concerne aussi le développement des investissements communs dans certains secteurs comme les phosphates, l'agriculture et les technologies de l'information. Le tourisme est également un créneau porteur pour la coopération entre les deux parties compte tenu du poids de l'Asie en tant que zone émettrice à fort potentiel et de l'ambition du Maroc de s'ériger comme destination touristique de choix à l'échelle méditerranéenne et africaine.

- Des relations politiques et diplomatiques amicales

Les relations diplomatiques sont établies entre le Maroc et la Chine depuis 1958, et, en dépit du fait que ces relations sont restées stables durant ces cinq dernières décades, elles vont connaître après les années quatre vingt un développement notable dépassant le niveau de relations normales, grâce à l'ouverture des possibilités d'association effective avec la Chine faisant ainsi du Maroc le portail d'Afrique pour la Chine et une partie du monde arabe.

Les années 2000 ont permis des avancées remarquables dans les relations bilatérales maroco-chinoises. La visite de SM le Roi Mohammed VI en février 2002 a permis de relancer ces relations sur des bases nouvelles et multidimensionnelles. La visite du Président chinois Hu Jintao en avril 2006 est venue pour consolider le processus de consolidation de la coopération mettant en correspondance les échanges politiques, économiques et culturels.

La Chine encourage le développement du Maroc par la consolidation de ses investissements, fournissant ainsi des aides et des crédits orientés vers des projets de développement prometteurs au Maroc ; en contrepartie d'un développement de la coopération économique au niveau de l'accès à des marchés et l'application réciproque des modalités douanières entre les deux pays, de l'élargissement du rôle du Maroc comme portail pour les marchés africains, en plus de la création d'opportunités d'encouragement des hommes d'affaires marocains en vue d'investir en Chine.

La Chine a également fait bénéficier le Maroc de ses capacités économiques que ce soit par la diversification du domaine de coopération commerciale et artistique en mettant au point des programmes communs, permettant au Maroc de bénéficier de l'expérience et des outils d'action technique et industrielle en mesure de servir l'accélération du rythme de son développement, notamment dans la perspective de l'Initiative de Développement Humain Durable, et ce, dans les secteurs de l'enseignement, la santé et l'industrialisation.

Il est difficile de qualifier les relations maroco-indiennes de stratégique. Cela dit, la période 1999-2011 est particulièrement marquée par une relance consacrée des échanges au regard de la visite royale en Inde, en février 2001 et celle du Premier ministre indien au Maroc, en décembre 2004.

Le regain d'intérêt de l'Inde vis-à-vis des pays du Maghreb au début des années 2000, motivé entre autres par l'accélération de la croissance économique indienne, a poussé l'Inde à revoir sa position voire même à apaiser certains dossiers jugés conflictuels au Maghreb dont notamment la question sahraouie qui a pris fin lorsque New Delhi a retiré sa reconnaissance de la « *rasd* » en juin 2000, supprimant par la même, un sujet houleux dans sa relation avec le Maroc. En Février 2001, le Roi Mohammed VI a effectué une visite d'État en Inde, comme pour marquer un nouveau départ dans les relations bilatérales, lesquelles ont été rehaussées par la signature de plusieurs accords de coopération dans les domaines politique, économique, commercial et culturel.

La priorité affichée de la politique étrangère de l'Inde est de garantir les conditions d'un positionnement régional favorable, d'assurer le développement économique du pays à travers la multiplicité des partenariats, et, d'être présente dans les instances internationales et dans la coopération Sud-Sud⁷⁵.

Ces priorités sont largement motivées par ses besoins en matière de sécurité énergétique et alimentaire. Le Maghreb figure parmi la liste de ses intérêts. A titre illustratif, l'Inde a besoin du phosphate marocain et de ses dérivés pour appuyer son développement économique et relancer son agriculture dans un pays où la population augmente de 19 millions d'individus par an.

Les relations diplomatiques entre le Maroc et la République de Corée datent de 1962, marquées par le partage de valeurs communes en l'occurrence le renforcement de la démocratie, le respect des libertés publiques, le soutien à la paix et la stabilité internationales, la résolution pacifique des conflits et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Ainsi, l'Agence Coréenne de Coopération Internationale a apporté un soutien financier et technique à plusieurs projets de développement au Maroc notamment dans les domaines des technologies de l'information, de l'éducation, du commerce, de l'industrie et de l'automobile, ainsi que l'organisation de plusieurs stages de perfectionnement annuels au profit de cadres marocains de divers Départements et dans plusieurs secteurs, sans oublier l'envoi de volontaires et d'experts coréens au Maroc pour faire bénéficier à de jeunes marocains de l'expertise et du savoir-faire coréens dans les domaines de l'éducation, des technologies de l'information, de l'automobile et de la santé.

Le Maroc et le Japon ont établi leurs relations diplomatiques en 1956. Ces relations ont depuis été empreintes d'amitié, d'entente et de compréhension mutuelle. Les liens particuliers entre la famille Royale marocaine et la famille Impériale japonaise contribuent à la solidité des relations entre les deux pays. Ces relations ont connu un nouvel élan suite à la visite d'Etat de Sa Majesté le Roi en 2005, la première d'un Souverain marocain, et qui a insufflé une nouvelle dynamique aux relations déjà excellentes entre les deux pays.

Les relations nippon-marocaines reposent sur un certain nombre d'acquis qui exigent une attention particulière quant aux possibilités d'évolution vers un niveau stratégique plus avancé.

- Un intérêt commun pour le développement de la coopération sud-sud : le cas de l'Afrique

Dès l'organisation de la TICAD en 1993, le Japon a commencé à intégrer l'idée d'une coopération Asie-Afrique dans sa politique à l'égard de l'Afrique. A l'époque, il avait déjà une certaine expérience de la coopération Sud-Sud notamment en Asie. A travers cet engagement, le Japon visait quatre objectifs : l'augmentation des ressources de l'aide internationale ; la promotion de la coopération interrégionale ; un transfert plus efficace et effectif de la technologie à partir d'une similitude du degré de développement, de culture et de langue entre pays en développement ; la réduction du coût de réalisation des projets en jouant sur la proximité.

La réussite de la coopération Sud-Sud a fourni des idées pour le développement ultérieur de ce concept en direction du continent africain. Ainsi, l'organisation de la TICAD fut bien l'un des moments décisifs dans la promotion du concept de coopération Asie-Afrique.

L'idée initiale était de se servir des expériences du développement asiatique pour le développement africain. C'était alors la période du «miracle asiatique», avec aussi, l'apparition d'autres pays asiatiques au sein du groupe des Etats donateurs. Cette coopération Sud-Sud visait également à promouvoir les investissements asiatiques vers le continent africain.

Ainsi, sous l'initiative de la TICAD, le gouvernement japonais a organisé plusieurs réunions gouvernementales du Forum Afrique-Asie (FAA), et du Forums d'Affaires Afrique-Asie. Le Japon a pareillement financé de nombreux stages d'africains dans des pays asiatiques, de même que la mise en place du Centre de promotion des investissements et de la technologie Asie-Afrique (centre Hippalos) géré par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUUDI).

Dans les préoccupations de l'Inde en matière de politique extérieure, l'Afrique n'occupe pas une place de premier plan. L'opinion publique ne s'y intéresse guère, ou pas de tout. Quant à l'Afrique, le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas passionnée par l'Inde. Et pourtant, actuellement, l'intérêt de l'Inde pour l'Afrique grandit. Ce processus, qui n'en est qu'à ses débuts, est suffisamment affirmé pour faire l'objet d'une réflexion.

Les pays du Tiers monde entretiennent encore aujourd'hui des rapports privilégiés avec les ex-puissances colonisatrices, s'apparentant pour l'essentiel à des rapports dominés-dominant. Des relations horizontales, liant les pays sous-développés entre eux, tendent cependant à se nouer. C'est ce que l'on appelle désormais le dialogue Sud-Sud, et c'est dans ce cadre nouveau que l'Inde apparaît en mesure de jouer un rôle privilégié.

Malgré son sous-développement, en effet, l'Inde se situe parmi la douzaine de pays les plus industrialisés du monde. Elle dispose d'un puissant secteur lourd, d'une technologie, d'une infrastructure économique interne et d'un capital en matière grise lui permettant non seulement de poursuivre une politique d'indépendance, mais d'apparaître en quelque sorte à mi-chemin entre le Nord et le Sud. Dans le même temps, son expérience même de pays sous-développé - qu'elle est toujours - l'autorise à se présenter comme un pays du Tiers monde, voire comme un de ses porte-parole. C'est donc du dualisme même de son économie et de son état de développement que l'Inde peut tirer profit pour faire progresser sa coopération avec l'Afrique.

La Chine, pour sa part, construit ses relations avec le continent africain à travers des programmes d'aides qui permettent l'accès des compagnies chinoises à la réalisation d'opérations commerciales. Et, l'un des aspects positifs du commerce avec la Chine est sa capacité d'approvisionner l'Etat en tout. En Angola par exemple qui exporte environ 25% de sa production pétrolière en Chine, Pékin a pu s'assurer une part essentielle dans la production de ce pays en pétrole, et ce, à travers des caisses de crédits et de dons de 2 milliards de dollars impliquant les sociétés Chinoises pour la construction de chemins de fer, écoles, routes de transport, hôpitaux, ponts, bureaux, la prolongation de réseaux de transport rapides, et la formation de travailleurs dans ces sociétés angolaises.

On peut bien constater ici que, la Chine emprunte en réalité la voie traditionnelle qui consiste à offrir des contrats de marchés de taille aux pays pauvres dont les matières premières lui sont nécessaires, accompagnant ces offres de programmes d'aides, de dons et de crédits.

De plus, le Forum pour la Coopération Chine-Afrique (FOCAC) occupe une place considérable dans l'architecture diplomatique chinoise vers l'Afrique. C'est un nouveau modèle de coopération entre la Chine et l'Afrique. Le FOCAC a été mis sur pied en 2000. Il s'agit d'une plateforme pour l'échange et la coopération entre la Chine et les pays africains qui entretiennent des relations diplomatiques officielles avec la Chine, et celle-ci couvre divers aspects concernant la politique, les échanges commerciaux et l'économie.

La Corée du Sud est, quant à elle, perçue comme étant plus discrète en Afrique, comparée à ses deux voisins directs la Chine et le Japon. Elle n'en défend pas moins ses intérêts dans ce continent aux immenses ressources. Depuis 2006 la coopération n'a pas cessé. Le commerce bilatéral entre la Corée du Sud et l'Afrique augmente de 10% chaque année, atteignant les 20 milliards de dollars en 2008.

Le partenariat entre la Corée et l'Afrique s'est formellement mis en place par le biais de rendez-vous qui se sont progressivement institutionnalisés de sorte à mettre en œuvre une coopération mieux structurée, ainsi que le dialogue politique nécessaire à la définition et à l'exécution des initiatives et projets envisagés.

La Korea-Africa Economic Cooperation Conférence (KOAPEC), conjointement mis en place en 2006 par le gouvernement coréen, la Banque africaine de développement (BAD) et la Korea Eximbank afin de renforcer la coopération économique entre la Corée et l'Afrique, se présente ainsi comme le cadre de référence de ce partenariat. La KOAPEC est guidée par son Plan d'action 2011-2012 qui se présente comme une feuille de route ayant pour but de "maximiser les synergies entre l'Afrique et la Corée". La mise en œuvre de ce plan s'est faite par le biais d'un Fonds, le KOAPEC Trust Fund, spécialement constitué par le gouvernement coréen et géré par la BAD; il a été doté d'environ 11 millions de dollars US.

FORCES ET FAIBLESSES

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt commun pour le développement de la coopération Sud-Sud. - Possibilités d'association effective avec la Chine permettant l'élargissement du rôle du Maroc à celui de porte de l'Afrique et d'une partie du monde arabe. - Appui japonais et chinois au développement du Maroc à travers la consolidation de ses investissements, ainsi que l'octroi d'aides et de crédits orientés vers des projets de développement prometteurs. - Besoin croissant de l'Inde en phosphate marocain et ses dérivés pour appuyer son développement économique et relancer son agriculture. - Possibilités d'évolution des relations maroco-nippones 	<ul style="list-style-type: none"> - Hésitations des acteurs économiques privés marocains à s'engager, de manière globale et inclusive, dans les différentes formules opérationnelles pour mettre en relation l'Asie et l'Afrique ou pour drainer les investissements asiatiques. - Cadre institutionnel marqué généralement par des accords peu nombreux ou inefficients. - Déséquilibre de la structure des échanges commerciaux avec la Corée du Sud en raison de la nature des produits à haute valeur ajoutée se rapportant aux secteurs de la haute technologie. - Asymétrie des échanges commerciaux avec le Japon causée par la régression des exportations marocaines de

<p>vers un niveau stratégique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'émergence d'une nouvelle configuration bilatérale avec la Corée du Sud traduite par un renforcement du partenariat et une diversification des échanges dans le cas de la conclusion d'un accord de libre échange. 	<p>produits de la mer au profit de la Mauritanie et de la Chine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-exploitation du potentiel des échanges commerciaux avec l'Inde dominés par les phosphates ; et risque de concurrence par l'Arabie Saoudite dans ce secteur. - Déficit commercial en défaveur du Maroc dû à la différence du rythme et de la valeur des échanges avec la Chine.
--	--

3.1.2. Opportunités et menaces

Opportunités

- La capacité attractive du Maroc

Parmi les domaines les plus stratégiques dans les priorités de coopération commerciale entre le Maroc et la Chine on trouve la pêche maritime où les deux pays disposent de plus de vingt sociétés mixtes occupant 77 navires de pêche et où ils ont créé « plusieurs joint-ventures embauchant quelque 2000 ouvriers marocains ». Les principaux atouts des entreprises chinoises sont leur compétitivité par rapport aux fournisseurs occidentaux (la main d'œuvre chinoise est rémunérée aux conditions du pays d'origine) et leur rapidité dans l'exécution des travaux.

A cela s'ajoute la prospection pétrolière sur la façade maritime (nord d'Agadir). Le programme de coopération mixte entre l'Office national marocain des hydrocarbures et des mines et le Groupe national chinois de prospection pétrolière CNOOC peut être considéré comme un modèle de relations d'association que les deux pays désirent établir.

De plus, le Maroc fournit à la Chine des quantités importantes de phosphate et de ses dérivés, ce qui constitue un autre domaine de coopération dont on attend une amélioration conséquente. Ainsi, la société chinoise "*Sinochem Corporation*" et l'OCP ont signé un contrat pour importer 2 millions de tonnes d'engrais chimiques à l'horizon 2014. Les premiers convois de 20 tonnes de clémentines marocaines sont entrés sur le marché chinois à la fin 2010 et le volume d'importation annuel prévu pour les 5 ans à venir est de 40-50 milles tonnes.

Environ une vingtaine de sociétés chinoises sont implantées au Maroc dans les domaines de la construction des grandes infrastructures telles que les tunnels ferroviaires, barrages, autoroutes, usines de cimenterie, des équipements électroniques et des télécommunications. Ainsi, deux grandes sociétés chinoises de télécommunications, HUAWEI et ZTE, sont devenues des partenaires importants des opérateurs marocains de télécommunications (Maroc Telecom, Méditel et WANA).

Par ailleurs, le nombre de touristes chinois au Maroc augmente continuellement. Selon l'observatoire marocain du tourisme, le nombre de touristes chinois a été multiplié par 4, passant de 1972 en 2000 à 7871 touristes. Les flux touristiques chinois restent faibles par rapport au potentiel du marché chinois vu qu'ils ne représentent que 7% des flux touristiques asiatiques et viennent après le Japon, la Corée du Sud, les Philippines et l'Inde.

L'Inde figure parmi les premiers importateurs mondiaux de phosphates, son agriculture est particulièrement consommatrice en engrais ce qui explique l'importance de ses besoins, de ses importations et par conséquent, l'incitation par les autorités des principaux acteurs du secteur à créer des entreprises conjointes directement dans les grands pays producteurs dont, entre autres, le Maroc.

De fait, le Maroc qui est l'un des leaders mondiaux de la production de phosphates, détient un important savoir-faire industriel en ce domaine. Les importations indiennes ont ainsi conduit à des investissements croisés, largement orientés vers la production des phosphates et dérivés. L'Office chérifien des phosphates (OCP) étant l'un des partenaires de poids de l'Inde. Dans ce sens, le positionnement du Maroc dans un secteur stratégique pour l'Inde est un atout considérable pour la consolidation des relations bilatérales.

Au-delà des investissements en matière de phosphate, d'autres opérations d'investissement, prenant également la forme de joint-ventures, ont porté sur des secteurs aussi variés que les mines, l'automobile, l'hôtellerie ou encore les produits pharmaceutiques. Ainsi, de grands groupes indiens comme Tata, Birla, Rhartia ou Ranbaxy sont déjà implantés au Maroc. Ce dernier, qui est un géant de l'industrie pharmaceutique, a d'abord établi un bureau de ventes au Maroc pour renforcer sa présence, et a ensuite lancé une unité de production à Casablanca, qui est entrée en fonctionnement en mars 2012, avec le projet à moyen terme de distribuer ses médicaments génériques sur l'ensemble des marchés nord-africains.

Le nombre de touristes indiens est quant à lui, passé de 2568 touristes en 2000 à 9784 touristes en 2013 et représente 9% des flux touristiques asiatiques. Il reste néanmoins relativement faible comparativement aux flux touristiques japonais et Coréens.

Les 127 millions de personnes que compte la population du Japon et dont le pouvoir d'achat est très élevé rendent le marché japonais plus attractif et permettent d'acheter un nombre diversifié de produits marocains. Par exemple, les roses marocaines trouvent une grande concurrence face aux roses hollandaises dans le marché européen, le Japon pourrait constituer une alternative pour le Maroc, sachant que le Japon est un grand consommateur de ces produits.

Le Maroc constitue, selon les responsables japonais, une destination privilégiée pour les investissements japonais. Le montant d'investissement japonais vers le Maroc a connu une forte augmentation, de 4 millions de DH en 2004 à 65,6 millions de DH en 2007, mais a chuté fortement en 2009 à 7,7 millions de DH. La fabrication de câblage électronique pour voitures représente la part la plus importante en matière de volume d'investissement. Aujourd'hui, quelques 35 entreprises japonaises se sont déjà installées au Maroc et ont créé plus de 20 000 emplois.

Cette présence des entreprises japonaises au Maroc pourrait se renforcer avec la récente signature le 8 Octobre 2013 d'une convention entre la BMCE Bank et la *Japan Bank for International Coopération* (JBIC) par laquelle cette dernière mettra à la disposition du groupe marocain une ligne de refinancement de 100 millions de dollars, l'équivalent de 820 millions de DH, destinée à financer les projets des entreprises japonaises au Maroc et sur le continent ou encore les exportations nippones vers le continent Africain.

Les recettes voyages du Maroc en provenance du Japon ont évolué quant à elles, de 169,7 millions de MAD en 2003 à 248,2 millions de MAD en 2011 soit une hausse de 46,26% et une moyenne annuelle de 222 millions de MAD et 0,5% des recettes voyages globales. Le nombre de touristes japonais est passé de 23643 en 2000 à 32184 en 2013 soit une évolution de 36%. Les flux touristiques japonais représentent 29,71% de l'ensemble des flux touristiques asiatiques au Maroc occupant ainsi la première position.

La Corée du Sud porte pour sa part, un intérêt particulier au Maroc. A ce titre, elle a proposé la conclusion d'un accord de libre échange (ALE). La signature d'un tel accord ouvrira la voie à une nouvelle configuration bilatérale à même d'établir un partenariat renforcé et de diversifier les échanges.

De fait, le volume d'échanges entre le Maroc et la Corée pourrait augmenter avec la signature d'un accord de libre échange. Si cet accord peut être bénéfique pour les produits coréens, au regard des avantages compétitifs de ce pays dans plusieurs secteurs, les effets positifs potentiels découlant d'un attrait des investissements directs sud-coréens peut favoriser un rééquilibrage des relations commerciales, notamment dans le secteur automobile où le Maroc se positionne désormais comme plateforme d'exportation vers l'Europe et l'Afrique.

Depuis le début des années 2000, les entreprises sud-coréennes sont devenues leaders du marché marocain dans divers domaines tels que l'électroménager, la téléphonie, l'automobile, les chantiers de construction, etc.

A titre illustratif, l'entreprise Daewoo Construction, spécialiste dans la construction de complexes industriels est parvenue à décrocher trois grands marchés, dont la construction à partir de 2010 des deux nouvelles unités de production d'électricité à Jorf Lasfar, pour le compte de Jlec, filiale marocaine du groupe émirati Taqa, qui fournit presque la moitié des besoins en électricité du pays d'un montant de 1,05 milliard de dollars, l'un des plus gros contrats remportés par le géant coréen dans le monde face au Français Alstom ayant construit les quatre premières unités de Jlec. Ces deux projets ont été suivis par celui de la construction de la centrale électrique de Safi pour le compte de Nareva, filiale énergétique du groupe royal SNI d'un montant de 1,8 milliard de dollars en 2013. Daewoo a également pu se lancer dans la construction de deux unités de fertilisants à Jorf Lasfar pour le compte de l'OCP d'un montant de plus de 300 millions de dollars.

Par ailleurs, les recettes voyages, au titre de l'année 2011, provenant de la Corée du Sud s'élèvent à 154,7 millions de MAD soit 0,3% de l'ensemble des recettes voyages reçues par le Maroc expliquant l'intérêt des touristes coréens pour la destination Maroc. Le nombre de touristes est passé de 3247 en 2000 à 18750 en 2013 soit une évolution de presque 5%.

Les flux touristiques coréens représentent 17% des flux provenant de l'Asie au titre de 2013. Cette nouvelle tendance est expliquée par l'effort de communication du Maroc auprès du peuple coréen et par l'intégration du Maroc par certains tours opérateurs coréens comme destination principale dans leur programme annuel de voyage.

- La projection mondiale des investissements asiatiques

Avec sa politique « d'aller vers l'étranger », la Chine est passée de l'idéologie au pragmatisme en se concentrant sur l'échange commercial et l'investissement. La stratégie des « deux ressources et des deux marchés » ont encouragé les entreprises chinoises à aller investir en Afrique. Ainsi, les relations Chine-Afrique ont connu un essor en 1995, pour preuve la visite de dirigeants chinois dans 23 pays africains. Au Soudan, un projet pétrolier a été inauguré et le pétrole africain est devenu un produit de première commodité exporté vers la Chine voyant ainsi les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique augmentés de 48,3%.

De surcroît, le Forum de Coopération Chine Afrique (FOCAC) considérablement fortifié les relations Chine-Afrique. Les investissements chinois en Afrique ont connu une croissance spectaculaire depuis le début des années 1990. En 2006, le montant total des investissements (réalisé par environ 700 entreprises chinoises en Afrique) a été estimé à 6,3 milliards de dollars. En 2011, deux milles entreprises chinoises étaient installées sur le continent.

Ainsi, le sommet du FOCAC, à Beijing a permis de conclure une dizaine de nouveaux grands accords d'investissements, d'un montant total de 1,9 milliard de dollars. Il a également permis d'adopter un plan d'action triennal visant à définir un "nouveau type de partenariat stratégique". Ce partenariat aurait pour fondement une coopération pratique, l'égalité et des avantages mutuels.

En vue de bénéficier des ressources naturelles et tirer profit du potentiel de l'Afrique en matière d'opportunités commerciales et d'investissements, l'Inde entend contribuer à la réduction du déficit en infrastructures dont souffre le continent, lequel déficit, limite significativement la réalisation de toutes ses potentialités en termes de croissance et de développement, notamment le développement du commerce intra-africain et l'intégration régionale.

Le dialogue stratégique entre l'Inde et l'Afrique, qui a été marqué en avril 2008 par la tenue à New Delhi (Inde) du premier Sommet du Forum Afrique-Inde, s'est poursuivi en 2011 avec la deuxième édition de ce Forum, qui a rassemblé du 24 au 25 mai 2011 à Addis Abeba (Ethiopie), le Premier ministre indien et des Chefs d'Etat et de gouvernement africains afin notamment de consolider l'"amitié" et de renforcer leur "coopération".

Organisé sous le thème: "Pour un partenariat renforcé: une vision partagée", le Sommet a eu pour résolution de "renforcer le partenariat par de nouvelles initiatives". Il faudra ainsi, selon la Déclaration du Sommet, s'attendre pour les mois à venir à "d'importants flux financiers de l'Inde vers l'Afrique sous forme de subventions, d'investissements directs étrangers (IDE) et de prêts à des conditions favorables devant contribuer au renforcement des capacités dans les secteurs socioéconomiques, notamment dans la formation des ressources humaines, le développement du secteur privé, l'accroissement de l'appui au développement des infrastructures, de l'agriculture et aux PME.

D'un point de vue économique, les perspectives offertes par le continent africain sont encourageantes. La croissance moyenne s'élevait à 5,7% en 2007, et malgré les grandes disparités de développement, l'émergence dans un certain nombre de pays d'une classe moyenne pourrait offrir de nouveaux débouchés aux entreprises japonaises. Mais c'est surtout sa richesse en ressources naturelles qui fait de l'Afrique, un continent incontournable. La montée des cours des matières premières inquiète le Japon et lui impose de sécuriser des sources d'approvisionnement nouvelles en Afrique. Ceci est d'autant plus valable que, les pays occidentaux et la Chine ont pris de l'avance sur lui.

Ainsi, le Japon s'est engagé à encourager l'investissement privé des entreprises japonaises en Afrique par le biais des prêts d'investissement à l'étranger et d'autres mesures pour un montant total de 300 millions de dollars US pendant cinq ans.

Le Japon s'est aussi engagé à mettre en œuvre l'annulation de prêts en yen l'APD d'un total approximatif de 3 milliards de dollars US à l'égard des pays pauvres très endettés et d'autres pays éligibles. Dans cette même perspective, il entend intensifier avec ces pays, dont la dette sera annulée, les cadres internationaux et les politiques de dialogue afin que ceux-ci puissent s'attaquer au développement socio-économique notamment à l'éducation.

La quatrième édition de la TICAD (TICAD IV) a ainsi été marquée par la forte détermination politique de renforcer les liens avec l'Afrique et de reprendre l'initiative. Le gouvernement japonais a annoncé le doublement de l'aide publique au développement (APD) à l'Afrique dans les cinq prochaines années (2008-2013). Il a également annoncé la mise à disposition de 4 milliards de dollars US en cinq ans sous forme de prêts destinés à développer les infrastructures et la mise en place par la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) d'un fond d'aide aux investissements en Afrique pour porter son soutien financier à 2,5 milliards de dollars en cinq ans. Ce soutien financier doit permettre de doubler les investissements privés japonais en Afrique entre 2008-2012. Par ailleurs, la coopération technique dans les domaines agricole et sanitaire devrait être renforcée.

Si l'APD japonaise prend en compte les spécificités africaines, elle pourrait se montrer aussi bénéfique pour l'Afrique qu'elle l'a été pour l'Asie. Combinée à des investissements privés plus importants, elle pourrait jouer un rôle non négligeable dans le développement du continent.

Pour ce qui est de la Corée, l'Afrique bénéficie, aux dires de l'Agence Coréenne de Promotion du Commerce et des Investissements (Korea Trade-Investment Promotion Agency -KOTRA), Byung-Sam Kim, d'un changement positif de perception et de son image, suscitant de plus en plus l'intérêt d'entreprises et d'hommes d'affaires, se traduisant par leur volonté d'accroître leurs relations d'affaires avec le continent, "dernier océan bleu" du monde resté inexploré. C'est à ce titre qu'au cours de l'année 2011 la KOTRA a installé des centres d'affaires coréens en Éthiopie, au Ghana et au Cameroun, portant à sept le nombre des dites implantations présentes sur le continent.

Les entreprises coréennes sont encouragées par leur gouvernement à investir en Afrique. C'est notamment l'un des objectifs qu'avait la tournée africaine de l'ancien président coréen, Lee Myung Bak, qui la conduit pendant neuf jours au début du mois de juillet 2011, tour à tour en Afrique du Sud, en République Démocratique du Congo (RDC) et en Éthiopie.

En République Démocratique du Congo (RDC) où, du 7 au 8 juillet 2011, l'ancien président Lee Myung Bak était à la tête d'une délégation composée de représentants d'entreprises, parmi lesquelles Samsung C&T Corp., Pohang Iron and Steel Co. et la Korea National Oil Corp. Sept accords de coopération ont été signés entre les deux pays, notamment dans l'exploitation du cuivre, du cobalt et dans l'exploration pétrolière.

La tenue du 4 au 6 juillet 2011 à Johannesburg (Afrique du Sud) de la Korean Expo 2011 Africa, première foire économique coréenne en Afrique, a également représenté une opportunité pour les milieux économiques d'Afrique (particulièrement ceux d'Afrique du Sud) et de Corée de se rencontrer et d'en apprendre plus sur les possibilités d'affaires avec la Corée. Il s'est en fait agit pour les entreprises coréennes présentes de présenter leurs technologies et produits

Menaces

Un certain nombre d'indices nous permettent d'identifier deux types menaces : la première vient des nouvelles orientations des grands pays asiatiques quant au format de coopération avec l'Afrique. Il s'agit en fait de choix stratégiques qui risquent d'affecter et de marginaliser le modèle de la coopération triangulaire Asie-Maroc-Afrique. La seconde est liée aux contraintes structurelles inhérentes aux capacités exportatrices du Maroc vers cette région.

- Le nouveau paradigme asiatique de la coopération et ses conséquences sur le modèle de la coopération triangulaire Asie-Maroc-Afrique

La nouvelle politique africaine de la Corée du sud, de la Chine, de l'Inde, et du Japon montre une réelle volonté de ces pays de structurer leur coopération pour le développement autour de l'Union africaine. D'autre part, les relations bilatérales entre le Maroc et chacun de ces pays asiatiques semble être dépassées par le contexte actuel de la projection mondiale des grandes puissances asiatiques.

De fait, l'espace de projection prioritaire du Maroc, à savoir l'Afrique, semble prendre la voie d'une consolidation des relations avec les géants asiatiques. L'Union africaine entame une institutionnalisation renforcée des relations politiques et économiques avec la Chine, la Corée du sud, l'Inde et le Japon.

Autrement-dit, les instruments de la coopération bilatérale Asie-Afrique sont remplacés progressivement par des instruments multilatéraux mettant en relation l'Union africaine et chaque pays asiatique. Du coup le Maroc se trouvera isolé, dès lors qu'il n'est pas membre de l'organisation africaine.

Ainsi, la Corée de Sud a mis en avant lors de la troisième édition de son forum, une nouvelle tendance affichée vers la combinaison de trois formats : le format de la TICAD, le format du Sommet Indo-Africain porté par les principes de la formule du Banjul, et puis par le biais de ses propres pratiques en matière de développement insistant principalement sur les domaines de l'industrie, de l'éducation et de l'agriculture⁷⁶.

Cette nouvelle orientation sud-coréenne tend à limiter la participation au Forum Corée du Sud-Afrique qu'aux pays membres de l'UA, au président de la commission de l'Union Africaine, et aux autres organisations et agences. Par conséquent, le Maroc risque d'être écarté de ce Forum. Pour l'instant, le lobbying marocain a réussi à garantir la participation du Maroc à l'édition de 2012. D'où, la vigilance à l'égard des tentatives répétées de contrer la participation du Maroc comme acteur incontournable de Forum régional.

De plus, Force est de constater que le Japon s'est engagé depuis 2008 (lors de la TICAD IV) pour l'élargissement des mécanismes de mise en œuvre des programmes de la TICAD entre les institutions de l'Union africaine, plutôt que de rester limité à l'exécution du plan d'action à travers la coopération bilatérales entre Tokyo et les pays africains. Par conséquent, le Japon s'est engagé à soutenir les efforts de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

On observe la même tendance chez l'Inde et la Chine. Le premier, a pour approche, dans son partenariat avec l'Afrique, le renforcement des liens avec l'Union africaine (UA) et les Communautés Régionales Economiques. Le deuxième, a réaffirmé son engagement auprès de l'UA en soutenant, entre autres, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Par ailleurs, le basculement des équilibres géostratégique et géoéconomique se répercutera à terme sur la nature des relations internationales du Maroc. Engagé dans un processus d'interdépendance stratégique géoéconomique avec les puissances du moment (UE/États-Unis), cette diversification extrêmement réduite des partenariats le rend vulnérable, par exemple, aux dommages collatéraux des rapports coopératifs ou conflictuels États-Unis-Chine.

Dans un scénario coopératif, la Chine et les États-Unis discuteraient un partage sinon des zones d'influence, du moins des parts de marché en Afrique.

Dans un scénario concurrentiel, les intérêts marocains se trouveraient affectés par un renforcement par la Chine de ses attributs militaro-stratégiques couplé à une diplomatie activement économique dont l'objectif premier serait une maîtrise de son approvisionnement en matières premières.

En effet, un rapprochement en direction de partenaires comme l'Algérie ou des rivalités ouvertes avec des Alliés historiques auraient des conséquences politiques et stratégiques pour le Maroc dont la portée pourrait compromettre ses ambitions régionales ou globales.

Le Maroc n'est, pour ainsi dire, pas le seul pays de la région à vouloir développer les relations avec les grands pays asiatiques. L'Algérie adopte une démarche pragmatique dans l'optique de se positionner comme l'interlocuteur de ces pays au Maghreb. Le décideur a un défi énorme à surmonter tant la montée en puissance de l'Algérie dans les échanges des pays comme la Chine et le Japon avec le Maghreb est remarquable.

En outre, en dépit du développement favorable de l'action diplomatique marocaine vers l'Asie, on peut remarquer que les acteurs économiques privés hésitent encore à s'engager de manière globale et inclusive dans les différentes formules opérationnelles mettant en relation l'Asie et l'Afrique ou encore pour drainer les investissements asiatiques. Ce sont là les deux conditions préalables à l'interdépendance d'intérêt entre le Maroc et ces partenaires asiatiques.

- Faiblesse des exportations nationales versus le poids concurrentiel des grands pays asiatiques

Les relations de coopération entre le Maroc et les pays d'Asie demeurent affectées par quelques insuffisances qui limitent leur potentiel, notamment en ce qui concerne les capacités exportatrices du Maroc vers cette région. Il s'agit en particulier de la distance géographique qui sépare le Maroc des pays de l'Asie ainsi que les différences d'ordre culturel et linguistique.

Bien évidemment, le poids de ces deux contraintes de taille est reflété à travers le volume limité des échanges commerciaux Maroc-Asie. Les échanges portent sur un nombre réduit de produits, notamment à l'export. D'où l'existence d'un déficit commercial du Maroc avec la plupart des pays asiatiques.

Les capacités de l'offre exportable marocaine en termes quantitatif, mais aussi en termes d'adaptation à la demande des marchés asiatiques, expliquent dans une certaine mesure les contreperformances commerciales du Maroc dans ses relations avec l'Asie.

Par ailleurs, le système promotionnel du Maroc auprès des pays d'Asie se caractérise par le manque de vision commune partagée entre les différents acteurs institutionnels impliqués, faute d'une coordination suffisante qui aurait permis d'avoir un meilleur ciblage des marchés et une efficacité de la politique d'attraction des investissements originaires de cette région.

Plus particulièrement, l'absence d'un dispositif d'informations ciblées sur les marchés asiatiques affecte les capacités des opérateurs économiques marocains à identifier les opportunités que recèlent ces marchés et rend difficile la prise de décision pour une extension de leur opérations commerciales, en particulier, vers ces marchés porteurs.

Il est clair, aujourd'hui, que le rôle de certaines institutions comme le Conseil National du Commerce Extérieur (CNCE) et Maroc Export s'avère primordial pour contribuer à la promotion du commerce extérieur du Maroc et à sa diversification géographique. Néanmoins, les limitations en termes de ressources humaines et financières et le peu de synergies qui caractérise leurs actions ne permettent pas pour l'instant de traduire les ambitions en résultats concrets.

La stratégie Maroc Export Plus, qui est l'outil par excellence de la promotion commerciale extérieure du Maroc, a été construite sur une vision du commerce international qui n'est pas totalement en phase avec la dynamique mondiale. L'Asie, ne semble pas être prise suffisamment à sa juste valeur ne serait ce qu'en raison de son poids de plus en plus important dans les affaires économiques internationales. Une relecture de cette stratégie et son réajustement au gré des nouvelles données mondiales s'impose avec acuité.

Sur le registre des contraintes qui pèsent sur les relations du Maroc avec les pays d'Asie, il est certain que le poids concurrentiel de ces pays et leur taille économique importante fait que le Maroc se trouve dans des rapports d'échange asymétriques.

Le Maroc supporte déjà les effets de la concurrence chinoise, par exemple, sur le marché local et sur les marchés tiers. Les capacités limitées de l'offre exportable marocaine, comme il a été souligné précédemment, constituent une entrave majeure dont la résorption suppose au plan interne le développement de consortium à l'export pour mutualiser les efforts et compresser les coûts et, sur le plan externe, de recourir à des approches collaboratives avec les entreprises asiatiques. Le rôle de la CGEM pourrait être très utile à cet égard.

OPPORTUNITES ET MENACES

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La projection mondiale des investissements asiatiques offre des opportunités d'investissement direct au Maroc ou en Afrique à travers le Maroc. - Capacité attractive du Maroc et accroissement potentiel des investissements asiatiques à destination de celui-ci; et plus largement, quoique de manière différenciée, en direction de pays africains. - Opportunités liées à la sécurité et à la stabilité politique qui prévalent au Maroc, ainsi que du degré de tolérance religieuse et de modération qui caractérisent les traits généraux de la culture marocaine. - Potentialités offertes par le rôle que le Maroc est en mesure de jouer auprès des pays asiatiques du fait de son tissu arabo-afro-méditerranéen. - Dépendance des pays asiatiques au soutien des pays africains quant à leurs ambitions politiques sur la scène internationale ; les enjeux n'étant pas seulement d'ordre économique. - Transfert et partage d'expériences asiatiques réussies en faveur du développement de l'Afrique, lesquelles sont facilitées par les amitiés nouées lors de la conférence de Bandung ainsi que par l'absence d'héritage historique négatif. - Potentiel de développement des relations bilatérales au vue des évolutions récentes de l'économie marocaine, des stratégies sectorielles et des chantiers en cours menés par le Maroc ainsi que son positionnement géographique faisant de lui une plateforme de production et d'exportation 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau paradigme asiatique de la coopération et ses conséquences sur le modèle de la coopération triangulaire Asie-Maroc-Afrique : risque d'isolement du Maroc du fait du remplacement progressif des instruments de la coopération bilatérale Asie-Afrique par des instruments multilatéraux mettant en relation l'Union africaine et chaque pays asiatique. - Faiblesse des exportations nationales versus le poids concurrentiel des grands pays asiatiques. - Faible diversification des partenariats du Maroc et par conséquent, vulnérabilité de celui-ci face aux potentiels dommages collatéraux des rapports coopératifs ou conflictuels entre les États-Unis et la Chine. - Adoption par l'Algérie d'une démarche pragmatique visant à en faire l'interlocuteur privilégié des pays asiatiques au Maghreb. - Dépassement des relations bilatérales entre le Maroc et chacun des pays asiatiques par le contexte actuel de la projection mondiale des grandes puissances asiatiques. - Nombre trop réduit de hauts cadres marocains ayant entrepris leurs études supérieures au Japon, en Chine, en Inde ou en Corée et par conséquent, ayant des connaissances culturelles et politiques de la région.

MATRICE SWOT DES RELATIONS MAROC-ASIE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une position géopolitique et géoéconomique attractive - Une stabilité politique, dont la résilience face aux effets du printemps arabe est aujourd’hui avérée, en fait un partenaire prisé des grandes puissances asiatiques. - Des relations politiques et diplomatiques amicales - Un intérêt commun pour le développement de la coopération sud-sud : le cas de l’Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les perspectives des Relations Maroc- Asie sont conditionnées par l’éloignement géographique et par la structure logique de l’intérêt national. - Les quatre économies asiatiques ont des prétentions mondiales qui semblent accorder au Maroc une place marginale. - Le cadre institutionnel est marqué généralement par des accords peu nombreux ou inefficients.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - La projection mondiale des investissements asiatiques offre des opportunités d’investissement direct au Maroc ou en Afrique à travers le Maroc. - Capacité attractive du Maroc et accroissement potentiel des investissements asiatiques à destination de celui-ci; et plus largement, quoique de manière différenciée, en direction de pays africains. - Opportunités liées à la sécurité et à la stabilité politique qui prévalent au Maroc, ainsi que du degré de tolérance religieuse et de modération qui caractérisent les traits généraux de la culture marocaine. 	<p>Le nouveau paradigme asiatique de la coopération et ses conséquences sur le modèle de la coopération triangulaire Asie-Maroc-Afrique : risque d’isolement du Maroc du fait du remplacement progressif des instruments de la coopération bilatérale Asie-Afrique par des instruments multilatéraux mettant en relation l’Union africaine et chaque pays asiatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des exportations nationales versus le poids concurrentiel des grands pays asiatiques.

3.2. Vers un positionnement graduel et pragmatique du Maroc en Asie

3.2.1. Les axes d'une approche globale de l'espace asiatique

- **Faire de l'Asie une priorité pour tenter de combler le *gap* stratégique entre le Maroc et cet espace**

Tenant compte de ce qui précède et dans le but de mobiliser le potentiel de sa coopération économique avec l'Asie et de s'adapter aux nouvelles réalités économiques mondiales, il est impératif pour le Maroc de renforcer le poids de l'Asie dans les priorités de sa politique étrangère dans sa composante économique. Partant des atouts dont il dispose et des opportunités qui sont offertes, le Maroc devrait se doter d'une vision stratégique de moyen-long termes dans ses relations avec l'Asie, qui soit partagée par l'ensemble des institutions impliquées directement ou indirectement dans la promotion économique du pays.

Cette vision serait bénéfique au positionnement géostratégique du pays et serait apte à transformer le potentiel de sa coopération avec l'Asie en un processus durable de croissance. L'élargissement ainsi que l'approfondissement de ces relations sont susceptibles de permettre au Maroc de diversifier ses marchés extérieurs et de sécuriser ses approvisionnements en matière de produits à forte teneur technologique, d'améliorer l'attractivité du Maroc, tout en favorisant le renforcement de son positionnement régional et international.

Cette vision pourrait être déclinée sous forme de plan d'actions pluriannuel, fixant les objectifs de parts de marchés à atteindre, le volume des investissements à drainer et les opportunités de coopération triangulaire, notamment en Afrique. Pour sa réussite, cette vision devrait être cohérente avec le schéma des partenariats du Maroc et devrait constituer un plus à la stratégie de positionnement global du pays.

Il ne serait nullement question de substituer la coopération avec l'Asie aux relations qu'entretient le Maroc avec l'Europe, par exemple, mais plutôt de renforcer la diversification des relais de croissance externe de l'économie marocaine et lui permettre de se protéger des effets conjoncturels suscités par les crises économiques et financières.

L'implication des acteurs non gouvernementaux, notamment la société civile, les associations professionnelles, les universités et les centres de recherche revêt une importance certaine en ce sens qu'elle permettrait d'instaurer plus de proximité entre les parties et véhiculerait des perceptions d'image positive de part et d'autre.

La stratégie de coopération avec les puissances économiques asiatiques devrait revêtir un caractère régional conséquent et ce, dans une logique de renforcement des capacités attractives du Maroc. La mise en valeur du positionnement régional du Maroc en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale serait dès lors opportune. Outre les projets économiques, les aspects liés à la coopération triangulaire en matière de développement mériteraient d'être pris en considération en capitalisant l'expérience positive du Maroc dans ce domaine.

- **Comprendre le jeu d'influence de grandes puissances en Asie**

L'exemple de la lutte d'influence et du jeu des acteurs menés par certaines puissances, à l'image de l'UE, des États-Unis ou encore de la Chine, à travers les organisations régionales et sous régionales asiatiques peut se révéler fort instructif.

Ainsi, la nature des liens que l'Union européenne a tissés avec la zone Asie Pacifique s'inscrit en complément des intérêts nationaux ou sur des créneaux inoccupés, mais qui dans tous les cas, résultent des mécanismes internes de négociation aux institutions européennes. Elles reflètent également les nouveaux rapports de forces politico-économiques entre les différents protagonistes.

Aussi, pour que les intérêts européens et des nationaux des États membres soient préservés, et leurs valeurs promues, la question de la volonté politique et des moyens et des leviers permet de prendre part au jeu géostratégique et géoéconomique régional. Dans une logique géopolitique, la présence européenne n'est pas réservée à sa dimension militaire ou « paramilitaire ».

Bien que peu médiatique et peu visible, l'approche coopérative et « développementaliste » assure une présence par des moyens civils, souvent à destination de la société civile sans oublier les institutions politiques.

Les travaux de la Commission européenne et la législation européenne éclairent sur la stratégie de coopération avec l'Asie. Ainsi, sur la base d'un partenariat et de ce cadre pour renforcer les relations de partenariat Europe-Asie, des approches différentielles, sous-régionales ou thématiques, prévoient la mise en place d'une série de programmes d'aide régionaux, sous régionaux et nationaux.

Une première enveloppe budgétaire pour l'exercice financier 2002-2006 allouait à la Commission près de 1,14 milliard d'euros pour la mise en œuvre de cette coopération eurasiatique en application des règlements communautaires Amérique Latine /Asie (ALA) et TACIS (*Technical Assistance to Commonwealth of Independent States, Asie Centrale*)⁷⁷.

En 2007, un document de stratégie de coopération Europe-Asie et un document de stratégie d'aide régionale en Asie centrale ont été publiés pour la période 2007-2013 évoquant la dotation d'un budget indicatif de 775 millions d'euros⁷⁸.

Elle repose, entre autres, sur l'idée d'un dialogue sous-régional en identifiant des interlocuteurs comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), ainsi qu'avec des forums politiques tels que le sommet Asie-Europe (ASEM) et le forum régional de l'ANASE (ARF). Leurs documents européens soulignent l'importance de promouvoir la stabilité et la sécurité des pays asiatiques, à les assister dans le développement économique durable et la lutte contre la pauvreté et à faciliter une coopération régionale plus étroite.

Sous l'angle géostratégique, la lecture « européenne » du rééquilibrage américain concomitant l'installation – la réinstallation — dans le paysage international de nouveaux pôles d'influence reste prioritairement de nature économique.

En cela, la Déclaration commune adoptée en mars 2007 par l'UE et l'ASEAN lors du sommet de Nuremberg sur un partenariat renforcé, pose le premier jalon d'un cadre mieux structuré qui permet un renforcement de la coopération entre ces deux entités essentiellement dans les domaines politique et économique bien qu'aient été citées les dimensions sécuritaire, économique, socioculturelle et de développement, ainsi que les secteurs de la sécurité énergétique et du changement climatique.

Pour les États-Unis, une des priorités réside, tout d'abord, dans la volonté d'honorer leurs engagements bilatéraux dans la région et avec des acteurs considérés comme des partenaires stratégiques en vue d'assurer la stabilité dans la zone tout en sous-entendant une volonté politique d'exercer une forme de surveillance de la montée en puissance de la Chine.

Les alliances régionales auxquelles les États-Unis participent sont établies sur une base juridique prenant la forme d'un traité bilatéral ou multilatéral de défense mutuelle : Traité de coopération mutuelle et de sécurité entre les États-Unis et le Japon (1960) (Treaty of mutual cooperation and security between Japan and the United States of America) ; Traité de défense mutuelle entre les États unis et la république des Philippines (Aout 1951) (Mutual Defense Treaty Between the United States and the Republic of the Philippines) ; Traité de défense mutuelle entre les États-Unis et la Corée [du Sud] (Octobre 1953) (Mutual Defense Treaty Between the United States and the Republic of Korea) .

Autre exemple, celui de la Russie qui, même si elle ne prétend pas garantir à elle seule la stabilité et le maintien d'un équilibre général de la région en Asie centrale, la politique multilatérale russe conduite entend y contribuer.

La Russie fédère, en effet, autour d'elle les républiques centrasiatiques par le biais de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), tout en s'affichant aux côtés de la Chine au sein de l'Organisation de Coopération de Shanghai (OCS), afin de créer les conditions politico-militaires d'un équilibre des influences qui s'avère plutôt efficace.

Rappelons au passage, qu'au cœur du continent asiatique se trouvent trois puissances nucléaires et acteurs militaires majeurs - la Russie, la Chine et l'Inde - faisant la promotion de la stabilité, mais dont les intérêts politiques sont tantôt divergents tantôt convergents, et où la nature du régime en place et les alliances externes peuvent jouer un rôle.

Pour sa part, la Chine s'est imposée en tant qu'acteur régional incontournable de cette vaste zone qu'est le continent asiatique, et ce, en dépit de la pénétration stratégique américaine initiée au début des années 2000.

L'influence chinoise croît tant en Asie extrême-orientale que centrale pour protéger ses intérêts politiques et économiques, ainsi que pour répondre à des impératifs continentaux de sécurité. Elle s'est manifestée — et continue de se manifester — au moyen d'un activisme diplomatique en direction des républiques centrasiatiques. Sur le plan bilatéral comme multilatéral, elle a surtout remis l'accent sur le renforcement institutionnel et le développement des activités convergentes au sein de l'Organisation de coopération de Shanghai.

Ainsi, étant donné la géographie et les enjeux politiques des acteurs étatiques participants, le renforcement des structures multilatérales en matière de sécurité et de défense est devenu un élément incontournable de la géopolitique de l'Asie centrale et extrême orientale. La Russie et la Chine recherchent, à travers les deux organisations ainsi décrites, les moyens de jouer un rôle majeur dans la stabilisation en Asie centrale et en Asie Pacifique. Une plus grande proximité de l'organisation de coopération de Shanghai et de l'Organisation du Traité de sécurité collective - en matière de politico-sécurité - est assurée par la participation de plusieurs États aux deux organisations.

- **Renforcer la place du Maroc dans la coopération Asie-Afrique**

Au niveau multilatéral, au sein de la sphère arabe (tel que le Dialogue arabo-nippon et le Dialogue Nippo-Islamique) ou africaine (telle est la TICAD), le Maroc devrait continuer à sensibiliser les japonais à l'importance du Maroc dans l'ensemble arabe et en Afrique. La décision conjointe nippo-arabe d'organiser la 4ème édition du Forum Economique Japon-Pays Arabes, au Maroc, témoigne de la confiance manifeste accordée au Maroc et qui fait suite au succès de la 4ème réunion ministérielle de suivi de la TICAD IV tenue à Marrakech en mai 2012.

Outre la coopération bilatérale, le Maroc et le Japon ont initié une coopération triangulaire riche et diversifiée avec de nombreux pays africains. D'importants projets ont ainsi été réalisés dans ce cadre : on peut citer les programmes quinquennaux Maroc/Japon/Pays africains en matière de pêches maritimes, de navigation marchande, d'entretien routier et d'eau potable, qui consistent en l'organisation au Maroc, de sessions de formation de quatre à cinq semaines par an dans ces différents domaines au profit de cadres africains.

De plus, le Maroc se doit de renforcer sa position au sein d'un certain nombre d'institutions, à l'instar du « Forum de coopération sino-arabe » qui s'est établi en vue de promouvoir le développement des relations d'association nouvelle entre la Chine et les pays arabes. Car en dépit du rôle du Maroc dans l'établissement de ce forum, son rôle effectif a besoin d'efforts supplémentaires. Il est possible que cette faiblesse soit due au fait que la politique étrangère avec un certain nombre de pays asiatiques soit restée prisonnière d'une équation commerciale, et n'a commencé à dépasser ce rôle que dans la deuxième moitié de la décennie quatre vingt dix du vingtième siècle.

Le Maroc doit également renforcer sa position au sein du « Forum de coopération sino-africain » établi en vue de l'association entre la Chine et les pays africains. Si le Maroc a joué un rôle effectif dans l'établissement de ce forum, il n'en demeure pas moins qu'il a encore besoin de redoubler d'efforts afin de réussir la bataille de sa prééminence dans les relations sino-africaines.

- **Développer les réseaux relationnels**

L'accroissement des échanges de visites de très haut niveau, permettent d'entretenir la concertation politique et économique. De ce fait, il faut augmenter les visites diplomatiques et politiques entre le Maroc et les pays asiatiques, en veillant à ce que ces visites concernent différents acteurs diplomatiques officiels, parallèles ou alternatifs.

A titre d'exemple, les relations maroco-coréennes demeurent prometteuses, à condition que le Maroc consolide son rôle dans un certain nombre de forums influents, que ce soit l'initiative coréenne pour le développement de l'Afrique dont le but est de consolider le programme d'aides gouvernementales pour l'année 2008, ou bien du Forum de Coopération Corée-Moyen Orient (KMECF) qui fut créé par la Corée en collaboration avec le Caire en 2003, et qui a tenu sa session de l'année 2005 à Amman, avec la participation de diplomates, de politiques, d'intellectuels, d'hommes d'affaires, de journalistes et d'experts. L'importance de ce Forum vient de l'intérêt maximal que lui accordent les Affaires Etrangères Coréennes.

Autre exemple, sur le plan politique et diplomatique, le Maroc et l'Inde semblent exprimer le souhait d'une coordination plus étroite tant au niveau des organisations que des forums internationaux. Certaines positions diplomatiques indiennes sur la réforme des institutions internationales et sur les négociations commerciales de l'OMC étant conformes aux positions marocaines.

- **Elaborer une vision globale et cohérente des intérêts marocains en Asie**

Les rebondissements géostratégiques et géoéconomiques des grands pays asiatiques et leur projection, notamment en Afrique constituent un défis majeur pour le Maroc tant au niveau national qu'international.

De ce fait, la redéfinition de la politique asiatique du Maroc doit être pensée et élaborée, selon une approche globale et intégrée, en mesurant et saisissant dans toute sa dimension la dynamique asiatique en Afrique et en déterminant les atouts et les limites des relations bilatérales Maroc-Grands pays asiatiques (Corée du sud, Chine, Inde, Japon).

Elle doit également prendre en compte la dynamique géostratégique de l'Asie-Pacifique qui s'est activée suite à la montée en puissance de la Chine et de la place qu'elle occupe dans la division internationale du travail. Ceci est d'autant plus valable que, l'intensité stratégique de cette région est due à la présence politico-stratégique et économique renforcée des États-Unis, lesquels sont aujourd'hui conscients que la pérennité de leur hégémonie passe essentiellement par le contrôle de l'aire pacifique.

Cela sans parler des conflits qui polarisent la région autour de « couples conflictuels » et d'un jeu géopolitique à la fois coopératif et rival : on peut citer la Chine et le Japon, l'Inde et la Chine, le Japon et la Russie, la Chine et la Russie, la Chine et la Corée du Sud. Auxquels s'ajoutent le conflit de Taiwan et les relations entre les deux Corées.

Ainsi, les questions qui se posent pour les décideurs marocains sont de plusieurs natures. Tout d'abord, en matière politico-stratégique, le Royaume entretient des liens étroits et divers avec les puissances directement impliquées dans cette lutte d'influence et ce jeu des acteurs. Il est, pour ainsi dire, engagé dans un processus d'interdépendance stratégique géoéconomique avec les puissances du moment que sont, les Etats-Unis et l'Union Européenne qui, pour sa part, n'est pas en reste dans cette lutte d'influence.

Aussi, le positionnement marocain devra prendre en compte dans l'élaboration ou la mise à jour de sa stratégie politique, économique ou financière, les aires géographiques Asie-Pacifique et Afrique.

A ce titre, l'établissement d'un Centre Marocain d'études asiatiques devait jouer le rôle de cellule de recherche, de formation et de coordination dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de l'expertise, de l'enseignement de langues asiatiques, de mise en œuvre des rapports et d'études, et de fournir une banque des données sur chaque pays asiatique et sur les différents regroupement régionaux tels qu'ASEAN, ASEM, APEC et l'organisation de Shanghai pour la Coopération dont Israël cherche à en obtenir l'appartenance voire un siège d'observateur, en plus du Forum sino-africain et du Forum sino-arabe.

Il serait judicieux à cet effet de privilégier l'emploi dans ce Centre des marocains lauréats d'universités asiatiques, notamment la Chine, Le Japon et la Corée. Pour rappel, le Maroc est le seul pays arabe qui ne dispose ni de centre d'études asiatiques, ni de centre d'études stratégiques, ni de centre d'études diplomatiques, alors que des pays arabes et africains sont dans un état avancé dans ce domaine, pour ne prendre que quelques exemples on peut signaler, Les EAU, l'Égypte, la Jordanie, la Tunisie, etc.

- **Faire du soft power un levier de l'approche asiatique du Maroc : Mobilité des personnes, Culture, valeurs, religion**

D'après les prévisions de l'Organisation mondiale du tourisme, la Chine sera le premier marché émetteur de touristes à l'horizon 2020. Le nombre de touristes chinois dépasse les 32 millions annuellement dont 200 000 touristes visitent la Turquie. Viennent ensuite dans la liste des pays de la région, l'Égypte, la Tunisie et la Jordanie.

Ainsi, l'absence de ligne aérienne directe constitue un frein pour attirer les chinois au Maroc⁷⁹. Le projet de mise en place au cours de 2014 d'une ligne aérienne entre Pékin et Rabat redressera certainement cette situation.

Certes, si un bureau a été inauguré en 2001 à Pékin pour la promotion touristique du Maroc et qu'en 2002 celui-ci s'est vu accorder le statut de «destination agréée» pour les touristes chinois, l'établissement d'un programme d'encouragement du tourisme entre Maroc et la Chine est une nécessité.

Cela passe par la mise en œuvre d'un plan d'actions adéquat aux besoins des touristes chinois et ce, en augmentant le nombre de locuteurs en langue chinoise, en encourageant l'ouverture d'un nombre significatif de restaurants chinois et asiatiques dans différentes villes touristiques marocaines et de restaurants marocains en Chine, et en créant une agence ou des délégués du secteur touristique marocain dans nombre de grandes villes chinoises comme Pékin, Shanghai, Hong Kong.

Par ailleurs, la coopération entre le Maroc et la Corée du Sud dans le domaine culturel est en progression. La Commission Mixte culturelle et éducative établit à chaque session un programme d'actions ayant trait généralement à l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, l'éducation, l'organisation de journées culturelles⁸⁰ et l'échange de jeunes sur une fréquence annuelle pour un meilleur rapprochement culturel entre les deux peuples ainsi que l'échange d'expertise dans le domaine du sport. Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement coréen attribue des bourses aux étudiants marocains d'une durée allant de 3 à 5 ans pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures dans plusieurs disciplines.

En outre, le Maroc œuvre à la promotion de la destination « Maroc » auprès du public et des opérateurs touristiques coréens étant donné que la Corée offre des opportunités probantes en la matière.

A ce titre, des efforts sont déployés à travers des manifestations culturelles et touristiques telles que «Hi Séoul Festival», «Korea Tourism Fair», l'Exposition Internationale de la Culture et du Voyage de l'île de Jeju, ainsi que des festivités organisées par «Korea Arab Society».

Concernant le Japon, la coopération culturelle et technique a été lancée, durant les années 60. Elle porte actuellement sur la formation, l'échange de professeurs et des experts, ainsi que l'organisation de manifestations culturelles et de stages annuels au profit des cadres marocains. Le volet culturel de la coopération n'est cependant régi par aucun accord pour des raisons ayant trait à la conception japonaise de la diplomatie culturelle : le Japon préfère développer des relations directes entre institutions concernées en dehors du cadre classique d'accords ou de programmes d'application.

Au regard du potentiel des relations entre le Maroc et l'Inde, celles-ci sont encore largement sous-exploitées ; des efforts doivent ainsi être fournis dans ce sens. Le marché marocain est encore perçu comme difficile d'accès en raison de l'obstacle de la langue à laquelle s'ajoute une impression d'omniprésence des intérêts français, et plus généralement européens.

- **Favoriser les conditions d'une communauté d'intérêts politiques**

Le dialogue maroco-nippon se caractérise par la confiance mutuelle et la convergence politique, si bien que des constantes semblent prendre place dans l'agenda bilatéral :

La satisfaction des japonais par rapport à la sécurité et la stabilité politique qui prévaut au Maroc, ainsi qu'au degré de tolérance religieuse et de modération qui caractérise les traits généraux de la culture marocaine, bien que les menaces terroristes dans la région ont du influencer partiellement cette image, notamment à la suite de références de plusieurs médias aux nouvelles impliquant des individus d'origine maghrébine marocaine dans un certain nombre d'opérations terroristes .

Le Japon ne reconnaît pas la RASD, une position nipponne qui se caractérise par la neutralité positive et la permanence de leur soutien aux efforts des Nations Unies dans la recherche d'une solution définitive à cette affaire. En harmonie avec les intérêts nippons dans la région du Maghreb arabe, le Japon ne voit son intérêt qu'à travers un Maghreb stable et prospère. Du fait de la dépendance du Japon en matière de ressources énergétiques, son comportement diplomatique est parfois empreint d'un pragmatisme franc qui influence l'équilibre des relations diplomatiques nipponnes avec les cinq divers pays du Maghreb.

La valorisation par le Japon des positions du Maroc relatives à un certain nombre de causes régionales et internationales comme le processus de paix au Moyen orient et la guerre contre le terrorisme.

Le soutien permanent du Maroc en faveur de la candidature du Japon dans un certain nombre de forums et de rencontres internationales.

Cohésion et accord des positions marocaine et nippone dans un certain nombre de rencontres internationales que ce soit des questions d'ordre géopolitique comme la prolifération de l'armement, les questions de terrorisme ou des questions économiques, notamment celles se rapportant à la pêche.

De son côté, la Chine suscite l'intérêt particulier de la diplomatie marocaine en raison de son statut de membre permanent du Conseil de Sécurité. Les soutiens mutuels et la coordination entre les deux pays au sein des instances internationales font partie des piliers des relations sino-marocaines ; le soutien de la Chine à la candidature du Maroc pour occuper un siège non permanent au Conseil de sécurité en est une des illustrations parfaites.

La Chine qui ne reconnaît pas la prétendue « rasd » apporte son appui à une solution politique juste et durable du conflit du Sahara. Le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Yang Jiechi ayant déclaré "La Chine, en tant que pays membre du Conseil de sécurité et en tant que pays responsable, continuera à travailler pour une solution adéquate à ce problème"⁸¹.

De son côté, le Maroc adopte une démarche pragmatique sur la question de Taiwan. Il ne reconnaît pas ce pays et apporte son appui entier à la Chine. Cependant, le Maroc entretient des échanges commerciaux avec Taiwan, à travers le « Taiwan Trade office » présent à Casablanca, avec l'accord tacite de la Chine.

Dans ce même registre stratégique se situe le séparatisme auquel sont confrontés les deux pays ; Taiwan et le Tibet pour la Chine, le Sahara pour le Maroc. Cette communauté de destin rapproche les deux pays au profit d'une convergence de vues sur la primauté des principes de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans la politique intérieure.

En outre, sur le plan tactique, le fait que la Chine soit un membre permanent du Conseil de Sécurité est un atout pour le Maroc tant pour accroître son influence diplomatique que pour soutenir sa position sur la question du Sahara.

Par ailleurs, la consolidation des acquis politiques avec l'Inde, notamment, le retrait de la reconnaissance du pseudo « rasd » par le gouvernement indien, le 26 juin 2000. La position de l'Inde semble répondre à une double logique : le retrait de la reconnaissance intervient au moment où l'Inde entame une profonde refonte de sa politique étrangère vers une lecture pragmatique du Monde.

Dès lors, la défense des intérêts géoéconomiques et géopolitiques se substituent aux principes tiers-mondistes de l'ordre bipolaire ; dans cette optique, la position de l'Inde semble être dictée tant par des considérations plus politiques qu'économiques ; dans le premier cas, l'Inde gagne le soutien d'un acteur influent au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique par rapport au conflit du Cachemire. Ce soutien s'est réitéré, par ailleurs, avec l'appui du Maroc à la candidature de l'Inde au siège de membre permanent du Conseil de Sécurité.

3.2.2. Propositions de lignes d'action pour les relations bilatérales

- **Chine**

Le développement des relations avec la Chine, pressentie pour devenir à moyen terme la première puissance économique à l'échelle mondiale, est primordial pour le Maroc. Les relations sino-marocaines ont besoin d'évoluer vers un partenariat stratégique pour mieux répondre aux exigences de leurs attentes stratégiques réciproques. Les accords signés dans le cadre du forum sino-marocain, le 28 novembre 2014 permettront certainement de poser les jalons d'un partenariat stratégique. Dans ce sens, la feuille de route marocaine devrait s'articuler autour d'un certain nombre d'actions à entreprendre :

- Mettre en place une structure nationale chargée de veiller sur la consolidation de la politique chinoise du Maroc. Un comité composé des départements ministériels et des représentants des grands acteurs économiques pourrait être la solution idoine.
- Renforcer les capacités des entreprises marocaines pour pénétrer le marché chinois, en termes d'appui en matière de prospection et d'adaptation aux spécificités de ce marché à fort potentiel. A cet effet, plusieurs opportunités sont offertes dans un certain nombre de secteurs : clémentines, poisson, huile d'olive, huile d'argan...
- Développer les joint-ventures entre les entreprises privées et publiques qui viendraient s'ajouter à celles qui sont existantes notamment dans le domaine de la pêche maritime, des deux pays dans différents domaines comme les énergies renouvelables, l'automobile (avec la priorité au segment véhicules lourds) les NTIC...
- Attirer principalement les IDE chinois vers les structures d'accueil notamment les plateformes industrielles intégrées ou éventuellement la création d'une zone industrielle dédiée aux investisseurs chinois pourrait renverser la tendance baissière des IDE chinois au Maroc. La récente signature d'un mémorandum d'entente portant sur l'implantation, dans la zone franche de Tanger Automotive City (TAC), d'une unité du groupe chinois Shandong Shangang, leader mondial dans la fabrication des produits en acier⁸² pourrait stimuler davantage les groupes chinois à venir s'installer au Maroc.

- Le Conseil d'Affaires et de Promotion du partenariat, créé en 2001 par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et son homologue chinois, devrait être impliqué davantage dans le développement des échanges commerciaux et les investissements porteurs pour les deux pays.
- Développer davantage les structures d'accueil et les actions de promotion destinées à attirer une part importante des 300 millions de touristes chinois à l'horizon 2020. La « vision 2020 » gagnerait à intégrer cette donnée et à prendre en considération les spécificités de la demande chinoise en la matière. L'inauguration d'une antenne de l'ONMT en 2001 et prochainement, selon les déclarations du Ministère marocain du Tourisme, une autre à Pékin ou à Shanghai attestent cet intérêt. De même qu'une ligne aérienne directe Casablanca-Pékin sera ouverte dès 2014, l'accord relatif à l'ouverture de cette desserte a été paraphé et les conditions de préparation technique sont en cours.
- Promouvoir le positionnement géoéconomique du Maroc comme plateforme d'investissement, d'exportation et de service après-vente, permettra aux investisseurs chinois l'accès préférentiel aux marchés des 55 pays (1,2 milliard de consommateurs) avec lesquels le Maroc a conclu des accords de libre-échange, notamment l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et les pays arabes. La Chine pourrait, d'un autre côté, exploiter les avantages offerts par le port Tanger-Med. Ce dernier dispose d'un positionnement géographique stratégique et constitue une plate-forme d'exportation et d'offre de services après-ventes pour les régions arabo-africaines.
- Consolider la coopération culturelle dans trois volets complémentaires : la coopération décentralisée impliquant les Universités, les académies des Sciences, les centres de recherche, les médias, les associations culturelles, les bibliothèques et les services d'archives ; L'enseignement du chinois et de l'Arabe dans les lycées et les Universités ; La mobilité des étudiants et chercheurs des deux pays.
- La coopération militaire devrait également prendre forme dans le cadre d'un accord-cadre. Par souci d'équilibre stratégique, le Maroc est invité à renforcer la coopération militaire avec la Chine, en mettant l'accent sur la formation initiale et continue ainsi que sur le transfert de technologie dans certains secteurs prioritaires relevant de l'industrie militaire.
- Au regard de la place de la Chine et de son rôle actuel et futur sur le plan géostratégique, il est proposé de créer une « équipe Chine » regroupant de multiples compétences dans les domaines des affaires, de la diplomatie, de l'université et de la société civile.
- **Corée du Sud**

La stratégie à déployer en direction de la Corée du Sud devrait être étroitement corrélée au stade de développement de ce pays et aux opportunités que cela pourrait générer pour le Maroc. Dans ce sens, les autorités marocaines devraient établir un plan d'actions approprié :

- Engager un dialogue avec la Corée du Sud suite à sa proposition de conclure un accord de libre échange (ALE). La signature d'un tel accord ouvrira la voie à une nouvelle configuration bilatérale à même d'établir un partenariat renforcé et diversifier les échanges.
- Concevoir une nouvelle approche visant à rapprocher les tissus productifs des deux pays autour de secteurs à fort potentiel de développement afin de favoriser la création de réelles opportunités de partenariat entre les entreprises marocaines et coréennes dans les domaines susmentionnés. Cette démarche nécessite la mobilisation et la sensibilisation des milieux d'affaires marocains et coréens quant aux opportunités d'investissement et d'affaires dans les deux pays, d'où le rôle important qu'est appelé à jouer à cet égard le Conseil d'Affaires Conjoint maroco-coréen établi entre la Confédération Générale des Entreprises du Maroc et la Fédération des Entreprises Coréennes.
- Déployer une stratégie d'attraction des IDE coréens dans certains secteurs clés, en particulier le secteur de l'automobile et celui de l'économie verte, compte tenu des possibilités de transferts technologiques qui en découlent. A titre illustratif, le gouvernement sud-coréen a décidé en 2011 de contribuer au financement de la réalisation de plusieurs projets de développement au Maroc, notamment dans les domaines de l'industrie automobile⁸³, de l'informatique⁸⁴, des énergies renouvelables⁸⁵ et de la formation⁸⁶.
- Dynamiser la coopération avec la Corée dans les domaines liés à la recherche scientifique et à l'innovation dans une perspective de renforcement des capacités marocaines en la matière. L'intensification des échanges entre les structures marocaines et leurs homologues coréens dans ce domaine serait fortement recommandée.
- Mobiliser les moyens financiers potentiels offerts dans le cadre de la coopération bilatérale et les orienter vers des domaines liés à la formation professionnelle dans certains métiers porteurs, dont notamment l'électronique, l'automobile et les NTIC.
- Dans ce cadre l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) ainsi que la fondation Korea Arab Society (KAS)⁸⁷ sont appelées à développer leurs visibilités ainsi que leurs programmes pour renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays dans les domaines d'intérêts communs.
- Tenir compte de la stratégie de positionnement de la Corée du Sud en Afrique qui vise à disposer d'une posture stratégique similaire à celle déjà acquise par les autres puissances asiatiques. Le Maroc pourrait s'ériger en tant que relais important pour s'inscrire dans la dynamique de l'insertion de la Corée du Sud dans les économies africaines.

- **Inde**

Malgré des relations en émergence entre le Maroc et l'Inde, elles restent en deçà des potentialités dont disposent les deux pays. En comparaison de la prééminence des pays du Golfe, le Maghreb en tant que région reste relativement lointaine dans l'horizon politico-économique indien. Le marché marocain est encore perçu comme difficile d'accès en raison de l'obstacle de la langue à laquelle s'ajoute une impression d'omniprésence des intérêts français, et plus généralement européens dans les économies de ces pays.

Le Maroc devrait tirer profit de la montée en puissance de l'Inde en Afrique. Au niveau économique, l'Inde développe ses échanges économiques avec l'Afrique et projette de réaliser un chiffre d'affaires à l'export, dépassant 90 milliards de dollars US? en 2015. Ensuite, l'Inde est en compétition avec la Chine pour l'investissement en Afrique, notamment dans les secteurs d'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, les mines, les industries chimiques, l'agriculture et l'agroalimentaire.

Dans ce sens, des marges de progrès importantes et de grandes opportunités existent :

- Promouvoir l'attractivité géoéconomique du Maroc : la situation géographique du Maroc peut constituer pour l'Inde, un atout pour faciliter et assurer son accès à l'Afrique de l'ouest et à l'Amérique latine. Les accords de libre-échange entre notre pays et l'Union européenne d'une part et les Etats-Unis, d'autre part, est un autre déterminant pour l'Inde afin de profiter des avantages permis par ces accords pour faire du Maroc une plate-forme d'export vers ces deux grandes régions.
- Inciter les secteurs privés relevant des deux pays à s'organiser dans le cadre d'associations professionnelles mixtes qui pourraient faciliter l'établissement de filiales commerciales de part et d'autre.
- Mettre en place une stratégie commune de sécurité alimentaire : l'expérience agricole et de maîtrise de l'eau par l'Inde (plan du système fluvial) sont intéressants pour le Maroc et pourrait s'arrimer à celle marocaine au niveau des engrais. L'Inde, s'agit-il de le rappeler, premier importateur mondial de phosphate et d'acide phosphorique, a importé près de 53 millions de tonnes de produits d'engrais en 2010. Dans ce cadre, il y a lieu de signaler que certains pays constituent une menace pour le Maroc au niveau de ce secteur. C'est le cas de l'Arabie Saoudite qui risque de devenir dans les prochaines années un grand concurrent en matière de phosphates, en Asie, en particulier l'Inde. L'Arabie Saoudite, qui est à la recherche de diversification de son économie, dispose en effet de potentialités phosphatières immenses et exploitables à ciel ouvert, jointes à l'énergie et au soufre abondants.

- Promouvoir l'attractivité du Maroc dans les domaines intéressant les investisseurs indiens. Des synergies positives pourraient être obtenues, notamment à travers le développement des joint-ventures, le transfert d'expérience et de savoir faire dans ce secteur tant stratégique pour le Maroc et l'expansion des investissements croisés dans les deux économies: * la logistique est un domaine important qui peut attirer les investissements de l'Inde, notamment dans les ports et les chemins de fer ; * la pêche maritime est un autre secteur au niveau duquel l'Inde a beaucoup d'expérience⁸⁸ ; * L'expérience indienne dans le secteur des TIC est fort probante et mérite d'être capitalisée dans les relations maroco-indiennes⁸⁹; auquel s'ajoute l'industrie de l'automobile, notamment pour le segment à faible coût (cas du constructeur indien TATA Motors).
- S'inspirer de l'expérience de l'Inde en matière de développement du secteur de l'offshoring, notamment en ce qui concerne le ciblage des marchés anglophones. L'Inde reste le leader incontesté du BPO (sous-traitance d'activités «back office»: facturation, comptabilité, traitement des ventes en ligne, les centres d'appel, etc.) avec encore de fortes perspectives de croissance. Il a été estimé que 90% du marché du IT-BPO est encore inexploité.
- S'adosser à la dynamique de l'OCP pour chercher des ouvertures pour les entreprises marocaines opérant dans le secteur de l'agroalimentaire. L'image positive de l'OCP en Inde pourrait constituer une clé d'entrée pour d'autres entreprises marocaines.
- Elargir la coopération au domaine culturel, notamment cinématographique, compte tenu du potentiel économique de ce secteur en termes de créations d'emplois et de revenus, en plus de sa contribution au rayonnement du pays.
- Etablir un dialogue et une coopération pour la résolution des conflits en Afrique étant donné que le Maroc et l'Inde sont parmi les pays contributeurs aux missions de l'ONU en Afrique.

- **Japon**

Les relations entre le Maroc et le Japon sont qualifiées d'anciennes et cordiales. Néanmoins, les relations économiques ne sont pas à la hauteur des ambitions, tant que les échanges et les IDE restent limités. L'avenir des relations bilatérales entre les deux pays dépendra essentiellement de l'amélioration et du renforcement des communautés d'intérêts :

- Le Maroc dispose de plusieurs atouts économiques pour les investisseurs japonais, notamment sa position géographique, les réformes entreprises par le Royaume pour créer un cadre propice pour les investissements, ses différents accords de libre-échange, la main d'œuvre qualifiée, le développement d'infrastructures de qualité et la stabilité politique.

- La stratégie de coopération en direction du Japon devrait, de prime abord, chercher à redynamiser les relations entre les deux pays dans tous les domaines accordant une attention particulière aux relations entre acteurs non gouvernementaux. Des actions promotionnelles de l'offre Maroc au Japon seraient, également, un préalable nécessaire.
- Les liens économiques devront être développés davantage dans les métiers mondiaux du Maroc notamment dans les secteurs automobile, des nouvelles technologies, dans le domaine des énergies renouvelables. Il importe de souligner que le Japon dispose d'une haute technologie en matière d'énergie photovoltaïque au Maroc. Le Japon dispose également d'une expertise dans la conception des réseaux de transport et pourrait apporter son expertise au Maroc sur cet aspect. Ces secteurs font partie intégrante des nouveaux métiers que le Maroc cherche à développer dans le cadre de sa stratégie industrielle, relancée récemment à travers le plan d'accélération industrielle 2014-2020.
- Les opportunités stratégiques à mobiliser auprès du Japon englobent les IDE, les transferts technologiques et les flux touristiques en provenance de ce pays.
- Au même titre qu'avec les autres pays d'Asie, le Maroc devrait inscrire ses relations avec le Japon selon une perspective régionale qui serait cohérente avec les ambitions du Japon en Afrique.

Conclusion

La présente étude s'est donnée comme finalité de présenter un ensemble cohérent d'idées à même de fournir les éléments de base pour la redéfinition de la politique asiatique du Maroc, centrée sur les quatre grands pays asiatiques (Chine, Corée du sud, Inde, Japon).

Elle a suscité une somme de questions complexes formant la problématique sous-tendant les orientations asiatiques du Maroc: Quelles sont les incidences de la montée en puissance de l'Asie sur les équilibres mondiaux ? Dans quelle mesure la lutte d'influence dans la zone Asie-pacifique et la projection asiatique en Afrique affecteront-elles les intérêts du Maroc ? Quels sont les atouts et les limites des relations bilatérales Maroc-Grands pays asiatiques (Corée du sud, Chine, Inde, Japon)? Comment consolider les acquis de la coopération triangulaire Asie-Maroc-Afrique? Le Maroc dispose-t-il de ressources stratégiques suffisantes pour entretenir et maintenir son positionnement ?

La photographie donnée dans un premier temps par de l'Etude représente une étape nécessaire dans l'évaluation de la situation et l'identification des orientations à re-paramétrer quant à la politique asiatique du Maroc :

Le nouveau pôle multidimensionnel global de puissance que constitue la zone Asie-Pacifique entraîne des bouleversements géostratégiques, dont la conséquence principale est une « redistribution de la donne géopolitique ». Cette nouvelle donne se répercutera à terme sur la nature des relations internationales du Maroc, qui est engagé dans un processus d'interdépendance stratégique géoéconomique avec les puissances du moment.

L'entrée dans une période d'intense compétition entre plusieurs blocs géographiques confirme la tendance des vingt dernières années allant dans le sens des regroupements régionaux pour exister sur la scène internationale ou hémisphérique. Le choix de certains d'États de la non-adhésion ou la non-participation à des institutions multilatérales politico-économiques peut avoir pour conséquence une forme d'isolement ou de « non-pertinence stratégique » comme le préconise l'expression en langue anglaise issue du monde de la finance et de la fusion/acquisitions des entreprises « too big to fail, too small to matter ».

Dans ce processus de reconfiguration géopolitique marquée par l'apparition et le maintien de nouveaux acteurs étatiques et non-étatiques, la compétition demeure le mécanisme au cœur de cette dynamique ; cette concurrence globalisée se manifeste partout et à tout instant et simultanément, et est devenue le moyen d'arbitrage permettant d'établir une nouvelle hiérarchisation des puissances et participe à l'émanation d'un nouvel ordonnancement entre les acteurs des relations internationales.

À l'état de potentielle instabilité et d'incertitude stratégique dans la zone Asie-pacifique considérée. Le Royaume comme de nombreux autres acteurs étatiques serait touché directement ou indirectement par les conséquences d'une trop forte tension dans cette aire, sur terre comme sur mer. Tout d'abord, le Maroc est un État dont l'économie est ouverte sur le monde et donc sur l'Asie Pacifique, laquelle serait potentiellement affectée par toute manifestation ou tout évènement néfaste pour les affaires.

Par ailleurs, en tant qu'acteur de la société internationale, il dispose d'un droit de regard et de parole sur les affaires du monde, soit par sa diplomatie bilatérale soit par le moyen des instances internationales dont il est membre. Ensuite, les liens qui le rattachant avec les acteurs majeurs de cette compétition d'influence seront potentiellement sollicités sous des formes diverses (prises de position politiques, mise en œuvre collective de décision d'actions de coercition de nature politique, économique, militaire, etc..).

Le Maroc n'est pas le seul pays de la région à vouloir développer les relations avec les grands pays asiatiques. L'Algérie adopte une démarche pragmatique dans l'optique de se positionner comme l'interlocuteur de ces pays au Maghreb : la montée en puissance de ses échanges avec la Chine et le Japon, par exemple, peut se répercuter positivement sur ses relations politico-stratégiques.

En dépit des acquis politiques et économiques des relations de coopération entre le Maroc et les pays d'Asie, elles demeurent affectées par des insuffisances qui limitent leur potentiel, notamment en ce qui concerne les capacités exportatrices du Maroc vers cette région. Il s'agit en particulier de la distance géographique qui sépare le Maroc des pays de l'Asie ainsi que les différences d'ordre culturel et linguistique. Bien évidemment, le poids de ces deux contraintes de taille est reflété à travers le volume limité des échanges commerciaux Maroc-Asie. Les échanges portent sur un nombre réduit de produits, notamment à l'export, d'où l'existence d'un déficit commercial du Maroc avec la plupart des pays asiatiques.

Tenant compte des résultats de l'étape de l'évaluation et de la mise en correspondance des forces, faiblesses, opportunités menaces, l'étude présente une feuille de route susceptibles de contribuer à la redéfinition de la politique asiatique du Maroc, qui devrait être pensée et élaborée selon une approche globale et intégrée. En effet, il est impératif pour le Maroc de renforcer le poids de l'Asie dans les priorités de sa politique étrangère dans sa composante économique. Partant des atouts dont il dispose et des opportunités qui sont offertes, le Maroc devrait se doter d'une vision stratégique de moyen-long termes dans ses relations avec l'Asie, qui soit partagée par l'ensemble des institutions impliquées directement ou indirectement dans la promotion économique du pays.

Cette vision pourrait être déclinée sous forme de plan d'actions pluriannuel, fixant les objectifs de parts de marchés à atteindre, le volume des investissements à drainer et les opportunités de coopération triangulaire, notamment en Afrique. Pour sa réussite, cette vision devrait être cohérente avec le schéma des partenariats du Maroc et devrait constituer un plus à la stratégie de positionnement global du pays.

Il ne serait nullement question de substituer la coopération avec l'Asie aux relations qu'entretient le Maroc avec l'Europe, par exemple, mais plutôt de renforcer la diversification des relais de croissance externe de l'économie marocaine et lui permettre de se protéger des effets conjoncturels suscités par les crises économiques et financières.

La stratégie de coopération avec les puissances économiques asiatiques devrait revêtir un caractère régional conséquent et ce, dans une logique de renforcement des capacités attractives du Maroc. La mise en valeur du positionnement régional du Maroc en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale serait dès lors opportune. Outre les projets économiques, les aspects liés à la coopération triangulaire en matière de développement mériteraient d'être pris en considération en capitalisant l'expérience positive du Maroc dans ce domaine.

Annexes

Annexe 1 : Présence maritime américaine dans l'espace Asie-pacifique

Annexe



2 :

Source : United States Pacific Command (USPACOM)

Regroupements régionaux en Asie

REGROUPEMENTS INTERÉTATIQUES EN ASIE CENTRALE ET DANS LE CAUCASE				
Pays d'Asie Centrale et du Caucase	Initiatives multilatérales à vocation politico-militaire		Initiative multilatérale à vocation économique	
	OTSC	GUAM	CEI	EURASEC
Arménie	membre fondateur	-		État observateur
Biélorussie	membre fondateur	-	Membre fondateur	État membre fondateur
Kazakhstan	membre fondateur	-	Membre fondateur	État membre fondateur
Kirghizistan	membre fondateur	-	Membre	État membre fondateur
Russie	membre fondateur	-	Membre	État membre fondateur
Tadjikistan	membre fondateur	-	Membre	État membre fondateur
Serbie	État observateur	-	-	-
Moldavie		Membre fondateur	Membre	État observateur
Ukraine		Membre fondateur	État participant	État observateur
Ouzbékistan	membre fondateur 1993-1998 2006-2012 Auto-suspension 1998-2006 2012-	Membre 1999-2005 Auto-suspension depuis 2008	Membre	Membre 2006-2008 Auto-suspension depuis 2008
Mongolie	-	-	État observateur partiel	-
Turkménistan	-	-	État associé	-
Géorgie	Retrait en 1999	Membre depuis 1999	Retrait en 1998	-
Azerbaïdjan	Membre 1993-1999 Retrait en 1999	Membre depuis 1999	Membre	-
OTSC : Organisation du traité de sécurité collective http://www.odkb-csto.org/ GUAM : Organisation pour la démocratie et le développement http://www.guam-organization.org/			CEI : Communauté des États indépendants http://www.cis.minsk.by/ EURASEC : Communauté économique eurasiatique http://www.evrazes.com/	

2013©Samir Battis

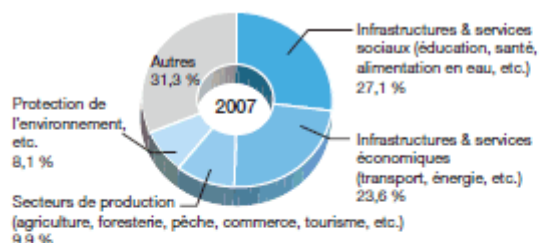
Annexe 3 : Océanie

Océanie				
Superficie : 9 008 458 km ² ; Population : 38 277 000 hab. (2013) ; Densité : 4 hab./km ²				
ÉTATS INDÉPENDANTS		PAYS DÉPENDANCES OU TERRITOIRES jouissant d'une large autonomie ou d'un statut spécial		
NOM OFFICIEL	ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE (km ²)	NOM OFFICIEL	ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE (km ²)	ÉTATS DE RATTACHEMENT
AUSTRALIE	8 505 348	GUAM	221 504	ÉTATS-UNIS
ÎLES COOK	1 960 135	ÎLES MARIANNES DU NORD	749 268	ÉTATS-UNIS
FIDJI	1 282 978	ÎLE NORFOLK	428 618	AUSTRALIE
KIRIBATI	3 441 810	NOUVELLE-CALÉDONIE	1 422 543	FRANCE
MARSHALL	1 990 530	ÎLE DE PÂQUES	720 395	CHILI
MICRONÉSIE	2 996 419	ÎLES PITCAIRN	836 108	ROYAUME-UNI
NAURU	308 480	POLYNÉSIE FRANÇAISE	4 767 242	FRANCE
NIOUÉ	39 000	SAMOA AMÉRICAINES	404 391	ÉTATS-UNIS
NOUVELLE-ZÉLANDE	3 423 231	TOKELAU	319 031	NOUVELLE-ZÉLANDE
PALAUOS	603 978	WALLIS-ET-FUTUNA	266 000	FRANCE
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	2 402 288	WAKE	407 241	ÉTATS-UNIS
SALOMON	1 589 477	HAWAÏ	895 346	ÉTATS-UNIS
SAMOA	127 950	PAPOUASIE OCCIDENTALE		INDONÉSIE
TONGA	659 558	ATOLL JOHNSTON	442 635	ÉTATS-UNIS
TUVALU	749 790	ÎLES MIDWAY	200	ÉTATS-UNIS
Vanuatu	663 251			

Source / Données: Encyclopedia Universalis 2013 ©SamirBattiss

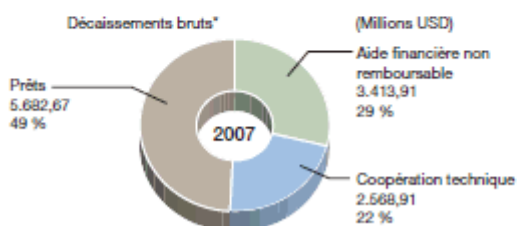
Annexe 4 : Le programme japonais d'aide au développement

L'APD bilatérale du Japon par secteur



Source : Japan's Official Development Assistance White Paper 2008

L'APD bilatérale du Japon par type d'aide



*Les décaissements bruts n'incluent pas les sommes versées à titre de prêts.
Source : Japan's Official Development Assistance White Paper 2008

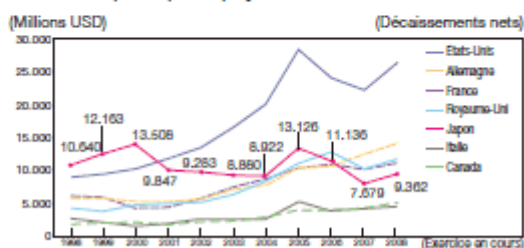
Participants aux opérations de la JICA

Nature de la coopération	(Personnes)	
	Exercice 2008	Total cumulé
Participants aux formations techniques	37.215	407.979
Exports détachés	5.620	92.777
Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) détachés	3.904	31.180
Autres volontaires détachés	1.139	4.371

Informations mises à jour sur le site internet de la JICA.

<http://www.jica.go.jp/english/>

L'APD des principaux pays du CAD*

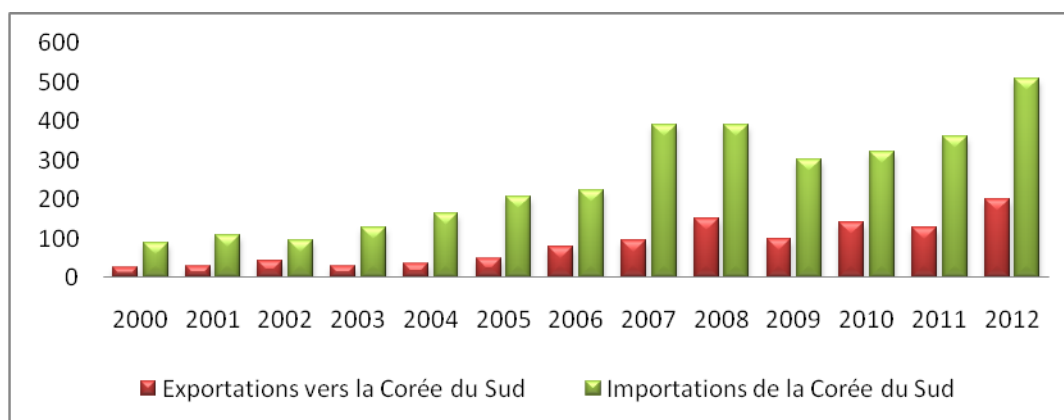


*CAD : Comité d'aide au développement

Source : OCDE-CAD

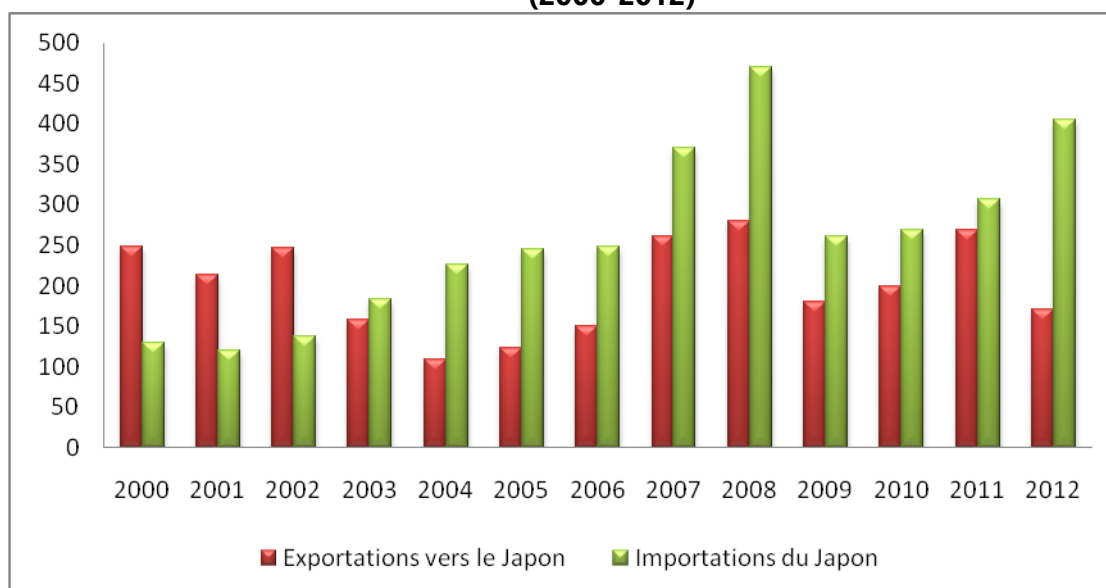
Annexe 5: Graphiques

Graphique : Echanges commerciaux Maroc-Corée du Sud en millions de \$ (2000-2012)



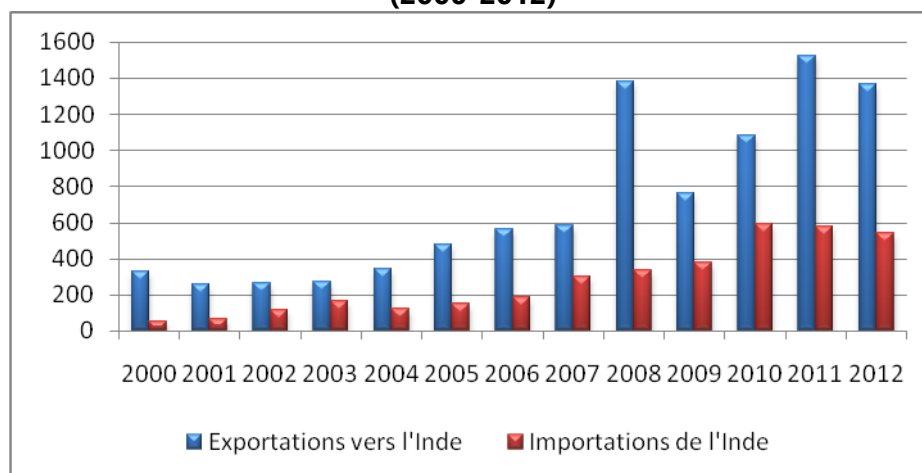
Source : Chelem calcul auteurs

Graphique : Echanges commerciaux Maroc-Japon en millions de dollars (2000-2012)



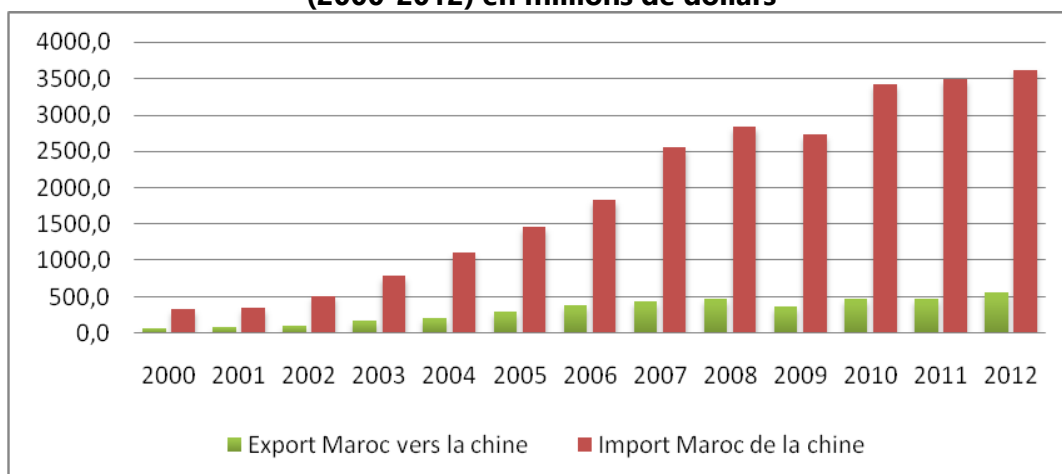
Source : Chelem calcul auteurs

Graphique : Echanges commerciaux Maroc-Inde en millions de dollars (2000-2012)



Source : Chelem calcul auteurs

Graphique : Echanges commerciaux entre la Chine et le Maroc (2000-2012) en millions de dollars



Source : Chelem. Elaboration auteurs

Bibliographie

Ouvrages et articles:

- Chen Gongyuan, *China-Africa Relations and the Quest of African Issues*, Beijing : Association Chinoise des études africaines, 2009.
- Jacques Attali, « La "guerre pacifique" entre la Chine et les Etats-Unis », *l'Express*, 01/12/2009
- Louis KUIJS : " China Through 2020: A Macroeconomic Scenario". World Bank China Office Research. Working Paper. No. 9, juin 2009.
- Huang Zequan, « Fifty Years of China-African Friendly Cooperation,» Centre des Études Africaines, Université de Beijing, édition : CHINA AND AFRICA, Presses de l'université de Beijing, 2000.
- Goldman SACHS : "India's Rising Growth Potential". Global Economics Paper. N°152. Janvier 2007.
- Jean BOILLOT : « L'économie de l'Inde ». Edition : La découverte. Paris 2006
- KAGAN, Robert, *La Puissance et la Faiblesse : les États-Unis et l'Europe dans le Nouvel Ordre Mondial*, [Traduit par Fortunato Israël], Paris : Hachette littératures, 2006.
- Conseil d'Analyse Economique : « L'émergence de la Chine : impact économique et implications de politique économique ». Edition : La documentation française. Paris 2011.
- Robert SMOLIK : « Transformations du système productif global et nouvelle intégration régionale ». Ministre Conseiller de la Mission américaine à l'OCDE. "Prospective Maroc 2030". HCP.
- IKENBERRY, John G., MASTANDUNO (Michael), *International Relations Theory and the Asia-Pacific*, Columbia University Press, 2013.
- KOO, Min Gyo, *Island Disputes and Maritime Regime Building in East Asia: Between a Rock and a Hard Place*, New York City: Springer, 2010.
- SUN, Jing, *Japan and China as Charm Rivals: Soft Power in Regional Diplomacy*, Ann Arbor (MI), University of Michigan Press, 2013.
- YUN-SHIK, Chang, LEE, Steven Hugh, *Transformations in Twentieth Century Korea*, New York City: Routledge, 2013.
- MICHEL, David, STICKLOR, Russell, *Indian Ocean Rising: Maritime Security and Policy Challenges*, Washington, DC: Stimson Center Publishing, July 2012.
- PRABHAKAR, William. Lawrence S., "Can the Indian ocean be a zone of peace?"[Chapter 2: pp.37-47], in SINGH, Harjeet (Colonel), *Pentagon's South Asia Defence and Strategic Year*, Washington DC: Pentagon Press, 2010.
- SAKHUJA, Vijay, *Asian Maritime Power in the 21st Century: Strategic Transactions: China, India and Southeast Asia*, Singapore: Institute of Southeast Asian Studies, 2011.
- KELLNER [Thierry], « La chine, l'organisation de coopération de Shanghai et les révolutions colorées », *Hérodote*, vol.2, n° 129, 2008, pp.167-182.

- Villoria, N, China's Growth and the Agricultural Exports of Sub-Saharan Southern Africa. Pp. 531-550. European Journal of Development Research, Vol. 21, No. 4.2009.
- Reinhard Drifte Japan's Security Relations with China since 1989 : From Balancing to Bandwagoning ? London, RoutledgeCurzon, 2003
- Takafumi Suzuki , Macroscopic Transition in Japanese Foreign Policy Using Quantitative Text Analysis » in *International Relations of the Asia-Pacific*, vol. 11, n° 3 (2011).
- John Ikenberry et Michael Mastanduno, *International Relations Theory and the Asia Pacific* , New York : Columbia University Press, 2003
- Eric BIDET, "La construction du « soft power » : l'exemple de la Corée du Sud", *CERISCOPE Puissance*, 2013, [en ligne], ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part2/la-construction-du-soft-power-l-exemple-de-la-coree-du-sud
- Livre Blanc de la Défense Japonais 2013 : http://www.mod.go.jp/e/publ/w_paper...
- Agnès BENASSY-QUERE, Lionel FONTAGNE et Jean FOURE : « L'économie mondiale et le Maroc à l'horizon 2050 ». IRES. Rabat, 17 juin 2011.
- Christopher JAFFRELOT: « New Delhi et le monde : Une puissance émergente entre realpolitik et soft power ». Edition : Autrement. Paris. 2008.
- Simon SERFATY, « L'atlantisme dans un monde zéro-polaire », Revue Défense Nationale, n° 733, octobre 2010.
- Sophie WINTGENS : « Chine, la "révolution tranquille" d'une puissance ascendante ». In « L'émergence de nouvelles puissances ». Edition: Ellipses. Paris.
- El HOUDAIGUI Rachid, la politique étrangère sous le règne de Hassan II : acteurs, enjeux et processus décisionnel, éd. L'Harmattan, Paris, 2003.
- El Houdaigui Rachid, La politique étrangère de Mohammed VI ou la renaissance d'une « puissance relationnelle », une décennie de réformes au Maroc, Karthala, Paris, 2010.
- Gattioui Jihane, « Pékin œuvrera avec Rabat pour équilibrer le commerce », entretien avec Xu Jinghu, ambassadrice de Chine au Maroc, Le Matin, 26 Février 2012.
- Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), Armaments, Disarmament and International Security, Report 2013.
- Xia Jisheng, « Reviews of African Economic Development in the 1990's, Asian and African Studies, 7 (1997), Beijing : Presse Universitaire de Pékin

Rapports

- CNUCED : « Rapport 2014 sur l'investissement dans le monde ».
- Rapport d'avancement annuel TICAD / TICAD IV. www.mofa.go.jp
- Rapport annuel 2013 de l'Agence du NEPAD | NEPAD, www.nepad.org/nepad/
- CNUCED. Rapport. 2014 sur le développement économique en Afrique
- OMC : « Profils commerciaux 2014".
- Office des changes : « Rapport 2013 : Commerce extérieur du Maroc ».
- National Intelligence Council : « Rapport prospectif « Global Trends 2025 - a Transformed World ».

- Conseil national du renseignement américain (National Intelligence Council): "Mapping the Global Future Report". Décembre 2004.
- Nations Unies : « La coopération de l'Afrique avec les partenaires de développement nouveaux et émergents : options pour le développement ». 2010.

Base de données

- Manuel de statistiques de la CNUCED. 2013
- Statistiques sur le commerce extérieur du Maroc. Office des changes.
- Statistiques sur le commerce mondial. Office des changes.
- Statistiques sur le commerce mondial. Centre de Commerce International : Intracen et Trademap.
- Statistiques sur les investissements directs étrangers. CNUCED
- Statistiques et indicateurs économiques internationaux. FMI et Banque mondiale.

Webographie

- Akihiko Tanaka, Président de la JICA, entretien avec Afrique renouveau « Japon : le partenaire discret mais efficace de l'Afrique » See more at: <http://www.un.org/africarenewal/fr/>
- Note Affaire stratégique, La Corée du Sud renforce sa coopération avec l'Afrique. <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article3904>
- Ministère des Affaires étrangères : « Relations Maroc-Inde ». <http://www.diplomatie.ma/Politiqueétrangère/AsieOcéanie/Relationsbilaterales/tabid/99/vw/1/ItemID/349/language/fr-FR/Default.aspx>
- Ministère des Affaires étrangères, Le Maroc et la Coopération Tripartite, <http://www.diplomatie.ma/>
- Allocution de S.E.M. SUN Shuzhong au briefing sur la visite au Maroc du Ministre Chinois des Affaires Etrangères du 19/12/2013 <http://ma.china-embassy.org/fra/xwdt/t1110173.htm>
- Ministère des Affaires étrangères : « M. Fassi Fihri : Rabat et Pékin décident d'inscrire leurs relations dans le cadre d'un partenariat stratégique ». 11/04/2011, institutionnalisé <http://www.diplomatie.ma/Politiqueétrangère/AsieOcéanie/>

Autres

- <http://www.afriquechine.net/pays/maroc.html>
- http://www.statistiques-mondiales.com/mortalite_infantile_afrique.htm
- www.maec.gov.ma (Ministère des Affaires étrangères)
- www.mce.gov.ma (Ministère du commerce Extérieur)

REFERENCES

¹ Ceci explique en partie la raison de l'intervention française en Afrique

² Notamment, Jacques Attali, « La "guerre pacifique" entre la Chine et les Etats-Unis », *l'Express*, 01/12/2009

³ L'expression « zéro polaire » est empruntée à Simon Serfaty. Simon SERFATY, « L'atlantisme dans un monde zéro-polaire », *Revue Défense Nationale*, n° 733, octobre 2010, pp. 117-124.

⁴ La plupart des processus de regroupement se sont déroulés tout au long de la décennie 1990 : Amérique du Nord : ALENA ; Europe : Union européenne ; Maghreb : Union du Maghreb Arabe ; Amérique du Sud : *Mercado Común del Sur* ;

⁵ The Heads of State and Government of the United States of America, the Commonwealth of Australia, la République Française, New Zealand, Islamic Republic of Pakistan, Republic of the Philippines, and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, "Southeast Asia Collective Defense Treaty" (Manila Pact); Manila (Thailand), September 8, 1954. [*American Foreign Policy 1950-1955 Basic Documents Volumes I and II Department of State Publication 6446 General Foreign Policy Series 117 Washington, DC : U.S. Government Printing Office, 1957*]

⁶ Conformément au: United States Code, Title 22 - *Foreign Relations and Intercourse*, Chapter §39 subchapter I *foreign and national security policy objectives and restraints*; n°. 2751 — *Need for international defense cooperation and military export controls; Presidential waiver; report to Congress; arms sales policy*; United States Code Title 22- *Foreign Relations and Intercourse*, Chapter 22 *Mutual Security Assistance*, Subchapter IV-*Asia and Pacific*; appropriations.

⁷ United States Department of State, *Treaty of Mutual Cooperation and Security between the United States of America and Japan*, *Treaties and Other International Acts Series - 4509*, 19 January 1960.

⁸ Security Treaty between Australia, New Zealand and the United States of America [ANZUS] (San Francisco, 1 September 1951) [Entry into force generally: 29 April 1952] — Australian Treaty Series, 1952 No. 2, Australian Government Publishing Service Canberra.

⁹ United States Code- Title 22 Foreign relations and intercourse, Chapter 15- The Republic of the Philippines, Subchapter III-executive Agreement between United States and Philippines.

¹⁰ United States Code — Title 22 Foreign relations and intercourse, Chapter 19 — Foreign Assistance Program: subchapter iv- Assistance to Korea.

¹¹ LAYNE, Christopher, "From Preponderance to Offshore Balancing: America's Future Grand Strategy", *International Security*, vol.2 n°. 1, Summer 1997, pp. 86-124

¹² Leszek BUSZYNSKI, SEATO: *The Failure of an Alliance Strategy*, Singapore: Singapore University Press, 1983, 263 p.

¹³ Conseil de l'Union européenne, « Action de coordination militaire de l'Union européenne à l'appui de la résolution 1816 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies (EU NAVCO) », Action Commune 2008/749/PESC du 19 septembre 2008 — Acte pris en application du titre v du traité UE, *Journal Officiel de l'Union européenne* [FR], 20 septembre 2008, pp. L 252/39 — L 252/42. Il est à noter que, pour la première fois, une nation – le Royaume uni — souvent présentée comme « réticente » à une construction politique européenne, dirige sur le plan stratégique (depuis la base navale de Northwood,

Permanent Joint Headquarters – PJHQ) l'opération et accueille dans ses locaux les contributions des partenaires européens.

¹⁴ KAGAN, Robert, *La Puissance et la Faiblesse : les États-Unis et l'Europe dans le Nouvel Ordre Mondial*, [Traduit par Fortunato Israël], Paris : Hachette littératures, 2006, 244 p.

¹⁵ Stratégie européenne de sécurité de 2003

¹⁶ Conseil de l'Union européenne, « La fourniture d'une assistance aux États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale », règlement rectificatif au règlement (CE) n° 99/2000 du Conseil du 29 décembre 1999, Journal Officiel de l'Union européenne [FR], L 012, 18 janvier 2000, p.0001 – 0009

¹⁷ Commission européenne, « programmation régionale pour l'Asie — document de stratégie 2007-2013 », communication élaborée en 2006, disponible sur le site suivant : http://eeas.europa.eu/asia/rsp/07_13_fr.pdf (consultée le 1^{er} septembre 2013). Parlement européen et du Conseil de l'union européenne, « Instrument de financement de la coopération au développement », Règlement (CE) n°1905/2006 18 décembre 2006, Journal Officiel de l'Union européenne [FR], L 378, 27décembre 2006, pp. L 163/24- L 163/55.

¹⁸ IKENBERRY, John G., MASTANDUNO (Michael), *International Relations Theory and the Asia-Pacific*, Columbia University Press, 2013, 464 p.

¹⁹ KOO, Min Gyo, *Island Disputes and Maritime Regime Building in East Asia: Between a Rock and a Hard Place*, New York City: Springer, 2010, 208 p.

²⁰ *Ibidem*, p. 49. U.S. Department of Energy / U.S. Energy Information Administration, *Annual strategy outlook 2013 - With Projections to 2040*, DOE/EIA 03-83 (2013), Washington, DC: Office of Integrated and International Energy Analysis, April 2013, 244 p.

²¹ SUN, Jing, *Japan and China as Charm Rivals: Soft Power in Regional Diplomacy*, Ann Arbor (MI), University of Michigan Press, 2013, 244 p.

²² YUN-SHIK, Chang, LEE, Steven Hugh, *Transformations in Twentieth Century Korea*, New York City: Routledge, 2013, 384 p.

²³ Energy Information Administration [EIA], *Annual Energy Outlook 2013 [with projection to 2040]*, April 2013, Washington DC, 244 p. en particulier p. 159 – Table A21 international liquid supply.

²⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], *Étude sur les transports maritimes 2012 /Review of Maritime Transport 2012*, Trade Logistics Branch, Division on Technology and Logistics, Genève, novembre 2012.

²⁵ MICHEL, David, STICKLOR, Russell, *Indian Ocean Rising: Maritime Security and Policy Challenges*, Washington, DC: Stimson Center Publishing, July 2012, 135 p.

²⁶ PRABHAKAR, William. Lawrence S., "Can the Indian ocean be a zone of peace?"[Chapter 2: pp.37-47], in SINGH, Harjeet (Colonel), *Pentagon's South Asia Defence and Strategic Year*, Washington DC: Pentagon Press, 2010, 376 p.

²⁷ SAKHUJA, Vijay, *Asian Maritime Power in the 21st Century: Strategic Transactions: China, India and Southeast Asia*, Singapore: Institute of Southeast Asian Studies, 2011, 363 p. [en particulier chapter 2 pp.35-64 (Maritime Geography Law of the Sea and Geostrategy)].

²⁸ Chefs d'États et de Gouvernement d'Arménie, du Kazakhstan, Kirgyzstan, Russie, Tadjikistan et d'Ouzbékistan, *Traité de Sécurité Collective*, Tachkent 15 mai 1992. Entrée en vigueur le 20 Avril 1994. [United Nations, *Treaty Series* 2235 I : 39769-39782, United Nations Publications, 2005, 408 p. en particulier pp. 89-97 [version anglaise] pp. 98-105 [version française]]

²⁹ Réunion des Chefs d'État des États membres, Déclaration finale du 5^e sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai [OCS], Astana [Kazakhstan], 5 juillet 2005.

³⁰ Ministres de la Défense des États membres de l'Organisation de Coopération de Shanghai, *Mémoire sur les exercices antiterrorisme forces armées des États membres*, 29 mai 2003. KELLNER [Thierry], « La chine, l'organisation de coopération de Shanghai et les révolutions colorées », *Hérodote*, vol.2, n° 129, 2008, pp.167-182 en particulier p. 176

³¹ Rapport du FMI, n ° 13/ 211, Chine 2013, Juillet 2013.

³² Un organisme chinois placé sous la tutelle du Conseil Chinois chargé de la Promotion du Commerce International de la coopération entre les communautés d'affaires chinoise et africaine dans le domaine du commerce, de l'investissement et du transfert de technologie

³³ Le Groupe Attijariwafa Bank est présent dans 22 pays et sert plus de 6,2 millions de clients à travers un réseau de 2 882 agences (dont 2 269 au Maroc à fin 2012).

³⁴ Villoria, N, *China's Growth and the Agricultural Exports of Sub-Saharan Southern Africa*. Pp. 531-550. *European Journal of Development Research*, Vol. 21, No. 4.2009.

³⁵ Il reste à dire que sur le plan social, politique et environnemental, l'intrusion de la Chine en Afrique pose le plus problème. En effet, les droits sociaux des travailleurs africains employés par les entreprises chinoises sont régulièrement sous-payés, non reconnaissance des syndicats, etc.. Et les entreprises chinoises ne font preuve que de très peu de responsabilité sociale. Ainsi, la Chine lui manque beaucoup à investir dans le renforcement des capacités locales. Et si la préoccupation des Chinois pour les normes sociales sont faibles, il en va de même pour les normes environnementales qui sont systématiquement négligées dans la quête des ressources naturelles et la mise en œuvre des projets d'infrastructure (routes, ponts, voies ferrées, barrages, etc.)

³⁶ " Nous, chefs d'État et de gouvernement, et délégations du Japon et des pays africains, et représentants des pays partenaires, des organisations internationales et régionales d'Afrique et d'Asie, du secteur privé et de la société civile, sommes réunis à Yokohama, au Japon, du 1er au 3 juin 2013, dans le cadre de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V)..... », Déclaration DE YOKOHAMA 2013. La main dans la main avec une Afrique plus dynamique

³⁷ Lors de cette réunion ministérielle, la Commission civique pour l'Afrique (représenté par Dr. Rezrazi – secrétaire General de son bureau continental et coordinateur de son Ad-Hoc Sécurité et Paix), a avancé plusieurs argumentaires pour défendre ses réserves sur la demande de l'union africaine d'impliquer la TICAD parmi les donateurs pour la reconstruction des capacités de la défense en Afrique

La société civile africaine a recommandé que la TICAD écarte toute injection financière pour des buts militaires directs, et préconise, par ailleurs, la contribution de la TICAD dans le chapitre relatif à la DRR,

notamment dans les actions humanitaire et les réactions aux catastrophes naturelles comme déterminés par la troisième Feuille de Route pour le déploiement de la FAA.

³⁸ Ces forces seront assimilables aux « brigades intégrées » qui participent aux missions de paix modernes. Ainsi, elles comporteront non seulement un volet militaire, mais aussi un volet civil auquel sera associée la police. En effet, c'était dans le contexte de la création de l'Union Africaine en 2002, qu'une nouvelle Architecture Africaine de Paix et de Sécurité a été établie. Sous l'égide d'un Conseil de Paix et de Sécurité, celle-ci est composée d'une Force Africaine en Attente (FAA), d'un Conseil des Sages, d'un Fonds Africain pour la Paix et d'un Instrument pour la Reconstruction Post-conflit et le Développement. Dans ce dispositif, la FAA revêt une dimension particulière car elle doit permettre au continent de disposer des moyens nécessaires pour effectuer ses propres interventions. Les argumentaires avancées par la commission civique pour l'Afrique pour s'opposer à l'implication de la TICAD dans le financement de l'installation des brigades en Attente.

Le schéma initial prévoyait la mise en place progressive de la force d'ici 2010. Celle-ci s'appuie sur la montée en puissance de cinq brigades régionales, comprenant des composantes militaire, civile et police :

La Brigade Ouest (ECOBRIg), mise en place au sein de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDAO) ;

La Brigade Centre (FOMAC), dans le cadre de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) ;

La Brigade Sud (SADCBRIg), dans le cadre de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) ;

La Brigade Est (EASBRIg) : L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), à qui était initialement confié le rôle de coordination de la montée en puissance de cette brigade, ne comprenait qu'une partie des 13 États désignés pour la composer : Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan et Tanzanie. Un nouveau mécanisme de coordination, l'EASBRICOM [1], a donc été créé en 2007. La même année, le Burundi est devenu le 14e membre du mécanisme.

La Brigade Nord (NASBRIg) : L'Union du Maghreb Arabe (UMA), désignée initialement pour cette zone, ne correspondait pas aux contours du groupe supposé constituer la brigade. Elle ne comprend pas l'Égypte, mais compte parmi ses membres le Maroc, qui ne participe pas au projet de FAA. L'organisation a donc laissé la place à la Capacité Régionale de l'Afrique du Nord (NARC) comprenant l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, la Tunisie et la république sahraouie virtuelle, membre de l'UA.

Chaque élément régional est constitué de contingents multidimensionnels de la taille d'une brigade, stationnés dans leurs pays d'origine et en disponibilité opérationnelle pour être rapidement déployés sur un terrain de crise. Au niveau continental, ainsi que dans chaque région, doivent être mis sur pied un État-major et un élément de Planification. Chaque zone doit également disposer d'un dépôt logistique ainsi que de centres d'entraînement. Il ne s'agit donc pas d'une armée africaine telle que Kwame N'Krumah ou plus récemment, le colonel Kadhafi, l'ont envisagé. Le schéma défini est plus proche de celui de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (SHIRBRIg).

³⁹ Huang Zequan, « Fifty Years of China-African Friendly Cooperation,» Centre des Études Africaines, Université de Beijing, édition : CHINA AND AFRICA, Presses de l'université de Beijing, 2000, p.45

⁴⁰ Weng Ming, « Linxing Dianjiang : Qiao fût le premier a dirigé une mission à l'Assemblée Générale aux Nations Unis », Fu Hao, Li Tongcheng, éditions JINGTIAN WEIDI : Diplomats at the UN. Beijing : China Overseas, China Publishing House, 1995, p.9

⁴¹ Xia Jisheng, « Reviews of African Economic Development in the 1990's, Asian and African Studies, 7 (1997), Beijing : Presse Universitaire de Pékin, p.296-9

⁴² Chen Gongyuan, China-Africa Relations and the Quest of African Issues, Beijing : Association Chinoise des études africaines, 2009, p.132

⁴³ La Corée du Sud a d'ailleurs un besoin grandissant en produits agricoles. Elle s'est fait récemment prêter 700 000 hectares de terres arables au Soudan, et plus de 1.3 millions d'hectares à Madagascar, soit la moitié de la surface de la Belgique. La location est gratuite à condition d'investir dans sa mise en valeur, ce que le groupe Daewoo a fait, à hauteur de 6 milliards de dollars.

⁴⁴ En 1960, de nombreuses similitudes existaient entre la situation de la Corée du Sud et celle du Maroc (PIB par habitant, faiblesse de l'industrie...). En 50 ans, le niveau de vie des Marocains n'a pas connu une réelle évolution par rapport à celui des deux autres pays. Cela traduit en fait la faible efficacité des politiques économiques. Cette comparaison de croissance entre le Maroc, la Turquie et la Corée du Sud a été proposée par Jean-Pierre Chauffour, économiste principal pour la région Mena de la Banque mondiale lors de son intervention à l'édition 2014 du Forum de Paris-Casablanca Round.

⁴⁵ Les Coréens travaillent plus de 2.000 heures par an, contre moins de 1.500 en France selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

⁴⁶ Participation du Maroc aux éditions du Festival Culturel Arabe, organisées par Korea Arab Society ainsi qu'aux manifestations organisées par la mairie de Séoul pour faire connaître la culture et l'art culinaire marocains, les habits traditionnels, les sites touristiques marocains. La Corée organise au Maroc des activités culturelles et artistiques dont notamment le Festival du Film coréen, la semaine de la gastronomie, la caravane d'amitié arabo-coréenne et participe aux festivals de musique et de films qu'organise le Maroc tel que Mawazine ou le Festival international du film de Marrakech dont la Corée a été l'invitée d'honneur en 2009.

⁴⁷ Une quarantaine de volontaires de l'Agence coréenne de la coopération internationale (KOICA) mènent des activités bénévoles dans les établissements du service social et d'enseignement dans plusieurs régions du Maroc.

⁴⁸ En effet, le MOTIE, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie, a annoncé le 2 janvier 2013 que les exportations de la Corée s'élevaient à 559,7 milliards de dollars en 2013 tandis que les importations représentaient pour leur part 515,5 milliards de dollars. La Corée affiche donc un commerce extérieur supérieur à mille milliards de dollars, avec un solde commercial positif de 44,2 milliards de dollars. Le marché chinois est de loin le premier débouché de la Corée, les exportations vers ce pays absorbant 26,1% des exportations coréennes, en progression de 1,6% en comparaison annuelle. Les Etats-Unis et l'ASEAN sont respectivement les second et troisième clients de la Corée

⁴⁹ Leader mondial du marché des smartphones avec 35% de parts de marché contre 17% pour Apple, il a brassé 189,591 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2012, soit plus de 2 fois le PIB du Maroc qui est de 80 milliards de dollars.

⁵⁰ Géant mondial de l'électroménager, il a réalisé 45,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2012, soit la moitié du PIB marocain.

⁵¹ Constructeur des marques Hyundai et Kia, le groupe est désormais 4ème constructeur mondial, avec près de 7 millions de voitures vendues en 2012. Il a réalisé plus de 100 milliards de dollars de chiffre d'affaires, soit 1,25 fois le PIB du Maroc

⁵² Données issues de l'observatoire marocain du tourisme.

⁵³ La mise en place de l'Institut de formation avancée aux métiers de l'industrie automobile à Casablanca (IFMIAC) avec une contribution de 6 millions de dollars par la KOICA. L'Agence a, aussi, mis à la disposition des futurs cadres et techniciens marocains les équipements adéquats pour le système d'automatisation et la mécanique automobile. La réalisation de ce projet en 3 ans (2010-2013) nécessite un financement global de 12 millions de dollars avec l'appui de l'Association marocaine de l'industrie et du commerce automobile (AMICA).

⁵⁴ Lancement en juin 2011 le projet de création d'un centre marocain d'alerte et de gestion des incidents informatiques (ma-CERT) dans le cadre du plan stratégique national "Maroc Numérique 2013" avec une enveloppe de 3,4 millions de dollars Ce projet a pour objectif de protéger les organismes publics des incidents de sécurité informatique et de prévenir les menaces des cyber-attaques.

⁵⁵ Le gouvernement coréen, à travers KOICA, s'apprête à apporter un concours financier de 2,5 millions de dollars et à prendre part aux chantiers de développement que connaît le Royaume dans le domaine

⁵⁶ 15 programmes de formation de 50 candidats marocains, dont deux spécialement conçus pour le Maroc, concernent le commerce, la promotion des investissements et le e-gouvernement.

⁵⁷ Instaurée à l'initiative de la Corée en tant que nouvel espace de dialogue et de coopération dans les domaines économique et commercial entre la Corée et les pays arabe, l'agence a organisé plusieurs missions économiques et culturelles dans nombre de pays arabes y compris au Maroc, conformément aux recommandations du 5ème Forum de Coopération Corée/Moyen-Orient, tenu à Séoul en décembre 2007.

⁵⁸ Le secteur secondaire représente environ 40% du PIB, alors que le secteur tertiaire compte lui pour près de 60%.

⁵⁹ Le classement établi par Bloomberg concerne 215 pays et régions et se base sur sept critères qui se déclinent comme suit : intensité de la recherche - développement, productivité, nombre d'entreprises high-tech, nombre de chercheurs par rapport à la population, capacité de production, implication du secteur de l'enseignement supérieur et dépôt de brevets.

⁶⁰ <https://www.medias24.com/ECONOMIE/ECONOMIE/10108-Lahcen-Haddad-Les-tarifs-restent-chers-pour-les-touristes-locaux.html>

⁶¹ Les débarquements de céphalopodes au Maroc, composés essentiellement de poulpe, sont passés de 108.000 tonnes en 2001 à 30.000 tonnes en 2004, comme volume minimum. Néanmoins, malgré une reprise pendant les dernières années de la production pour atteindre 89.000 tonnes en 2009 et 54.548 en 2010 de la part marocaine sur ce marché a continué de baisser suite à la régression de la demande sur ce marché.

⁶² Notamment, la rupture des relations diplomatiques entre 1977 et 1990.

⁶³ « New Delhi et le monde : Une puissance émergente entre realpolitik et soft power ». JAFFRELOT Christopher. Edition Autrement, Paris, 2008.

⁶⁴ Aujourd'hui, l'Inde comprend 1,25 milliard d'habitants

⁶⁵ Depuis le début des années 2000, l'Inde a ainsi tissé un réseau d'entreprises conjointes implantées respectivement au Maroc (IMACID), en Tunisie (TIFERT) et en Égypte (IEFC), ainsi qu'en Oman (OMIFCO), en Jordanie (IJC) et au Sénégal (ICS), qui ont toutes pour mission de garantir un approvisionnement en phosphates à hauteur des besoins nationaux (Ministry of Chemicals and Fertilizers)

⁶⁶ Sophie WINTGENS, Chine, la « révolution tranquille » d'une puissance ascendante, in Sebastian SANTANDER (sous la direction de), L'émergence de nouvelles puissances, éd. Ellipses, Paris, 2009, pp. 89-127.

⁶⁷ Déclaration lors d'un point de presse à l'issue d'une séance de travail avec le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, M. Taib Fassi Fihri, le 12/01/2010.

⁶⁸ L'analyse quantitative des visites et des accords bilatéraux est faite à partir des sources du ministère des Affaires étrangères, www.maec.gov.ma

⁶⁹ Interview accordée par l'Ambassadeur Xu Jinhui à Diplomatica Magazine. 31 mars 2011. <http://ma.china-embassy.org/fra/xwdt/t811330.htm>

⁷⁰ Allocution de S.E.M. SUN Shuzhong au briefing sur la visite au Maroc du Ministre Chinois des Affaires Etrangères du 19/12/2013 <http://ma.china-embassy.org/fra/xwdt/t1110173.htm>

⁷¹ Gattioui Jihane, « Pékin œuvrera avec Rabat pour équilibrer le commerce », entretien avec Xu Jinhui, ambassadrice de Chine au Maroc, Le Matin, 26 Février 2012.

⁷² Une ligne Pékin-Alger a déjà vu le jour en 2009 à titre de comparaison.

⁷³ Interview avec l'Ambassadeur de Chine au Maroc Mme Xu Jinghu. Revue Diplomatica. N°38. 2011.

⁷⁴ Propos de l'Ambassadeur de la Chine au Maroc lors d'une rencontre tenue le 18 Mars 2014 dans le siège du parti politique PJD à Rabat.

⁷⁵ « New Delhi et le monde : Une puissance émergente entre realpolitik et soft power ». JAFFRELOT Christopher. Edition Autrement, Paris, 2008.

⁷⁶ La Corée du Sud a d'ailleurs un besoin grandissant en produits agricoles. Elle s'est fait récemment prêter 700 000 hectares de terres arables au Soudan, et plus de 1.3 millions d'hectares à Madagascar,

soit la moitié de la surface de la Belgique. La location est gratuite à condition d'investir dans sa mise en valeur, ce que le groupe Daewoo a fait, à hauteur de 6 milliards de dollars.

⁷⁷ Conseil de l'Union européenne, « La fourniture d'une assistance aux États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale », règlement rectificatif au règlement (CE) n° 99/2000 du Conseil du 29 décembre 1999, Journal Officiel de l'Union européenne [FR], L 012, 18 janvier 2000, p.0001 – 0009

⁷⁸ Commission européenne, « programmation régionale pour l'Asie — document de stratégie 2007-2013 », communication élaborée en 2006, disponible sur le site suivant : http://eeas.europa.eu/asia/rsp/07_13_fr.pdf (consultée le 1^{er} septembre 2013). Parlement européen et du Conseil de l'union européenne, « Instrument de financement de la coopération au développement », Règlement (CE) n°1905/2006 18 décembre 2006, Journal Officiel de l'Union européenne [FR], L 378, 27décembre 2006, pp. L 163/24- L 163/55.

⁷⁹ Une ligne Pékin-Alger a déjà vu le jour en 2009 à titre de comparaison.

⁸⁰ Participation du Maroc aux éditions du Festival Culturel Arabe, organisées par Korea Arab Society ainsi qu'aux manifestations organisées par la mairie de Séoul pour faire connaître la culture et l'art culinaire marocains, les habits traditionnels, les sites touristiques marocains. La Corée organise au Maroc des activités culturelles et artistiques dont notamment le Festival du Film coréen, la semaine de la gastronomie, la caravane d'amitié arabo-coréenne et participe aux festivals de musique et de films qu'organise le Maroc tel que Mawazine ou le Festival international du film de Marrakech dont la Corée a été l'invitée d'honneur en 2009.

⁸¹ Déclaration lors d'un point de presse à l'issue d'une séance de travail avec le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, M. Taib Fassi Fihri, le 12/01/2010.

⁸² Un projet d'investissement de 1,3 milliard MAD (150 millions de dollars) conclu le 22 juillet 2014 par le Ministre de l'Industrie , du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique et ledit groupe consistant en une unité de fabrication moderne de structures et de pipelines en acier qui sera installée au sein de la zone franche de (TAC), sur une superficie de 14 hectares

⁸³La mise en place de l'Institut de formation avancée aux métiers de l'industrie automobile à Casablanca (IFMIAC) avec une contribution de 6 millions de dollars par la KOICA. L'Agence a, aussi, mis à la disposition des futurs cadres et techniciens marocains les équipements adéquats pour le système d'automatisation et la mécanique automobile. La réalisation de ce projet en 3 ans (2010-2013) nécessite un financement global de 12 millions de dollars avec l'appui de l'Association marocaine de l'industrie et du commerce automobile (AMICA).

⁸⁴ Lancement en juin 2011 du projet de création d'un centre marocain d'alerte et de gestion des incidents informatiques (ma-CERT) dans le cadre du plan stratégique national "Maroc Numérique 2013" avec une enveloppe de 3,4 millions de dollars Ce projet a pour objectif de protéger les organismes publics des incidents de sécurité informatique et de prévenir les menaces des cyber-attaques.

⁸⁵Le gouvernement coréen, à travers KOICA, s'apprête à apporter un concours financier de 2,5 millions de dollars et à prendre part aux chantiers de développement que connaît le Royaume dans le domaine

⁸⁶ 15 programmes de formation de 50 candidats marocains, dont deux spécialement conçus pour le Maroc, concernent le commerce, la promotion des investissements et le e-gouvernement.

⁸⁷ Instaurée à l'initiative de la Corée en tant que nouvel espace de dialogue et de coopération dans les domaines économique et commercial entre la Corée et les pays arabe, l'agence a organisé plusieurs missions économiques et culturelles dans nombre de pays arabes y compris au Maroc, conformément aux recommandations du 5ème Forum de Coopération Corée/Moyen-Orient, tenu à Séoul en décembre 2007.

⁸⁸ La récente signature d'un accord dans le domaine de pêche maritime en Février 2014 portant sur l'échange des expériences et des investissements en matière de pêche maritime, reflète l'intérêt accordé à ce secteur par les deux pays

⁸⁹ Le chiffre d'affaire de ce secteur est passé de 10 milliards d'euros en 2001 à 53 milliards d'euros fin 2008 et emploie 2 millions de personnes. Il représente aujourd'hui 6% du PIB. Le segment « logiciels & services » qui proposent des services de sous-traitance informatique et d'externalisation des services aux entreprises constitue le pilier central de cette industrie. Le chiffre d'affaire de ce segment sillonnait aux alentours des 5 milliards d'euros en 2001 pour peser 40 milliards d'euros en 2009. Il représente 75% de la production totale du secteur. Le matériel électronique représentant le reste, soit 13 Milliards.